

# ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION

# ADOLESCENTES MAGREBÍES SIN REFERENTES PARENTALES EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN

Photo : Oriana Philippe  
Ceuta, 2018

Coordonné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN

Jeunes et Mineurs en Mobilité  
Jóvenes y Menores en Movilidad  
N ° 10 - 2025



JEUNES ET MINEURS EN MOBILITÉ  
YOUNG PEOPLE AND CHILDREN ON THE MOVE

L'équipe de JMM souhaite rendre hommage à Eddy Vaccaro,  
auteur des croquis qui illustrent la 3eme de couverture  
et les différentes rubriques de notre revue

Repose en paix

# ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION

Coordiné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN



# ADOLESCENTES MAGREBÍES SIN REFERENTES PARENTALES EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN



Croquis : Eddy Vaccaro



Jeunes et Mineurs en Mobilité  
Jóvenes y Menores en Movilidad  
N ° 10 - 2025

## **Jeunes et Mineurs en Mobilité** Young people and Children on the Move

Revue électronique éditée par  
l'Observatoire de la Migration des Mineurs  
Laboratoire MIGRINTER-  
Université de Poitiers- CNRS  
MSHS – Bâtiment A5 – 5, rue Théodore Lefebvre  
TSA 21103  
F-86073 Poitiers Cedex 9  
France  
Tél : +33 5 49 36 62 20  
daniel.senovilla@univ-poitiers.fr

**Directrice de la publication**  
Virginie Laval

**Rédacteur en chef**  
Daniel Senovilla Hernández

**Comité de rédaction**  
William Berthomière  
Audrey Brosset  
Jean-Pierre Deschamps  
Gilles Dubus  
Chabier Gimeno Monterde  
Philippe Lagrange  
Guillaume Lardanchet  
Jean François Martini  
Lluis Peris Cancio  
Olivier Peyroux  
Sarah Przybyl  
Marie-Françoise Valette  
Alexandra Vie

**Logotype JMM**  
Lucie Bacon

**Illustrations du dossier**  
Patrick Bonjour

**Croquis rubriques**  
Eddy Vaccaro

ISSN 2492-5349

Les articles reflètent les opinions des auteurs  
Tous droits de reproduction interdits  
sans l'autorisation de l'éditeur  
Copyright : OMM, 2025

**Jeunes et Mineurs en Mobilité**  
**Young people and Children on the Move**  
N° 10 — 2025

**Dossier**  
**Adolescents maghrébins**  
**sans référents parentaux**  
**en situation de migration**

**Coordonné par**  
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER  
et  
Elisa FLORISTAN MILLÁN

**Mise en Maquette**  
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ



**Observatoire**  
de la **Migration**  
de **Mineurs**

MIGRINTER - CNRS - Université de Poitiers

# TABLE DES MATIÈRES / TABLA DE CONTENIDOS

## {DOSSIER Partie 1 - ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION}

<b>Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ, Manon DANGER et Elisa FLORISTAN MILLÁN -</b>	
Adolescents maghrébins sans référents parentaux en situation de migration.....	7
Adolescentes magrebíes sin referentes parentales en situación de migración.....	16
<b>Mohamed Walid BENYEZZAR -</b> Être en mouvement pour résister. Épreuves et expériences de jeunes Maghrébins illégalisés en Suisse.....	23
<b>Oriana PHILIPPE -</b> 'Buscarse la vida en Sebta'. Quotidien de (sur)vie des adolescents marocains dans l'enclave espagnol de Ceuta.....	41

### {PAROLES DE JEUNES 1}

<b>'On ne peut pas savoir ce qu'on va faire demain !'</b>	
Le récit de Maliko - recueilli par Cédric Morère et illustré par Patrick Bonjour.....	61

## {DOSSIER Partie 2 - ADOLESCENTS MAGHRÉBINS...}

<b>Olivier PEYROUX, Fairouz IDBIHI et Juliette BOBEAU -</b> Emprise et exploitation : un autre regard sur les comportements délinquants chez les MNA.....	83
<b>Alma MARTÍN y Chabier GIMENO -</b> Las niñas marroquíes que migran solas a Aragón.....	94

### {PAROLES DE JEUNES 2}

<b>'Sortir du brouillard'</b>	
Le récit d'Idriss - recueilli par Cédric Morère et illustré par Patrick Bonjour.....	112

## {HORS DOSSIER}

<b>Khalif TRAORÉ -</b> L'expérience scolaire des MNA en recours et jeunes majeurs non reconnus mineurs : une scolarité à l'épreuve des défis liés au refus de la prise en charge.....	128
---	-----

## {DOSSIER Partie 3 - ADOLESCENTS MAGHRÉBINS...}

<b>Manon DANGER et Lea LOTH -</b> La régularisation des ressortissants algériens victimes de traite des êtres humains : vide juridique ou trop-plein politique ?.....	145
---	-----

<b>Elisa FLORISTÁN MILLÁN -</b> ¿Qué significa Melilla? Un taller de dibujo en las calles de la ciudad fortaleza.....	153
---	-----

### {PALABRAS DE JÓVENES 3}

<b>'Más allá del Ring'</b> - Un podcast de la Asociación Social Combativa.....	162
--	-----

## {DOSSIER Partie 4 - ADOLESCENTS MAGHRÉBINS...}

<b>Oumaima RAMDANI -</b> L'effectivité de la protection des mineurs étrangers non accompagnés dans le cadre de la politique migratoire marocaine.....	169
---	-----

### {PAROLES DE JEUNES 4}

<b>'La belle aventure artistique des jeunes du Prado'</b> - Aboubacar, Alessio, Myriam, Sarah, Wissal et leur éducatrice Carole.....	182
--	-----

## {LU, VU, ENTENDU}

<b>'Jeunes en exil, mineurs en lutte'</b> - Une série podcast documentaire de Lena CHAVANES.....	191
--	-----



Croquis : Eddy Vaccaro

# {Dossier - partie 1}

**Adolescents maghrébins  
sans référents parentaux  
en situation de migration**

# Adolescents maghrébins sans référents parentaux en situation de migration : des 'MNA' comme les autres ?

**Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ**

MIGRINTER - OBSERVATOIRE DE LA MIGRATION DE MINEURS

**Manon DANGER**

ASSOCIATION HORS LA RUE

**Elisa FLORISTAN MILLÁN**

UNIVERSITÉ D'ALICANTE

## Résumé

À partir d'une brève analyse comparative du cadre juridique européen et de diverses expériences de terrain, cette contribution d'introduction au dossier intitulé 'Adolescents maghrébins sans référents parentaux en situation de migration' se positionne dans une posture critique de la manière dont institutions et monde politico-médiatique tendent à percevoir ces jeunes en tant que 'différents' et 'difficiles'. Elle souligne la nécessité de les protéger comme n'importe quel autre enfant en danger.

L'étiquette biopolitique<sup>1</sup> MNA – mineurs non accompagnés (MENA dans la nomenclature législative européenne qui ajoute la condition d'étranger à l'acronyme) – renvoie à la catégorie juridique utilisée pour classer les adolescents et jeunes qui, lorsqu'ils franchissent les frontières de manière irrégulière, sont identifiés comme des mineurs en situation d'absence de protection. L'article 20 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) établit que toute personne âgée de moins de 18 ans dans l'incapacité de recevoir l'assistance morale et matérielle de ses parents ou tuteurs doit être protégée par l'État dans lequel elle se trouve, indépendamment de sa nationalité. Cette norme est intégrée dans la partie normative de la convention onusienne et devrait être d'application directe dans les États qui l'ont ratifiée. Cependant, dans de nombreux contextes, elle est négligée lors de l'évaluation, de la prise en charge et de la protection des mineurs en situation de migration indépendante (Bhabha, 2009 & 2014). Les contenus de notre revue – et de ce dossier en particulier – illustrent de manière éloquente les graves manquements à l'application du cadre juridique en matière de protection de l'enfance au niveau international.

Face à la violence de l'application des normes censées leur protéger, les mineurs et jeunes en situation de migration développent différentes stratégies pour pouvoir garder un degré d'autonomie lors des différentes étapes de leurs parcours, notamment au sein des frontières et des espaces post-frontalières<sup>2</sup> ainsi que dans

<sup>1</sup> On extrapole ici la notion de Foucault (2004) à la création récente (dans les années 1990) de la catégorie MNA. Cette dernière se situe dans l'intersection de deux branches juridiques en principe antagonistes (protection de l'enfance vs. droit des étrangers), et son traitement est déterminé par la construction progressive d'un statut juridique administratif contradictoire qui vise à 'concilier' le respect des obligations imposées par le droit international avec une gestion contrôlée des flux d'arrivées des personnes migrantes et de l'impact de leur prise en charge sur le budget et l'organisation des services concernés. Dans le cas spécifique du public visé par ce dossier, le droit des étrangers s'avère prévalent.

<sup>2</sup> On fait référence à des espaces qui fonctionnent comme des lieux de confinement des personnes migrantes qui viennent

le territoire européen tant ambitionné. Dans ces différents espaces, ils et elles<sup>3</sup> vont mettre en œuvre des stratégies d'adaptation ou de contournement aux obstacles que le cadre législatif introduit dans leurs trajectoires de mobilité. En Europe, la logique institutionnelle de contrôle de l'accès aux dispositifs de protection établit des mécanismes d'évaluation performants (Carayon et al., 2018 ; Paté, 2018) pour filtrer les jeunes éligibles à une protection. Un grand nombre d'entre eux sont poussés à une situation de précarité en tant que déboutés de la catégorie MNA. Or, selon la même logique, il existerait un profil de jeunes qui refuseraient volontairement toute prise en charge, toute aide, toute assistance. Ce profil est couramment associé aux jeunes ayant migré de manière autonome depuis les pays du Maghreb, à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie<sup>4</sup>.

Désignés en France comme mineurs 'en errance', 'en conflit avec la loi' ou 'délinquants'<sup>5</sup>, depuis 2021 ils sont également reconnus judiciairement comme victimes de traite<sup>6</sup>. Pourtant, une perception de ce collectif comme étant 'incasable' dans les circuits de protection de l'enfance se serait installée au niveau politique et institutionnel (Beaudoux, 2021 ; Mihière, 2025), notamment à partir de la médiatisation sensationnaliste vers 2017 de la présence d'un groupe de jeunes, surtout marocains, dans un quartier du nord de la ville de Paris puis, ensuite, dans d'autres villes françaises<sup>7</sup>.

Cette prise de position institutionnelle semble témoigner d'une volonté de se libérer d'une certaine incapacité à fournir une réponse adaptée à une problématique complexe, face à une population d'enfants et d'adolescents parfois marquée par les violences endurées lors du parcours migratoire et de l'expérience de la frontière, et pour laquelle les réponses standardisées en protection de l'enfance ne s'avèrent pas toujours efficaces, ou du moins pas immédiatement. Malgré cela, les statistiques de la Mission MNA (2025) révèlent une présence significative de mineurs d'origine maghrébine bénéficiant de mesures de protection : en 2021 et 2022 ils représentaient 20% du total des mineurs pris en charge (la Tunisie fut la 3eme nationalité la plus représentée en 2022) ; en 2023 et 2024 leur proportion a légèrement diminué s'établissant autour de 13% du total.

**En ce qui concerne l'Espagne, le Maroc a traditionnellement été le principal pays d'origine des adolescents migrants non accompagnés. Si dans les années 2000 ils**

de franchir les frontières. Ceuta, abordée par Oriana Philippe dans ce dossier, est un bon exemple.

<sup>3</sup> En matière de genre, les statistiques disponibles (Eurostat) révèlent qu'il s'agit d'une migration majoritairement masculine : environ 10% du total des demandes de protection internationale déposées en 2024 dans l'ensemble des pays de l'Union européenne concernent des mineures non accompagnées. Bien qu'elles soient moins nombreuses à migrer vers l'Europe, elles sont donc plus invisibles et leurs parcours migratoires occupent en général des espaces plus privés et intimes en raison des discriminations liées au genre (voir la contribution de García et Gimeno dans ce dossier et Floristán, 2022).

<sup>4</sup> Il est à noter que cette zone géographique peut également s'étendre à la Libye et à la Mauritanie, ce que l'on désigne comme le Grand Maghreb. Cependant, ces deux pays ne semblent pas représentatifs en termes de migration de jeunes non accompagnés.

<sup>5</sup> Voir la contribution de Olivier Peyroux, Fairouz Idbihi et Juliette Bobeau dans ce dossier.

<sup>6</sup> Voir la contribution de Manon Danger et Léa Loth dans ce dossier.

<sup>7</sup> Samia Moucharik, chercheure marocaine indépendante, évoque une politisation du « problème des mineurs non accompagnés marocains » en France, soulignant une prééminence accordée à un traitement policier répressif opéré par l'état français auprès de ces corps jugés indésirables. Selon elle, « le traitement réservé aux Marocains venus très jeunes se présente extra-dérogatoire alors que le régime légal et pratique réservé à l'ensemble des mineurs venus de l'Afrique ou de l'Asie est déjà lui-même dérogatoire » (Moucharik, 2025).

représentaient plus de 90 % des mineurs pris en charge, en 2024 ils demeurent la nationalité majoritaire (4.393 sur 16.041 répertoriés au Registre national de mineurs non accompagnés<sup>8</sup>). Il existe donc une présence importante et prédominante de mineurs d'origine maghrébine – marocaine en particulier – qui s'intègrent dans les dispositifs de protection en Espagne.

Le contexte suisse romand - et plus particulièrement le canton de Genève<sup>9</sup> - constitue un exemple représentatif d'une tendance prévalente au sein du contexte européen : en contradiction frontale avec les articles 2 et 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant, une discrimination législative est établie entre les mineurs non accompagnés en fonction de leur statut de demandeurs ou non de protection internationale. Les 'non-requérants d'asile' se verront offrir un niveau d'accueil et un accès aux droits à *minima* sans possibilité réelle de pouvoir obtenir un statut durable en termes de séjour une fois qu'ils ont atteint la majorité. Ces jeunes sont couramment désignés dans d'autres contextes nord-européens en tant que 'mineurs non accompagnés et non documentés' (Picum, 2012 ; Menjivar et Pereira, 2019).

Compte tenu de ce contexte politico-légal où les mineurs non accompagnés sont mis en situation de grande vulnérabilité au lieu d'être protégés, il est légitime de se poser les questions suivantes : Est-ce que ces jeunes souhaitent véritablement rester à la marge ? Sont-ils réellement incasables ? Refusent-ils volontairement toute forme d'aide ou de protection ? Essayer de répondre à ces questions constitue le cœur des contributions de ce dossier.

Lors de l'enquête Pucafreu réalisée en Italie entre 2011 et 2013, nous avons rencontré des jeunes marocains qui - arrivés très jeunes dans la ville de Turin – se retrouvaient très vite dans une vie d'errance et de petite délinquance, notamment influencés par des pairs plus âgés (Rozzi, 2013 ; Senovilla, 2013). La plupart de ces jeunes provenaient du même quartier de la ville de Casablanca et avaient déjà été exposés, pour certains, à la vie de rue en contexte d'origine. Ces adolescents pouvaient se sentir, dans un premier temps, attirés par un mode de vie caractérisé par une grande liberté, un accès facile au 'flouss'<sup>10</sup> et aux biens de consommation (Vaccchiano, 2014), malgré un quotidien dans des conditions très précaires<sup>11</sup>. En revanche, nous avons constaté qu'un nombre significatif, à l'approche de la majorité, s'intéressait à la possibilité d'intégrer un foyer de protection. Cette démarche leur permettait de faciliter leurs options d'obtention d'un titre de séjour.

À l'occasion d'un séjour de recherche à Ceuta en mars 2018, j'ai eu l'opportunité de rencontrer les enfants et adolescents d'origine marocaine que l'on appelle les 'gamins du port'. Très rapidement, j'ai eu l'impression d'être déjà reconnu et accepté par la majorité des adolescents présents sur ce lieu et qui allaient m'appeler 'professeur'<sup>12</sup>. Je l'avais lu et je l'avais entendu, mais rien ne peut remplacer la réalité

<sup>8</sup> Fiscalía General del Estado, Informe anual 2025, chapitre 3, section 4.4, p. 727 et s.

<sup>9</sup> Voir la contribution de Mohamed-Walid Benyezzar dans ce dossier.

<sup>10</sup> Nous retenons la prononciation phonétique utilisée par les jeunes pour ce mot, que l'on retrouve dans différents dictionnaires sous la forme « flouze » (argent).

<sup>11</sup> Nous avons visité un squat où ils vivaient, une usine désaffectée en périphérie de Turin qu'ils appelaient 'l'Hôtel'.

<sup>12</sup> Grâce à Oriana Philippe j'ai pu intégrer rapidement ce terrain (décrit en détail dans son article pour ce dossier). Je la soupçonne aussi d'être responsable de l'appellatif 'professeur'.

d'une observation directe. Ces enfants et ces jeunes adolescents sont confrontés à des conditions de vie épouvantables, ils dorment dans un espace désaffecté du port ou dans des voitures abandonnées, à la merci des intempéries, et dans des conditions d'hygiène déplorables<sup>13</sup>. Traqués, parfois agressés, par la Police et la 'Guardia Civil' espagnole, omniprésentes à Ceuta<sup>14</sup>. Lors de leurs tentatives de passage en Espagne continentale, ils sont exposés aussi à des risques d'ordre physique considérables : l'enceinte du port fait l'objet de mesures de sécurisation croissantes. Les dispositifs de protection, tels que les barbelés, les barreaux et les murs constitués de planches métalliques deviennent de plus en plus infranchissables.

Pourtant, il convient de noter que Ceuta dispose officiellement d'un foyer d'accueil pour les mineurs non accompagnés, dénommé 'La Esperanza', qui dispose d'une capacité d'environ 150 places, mais qui est en permanence saturé. Les gamins sont fréquemment conduits dans ce lieu à la suite d'une interpellation policière, généralement lorsqu'ils essayent de faire 'risky' (leur terme pour faire allusion au passage illégal de la frontière). Plusieurs me répèteront que ce centre pour mineurs « est pire que la prison ». Donc ils ne restent pas. Les autorités argumentent que les jeunes fuguent. Les jeunes me diront qu'ils sont expulsés au bout de quelques jours, car il n'y a pas assez de place. Dans son dernier rapport sur l'Espagne, concomitant avec la temporalité de ce terrain, le Comité de Droits de l'Enfant de Nations Unies a exprimé sa « profonde préoccupation » concernant les conditions négligentes d'accueil et d'hébergement des mineurs migrants dans les villes de Ceuta et Melilla<sup>15</sup>.

Lors de ce séjour à Ceuta, j'ai pu faire la connaissance de Sami, jeune adolescent de 19 ans. Quand j'ai voulu m'adresser à lui en français, il a voulu que l'on parle en anglais, langue qu'il maîtrisait. Sami avait dû arrêter ses études et se retrouvait au port. Il fallait avoir du 'flouss', pouvoir aider sa mère (Vacchiano, 2010) : « Au Maroc, professeur, l'argent appelle l'argent. Si tu n'as pas, tu es déjà mort ». J'allais rester par la suite en contact sporadique avec Sami. Peu après avoir 'brûlé' la frontière, il allait me rendre une brève visite en France, une halte lors de son processus de mobilité accélérée dans l'espace intra-européen : vingt-quatre heures plus tard il m'annonçait être déjà dans un autre pays. Après de nombreuses péripéties, Sami a réussi à obtenir un titre de séjour dans un pays nord-européen, il a fondé une famille, il a le projet de retourner au Maroc 'légalement' pour revoir sa mère. Sami représente un exemple paradigmique de 'migration positive' (Fernier et al., 2022) qui contredit le fatalisme de la perception médiatique et institutionnelle sur cette population.

Quelques années plus tard, au sud de l'Espagne, j'ai rencontré d'autres jeunes qui, comme Sami, avaient fait l'expérience de la rue et avaient réussi à s'en sortir. Accueillis au sein d'un réseau citoyen de solidarité, leurs témoignages révèlent à la fois la souffrance liée à leur expérience migratoire passée et leur reconnaissance envers les nouvelles familles qui les soutiennent. Ils évoquent également leurs progrès en matière d'obtention de diplômes et d'insertion professionnelle, ainsi que

<sup>13</sup> Voir aussi la contribution d'Elisa Floristán sur la situation à Melilla dans ce dossier.

<sup>14</sup> Ceux qui avaient un téléphone, rares, allaient me montrer quelques vidéos prouvant cette violence inacceptable.

<sup>15</sup> Comité des droits de l'enfant de Nations Unies, Observations finales concernant le rapport d'Espagne valant cinquième et sixième rapports périodiques, 5 mars 2018, paragraphes 42 et 44.

leurs aspirations à fonder une famille et à soutenir leurs proches restés dans leur pays d'origine<sup>16</sup>. Ils mettent en exergue l'importance cruciale d'un environnement sécurisant, caractérisé par la réception d'affection, de soutien, de protection, pour avoir la possibilité de (re)construire une vie 'ordinaire' (Kohli, 2014).

En conclusion, la 'sous-catégorisation répressive' (Moucharik, 2025a) de ces jeunes au niveau politique, institutionnel et même juridique<sup>17</sup>, comme étant « à la marge de la marge » (Marmié, 2021), ne correspond pas aux contenus des différentes contributions de ce dossier. Les situations d'errance et de déviance potentielle ne sont pas une condition inhérente à cette population mais plutôt le résultat d'une combinaison complexe de facteurs : situation familiale, contexte migratoire, influence de pairs, emprise de la part d'adultes exploiteurs (Unicef, 2025)<sup>18</sup> et, bien entendu, le cadre juridique et la violence de son application. Cet ensemble marque leur existence et les oblige à se déplacer, à résister et à contourner. Le fait de les étiqueter comme des personnes 'illégalisées' les stigmatise aux yeux de la société<sup>19</sup>. Et pourtant, ils sont bien et bel des enfants, des adolescents, des jeunes comme tous les autres. Ils ont les mêmes besoins, les mêmes inquiétudes, les mêmes rêves et le même besoin d'affection et de protection. Certains ne survivront pas à la violence de l'*harrāga*<sup>20</sup>. Beaucoup réussiront à avoir un diplôme, un travail, un logement, une famille. Ils deviendront des êtres 'ordinaires' après avoir surmonté une expérience 'extraordinaire' qui aura marqué leur vie.

## Bibliographie

- BEAUDOUX, L. (2021), Jeunes dits 'incasables à la PJJ : ce qu'on pense, ce qu'on dit, ce qu'en fait, École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la justice, 110 p.
- BHABHA, J. (2009), Arendt's Children : Do Today's Migrant Children Have a Right to Have Rights, in *Human Rights Quarterly*, vol. 31 (2), p. 410-451.
- BHABHA, J. (2014), Moving Children: Lacunae in Contemporary Human Rights Protections for Migrant Children and Adolescents, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30 (1), p. 35-57.

<sup>16</sup> Voir les témoignages de ces jeunes sur la vidéo 'Red de acogida el Puerto de Santamaría', en particulier à partir de 15'27''. Vidéo en version original espagnole avec sous-titres en français, disponible sur la chaîne Youtube de l'Observatoire de la Migration de Mineurs : <https://www.youtube.com/watch?v=Azq0be0ZYlo&t=1289s>

<sup>17</sup> Le 7 décembre 2020, les ministres de la justice français et marocain signent une 'Déclaration d'intention sur la prise en charge des mineurs non accompagnés'. Ce document, non rendu public, suit tout une série de mesures de coopération en matière de justice et policière entre les deux pays. La coopération visait à établir un régime dérogatoire applicable aux mineurs de cette origine, notamment leur retour au Maroc même en absence de leur consentement. Voir à cet égard l'analyse de Moucharik (2025b).

<sup>18</sup> Selon un rapport récent de l'Unicef (2025), l'immense majorité de mineurs identifiés en tant que victimes d'exploitation criminelle sont des mineurs non accompagnés (92%), surtout en provenance de l'Algérie et du Maroc (81%).

<sup>19</sup> J'utilise ce terme dans le sens donné par Trucco et al. (2023) : ce sont bien l'application des normes et des politiques migratoires qui provoquent l'irrégularité du séjour de ces jeunes mineurs qui devraient être protégés. Ils deviennent donc 'illégalisés' de ce fait. Voir aussi la contribution de Mohamed-Walid Benyuzzar dans ce dossier.

<sup>20</sup> Voir la contribution d'Oriana Philippe dans ce dossier.

FERNIER, L., JEUNE, M. ET SENOVILLA HERNANDEZ, D. (2022), Migration positive : aspects positifs de l'expérience migratoire, Migrinter – OMM, 40 p.

FLORISTAN MILLAN, E. (2021), ¿Y tú qué? Negociación, testimonio y reciprocidad en el trabajo de campo en terrenos sensibles. Una viñeta etnográfica, in *e-Migrinter* 23 | 2022.

FOUCAULT, M. (2004), Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979, Eds. Gallimard – Seuil, 340 p.

CARAYON, L., MATTIUSSI, J., VUATTOUX, A. (2018), 'Soyez cohérent, jeune homme !': Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris, in *Revue française de science politique*, vol. 68, p. 31-52.

KOHLI, R. (2014), Protecting asylum seeking children on the move, in Mineurs en migration : enjeux juridiques, politiques et sociaux, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30 (1), p. 83-104.

MARMIE, C. (2021), Hors protection. Des MNA pas comme les autres ? Le cas des jeunes étrangers qui échappent à la protection, in *Les cahiers du travail social* n° 98, p. 155-166.

MENJIVAR, C., PERREIRA, K.M. (2020), Undocumented and unaccompanied : children of migration in the european union and the united States, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 45 (2), p. 197-217.

MIHIERE, C. (2025), Prise en charge des jeunes migrants d'origine maghrébine en situation d'errance en Europe, Bilan d'étape Master Migrations Internationales, Université de Poitiers, juin 2025, 28 p.

MISSION MINEURS NON ACCOMPAGNES (2025), Rapport d'activité 2024, DPJJ- Ministère de la justice, 48 p.

MOUCHARIK, S. (2025a), Enfants harragas en France : Des corps d'exception voués à l'expulsion, Enass Maroc, avril 2025.

MOUCHARIK, S. (2025b), État de la coopération policière et judiciaire contre les mineurs marocains, Enass Maroc, avril 2025.

PATE, N. (2018), L'accès - ou le non accès – à la protection des mineurs isolés en situation de migration, Thèse pour l'obtention du grade de docteure en sociologie, Paris Nanterre, 17 décembre 2018.

PICUM (2012), Undocumented children : barriers to accessing social rights in Europe, submission to the UN Committee on the Rights of the Child general discussion 'The rights of all children in the context of international migration', Brussels, 28

septembre 2012, 8 p.

ROZZI, E. (2013), Minori strainieri non accompagnati privi di protezione, Ricerca condotta à Torino nell'ambito del progetto Puafre, Migrinter - CNRS - Université de Poitiers, 98 p.

SENOVILLA HERNANDEZ, D. (2013), Mineurs isolés étrangers et sans protection en Europe : Rapport comparatif final, Projet Puafre, Migrinter – CNRS - Université de Poitiers, 128 p.

TRUCCO, D., LAMARCHE, K. ET PHILIPPE, O. (2023), À la frontière du droit : répertoire juridique et défense des exilé·es en territoire frontalier, in *Droit et société*, vol. 113 (1), p. 181-202.

UNICEF France (2025), Victimes avant tout : protéger les enfants contre l'exploitation criminelle, juillet 2025, 29 p.

VACCHIANO, F. (2010), Bash n'ataq l-walidin ('to save my parents'): personal and social challenges of Moroccan unaccompanied children in Italy, in D. Senovilla, J. Kanics et K. Touzenis, *Migrating alone : unaccompanied and separated children's migration to Europe*, Unesco Eds., p. 108 – 127.

VACCHIANO, F. (2014), À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30 (1), p. 59-81.



Accès à une usine abandonnée à Turin, appelée l'Hôtel', où vivait un groupe d'enfants non accompagnés, principalement originaires du Maroc. Dessous, une chambre de l'Hotel'. Photos - Daniel Senovilla, 2011.





Lieu de vie au bord de l'eau des 'gamins du port' à Ceuta. Au fond les lumières du côté espagnol du Détrroit de Gibraltar.  
Dessous : Accès ultra-sécurisé au port. Photos - Daniel Senovilla, 2018



# Adolescentes magrebíes sin referentes parentales en situación de migración: ¿son 'menores extranjeros no acompañados' como los demás?

**Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ**

MIGRINTER - OBSERVATORIO DE LA MIGRACIÓN DE MENORES

**Elisa FLORISTAN MILLÁN**

UNIVERSIDAD DE ALICANTE

**Manon DANGER**

ASOCIACIÓN HORS LA RUE

## Resumen

A partir de un breve análisis del marco jurídico comparativo europeo y de diversas experiencias sobre el terreno, esta contribución introductoria al dossier titulado 'Adolescentes magrebíes sin referentes parentales en situación de migración' adopta una postura crítica con respecto a la consideración institucional y político-mediática de estos jóvenes como 'diferentes' y 'difíciles' y subraya la necesidad de proteger a estos menores como a cualquier otro menor en situación de desamparo.

La etiqueta biopolítica MENA<sup>1</sup> remite a la categoría jurídica utilizada para clasificar a los adolescentes y jóvenes que, al cruzar las fronteras de forma irregular, son identificados como menores en situación de desprotección. El artículo 20 de la Convención sobre los Derechos del Niño (1989) establece que toda persona menor de 18 años que no pueda recibir la asistencia moral y material de sus padres o tutores debe ser protegida por el Estado en el que se encuentre, independientemente de su nacionalidad. Esta norma está integrada en la parte normativa de la convención de Naciones Unidas y debería ser de aplicación directa en los Estados que la han ratificado. Sin embargo, en muchos contextos es a menudo obviada a la hora de identificar y proteger a los menores en situación de migración independiente (Bhabha, 2009 y 2014). El contenido de nuestra revista, y de este dossier en particular, ilustra de manera recurrente las graves deficiencias que existen en la aplicación del marco jurídico en materia de protección de la infancia a nivel internacional.

Por tanto, ante la violencia de la aplicación de una normativa que se supone que debería protegerlos, los menores y jóvenes en situación de migración desarrollan diferentes estrategias para poder mantener un grado de autonomía en las diferentes etapas de su recorrido, especialmente en las fronteras y los espacios post-fronterizos<sup>2</sup>, así como en el tan ansiado territorio europeo. En estos diferentes espacios, ellos y

<sup>1</sup> Aquí extrapolamos el concepto de Foucault (2004) a la reciente creación (en la década de 1990) de la categoría MENA. Esta última se sitúa en la intersección de dos ramas jurídicas en principio antagónicas (protección de la infancia frente a derecho de extranjería), y su tratamiento viene determinado por la construcción progresiva de un estatuto jurídico administrativo contradictorio que pretende 'conciliar' el respeto de las obligaciones impuestas por el derecho internacional con una gestión controlada de los flujos de llegada de migrantes y del impacto de su acogida en el presupuesto y la organización de los servicios sociales afectados. En el caso específico del público al que se dirige este dossier, prevalece claramente el derecho de extranjería.

<sup>2</sup> Hacemos referencia a los espacios que operan como lugares de confinamiento de las personas migrantes que acaban de traspasar la frontera europea. Ceuta, analizada en la contribución de Oriana Philippe en este dossier, es un buen ejemplo.

ellas<sup>3</sup> desarrollarán estrategias de adaptación o de elusión de los obstáculos que el marco legislativo introduce en sus trayectorias de movilidad. Una vez en Europa, la lógica institucional de controlar el acceso a los dispositivos de protección establece mecanismos de evaluación eficaces (Carayon et al., 2018; Paté, 2018) para filtrar a los jóvenes que pueden optar a la protección. Ello empuja a muchos de ellos a una situación de precariedad al no ser reconocidos como menores extranjeros no acompañados. Sin embargo, y según la misma lógica, existiría un perfil de jóvenes que rechazarían voluntariamente cualquier tipo de acogida, ayuda o asistencia. Este perfil se asocia comúnmente a los jóvenes que han emigrado de forma autónoma desde los países del Magreb, es decir, Argelia, Marruecos y Túnez<sup>4</sup>.

Denominados en Francia como menores 'errantes'<sup>5</sup>, menores en conflicto con la ley o menores delincuentes<sup>6</sup>, desde 2021 también son reconocidos judicialmente como víctimas de trata<sup>7</sup>. Sin embargo, a nivel político e institucional se habría instalado la percepción de que este colectivo es inadaptable a los circuitos de protección de la infancia (Beaudoux, 202; Mihière, 2025), sobre todo a partir de la cobertura mediática sensacionalista en 2017 de la presencia de un grupo de jóvenes, en su mayoría marroquíes, en un barrio del norte de la ciudad de París y, posteriormente, en otras ciudades francesas<sup>8</sup>.

Esta postura institucional parece reflejar una voluntad de no aceptar la responsabilidad de la incapacidad para dar una respuesta adecuada a una problemática compleja. Ello ante una población de niños y adolescentes a veces marcados por la violencia sufrida durante el proceso migratorio y la experiencia de la frontera, y para los que las respuestas estandarizadas en materia de protección infantil no siempre resultan eficaces, o al menos no de forma inmediata. Sin embargo, las estadísticas francesas de la Misión MNA (2025) revelan una presencia significativa de menores de origen magrebí que se benefician de medidas de protección: en 2021 y 2022 representaban el 20 % del total de menores atendidos (Túnez fue la tercera nacionalidad más representada en 2022); en 2023 y 2024, su proporción disminuyó ligeramente, situándose en torno al 13 % del total.

En lo que respecta a España, Marruecos ha sido tradicionalmente el principal país de origen de los adolescentes migrantes no acompañados. Si en la década de 2000 representaban más del 90 % de los menores atendidos, en 2024 siguen siendo

<sup>3</sup> En materia de género, las estadísticas disponibles (Eurostat) revelan que se trata de una migración mayoritariamente masculina: alrededor del 10 % del total de las solicitudes de protección internacional presentadas en 2024 en todos los países de la Unión Europea corresponden a menores no acompañadas. Aunque son menos numerosas las que emigran a Europa, son más invisibles y sus trayectorias migratorias suelen ocupar espacios más privados e íntimos debido a la discriminación de género (véase la contribución de García y Gimeno en este dossier así como Floristán, 2022).

<sup>4</sup> Cabe señalar que esta zona geográfica también puede extenderse a Libia y Mauritania, lo que se conoce como el Gran Magreb. Sin embargo, estos dos países no parecen ser representativos en términos de migración de menores no acompañados.

<sup>5</sup> Hemos decidido traducir el término original 'mineurs en errance' como 'menores errantes', a pesar de que sea un adjetivo relativamente poco utilizado en castellano.

<sup>6</sup> Leer la contribución de Olivier Peyroux, Fairoud Idbihi y Juliette Bobeau en este dossier.

<sup>7</sup> Leer la contribución de Manon Danger y Léa Loth en este dossier.

<sup>8</sup> Samia Moucharik, investigadora independiente marroquí, evoca una politización del « problema de los menores marroquíes no acompañados » en Francia, subrayando la preeminencia otorgada al tratamiento policial represivo aplicado por el Estado francés a estos cuerpos considerados indeseables. Según esta autora, « el trato reservado a los marroquíes que llegan muy jóvenes es extra-derogatorio, mientras que el régimen legal reservado al conjunto de los menores procedentes de África o Asia ya es en sí mismo derogatorio » (Moucharik, 2025a).

la nacionalidad mayoritaria (4.393 de los 16.041 inscritos en el Registro Nacional de Menores No Acompañados<sup>9</sup>). Por lo tanto, existe una presencia importante y predominante de menores de origen magrebí, en particular marroquí, que se integran en los dispositivos de protección en España.

El contexto de la Suiza francófona, y más concretamente el cantón de Ginebra<sup>10</sup>, constituye un ejemplo representativo de una tendencia predominante en el contexto europeo: en contradicción frontal con los artículos 2 y 20 de la Convención Internacional sobre los Derechos del Niño, se establece una discriminación legislativa entre los menores no acompañados en función de su condición de solicitantes o no de protección internacional. A los 'no solicitantes de asilo' se les ofrece un nivel mínimo de acogida y acceso a los derechos, sin posibilidad real de obtener un estatus duradero en términos de residencia una vez que alcanzan la mayoría de edad. A estos jóvenes se les denomina comúnmente en otros contextos del norte de Europa como 'menores no acompañados e indocumentados' (Picum, 2012; Menjivar y Pereira, 2019).

Teniendo en cuenta este contexto político-legislativo en el que los menores no acompañados, en lugar de ser protegidos, se vuelven más vulnerables, es legítimo plantearse las siguientes preguntas: ¿Desean estos jóvenes permanecer realmente al margen? ¿Son realmente inadaptables? ¿Rechazan voluntariamente cualquier forma de ayuda o protección? Intentar responder a estas preguntas constituye el núcleo de las contribuciones de este dossier.

Durante la investigación Pucafreu realizada en Italia entre 2011 y 2013, conocimos a jóvenes marroquíes que, tras llegar muy jóvenes a la ciudad de Turín, se vieron rápidamente envueltos en una vida de vagabundeo y pequeña delincuencia, influidos en particular por compañeros de más edad (Rozzi, 2013; Senovilla, 2013). La mayoría de estos jóvenes procedían del mismo barrio de la ciudad de Casablanca y algunos de ellos ya habían estado expuestos a la vida en la calle en su contexto de origen. En un primer momento, estos adolescentes podían sentirse atraídos por un estilo de vida caracterizado por una gran libertad y un fácil acceso al 'flouss' (dinero) y a los bienes de consumo (Vacchiano, 2014), a pesar de vivir en condiciones muy precarias<sup>11</sup>. Por el contrario, pudimos observar que un número significativo de estos jóvenes, al acercarse a la mayoría de edad, se interesaba por la posibilidad de ingresar en un centro de acogida, ya que esto les facilitaba las opciones para obtener un permiso de residencia.

Durante una estancia de trabajo de campo en Ceuta en marzo de 2018, tuve la oportunidad de conocer a los niños y adolescentes, en su mayoría de origen marroquí, a los que se conoce como 'los chicos del puerto'. Apenas recién llegado, tuve rápidamente la impresión de que la mayoría de los adolescentes presentes en ese lugar me reconocían y aceptaban, y empezaron a llamarme 'profesor'<sup>12</sup>. Ya lo

<sup>9</sup> Fiscalía General del Estado, Informe anual 2025, capítulo 3, sección 4.4, p. 727.

<sup>10</sup> Leer la contribución de Mohamed-Valid Benyezzar en este dossier.

<sup>11</sup> Visitamos una casa ocupada donde vivían, una fábrica abandonada a las afueras de Turín a la que llamaban el 'Hotel'. Ver fotos en página 14.

<sup>12</sup> Gracias a Oriana Philippe pude integrarme rápidamente en este ámbito (descrito en detalle en su artículo para este dossier). También sospecho que ella es la responsable del apelativo 'profesor'.

había leído y ya lo había escuchado, pero nada puede sustituir a la realidad de una observación directa. Estos niños y jóvenes adolescentes se enfrentan a condiciones de vida espantosas, duermen en un espacio abandonado del puerto o en coches abandonados, a merced de las inclemencias del tiempo y en condiciones higiénicas deplorables<sup>13</sup>. Son perseguidos, a veces agredidos, por la policía y la Guardia Civil española, omnipresentes en Ceuta<sup>14</sup>. Cuando intentan cruzar a la España peninsular también se exponen a riesgos físicos considerables: el recinto del puerto es objeto de medidas de seguridad cada vez más estrictas. Los dispositivos de protección, como alambradas, rejas, concertinas y muros de planchas metálicas, resultan cada vez más peligrosos e infranqueables.

Sin embargo, cabe señalar que Ceuta cuenta oficialmente con un centro de acogida para menores no acompañados, denominado 'La Esperanza', con capacidad para unas 130 personas, pero que está permanentemente saturado. Los niños suelen ser conducidos a este lugar tras ser detenidos por la policía, generalmente cuando intentan hacer 'risky' (término que utilizan para referirse al paso ilegal de la frontera). Muchos me repiten que este centro para menores « es peor que la cárcel ». Por eso no se quedan. Las autoridades argumentan que los jóvenes se fugan. Ellos me dicen que los expulsan al cabo de unos días porque no hay suficiente espacio. En su último informe sobre España, coincidiendo con la temporalidad de este trabajo de campo, el Comité de los Derechos del Niño de Naciones Unidas expresó su 'profunda preocupación' por las condiciones negligentes de acogida y alojamiento de los menores migrantes en las ciudades de Ceuta y Melilla<sup>15</sup>.

Durante mi estancia en Ceuta, conocí a Sami, un joven de 19 años. Cuando quise dirigirme a él en francés, prefirió que habláramos en inglés, idioma que dominaba. Sami había tenido que dejar los estudios y se encontraba en el puerto. Había que conseguir 'flouss', poder ayudar a su madre (Vacchiano, 2010): « *En Marruecos, profesor, el dinero atrae al dinero. Si no lo tienes, ya estás muerto* ». Más adelante, pude mantener un contacto esporádico con Sami. Poco después de 'quemar' la frontera, me hizo una breve visita en Francia, una parada en su proceso de movilidad acelerada en el espacio intra-europeo: veinticuatro horas más tarde me anuncia que ya se encontraba en otro país. Tras numerosas peripecias, Sami consiguió obtener un permiso de residencia en un país del norte de Europa, ha fundado una familia y tiene el proyecto de volver a Marruecos 'legalmente' para poder ver a su madre. Sami es un ejemplo paradigmático de 'migración positiva' (Fernier et al., 2022) que contradice el fatalismo de la percepción mediática e institucional sobre esta población.

Unos años más tarde, en el sur de España, conocí a otros jóvenes que, como Sami, habían vivido en la calle y habían logrado salir adelante. Acogidos en el marco de una red ciudadana de solidaridad, sus testimonios ponen de relieve tanto el sufrimiento relacionado con su experiencia migratoria pasada como su agradecimiento hacia las familias que los apoyan. También mencionan sus progresos formativos y su inserción

<sup>13</sup> Leer el artículo de Elisa Floristán en este dossier para conocer la situación de Melilla.

<sup>14</sup> Los pocos que tenían teléfono me enseñaban algunos vídeos que demostraban esta violencia inaceptable.

<sup>15</sup> Comité de los Derechos del Niño de las Naciones Unidas, Observaciones finales sobre el informe de España correspondiente al quinto y sexto informe periódico, 5 de marzo de 2018, párrafos 42 y 44.

profesional, así como sus aspiraciones de formar una familia y apoyar a los familiares que se quedaron en el país de origen<sup>16</sup>. El discurso de estos jóvenes subraya la importancia crucial de poder acceder a un entorno seguro, caracterizado por el afecto, el apoyo y la protección, para tener la posibilidad de (re)construir una vida 'normal' (Kohli, 2014).

En conclusión, la 'subcategorización represiva' (Moucharik, 2025a) de estos jóvenes a nivel político, institucional e incluso jurídico<sup>17</sup>, como « al margen de los márgenes » (Marmié, 2021), no se corresponde con el contenido de las diferentes contribuciones que configuran este dossier. Las situaciones de vagabundeo y pequeña delincuencia no son una condición inherente a esta población, sino más bien el resultado de una compleja combinación de factores: situación familiar, contexto migratorio, influencia de los compañeros, control por parte de adultos explotadores (Unicef, 2025)<sup>18</sup> y, por supuesto, el marco jurídico y la violencia de su aplicación. Todo ello marca su existencia y les obliga a desplazarse, resistir y sortear obstáculos. El hecho de etiquetarlos como personas 'ilegalizadas' los estigmatiza de cara a la sociedad<sup>19</sup>. Y, sin embargo, son niños, adolescentes y jóvenes como todos los demás. Tienen las mismas necesidades, las mismas preocupaciones, los mismos sueños y la misma necesidad de afecto. Algunos no sobrevivirán a la violencia de la 'harraga'<sup>20</sup>. Muchos otros conseguirán tener un diploma, un trabajo, una vivienda, una familia. Se convertirán en seres 'ordinarios' después de haber superado una experiencia 'extraordinaria' que habrá marcado sus vidas.

## Bibliografía

- BEAUDOUX, L. (2021), Jeunes dits 'incasables à la PJJ : ce qu'on pense, ce qu'on dit, ce qu'en fait', École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la justice, 110 p.
- BHABHA, J. (2009), Arendt's Children : Do Today's Migrant Children Have a Right to Have Rights, in *Human Rights Quarterly*, vol. 31 no. 2, p. 410-451.
- BHABHA, J. (2014), Moving Children: Lacunae in Contemporary Human Rights Protections for Migrant Children and Adolescents, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30 (1), p. 35-57.

<sup>16</sup> Véanse los testimonios de estos jóvenes en el vídeo 'Red de acogida el Puerto de Santamaría', en particular a partir del minuto 15:27. Vídeo en versión original española disponible en el canal YouTube del Observatorio de la Migración de Menores: <https://www.youtube.com/watch?v=Azq0be0ZYlo&t=1289s>

<sup>17</sup> El 7 de diciembre de 2020, los ministros de Justicia francés y marroquí firmaron una 'Declaración de intenciones sobre la acogida de menores no acompañados'. Este documento, que no se ha hecho público, da continuidad a toda una serie de medidas de cooperación en materia judicial y policial entre ambos países. La cooperación tenía por objeto establecer un régimen excepcional aplicable a los menores de este origen, en particular su retorno a Marruecos, incluso sin su consentimiento. Véase al respecto el análisis de Moucharik (2025b).

<sup>18</sup> Según un informe reciente de Unicef (2025), la inmensa mayoría de los menores identificados como víctimas de explotación criminal son menores no acompañados (92 %), procedentes principalmente de Argelia y Marruecos (81 %).

<sup>19</sup> Leer la contribución de Mohamed-Walid Benyezzar en este dossier.

<sup>20</sup> Leer la contribución de Oriana Philippe en este dossier.

FERNIER, L., JEUNE, M. ET SENOVILLA HERNANDEZ, D. (2022), Migration positive : aspects positifs de l'expérience migratoire, Migrinter – OMM, 40 p.

FLORISTAN MILLAN, E. (2021), ¿Y tú qué? Negociación, testimonio y reciprocidad en el trabajo de campo en terrenos sensibles. Una viñeta etnográfica, in *e-Migrinter* 23 | 2022.

FOUCAULT, M. (2004), Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979, Eds. Gallimard – Seuil, 340 p.

CARAYON, L., MATTIUSSI, J., VUATTOUX, A. (2018), 'Soyez cohérent, jeune homme !': Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris, in *Revue française de science politique*, vol. 68, p. 31-52.

KOHLI, R. (2014), Protecting asylum seeking children on the move, in Mineurs en migration : enjeux juridiques, politiques et sociaux, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30 (1), 83-104.

MARMIE, C. (2021), Hors protection. Des MNA pas comme les autres ? Le cas des jeunes étrangers qui échappent à la protection, in *Les cahiers du travail social* n° 98, p. 155-166.

MENJIVAR, C., PERREIRA, K.M. (2020), Undocumented and unaccompanied : children of migration in the european union and the united States, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 45 (2), p. 197-217.

MIHIERE, C. (2025), Prise en charge des jeunes migrants d'origine maghrébine en situation d'errance en Europe, Bilan d'étape Master Migrations Internationales, Université de Poitiers, juin 2025, 28 p.

MISSION MINEURS NON ACCOMPAGNES (2025), Rapport d'activité 2024, DPJJ- Ministère de la justice, 48 p.

MOUCHARIK, S. (2025a), Enfants harragas en France : Des corps d'exception voués à l'expulsion, Enass Maroc, avril 2025.

MOUCHARIK, S. (2025b), État de la coopération policière et judiciaire contre les mineurs marocains, Enass Maroc, avril 2025.

PATE, N. (2018), L'accès - ou le non accès – à la protection des mineurs isolés en situation de migration, Thèse pour l'obtention du grade de docteure en sociologie, Paris Nanterre, 17 décembre 2018.

PICUM (2012), Undocumented children : barriers to accessing social rights in Europe, submission to the UN Committee on the Rights of the Child general discuss-

sion 'The rights of all children in the context of international migration', Brussels, 28 septembre 2012, 8 p.

ROZZI, E. (2013), Minori strainieri non accompagnati privi di protezione, Ricerca condotta à Torino nell'ambito del progetto Pucafreu, Migrinter - CNRS - Université de Poitiers, 98 p.

SENOVILLA HERNANDEZ, D. (2013), mineurs isolés étrangers et sans protection en Europe : Rapport comparatif final, Projet Pucafreu, Migrinter – CNRS - Université de Poitiers, 128 p.

TRUCCO, D., LAMARCHE, K. ET PHILIPPE, O. (2023), À la frontière du droit : répertoire juridique et défense des exilé·es en territoire frontalier, in *Droit et société*, vol. 113 (1), p. 181-202.

UNICEF France (2025), Victimes avant tout : protéger les enfants contre l'exploitation criminelle, juillet 2025, 29 p.

VACCHIANO, F. (2010), Bash n'ataq l-walidin ('to save my parents'): personal and social challenges of Moroccan unaccompanied children in Italy, in D. Senovilla, J. Kanics et K. Touzenis, *Migrating alone : unaccompanied and separated children's migration to Europe*, Unesco Eds., p. 108 – 127.

VACCHIANO, F. (2014), À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30 (1), p. 59-81.

# Être en mouvement pour résister. Épreuves et expériences de jeunes Maghrébins illégalisés en Suisse

**Mohamed-Walid BENYEZZAR**

HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL DE GENÈVE (HETS-GENÈVE, HES-SO) & UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL (SUISSE)

## Résumé

Cet article analyse, à partir d'une enquête ethnographique menée à Genève entre 2021 et 2024, les expériences de jeunes hommes maghrébins catégorisés comme 'mineurs non accompagnés' n'ayant pas déposé de demande d'asile et se trouvant ainsi dans une situation d'illégalisation et de forte précarité. En mobilisant une méthodologie qualitative fondée sur des observations, des entretiens (notamment mobiles) et l'analyse de cadres juridiques et institutionnels, l'auteur met en lumière les effets d'un dispositif d'accueil genevois marqué par une tension structurelle entre protection de l'enfance et contrôle migratoire, générant attente, incertitude statutaire et précarisation, particulièrement à l'approche de la majorité.

## Introduction

Depuis plusieurs années, la question des personnes catégorisées mineures non accompagnées (MNA) s'est imposée comme un enjeu central dans de nombreux pays européens (Senovilla Hernández, 2023). Cette catégorie repose sur trois critères principaux : la minorité d'âge (moins de 18 ans), la condition d'étranger et l'absence (temporaire ou définitive) de parents ou de responsables légaux à leurs côtés. Leur exposition à diverses formes de risques et de difficultés (violences, abus, exploitation, problèmes de santé, etc.) et leurs besoins spécifiques rendent nécessaire la mise en place de dispositifs d'accueil et de protection adaptés (Chavanon et al., 2024).

À l'instar de ces voisins européens, la Suisse accueille chaque année plusieurs milliers de ces jeunes, majoritairement originaires d'Afghanistan, de Somalie, d'Algérie, du Maroc et de Guinée, fuyant les conflits, les difficultés économiques et en quête de meilleures perspectives de vie. Conformément à la législation nationale (notamment la Loi fédérale sur les étrangers et leur intégration (LEI) et la Loi sur l'asile (LAsi)) et aux conventions internationales (notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant), les personnes dites mineures non accompagnées bénéficient d'un droit à une protection et à une assistance particulières (Corbaz, 2019).

En 2024, 2.639 demandes d'asile, soit 9,5 % de l'ensemble des demandes, ont été déposées par des mineurs non accompagnés. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 16-17 ans (76,2 %), très loin devant les 13-15 ans (22,2 %) et les 8-12 ans (1,4 %). Pratiquement tous les « requérants d'asile mineurs non accompagnés » arrivés en Suisse en 2024 étaient des hommes (95,2 %) (SEM, 2025). Transmis de manière informelle par une personne travaillant dans la structure qui s'occupe de leur accompagnement, voilà quelques chiffres concernant leur nombre à Genève, au mois d'août 2025 : 184 jeunes, contre 252 en décembre 2024 et 300 en décembre 2023.

Dans le canton de Genève, la distinction entre les mineurs non accompagnés (MNA), soit les personnes qui ne déposent pas de demande d'asile, et les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), soit celles qui déposent une demande d'asile, traduit une hiérarchisation juridique, administrative et institutionnelle des statuts, qui conditionne l'accès à la protection, aux droits et aux dispositifs d'accueil. Cette contribution s'intéresse spécifiquement aux jeunes hommes catégorisés MNA qui ne déposent pas de demande d'asile et qui sont, pour une très large part, originaires du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie).

En tant que personnes 'migrantisées' et 'illégalisées' par les autorités, leur existence se trouve souvent marquée par une succession de déplacements, de circulations, d'itinérances, mais aussi de ruptures et de départs, ici et ailleurs. En s'intéressant à leurs façons de se déplacer, de se projeter et d'imaginer d'autres ailleurs dans lesquels vivre et trouver leur place, cette contribution interroge la mobilité de ces jeunes hommes comme pratique située, traversée par des rapports de pouvoir et des inégalités structurelles, mais aussi comme horizon d'espoir et de résistance aux épreuves de leur environnement. Son objectif est d'analyser la manière dont ces jeunes hommes se positionnent et réinventent, au cœur même des dispositifs contraignants qui assignent, illégalisent, précarisent et excluent, des formes de circulation et de présence qui contestent et défient les logiques de contrôle et d'exclusion des politiques migratoires. Et c'est précisément dans les ouvertures, les interstices et les zones grises de l'ordre juridique et administratif que s'inventent des formes singulières de présence, de contournement et de résistance, face aux épreuves et aux incertitudes du quotidien, ce qui révèle la capacité de ces jeunes hommes à contester, négocier et redéfinir les frontières (Mainwaring, 2016).

Les jeunes personnes évoquées ne subissent pas passivement les aléas du quotidien, les cadres normatifs ni les décisions des autorités et des institutions. Malgré l'éventuel manque de perspectives et les possibles conditions de vie difficiles, ils font preuve d'agentivité dans ce contexte fait d'épreuves et d'incertitudes pour garder une certaine autonomie dans leur parcours (Jiménez-Álvarez, 2015). Elles peuvent être amenées à élaborer diverses stratégies pour trouver des solutions, contourner les obstacles, préserver leur dignité et nourrir l'espoir d'un avenir meilleur, que ce soit en Suisse, en Europe ou, plus rarement, dans leur pays d'origine. Cette contribution s'intéresse donc à la manière dont les décisions sont prises, ainsi que la manière dont leurs mobilités (et immobilités) s'ajustent et se recomposent au fil des situations qu'ils traversent. Pour beaucoup, la mobilité, qu'elle soit réelle ou envisagée, constitue une option privilégiée pour faire face à l'attente, aux incertitudes, résister aux contraintes imposées, se créer des opportunités et maintenir un sentiment d'action, de contrôle sur son existence et de défense de sa dignité (Duvivier, 2010).

Cette perspective invite à déplacer le regard : au-delà du mouvement physique, c'est la manière dont la mobilité est vécue, pensée et mise en pratique qui sera interrogée dans cette contribution. En donnant à voir quelques fragments de parcours et d'expériences vécues, révélateurs des manières dont ces jeunes hommes composent avec les contraintes et les opportunités qui se présentent à eux, cette

contribution, en se concentrant sur le contexte genevois, se propose d'apporter un éclairage sur l'agentivité et les dynamiques de mobilité de personnes illégalisées et fortement précarisées.

## Éléments méthodologiques

Le matériau mobilisé dans cette contribution est issu d'une enquête ethnographique menée entre 2021 et 2024 dans le cadre d'une thèse doctorale en anthropologie (en cours) auprès de jeunes hommes originaires du Maroc, d'Algérie et de Tunisie, s'étant présentés aux autorités genevoises comme mineurs non accompagnés, soit ayant moins de 18 et arrivant non accompagnés d'une personne adulte, sans déposer de demande d'asile. Cette recherche vise non seulement à documenter les expériences vécues et leur quotidien, mieux comprendre les conditions d'accueil et les modalités d'accompagnement à Genève, mais aussi à saisir les effets concrets du passage à la majorité sur leurs statuts, leurs droits et leurs possibilités de mobilité, d'installation et d'insertion en Suisse, en Europe ou plus rarement au Maghreb, pour ceux qui décident de rentrer.

Cette recherche repose sur une combinaison de méthodes qualitatives : observations, entretiens de différents types (informels, semi-directifs et biographiques) et analyse de documents juridiques et institutionnels. Les liens tissés avec ces jeunes, souvent fragiles et intermittents en raison de départs imprévus ou de ruptures de contact, traduisent les incertitudes structurelles et la précarité de leur situation, tout en révélant la complexité des épreuves qu'ils traversent et les solutions envisagées pour y faire face. Une part importante du matériau a été recueillie par le biais d'entretiens mobiles, menés en marchant ou en se déplaçant en transports publics avec les jeunes dans leurs espaces quotidiens à Genève (rues, parcs, cafés, magasins, lieux d'accueil, etc.). Inscrite dans la lignée des méthodes mobiles (Kusenbach, 2003), cette approche, moins confrontante et plus informelle que l'entretien assis en face à face, a pour but de favoriser une parole plus spontanée, la remémoration de situations vécues, l'émergence de récits situés ainsi qu'un accès privilégié à la complexité des expériences (Anderson, 2004 ; Evans et Jones, 2011).

## Éléments contextuels

L'accueil réservé aux personnes mineures non accompagnées varie sensiblement selon les contextes nationaux, en fonction des politiques migratoires, des cadres juridiques et des pratiques administratives (Senovilla Hernández, 2023). En Suisse, la procédure d'asile constitue le principal cadre légal de protection pour les jeunes étrangers se présentant comme mineurs non accompagnés (Corbaz, 2019). Contrairement à d'autres pays européens où la minorité d'âge constitue un critère fondamental ouvrant un droit à une prise en charge inconditionnelle par la protection de l'enfance, suspend l'irrégularité et peut ouvrir la voie à une régularisation (Pettenella, 2022), en Suisse, elle ne garantit ni la protection à long terme ni le droit de demeurer sur le territoire après 18 ans. Ces jeunes personnes, majoritairement de sexe masculin, demeurent soumises à des procédures administratives incertaines et à

un risque constant de fin de prise en charge institutionnelle et de renvoi, notamment à la majorité, révélant les ambivalences d'un système oscillant entre protection et contrôle (Gakuba, Garcia Delahaye et Benyezzar, 2024).

En Suisse, fédéralisme oblige, les cantons appliquent les lois fédérales tout en disposant d'une certaine marge d'interprétation, ce qui entraîne des variations notables dans la mise en œuvre des politiques d'accueil et d'accompagnement de ce public. Dans le canton de Genève, la prise en charge repose sur une double catégorisation liée au dépôt ou non d'une demande d'asile. Le traitement s'organise ainsi autour de deux régimes de traitement distincts : l'un concerne les jeunes ayant déposé une demande d'asile (les RMNA, soit les requérants d'asile mineurs non accompagnés) ; l'autre s'applique à ceux qui ne déposent pas de demande d'asile et qui demeurent donc sans statut légal (les MNA, soit les mineurs non accompagnés)<sup>1</sup>. Cette différenciation produit des disparités significatives en matière de prise en charge, d'accompagnement et de perspectives d'avenir. En plus de structurer l'ensemble du dispositif genevois, elle produit des effets concrets sur les trajectoires et les droits de ces jeunes personnes. Les premiers, majoritairement originaires d'Afghanistan ou d'autres zones de guerre, relèvent d'un régime plus protecteur (obtention d'un permis de séjour, possibilité de rester en Suisse à la majorité, etc.), tandis que les seconds, en grande partie issus du Maghreb, sont soumis à une procédure d'évaluation de la minorité instaurée en 2021, marquée par la suspicion, le contrôle, l'exclusion et la dissuasion faisant que très peu de jeunes sont reconnus mineurs au terme de la procédure et ont la possibilité d'être régularisés à leur majorité (Benyezzar, Gakuba et Garcia Delahaye, à paraître).

Les jeunes hommes d'origine maghrébine catégorisés MNA dont va traiter cette contribution se situent donc au croisement de deux régimes : celui de la protection de l'enfance et celui du contrôle migratoire. À Genève, la catégorie MNA renvoie précisément à deux réalités différentes : tout d'abord ceux qui sont dans la procédure d'évaluation de la minorité et qui attendent la décision des autorités ('mineurs présumés'), mais également ceux qui ont été reconnus mineurs ('mineurs avérés'), une infime minorité au sein de ce public, qui peuvent a priori demeurer en Suisse jusqu'à leur majorité, mais sans statut légal. Dans le cadre de la procédure cantonale d'évaluation de leur minorité, laquelle détermine si ces jeunes personnes dites MNA auront l'autorisation ou non de demeurer en Suisse au moins jusqu'à leur majorité, ils seront tout d'abord orientés vers 'La Traversée'<sup>2</sup>, un foyer d'urgence pouvant héberger une quarantaine d'hommes seuls sans abri ainsi que moins de vingt mineurs non accompagnés présumés. Ainsi, à Genève, des personnes mineures présumées sont amenées à partager le quotidien de personnes en situation de grande précarité, sans abri, le temps que les autorités statuent sur leur minorité.

Quelques chiffres pour 2024 : 286 MNA ont été hébergés à 'La Traversée'. L'écrasante majorité de ces MNA présumés ne voit pas sa minorité reconnue à l'issue de la

<sup>1</sup> Pour tout un ensemble de raisons entrelacées, ces jeunes hommes ne déposent pas de demande d'asile : manque d'informations, incompréhension des procédures, méfiance à l'égard des autorités, intérieurisation du fait que la demande n'a aucune chance d'aboutir, la Suisse n'est qu'un pays de passage, peur que sa famille au pays soit inquiétée, etc.

<sup>2</sup> Les noms des institutions et les prénoms mentionnés dans ce texte sont fictifs.

procédure. Dans ce cas, les autorités prononceront une fin de prise en charge à 'La Traversée' ; la personne devra quitter le lieu et se retrouvera à la rue. De plus, les autorités pourront déposer une plainte contre eux pour avoir transmis de fausses déclarations et prononcer des interdictions de territoire. Si leur minorité est reconnue au terme de la procédure, sauf s'ils sont trop proches de la majorité, ils pourront intégrer 'Le Leyzant'<sup>3</sup>, une structure dédiée aux MNA avérés et demeureront sans statut légal jusqu'à leur majorité. À la différence des RMNA, qui ont plus de chance de pouvoir faire reconnaître leur statut de réfugié et obtenir un permis de séjour, ils auront, a priori, très peu de chances d'obtenir une régularisation de leur statut à leur majorité, même si certaines possibilités existent, examinées au cas par cas par les autorités selon les parcours et les situations individuelles (Benyezzar, Gakuba et Garcia Delahaye, à paraître ; Law Clinic, 2020). Cette politique d'accueil repose sur une hospitalité sous condition, où l'aide accordée est indissociable de mécanismes de suspicion, de contrôle, d'exclusion et d'illégalisation (De Coulon, 2019 ; Fneich, Felder et Stavo-Debauge, 2023).

## Tenir pas à pas

Les expériences et les parcours vécus sont pluriels et rarement linéaires, témoignant de la complexité des circulations migratoires. Compte tenu de sa situation géographique, la Suisse constitue très rarement le premier pays d'arrivée en Europe. Plusieurs des personnes rencontrées ont accosté en Espagne ou en Italie, après une traversée depuis les côtes marocaines, algériennes ou tunisiennes. D'autres ont rejoint la Turquie par voie aérienne avant de poursuivre leur route, en passant notamment par la Grèce, la Bulgarie puis les Balkans jusqu'en Europe de l'Ouest. Un nombre plus restreint est arrivé légalement en France, par avion, avant de se retrouver seul pour diverses raisons. Ces trajectoires, souvent discontinues, ponctuées de détours et d'allers-retours, témoignent de la fermeture croissante des frontières de l'espace européen aux ressortissants de certains pays tiers, ainsi que des multiples stratégies que ces derniers déploient pour contourner ces restrictions (De Genova, 2017).

La frontière n'est pas uniquement un dispositif de séparation entre deux pays, mais c'est aussi un mécanisme de gouvernement des mobilités, qui sélectionne, hiérarchise et contrôle les parcours (Casas-Cortes et Cobarrubias, 2021). Les frontières s'intériorisent, produisant des effets durables d'attente et d'incertitude. Cette frontiérisation se manifeste ainsi dans le quotidien des jeunes : dans les procédures d'évaluation, les contrôles d'identité, l'accès conditionné à l'hébergement, aux soins ou à l'emploi, autant d'espaces où s'opèrent des contrôles et des vérifications continues du droit d'être ici et de pouvoir y demeurer.

Les jeunes hommes dont il est question ici se heurtent à tout un ensemble de difficultés compte tenu du cadre légal suisse et des perceptions politiques et sociales quant à leur présence (Fneich, Felder et Stavo-Debauge, 2023). Originaires de pays considérés comme « sûrs » par les autorités suisses, ils sont a priori exclus du

<sup>3</sup> Durant ma période d'enquête jusqu'en 2024, j'ai pu rencontrer une centaine de jeunes MNA 'présumés' et 5 jeunes reconnus comme mineurs au terme de la procédure, soit la quasi-totalité de ce public à ce moment-là. Tous sont devenus majeurs depuis.

bénéfice du droit d'asile. Leur situation juridique reste incertaine, les plaçant dans une zone grise où leur avenir en Suisse demeure flou et instable, ce qui alimente un climat d'incertitude permanent, qui les confronte à tout un ensemble d'épreuves, marquées par la nécessité d'être reconnus mineur afin de bénéficier d'une prise en charge institutionnelle immédiate et spécifique. Ce processus d'évaluation agit comme une frontière intérieure : il trie, classe, doute, exclue et illégalise. Les entretiens d'évaluation constituent autant de scènes où leur parole est mise en doute, et où il leur incombe de rendre leur récit crédible (Paté, 2023). « *Tu dois te rappeler de toute ta vie depuis bébé* », explique Zaïd G., 17 ans. « *Tu parles, ils écrivent, ils rigolent. Tu ne peux pas gagner avec eux* », poursuit-il. Rapidement, ces jeunes hommes prennent connaissance des possibilités limitées de régularisation à la majorité et des obstacles en termes d'accès aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement spécifiques (Gakuba, Garcia Delahaye et Benyezzar, 2024).

Dans un contexte où tout semble figé, le mouvement constitue une forme d'action minimale mais vitale. La journée, beaucoup quittent le foyer d'hébergement, marchent (souvent seuls, mais parfois à plusieurs), visitent la ville, évitent certains espaces car des problèmes peuvent y survenir, cherchent à se changer les idées, à rencontrer du monde dans des lieux publics, photographient leur environnement pour leurs réseaux sociaux et leurs proches. Certains traversent parfois la frontière franco-suisse proche, malgré les risques de se faire arrêter par la police, pour rejoindre des connaissances rencontrées en Suisse et/ou dans les pays traversés.

Marcher, sortir, se déplacer, aller voir le lac, faire les boutiques, aller dans des parcs, à la mosquée, à l'Université, à la gare ou à l'aéroport, voir du monde : autant de gestes qui permettent de garder prise sur le monde, d'identifier des possibilités, de trouver des solutions, de recréer les conditions d'une vie quotidienne « ordinaire » et de s'efforcer de construire un quotidien stable, conformément à ces aspirations et idéaux (Kohli, 2014). C'est aussi : être à l'affût d'informations permettant de trouver un emploi, un hébergement, rencontrer des personnes suisses, potentiellement une personne ressource susceptible d'apporter de l'aide et du soutien (aspects administratifs, logement, travail, etc.), voire une rencontre amoureuse en vue du mariage. Mais c'est également découvrir la ville, la comparer à celles de leur pays d'origine ou aux villes européennes traversées, pour enrichir sa connaissance de son environnement et apprendre une langue. Cette mobilité piétonne constitue une forme d'agentivité qui aide à tenir au quotidien. Elle remplit et rythme la journée. Elle traduit une forme de résistance ordinaire à l'immobilité imposée, une manière de tenir, de faire face à l'ennui et de supporter l'attente. Mais paradoxalement, ces déplacements quotidiens en ville symbolisent aussi une forme d'immobilité ordinaire, où l'énergie dépensée à circuler ne se traduit que rarement par un véritable progrès. Marcher condense la violence de l'exclusion et la nécessité de se débrouiller pour survivre ici ou ailleurs. Leur quotidien est structuré par une expérience de temps suspendu (De Coulon, 2019 ; Kobelinsky, 2010 ; Senovilla Hernández, 2019) : devant l'impossibilité de mener à bien ses projets (étudier, se former, travailler, avoir son logement, etc.), c'est aussi l'impression d'être bloqué ou 'à l'arrêt, de perdre son temps, de tourner en rond, voire de reculer.

« Les gens vont à l'école, apprennent des choses, travaillent, font du sport, moi ma vie c'est d'attendre. Y a rien. Tu attends les papiers. Tu pries. Tu te connectes sur Facebook, Youtube. Tu parles un peu, tu regardes les photos. Tu marches, tu regardes les gens. Le matin, la journée. Toujours la même chose. Les gens avancent et toi tu recules. Des copains de mon quartier sont partis après moi et ont déjà des papiers en Italie. Et moi je regarde mes vieilles chaussures. C'est la misère ici »

Khalil B., 16 ans

En tant que mineurs 'présumés' hébergés à 'La Traversée' dans le cadre de la procédure d'évaluation de leur minorité, le plus difficile pour mes interlocuteurs réside dans la nécessité de supporter les exigences administratives et institutionnelles qui encadrent leur quotidien, de se plier aux rendez-vous imposés, d'accepter l'inactivité, de ne pas tout comprendre (langue, règlements, procédures, etc.), de ne pas pouvoir aller à l'école, accéder à des soins de qualité, se former, travailler, s'inscrire dans un club de sport ou simplement profiter des plaisirs ordinaires de la vie. La plupart est également soumis à des contrôles policiers récurrents et exposés à des situations de violence ainsi qu'à la consommation de drogues. Pour beaucoup, l'expérience du dispositif génère frustration, colère et sentiment d'injustice. Un grand nombre de jeunes racontent ne pas s'être sentis écoutés, mis en doute et soupçonnés. Ces difficultés peuvent avoir un impact significatif sur leur santé mentale et physique (Gaultier, Yahyaoui et Benghozi, 2023). De nombreux témoignages recueillis font état, à des degrés différents bien sûr, d'une profonde lassitude, d'une grande fatigue, d'un stress intense, et dans certains cas, d'un épuisement considérable. Réalisant qu'« *il n'y a rien ici* », poursuivre sa route est une solution.

« *Si tu ne fais rien, tu es mort* », disait Hakim G. (17 ans), rêvant d'aller au Canada. Faute de diplômes pour y aller, il espère rencontrer en Suisse une partenaire canadienne qui lui permettrait d'obtenir un titre de séjour pour y aller légalement. En allant par exemple marcher dans les bâtiments de l'Université, attentif aux possibles accents québécois.

« *Il y a des Canadiens partout. Pas de problèmes. Dans tous les pays. C'est le Destin. Si ce n'est pas en Suisse, ça sera ailleurs* »

## Partir pour le 'meilleur'

Parmi ceux qui arrivent à La Traversée, un bon nombre quittent ensuite le dispositif avant la décision finale des autorités, comprenant que la Suisse offre peu d'opportunités, que d'autres pays sont potentiellement plus hospitaliers, et aussi de peur d'être arrêtés par les autorités et renvoyés dans leur pays d'origine. D'autres doivent partir également, exclus à la suite du non-respect du règlement. À cela s'ajoute le fait que les autorités genevoises, à l'issue de la procédure, peuvent déposer une plainte pour fausse déclaration, prononcer une interdiction de territoire et engager des poursuites pouvant mener à une peine d'incarcération, assortie de l'obligation de rembourser les frais engagés à leur égard. Cette information a circulé, avec la peur aussi d'être renvoyé au pays (Benyezzar, Gakuba et Garcia Delahaye, à paraître).

Résister, pour Slimane F. (18 ans, d'origine algérienne), c'est précisément cela : ne pas se résigner, se maintenir en mouvement malgré l'épuisement, trouver des solutions pour aller dans d'autres pays, identifier des solutions d'hébergement, des itinéraires, des contacts, gagner de l'argent, faire preuve d'inventivité face aux politiques migratoires qui empêchent et assignent. C'est bricoler des chemins possibles dans un monde d'obstacles et savoir jouer avec les règles pour tenir, y compris celles de la légalité. Il explique :

*« On essaie. Et on regarde si ça marche. C'est le Destin (...) Les Suisses viennent en Tunisie. Les Allemands, les Français aussi. Pourquoi nous, on ne peut pas aller chez eux ? Ils ont de l'argent. Je te jure, je viens chez toi si tu viens chez moi »*

Slimane F., 18 ans

Cette mobilité s'affirme comme la revendication d'un droit fondamental à circuler librement, à 'aller et venir', 'monter et descendre' selon sa propre volonté, quelles que soient les frontières politiques et les barrières administratives qui tentent de la contrôler (De Genova, 2017). Au-delà de la simple recherche d'un ailleurs meilleur, ses propos expriment une contestation implicite des régimes de mobilité inégalitaires qui hiérarchisent le monde en fonction des statuts et des origines. Elle traduit en effet une revendication d'égalité : celle de pouvoir se déplacer selon les mêmes droits que les personnes qui circulent librement dans les pays du Sud, 'chez lui'. Revendiquer le droit de venir 'chez eux', en Europe, c'est donc dénoncer l'injustice d'un monde où la liberté de circuler n'est pas un droit universel et un acquis, mais un privilège réservé à des compatriotes ou des personnes ayant des connaissances et de l'argent, qui « n'ont pas besoin de monter dans un petit bateau pour venir en Europe ».

*« Ils donnent le visa aux Arabes du Golfe, pas à nous. Pourquoi ? Ils sont comme nous : même religion, même visage, même langue. Ce qui change c'est la poche. L'argent »*

Slimane F., 18 ans

Une fois à Genève, ces départs pour un ailleurs plus hospitalier concernent également des jeunes hommes reconnus comme mineurs, qui découvrent progressivement que la reconnaissance de leur minorité ne constitue pas une garantie de protection durable et de possibilité de régularisation à la majorité. Ainsi Hocine B. (16 ans, d'origine tunisienne), reconnu mineur, réalise rapidement qu'à ses 18 ans rien ne sera garanti en termes de régularisation et de possibilités d'installation en Suisse. Derrière le soulagement initial de la reconnaissance de sa minorité se profile ainsi la conscience d'une précarité administrative persistante, où la majorité légale marque moins une étape d'autonomie qu'un basculement possible vers l'illégalité et l'exclusion. En colère contre le personnel éducatif qui ne l'aide pas suffisamment selon lui et refusant de vivre dans ce qu'il qualifie de « perte de temps », il décide de partir. L'appréhension du passage à la majorité agit comme une rupture brutale : risque de perte d'accès à un lieu d'hébergement, à la formation, aux aides. Hocine B. pointe les contradictions du dispositif et ce que le droit produit à la majorité, du jour au lendemain : un basculement d'un statut 'protégé' à celui d'illégalisé'.

« Tu deviens fou ici. On te dit d'aller à l'école, d'apprendre le français, d'être tranquille. Mais à 18 ans tu dois partir. Ça ne sert à rien de rester ici. L'école, tu perds ton temps. Y a rien ici. Y a pas d'avenir ici. Je te jure, tu deviens fou »

Hocine B., 16 ans

Hocine B. se sent bien en Suisse, à Genève, et aimerait y faire sa vie. Il a comparé le pays à d'autres et connaît les difficultés vécues par des amis dans diverses villes européennes. Mais le plus important, ce sont les papiers, l'kwart. Pour lui, rester en Suisse est inutile si à la majorité rien n'est obtenu. Il comprend rapidement qu'à sa majorité il n'est pas certain de pouvoir rester en Suisse : « Ça sert à quoi de m'aider si c'est pour devoir quitter le foyer le jour de mes 18 ans ? » constate-t-il. « Y a rien. Je perds mon temps, bloqué ici. Pourquoi je reste ici, si c'est pour avoir des problèmes ? » me dit-il plusieurs fois. Le temps presse. Chaque jour qui passe le rapproche de la majorité et l'éloigne du statut 'protégé' de mineur à revendiquer dans un autre pays. Loin d'être une ressource, le temps qui passe devient un fardeau, une menace latente qui fragilise ses possibilités de projection en Suisse et ailleurs. Jour après jour, la fenêtre temporelle durant laquelle il peut encore espérer être accueilli ailleurs comme mineur et bénéficier, à ce titre, d'un minimum de protection, se réduit.

L'absence de certitudes et de perspectives d'avenir le maintient dans un état de réflexion continue, de doutes et d'hésitations : rester ici ou partir ? D'autres pays considérés comme plus hospitaliers pourraient l'accueillir, selon lui. Plusieurs fois, il m'a parlé des différents pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, en les hiérarchisant selon sa perception et sa connaissance de leurs avantages et inconvénients. Il passe d'ailleurs plusieurs heures chaque jour sur les réseaux sociaux à regarder les vidéos publiées par des amis ou des compatriotes, se montrant dans d'autres pays d'Europe, parfois en situation régulière. Ces images entretiennent l'idée qu'ailleurs, dans ces pays, la vie semble plus facile, et qu'ils offrent des opportunités et des formes de stabilité. Elles nourrissent chez lui à la fois un sentiment d'admiration et de frustration. Pour autant, il sait que c'est difficile. Malik D., 18 ans, originaire d'Algérie, ayant vécu longtemps en Espagne et en France, considère aussi qu'il n'est pas le bienvenu en Suisse.

« Les Suisses n'aiment pas les Arabes. Ils ne nous aiment pas. Fallait venir avant.

C'était facile »

Malik D., 18 ans

Ce sentiment d'exclusion intériorisé, celui de se savoir perçu comme un problème, voire comme une menace, est partagé par plusieurs jeunes hommes. Cette dimension doit toutefois être nuancée, car, à l'instar d'autres jeunes, Malik D. comprend cette perception négative à leur égard et la justifie, parfois en des termes très durs vis-à-vis de ses compatriotes et de ses pairs qui sont, selon lui, entièrement responsables des prises en charges différencierées et de l'exclusion du public maghrébin.

« La Suisse ne doit aider que ceux qui sont tranquilles. En Algérie, tu fais ça ? Tu finis à l'hôpital puis en prison. Les policiers te tabassent. Ici, les Suisses sont gentils. Alors ils profitent. Pas de pitié pour eux. Faut les faire partir »

Malik D., 18 ans

Au fil de nos rencontres, je réalise qu'Hocine B. envisage de quitter la Suisse, mais qu'un retour est toutefois possible. Il espère un jour avoir les papiers et revenir les montrer aux professionnels avec lesquels il se fâche régulièrement, qu'il accuse de ne pas le respecter. Une façon peut-être pour lui de réaffirmer sa dignité et de réparer leurs torts, de faire face fièrement à ceux qui détiennent le pouvoir et le contrôle sur son quotidien. Un jour, les professionnels m'apprennent qu'Hocine B. a quitté Genève sans rien dire à personne. « *Il a décidé d'aller dans un autre pays où ils aident les mineurs* », me dit un jeune du foyer resté en lien avec lui via les réseaux sociaux. Il m'avait évoqué plusieurs fois la solution suivante : partir dans un pays européen plus hospitalier, c'est-à-dire offrant des politiques d'accueil des MNA et de régularisation plus positives, dans l'optique de revenir en Suisse une fois régularisé afin de s'y installer définitivement. Ainsi, ce départ ne se résume pas à un simple déplacement. Il devient un acte d'affirmation de soi et de résistance face aux épreuves du quotidien, une stratégie de survie aussi. Une manière de préserver sa dignité, de rester debout, de refuser de se soumettre. La fierté, l'honneur aussi, quels qu'en soient les risques ou les conséquences. « *Ennif, Ennif wa khsara* »<sup>4</sup>, me disait-il souvent. C'est en partie ce qui explique qu'il ait choisi de rompre tout contact avec la plupart des personnes qu'il côtoyait avant son départ, moi y compris, comme pour marquer symboliquement une rupture avec un passé qu'il souhaite désormais tenir à distance. Ici, la mobilité est une stratégie, un champ des possibles qui s'ouvrent, une fenêtre d'opportunités qui se présentent à soi pour ne pas se résigner ou se laisser abattre face à la précarité et aux décisions administratives négatives.

Face à ces épreuves, certains décident de franchir différentes frontières et expérimentent tout un ensemble de voies pour y trouver des lieux plus hospitaliers et offrant des opportunités. Le choix du pays dépend de divers critères, tels qu'un lieu déjà traversé au cours de leur parcours, où des liens ont pu être tissés, ou une nouvelle destination perçue comme offrant de meilleures perspectives (conditions sociales, administratives, logement, emploi, etc.). Ainsi beaucoup de ces jeunes développent une grande expertise de la mobilité, soit un ensemble de savoirs, de réseaux et de ressources permettant de se déplacer, y compris dans des contextes de grandes difficultés, ce que Moret (2018) désigne comme 'capital de mobilité' et Séhili et Zúñiga, (2014) comme 'savoir migrer'. Bien qu'elles puissent être parfois le fruit du hasard, par exemple avec un interlocuteur qui s'est trompé de train ou qui est monté dans le premier train pour fuir la police qui le poursuivait, de manière générale leur mobilité n'est pas aléatoire, mais plutôt structurée par des expériences et des informations, par un 'savoir-circuler' forgé dans l'incertitude et l'urgence. Certains peuvent aussi activer des ressources transnationales et des réseaux familiaux ou amicaux répartis entre plusieurs pays pour maintenir la possibilité de circuler. Y compris pour rentrer dans son pays d'origine, quand cela est possible.

<sup>4</sup> Venant de l'arabe maghrébin, cette expression s'emploie lorsqu'une personne oppose une résistance (à l'injustice, l'humiliation, etc.), refuse de céder et accepte une perte matérielle ou sociale afin de préserver, à tout prix, son honneur et sa dignité, quitte à se retrouver après en difficulté.

## Rentrer pour avancer

Pour quelques-uns, l'idée d'un retour au pays émerge, rarement comme un premier choix, mais souvent comme une option par défaut, envisagée face aux impasses dans lesquelles ils se trouvent et où les alternatives manquent. L'accumulation de frustrations face aux barrières administratives et sociales, conjuguée au sentiment d'échec et aux difficultés d'insertion sociale, professionnelle ou éducative, ainsi qu'au manque de la famille, en particulier de la mère, tend à renforcer cette dynamique. Les récits recueillis mettent en évidence l'ambivalence du projet de retour, qui n'est ni entièrement volontaire ni entièrement contraint (Flahaux, 2017). Cette décision peut résulter d'un ensemble de circonstances : la fatigue, la violence, l'épuisement des ressources, la quête de dignité et de reconnaissance, notamment le désir de ne pas être oublié par les siens<sup>5</sup>, ou encore la peur de se blesser, de tomber malade, de se retrouver à la rue, en prison, ou d'être reconduit par les autorités dans son pays d'origine. Le processus implique des réflexions à la fois sur son projet de mobilité et son identité. Le retour n'est pas nécessairement un échec, mais souvent une forme d'agentivité et un nouveau départ : une manière de reprendre la main sur leur trajectoire, de transformer l'attente en mouvement, et de réaffirmer, par la mobilité, une capacité à décider pour eux-mêmes.

Plusieurs jeunes rencontrés m'ont montré des photos d'eux-mêmes avant leur départ, parfois aussi sur le bateau durant la traversée de la Méditerranée. On y voit des sourires, des souvenirs heureux selon eux, mais aussi lointains, mettant en évidence les rapides transformations physiques et psychologiques qu'ils ont subies et qu'ils constatent suite à leur nouvelle vie en Europe depuis quelques mois (caractères, réactions, nouvelles habitudes, blessures, fractures, cicatrices, perte de dents, démarche, apparence, etc.). Plusieurs personnes évoquent le fait que *l'ghorba*<sup>6</sup>, ces souffrances, ces épreuves, ces désillusions, ont laissé un goût amer, des traces profondes, marquant à la fois leur corps et leur esprit, et altérant irrémédiablement leur regard sur le monde. Ce qui incite un grand nombre de jeunes à vouloir rentrer 'à la maison', me dit Tarik A., un jeune marocain de 18 ans.

« *Tu ne peux pas vivre ici. Comme un mendiant. J'ai le Bac'. Je perds mon temps. Il n'y a rien. Si je reste ici, je vais devenir fou, comme ceux qui vivent en Colombie. Dans le film, au cinéma. Tu veux les tuer. Tu deviens vieux et fou, si tu restes ici. C'est mieux d'être en bonne santé dans mon pays que de mourir ici. Au moins tu es tranquille* »

Tarik A., 18 ans

Hakim G. (17 ans) exprime aussi son souhait de rentrer en Algérie s'il n'arrive pas à régulariser sa situation et étudier à l'Université. Conscient des difficultés vécues par les 'Arabes' et les personnes 'sans papiers', il refuse de côtoyer des personnes sans

<sup>5</sup> Deux personnes m'ont par exemple rapporté le cas d'un héritage et la peur de se faire « voler ses terres » par des cousins s'ils ne sont pas présents.

<sup>6</sup> Terme arabe polysémique exprimant l'idée de déplacement physique, d'exil dans un pays étranger, d'éloignement, le fait de vivre loin de chez soi, mais en arabe maghrébin c'est aussi une expérience existentielle et sensible ambivalente de souffrance, de déracinement, de nostalgie, de désillusion, de prise de conscience des difficultés, de manque, de tristesse, de solitude, de précarité, d'injustice, de survie, de fierté à endurer des épreuves pour aider les siens, de liberté, de changement de soi.

abri, de peur de « devenir comme eux ». « Je suis là pour étudier à l'Université, pas comme tous ces clochards drogués qui sont là et nous font honte ». Son objectif est le suivant : pouvoir étudier à l'Université de Genève et bénéficier d'une bourse de la Suisse. Réalisant que ce sera difficile, il s'est fixé un ultimatum :

« Je me donne 5 ans pour faire une situation, avec les papiers. Si ça ne marche pas, je préfère rentrer au lieu de me salir ici. Tomber malade. C'est le Destin. Je préfère rentrer et vivre tranquillement. Je n'ai pas besoin d'accepter cette misère. J'ai mon étage dans notre maison, mon père a son entreprise. Il y a tout. Je vais bien. Merci à Dieu »

Hakim G., 17 ans

Mais ce projet de retour ne signifie pas pour autant la fin de son projet de vie en Suisse. Il envisage d'entreprendre des études universitaires en Algérie, avec l'intention de revenir ensuite en Suisse, soit dans le cadre d'une thèse de doctorat, soit pour y exercer une activité professionnelle. Il s'est d'ailleurs déjà renseigné sur les secteurs en tension et les domaines considérés comme en pénurie de main-d'œuvre pour choisir son cursus.

La question du retour se pose aussi pour Othmane B. (18 ans), qui souhaite rentrer en Tunisie. Il évoque le manque de perspectives actuelles en Suisse, les difficultés liées aux contrôles policiers fréquents, les différences de traitements entre les Arabes, les Afghans et les Ukrainiens en Suisse, les tensions et altercations avec d'autres jeunes maghrébins illégalisés, ainsi que son refus de continuer à vivre chez un membre de sa famille, qui l'a accueilli, faute d'avoir pu être reconnu comme mineur avant. Il ne supporte pas cette dépendance et cette attente : « Il faut être intelligent ici, sinon tu meurs », disait-il souvent. « Trouver de l'argent, c'est facile. Il y en a. Ce n'est pas un problème. Le plus dur ici c'est trouver un logement. Je ne vais pas dormir dehors comme un mendiant. Jamais de la vie », me dit-il. Rentrer au pays est la meilleure solution selon lui dans sa situation. Son discours a évolué au fil des circonstances et des épreuves. Il me disait d'abord : « Je suis jeune, j'ai le temps. C'est maintenant qu'il faut souffrir après c'est trop tard ». Mais au fil des mois, observant d'autres personnes ayant été hébergées à 'La Traversée', il comprend que rester en Suisse implique de s'exposer à vivre dans un quotidien sans perspectives de travail, de logement et de régularisation. C'est ce qui le convaincra de rentrer à Tunis, avec un projet en tête aussi.

« Je vais rentrer en Tunisie, aller à l'école, faire une formation, apprendre un métier, mais pas pour faire ma vie là-bas. Il<sup>7</sup> me paie la formation. Après je reviens. Tu peux trouver un travail ici avec une formation. Sans ça, c'est impossible. C'est mieux pour moi. Je vais vite trouver quelque chose. Je monte dans le bateau et un jour je serai ici avec toi, comme aujourd'hui »

Othmane B., 18 ans

« L'année prochaine, Inch'Allah, je serai là avec toi, ici, au même endroit », me répète-t-il, quelques jours avant son départ pour la Tunisie. Son projet n'est pas de rentrer définitivement, mais de rentrer pour mieux revenir. « Rentrer pour avancer »

<sup>7</sup> Le service qui l'aide dans son projet de retour.

me dit Othmane B. : obtenir le permis de conduire, étudier, se former et repartir dès que possible avec un diplôme, un métier et une plus grande maîtrise des langues française et anglaise, revenir ainsi mieux outillé pour trouver un emploi, me dit-il, « *Inch'Allah* ». Le jour de son départ, à l'aéroport, il me le confirme : « *Oui l'année prochaine, je viens Inch'Allah* ». Il sera resté environ 2 ans à Genève.

« *Et pour revenir en Suisse, tu fais comment ?* ». « *La même chose, Pantelleria* », me répond-il. Financer sa traversée, accéder à cette île italienne proche des côtes tunisiennes ; tout semble facile pour lui. Quelques semaines plus tôt, il avait aussi évoqué la possibilité de rentrer pour rencontrer une touriste suisse en Tunisie. Une touriste genevoise si possible, à qui montrer sa connaissance de la ville, de son histoire et de ses traditions, car son projet est de s'installer et travailler à Genève, comme les salaires sont élevés, voire de vivre en France voisine, les loyers étant plus accessibles, ce qui lui permettrait d'économiser de l'argent pour ses projets en Suisse et en Tunisie. Il s'est bien renseigné :

« *Après faire des affaires en Tunisie. Vivre 3 mois ici, 3 mois là-bas. Monter et descendre. Vivre. J'ai pensé à tout. C'est sûr. Et après, je serai tranquille* »  
Othmane B., 18 ans

Moussa R., 18 ans, exprime lui aussi la volonté de rentrer en Algérie mais de manière définitive, en mettant à profit ces expériences de stages acquises à Genève dans le domaine de la restauration et son apprentissage de la langue française pour ouvrir un restaurant et/ou devenir guide touristique pour faire visiter sa ville, située à l'ouest du pays. Arrivé à l'âge de 12 ans en Espagne, il est ensuite allé à Marseille, où de multiples difficultés ont laissé chez lui des traces durables, à la fois sur son corps et dans son cœur. Il ne veut plus entendre parler de la Suisse. « *C'est mieux de partir* », dit-il.

« *Tu ne peux pas rester ici. Tu oublies ta religion. Tu te comportes mal. Tu voles, tu frappes, tu fumes de la drogue, les cachets. Ici, il n'y a rien que du mauvais. C'est mieux chez toi, tu travailles, tu manges bien, tu pries. Tu as ta famille. Ici tu perds ton temps* »  
Moussa R., 18 ans

Il espère reprendre sa vie d'avant. Il me dit qu'il va reprendre le sport, perdre du poids, arrêter de fumer, s'entraîner, bien se nourrir, continuer à apprendre et à comprendre le monde. Rentrer c'est revenir à l'état initial, repartir à zéro, avec plus d'expérience et un autre regard sur le monde. C'est aussi refuser de changer, de se laisser abattre par sa situation, ne plus accepter les humiliations du quotidien. Rentrer permet de se projeter, d'avoir un nouveau projet de vie et d'ouvrir le champ des possibles. Mais avant de rentrer, Moussa R. souhaite se soigner afin de rentrer 'comme avant' pour 'faire face à la famille'. Revenir 'moins bien et plus pauvre qu'avant' est en effet impossible pour lui, même avec un projet.

Ces fragments d'expériences vécues et de témoignages contribuent à façonner une décision de retour souvent empreinte d'ambivalences, de contradictions et de pa-

radoxes. Ainsi le retour volontaire ne doit pas être perçu comme la fin d'un parcours, mais comme une étape dynamique, façonnée par des réalités sociales, économiques et personnelles complexes (Chappart, 2011 ; King et Kuschminder, 2022). Le retour n'est en soi ni un succès ni un échec, mais une étape dans un processus de mobilité beaucoup plus large. Il s'inscrit aussi souvent dans un processus plus large de reconfiguration identitaire et sociale et témoigne de la capacité de ces jeunes hommes à négocier leur avenir au croisement de leurs aspirations individuelles et des contraintes structurelles (Bolzman, Gakuba et Amalaman, 2024 ; Flahaux, Eggerickx et Schoumaker, 2017).

## Conclusion

Cette contribution a permis d'évoquer les situations de quelques jeunes hommes d'origine maghrébine catégorisés MNA à Genève, confrontés à la question des mobilités, ayant décidé et/ou été contraints de quitter la ville, à la recherche de solutions et d'opportunités ailleurs, qu'il s'agisse de revenir dans un pays traversé, de partir vers une nouvelle destination, ou, plus rarement, de rentrer dans son pays d'origine. Ces circulations traduisent à la fois les contraintes structurelles auxquelles ces jeunes hommes sont soumis et les formes d'agentivité qu'ils déploient pour se maintenir en mouvement, trouver leur place dans un contexte d'illégalisation et d'incertitude. Les mobilités apparaissent ici comme un processus fragmenté, fait de reconfigurations et d'adaptations successives, où périodes d'arrêt et de mouvement, attentes et départs, s'entremêlent (Veale & Donà, 2014).

Face aux contraintes liées à l'absence de statut légal, à la différence de traitement par rapport aux personnes catégorisées RMNA, qui ont davantage de chances d'obtenir un permis de séjour, les réactions des jeunes hommes cités s'avèrent multiples et complexes. Pour saisir pleinement ces dynamiques, il importe d'élargir la compréhension de la mobilité au-delà de son acception purement spatiale. La mobilité ne peut être réduite à un simple déplacement géographique. Bien au contraire, elle renvoie à un ensemble de pratiques, de ressources et de significations sociales. Elle constitue donc aussi une ressource, une stratégie de résistance face aux problèmes ordinaires et aux épreuves liées aux politiques migratoires et aux régimes de contrôle empêchant les circulations et les possibilités d'installation. Être mobile, se déplacer ou, au contraire, rester immobile est toujours une expérience socialement située, traversée par des contraintes structurelles, des inégalités d'accès et des rapports de pouvoir (Moret, 2017 ; Scheller, 2018). En ce sens, la mobilité ne se réduit pas à un simple fait de mouvement : elle constitue un espace d'invention de soi et de négociation du possible dans un monde marqué par les statuts, les frontières et les inégalités de circulation.

Les trajectoires de ces jeunes hommes rencontrés à Genève donnent à voir, dans toute leur intensité, les tensions constitutives des régimes migratoires contemporains. Leur expérience s'inscrit à la croisée de logiques contradictoires : celles d'un dispositif institutionnel oscillant entre protection et contrôle, hospitalité et soupçon, accompagnement et exclusion. La catégorie 'mineur non accompagné' apparaît ici comme une construction administrative ambivalente, à la fois protectrice et dis-

qualifiante, qui façonne les parcours, les droits et les horizons possibles. Les jeunes hommes rencontrés composent ainsi avec un régime de mobilité fragmenté, fait de ruptures, de retours, de détours, d'évitements et d'incertitudes, où chaque déplacement dépend des conditions locales, des politiques migratoires en vigueur, des relations tissées en chemin et des projets de vie (Trajectoires, 2018 ; von Bredow, 2018).

Leur expérience montre combien les dispositifs censés les soutenir produisent en réalité de nouvelles formes de vulnérabilisation et de précarisation. La procédure d'évaluation de la minorité, les contrôles policiers récurrents, les incertitudes liées au statut, les conditions d'attente, l'hébergement avec des personnes adultes en situation de grande précarité, les ruptures de prise en charge, les sentiments de ne pas être reconnus et entendus, participent d'un processus de mise à l'épreuve constante. Pourtant, loin d'être impuissants, ils peuvent inventer des formes d'action au sein même de ces contraintes. Le mouvement, sous ses multiples formes, marcher, circuler, se déplacer, partir, quitter, revenir, rentrer, devient à la fois une stratégie de survie et une manière d'affirmer son existence. Il constitue une ressource existentielle et symbolique face à la stagnation et l'impuissance, et un espace de projection et d'ouverture dans un monde où tout semble figé, contraint et fermé.

Leurs vies s'inscrivent dans ce paradoxe : être à la fois assignés à l'attente dans les foyers 'La Traversée' ou 'Le Leysant' et condamnés à la mobilité, faute de possibilités de régulariser leur situation et d'être acceptés à Genève, sans toutefois parvenir à 'trouver leur place' (Fneich, Felder et Stavo-Debauge, 2023). Leurs circulations ne sont pas seulement synonymes de liberté, mais relèvent aussi d'une mobilité imposée (tout en étant empêchée par ailleurs), souvent en réaction aux contraintes administratives, institutionnelles et sociales. Être en mouvement ici, c'est précisément refuser l'attente, l'incertitude, l'inaction et l'immobilité. C'est refuser d'être empêché, de subir les aléas de la vie et les difficultés ordinaires. Mais c'est aussi transformer les contraintes en ressource et le déplacement en pouvoir d'agir. Le mouvement devient ici une forme de résistance et d'affirmation de soi. Ainsi, ces jeunes hommes élaborent, dans les interstices des dispositifs institutionnels, une éthique du mouvement qui leur permet de 'tenir' et de 'vivre', de se maintenir dans leur objectif d'avoir des 'papiers', de pouvoir stabiliser leur situation et de continuer à croire que quelque chose reste possible.

Face aux mécanismes d'illégalisation, de précarisation et d'exclusion, condamnés à l'attente et à la mobilité, les jeunes hommes rencontrés mobilisent des compétences qui deviennent autant de manières d'habiter le monde depuis les marges. Ce 'savoir circuler' (Moret, 2017) n'est pas seulement une compétence pratique : il traduit aussi une manière d'être, un rapport au monde fondé sur la volonté de demeurer acteur de sa vie, par-delà les lois, les frontières et les statuts. Dans cette perspective, la mobilité n'est pas réductible à un simple déplacement physique. Elle est le lieu d'une subjectivation : celle de personnes qui, tout en étant administrativement précarisées, continuent de produire du sens, de tisser des liens, d'élaborer des projets, de faire des choix, d'avoir des aspirations. Le mouvement devient alors la condition même de leur humanité et dignité.

## Bibliographie

- ANDERSON, J. (2004), Talking whilst walking : a geographical archaeology of knowledge, in *Area*, vol. 36 (n° 3), p. 254-261.
- BENYEZZAR, M.-W., GAKUBA, T.-O. & GARCIA DELAHAYE, S. (à paraître), Catégorisations migratoires et expériences de 'mineurs non accompagnés' à la majorité : enjeux et ambivalences autour de la catégorie 'MNA' à Genève (Suisse), in *Lien social et Politiques*.
- BOLZMAN, C., GAKUBA, T.-O. & AMALAMAN, D. M. (2024), Des rêves contrariés : le retour difficile des migrants ivoiriens dans le pays, in *Pensée Plurielle*, vol. 59 (n° 1), p. 113-128.
- BUTLER, M. & DERRETT, S. (2014), The walking interview : an ethnographic approach to understanding disability, in *The Internet Journal of Allied Health Sciences and Practice*, vol. 12 (n° 3).
- CARPIANO, Richard M. (2009), Come take a walk with me : The 'Go-Along' interview as a novel method for studying the implications of place for health and well-being, in *Health & Place*, vol. 15 (n° 1), p. 263-272.
- CASAS-CORTES, M. & COBARRUBIAS, S. (2021), Routes thinking, in Walters, W., Heller, C. et Pezzani, L. (éds.), *Viapolitics : borders, migration, and the power of locomotion*, Durham, Duke University Press, p. 153-182.
- CHAPPART, P. (2011), Agent du 'retour volontaire', in *Plein droit*, vol. 4 (n° 91), p. 16-19.
- CHAVANON, O., JIMENEZ, E., GAKUBA, T.-O., GARCIA DELAHAYE, S., BENYEZZAR, M.-W. & BORRI-ANADON, C. (2024), Expériences de franchissement de frontières et migration 'irrégulière' : récits et parcours migratoires de mineurs non accompagnés en France et en Suisse, in *Criminologie*, vol. 57 (n° 2), p. 213-237.
- CORBAZ, M. (2019), Les mineurs non accompagnés en droit d'asile. Étude du droit suisse à la lumière du droit international des droits de l'enfant, Berne, Stämpfli Verlag AG, 428 p.
- DE COULON, G. (2019), L'illégalité régulière. Ethnographie du régime de l'aide d'urgence en Suisse, Lausanne, Antipodes, 303 p.
- DE GENOVA, N. (éd.) (2017), *The borders of 'Europe' : autonomy of migration, tactics of bordering*, Durham, Duke University Press, 376 p.
- DUVIVIER, É. (2010), Entre installation et poursuite de la mobilité : analyse des trajectoires postinstitutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance, in *Migrations & Société*, vol. 3(n° 129), p. 243-256.

EVANS, J. & JONES, P. (2011), The walking interview : methodological considerations and practice, in *Applied Geography*, vol. 31 (n° 2), p. 849-858.

FLAHAUX, M.-L. (2017), The role of migration policy changes in Europe for return migration to Senegal, in *International Migration Review*, vol. 51 (n° 4), p. 868-892.

FLAHAUX, M.-L., EGGERICKX, T. & SCHOUmaker, B. (éds.) (2017), Les migrations de retour en Afrique, Espace Populations Sociétés, vol. 1.

FNEICH, S., FELDER, M. & STAVO-DEBAUGE, J. (2023), Faire du sur-place sans jamais pouvoir prendre place : l'interminable arrivée de jeunes Maghrébins sans-papiers à Genève, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 39 (n° 2-3), p. 235-260.

GAKUBA, T.-O., GARCIA DELAHAYE, S. & BENYEZZAR, M.-W. (2024), Le travail en réseau pour l'accompagnement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) dans le canton de Genève en Suisse, in Consito, M. (éd.), La protection des mineurs étrangers non accompagnés. Questions critiques et bonnes pratiques d'un côté à l'autre des Alpes, Naples, Jovene Editore, p. 137-155.

GAULTIER, S., YAHYAOUI, A. & BENGHOZI, P. (dir.) (2023), Mineurs non accompagnés : repères pour une clinique psychosociale transculturelle, Paris, In Press, 391 p.

HEAD-KÖNIG, A.-L., LORENZETTI, L. & FURTER, R. (2009), Les migrations de retour - Rückwanderungen, Zurich, Chronos Verlag, 320 p.

JIMÉNEZ-ÁLVAREZ, M. G. (2015), Children's rights and mobility at the border, in Nairn, K. et al. (éds.), Space, place and environment (Geographies of Children and Young People), Singapore, Springer, vol. 3, p. 1-20.

KING, R. & KUSCHMINDER, K. (éds.) (2022), Handbook of return migration, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, USA : Edward Elgar Publishing, 368 p.

KOBELINSKY, C. (2012), L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente, Paris, Éditions du Cygne, 269 p.

KOHLI, R. K. S. (2014), Protecting asylum-seeking children on the move, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 30 (n°1), p. 83-104.

KUSENBACH, M. (2003), Street phenomenology : the go-along as ethnographic research tool, in *Ethnography*, vol. 4 (n° 3), p. 455-485.

LAW CLINIC (2020), Les droits des jeunes personnes migrantes non accompagnées, Genève, Université de Genève, Faculté de droit. 159 p.

MAINWARING, C. (2016), Migrant agency : negotiating borders and migration controls, in *Migration Studies*, vol. 4 (n° 3), p. 289-308.

MASTRANGELO, S. (2019), Émigrer en quête de dignité : Tunisiens entre désillusions et espoirs, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 301 p.

MORET, J. (2017), Mobility capital : Somali migrants' trajectories of (im)mobilities and the negotiation of social inequalities across borders, in *Geoforum*, vol. 91, p. 1-18.

PATÉ, N. (2023), Minorité en errance : l'épreuve de l'évaluation des mineurs non accompagnés, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 283 p.

PETTENELLA, C. (2022), Les mineurs non accompagnés : la vulnérabilité à l'heure des politiques migratoires répressives, in Baby-Collin, V. et Souiah, F. (dir.). *Enfances et jeunesse en migration*, Paris, Le Cavalier bleu, p. 101-119.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS (SEM) (2025), Statistiques RMNA : [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/statistik\\_uma.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/statistik_uma.html).

SÉHILI, D. ET ZÚÑIGA, V. (2014), Une lecture des migrations au prisme des savoirs et des ressources. *Migrations Société*, vol. 3, n° 153-154, p. 83-94.

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. (coord.) (2019), L'attente subie par les mineurs non accompagnés dans le département de la Vienne : raisons et réponses. Résultats 2017-2019 du projet REMIV, Poitiers : MIGRINTER.

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. (2023), Être mineur non accompagné en Europe : normes et impact de leur application, in Gaultier S., Yahyaoui A. et Benghozi P. (dir.). *Mineurs non accompagnés, repères pour une clinique psychosociale transculturelle*. Paris, Éditions In Press, p. 31-54.

TRAJECTOIRES (2018), Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains, 60 p.

VEALE, A. & DONÀ, G. (eds.) (2014), *Child and Youth Migration: Mobility-in-Migration in an Era of Globalization*. Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 252 p.

VON BREDOV, M. (2018), 'De kan alltid hitta mig' Studie om människohandel och utsatta barngruppers livsvillkor, Rapport 2018 : 3, Stockholm, Länsstyrelsen, Stockholm, 62 p.

# 'Buscarse la vida en Sebta'. Quotidien de (sur)vie des adolescents maghrébins dans l'enclave espagnol de Ceuta

**Oriana PHILIPPE**

DOCTORANTE EN GÉOGRAPHIE ET DROIT, MIGRINTER – UNIVERSITÉ DE POITIERS

## Résumé

Au port de Ceuta, de nombreux jeunes marocains vivotent en espérant pouvoir franchir le détroit de Gibraltar en se glissant sous un camion ou dans un container. Un quotidien dangereux et difficile, soumis à une forte pression sociale et médiatique. Fondé sur un terrain empirique mené en 2018, ce texte reste néanmoins d'actualité dans un territoire où la question migratoire est un enjeu primordial.

« Vois-tu la côte qui se dessine là-bas, de l'autre côté de la mer ?  
Elle porte le rêve d'une autre vie »<sup>1</sup>

À l'horizon, le rocher de Gibraltar. Entre nous et lui, le détroit. Une petite portion de mer à traverser. Une petite traversée pour de grands rêves.

Les lumières d'un ferry se distinguent dans la nuit. Une voix s'exclame « *Acciona !* ». C'est le nom des ferrys de la compagnie 'Transmediterranea' qui effectue plusieurs fois par jour les trajets de Ceuta à Algesiras. Quelques garçons commentent son passage. Chaque ferry qui part sans eux signifie qu'ils resteront un peu plus longtemps dans l'enclave. Alors à chaque instant, ils réfléchissent à toutes les stratégies possibles pour rejoindre l'autre bord. Régulièrement, les jeunes mentionnent leurs efforts pour traverser par le vocable 'travailler'<sup>2</sup>, terme symbolique indiquant l'investissement que représente pour eux le franchissement de cette frontière.

Il fait froid ce soir de février 2018, comme tous les soirs de cet hiver. Blottis autour d'un feu, les jeunes se partagent ce qu'il y a à manger. L'ambiance est bercée par les chansons de Balti que les jeunes ont mis sur mon téléphone. Le repas fini, chacun trouve une activité. Certains prennent mon MP3 pour aller écouter des musiques de Reda Taliani ou de Cheba Maria. Un petit groupe se forme pour discuter. D'autres prennent ma tablette pour regarder la série 'Omar'<sup>3</sup>. Mon téléphone passe de mains en mains pour se connecter à Facebook et parler avec les proches. On joue un peu

<sup>1</sup> Pendant les mois que j'ai passé les Ceuta, les jeunes rêvaient chaque soir en regardant la côte de l'autre côté du détroit de Gibraltar et rêvaient du jour où ils pourraient l'atteindre. La vigueur de leurs rêves ne m'a pas permis de les sensibiliser sur la situation non optimale pour les étrangers sans papiers en Europe. Je me suis limitée à leur distribuer les brochures de la Cimade contenant certaines mises en garde quand on est sans papiers et à leur donner des conseils de postures et tenues à éviter ou à privilégier une fois en Europe.

<sup>2</sup> Généralement indiqué en arabe marocain 'khedma' ou en espagnol 'trabajar'. Souvent, des jeunes feront le parallèle entre la partie de la journée dédiée à la tentative de passer (incluant également la recherche d'argent par la proposition d'aide au stationnement, mendicité, etc.- en vue d'acheter du matériel -tenue de plongée, cordes,...) et la partie de la journée dédiée à la recherche de nourriture. Régulièrement, certains se font taquiner, accusés de « ne penser qu'à manger » et de ne pas s'investir assez dans l'indispensable travail pour réussir le passage.

<sup>3</sup> Série co-produite par Qatar-TV et basée sur la vie d'Omar ibn al-Khattâb, second calife de l'Islam.

au 'Parchis' et au 'Uno'. Les parties s'emballent, taquineries, vacheries, éclats de rire. La bonne humeur règne, une ambiance de groupe qui permet de tenir le coup face aux conditions inhumaines. La pluie éclate, des trombes d'eaux, comme toujours au cours de cet hiver dans 'l'estrecho'<sup>4</sup>. L'Atlantique et la Méditerranée s'affrontent d'un côté, et l'Europe et l'Afrique de l'autre.

Pour nous abriter tant bien que mal, je sors un rideau de douche que nous tendons au dessus de nos têtes et nous tentons de continuer notre partie endiablée de 'Uno'. Ceux qui ne jouent pas se plaquent contre un rocher courbé pour se protéger de la pluie. Les jeunes commencent à chanter à tue-tête, un refrain lancé par ceux couverts par le rideau de douche, et repris en chœur par le groupe blotti sous le rocher. On rigole, jusqu'à ce que l'eau nous mouille jusqu'aux os. Il n'y a plus rien à faire. Ils me disent de rentrer : nous sommes complètement trempés.

Comme presque tous les soirs de cet hiver, je les laisse-là, trempés, consciente qu'ils n'ont aucun rechange. Ils se faufilent entre les rochers de la falaise, pour s'abriter dans leurs cabanes de fortune. Quelques cartons, du plastique, des palettes et les rochers entre lesquels ils réalisent leurs installations. La mer est agitée, et les vagues atteignent souvent les cabanes. Certains vont aller sous les auvents d'une usine, contre un mur ou vont chercher une stratégie pour tenter d'être partiellement abrités de la tempête.

Au cours de cette nuit-là, comme celle de la veille, de l'avant-veille, et des autres nuits à venir, les trombes d'eau ne cessent de tomber jusqu'à l'aube. Chaque nuit, dans mon sommeil, le bruit des averses m'amènent les images de ces petits corps recroquevillés, trempés, cherchant à grappiller quelques heures de repos, avant de 'buscarse la vida'<sup>5</sup>, de mendier un peu pour trouver quelque chose à manger puis de tenter un passage vers la péninsule espagnole, la seule susceptible de leur donner encore l'espoir d'un avenir un peu plus doux. Les jeunes mentionnent souvent leurs rêves : « Je veux être coiffeur moi. Je veux pas voler ou autre, je veux être un bon coiffeur »<sup>6</sup> ; « Tu sais combien c'est le salaire au Maroc si tu arrives à avoir un travail ? 7 euros par jour ! Comment peut t'on vivre ? On demande pas grande chose, on veut pas être riche, on veut pas beaucoup. Juste de la dignité, un peu de dignité ! » ; « When I was in Morocco, I saw a lot of poor people, then i had a dream in my life, first go to Spain and other countries, collect a lot of money and help people ».

D'autres mentionneront aussi la nécessité d'aider leurs parents dans des contextes difficiles. Un des jeunes indique qu'il ne veut plus que sa mère soit une 'femme-mule' (ou 'mulet') à la frontière (des femmes transportant à pied des marchandises pesant parfois jusqu'à 80 kilos). Un autre mentionne le désespoir de son père, imam soumis à une ferme censure de la monarchie marocaine et rêvant d'arrêter cette mission qu'il porte comme un fardeau. Beaucoup mentionnent des mères seules,

<sup>4</sup> Détrict de Gibraltar.

<sup>5</sup> Expression couramment utilisée par les personnes qui tentent de franchir la frontière. Littéralement, cela signifierait « chercher sa vie » mais en argot, cela équivaut à dire que l'on se débrouille seul pour gagner sa vie. Un témoignage à ce sujet intitulé 'Ahmed\* en Ceuta' et réalisé par l'ONG Save The Children Espagne permet notamment de mettre des images et des voix sur ce quotidien. Disponible sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=3VExDLLc8cM>

<sup>6</sup> Traduit de l'arabe.

veuves ou abandonnées ou bien des familles nombreuses en situation d'extrême précarité...

## Des centres d'accueil aux couleurs pénitentiaires

Ceuta, petit territoire de moins de 20 km<sup>2</sup> avec près de 85.000 habitants, est une enclave espagnole au sein du territoire marocain. Petite pointe dans le détroit de Gibraltar, à l'extrême nord du continent africain, qui tend les bras vers l'Europe, elle est liée à la politique européenne, en tant que territoire espagnol, mais exclue de l'espace Schengen. Un statut propre à sa situation géographique, lui rappelant qu'elle est proche de l'Union Européenne mais pas tout à fait intégrée.

Par ailleurs, la situation sociale de Ceuta est complexe. La ville connaît des difficultés, parmi les plus importantes en Espagne, notamment en terme d'échec scolaire, de pauvreté, de chômage, de vivre ensemble. La ville est communément connue en Espagne pour sa délinquance, les trafics de drogue et la migration irrégulière<sup>7</sup>. Une réputation que la ville traîne comme un fardeau. Dans ce contexte, le sujet de la migration est particulièrement épineux. Ceuta est bien sûr tenue d'assurer un accueil des mineurs non accompagnés (MENA<sup>8</sup>), comme le reste des Communautés autonomes en Espagne responsables en matière de protection de l'enfance, mais rechigne à le faire et particulièrement en ce qui concerne les mineurs marocains. Au vu de sa situation géographique, les autorités sont terrorisées par 'l'appel d'air' que de meilleures conditions de prise en charge pourraient provoquer.

Ce soir de novembre 2017, Sana<sup>9</sup>, très impliquée auprès des MENA à Ceuta trouve deux garçons qui lui racontent que les policiers ne veulent pas les conduire au 'centro de menores'. Quand elle se rend auprès des autorités avec les jeunes, les policiers lui rétorquent qu'ils n'ont qu'à retourner au Maroc. À la porte d'autres jeunes attendent, à eux aussi la police a refusé l'accueil. Après de longues négociations, ils acceptent de faire la prise en charge et de les conduire au Centre pour mineurs de 'La Esperanza'<sup>10</sup>, mais à condition que les enfants déclinent toutes les coordonnées de leurs parents. Sana ne sait pas exactement ce qu'ils ont en tête. Peut-être faire admettre aux jeunes qu'ils ont une famille. Par ailleurs, la loi espagnole permet la 'repatriación'<sup>11</sup>, c'est à dire le renvoi des mineurs dans leur pays d'origine afin de les réunir avec leurs familles, quand ces dernières sont identifiées. Ainsi, en obtenant l'identité des parents, il pourrait être plus facile d'effectuer une 'repatriación'.

Le centre pour mineurs se situe à Khadû, un quartier tout à fait en périphérie de Ceuta et à proximité de la frontière. De nombreux jeunes ne veulent pas y aller, et ce pour plusieurs raisons. La première sont les conditions d'accueil. Lorsqu'ils sont

<sup>7</sup> Journal en ligne Hispanidad, 'Droga e inmigración ilegal: ¿una única realidad? En Ceuta, la Policía Nacional desarticula una red criminal de tráfico de personas y drogas, entre Marruecos y el Estrecho' du 19 juin 2025.

<sup>8</sup> L'acronyme MENA de 'Menores extranjeros no acompañados' (mineurs étrangers non accompagnés) est la formule généralement utilisée à Ceuta et en Espagne par les autorités, associatifs et médias et même au niveau législatif.

<sup>9</sup> Tous les prénoms ont été changés.

<sup>10</sup> Nom officiel du Centre pour mineurs non accompagnés à Ceuta. Il est aussi communément appelé 'Centro de menores' et généralement connu par les jeunes sous le nom de 'Centro San Antonio'.

<sup>11</sup> Rapatriement. Voir article 35 de la Loi 4/2000 de 11 janvier 2000.

arrêtés dans la rue et amenés au centre, ils sont en général hébergés dans les étages inférieurs du bâtiment, où les chambres sont surchargées, pourvues de matelas au sol. Cette partie de l'établissement s'est vue attribuer un petit sobriquet par les jeunes : 'Guantanamo'. Les jeunes sont enfermés dans les chambres pendant la nuit et il y règne, selon eux, une ambiance violente et agressive, soit provoquée par les surveillants, soit par d'autres mineurs hébergés. Beaucoup de jeunes disent se sentir plus en sécurité à la rue qu'au centre.

L'autre raison est qu'une prise en charge en tant que mineur isolé à Ceuta ne permet pas aux jeunes d'accéder à la péninsule. Or, il est extrêmement difficile, voire presque impossible pour un jeune Marocain, d'obtenir un titre de séjour lorsqu'ils atteignent la majorité en ayant été auparavant pris en charge en tant que mineur à Ceuta<sup>12</sup>. Ils obtiennent un laissez-passer pour la péninsule où ils arrivent sans réseau, sans formation, sans travail et ne remplissent donc pas les conditions d'obtention d'un titre de séjour. A Ceuta, la difficulté à obtenir un travail, rend l'obtention d'un titre de séjour encore plus difficile. 'La Esperanza' porte en réalité peu d'espoirs pour le futur. Aussi les jeunes préfèrent tenter le passage vers la péninsule afin d'y être pris en charge car les conditions d'accueil sont meilleures, permettant ainsi d'obtenir plus facilement un titre de séjour en tant que jeune majeur.

C'est ce qui explique en partie la présence d'autant de jeunes à la rue, 'en el puerto'<sup>13</sup>. L'accompagnement social par des associations est quasi-inexistant. La raison, ici encore, c'est la crainte par les autorités, de l'appel d'air. La municipalité considère en effet qu'une assistance matérielle offerte dans la rue les conforterait dans leur situation et inciterait d'autres jeunes à venir vivre à la rue pour tenter le passage vers l'Europe.

Aucune solution satisfaisante n'est donc adoptée pour limiter le nombre de jeunes à vivre 'en el puerto'. Pourtant, chaque fois qu'un événement malheureux survient et rappelle la présence de ces jeunes à la rue (par exemple quand un des enfants décède en tentant de franchir la frontière ou bien quand des heurts ont lieu avec les camionneurs), les discours des autorités et des médias locaux mettent l'accent sur le fait que les institutions 'ceuties' sont dépassées par ces jeunes qui refusent de vivre au foyer pour mineurs et passent leur temps à fuguer<sup>14</sup>. En parallèle, les arrestations des jeunes par les autorités augmentent de manière évidente<sup>15</sup>, et ils sont alors conduits, généralement menottés, à 'La Esperanza', où ils sont enfermés jusqu'au lendemain. Ces opérations contribuent à donner aux jeunes une perception négative du centre, vu comme un outil répressif et punitif. En conséquence, les jeunes ne perçoivent pas l'établissement comme une structure d'accueil et de protection. Il

<sup>12</sup> La situation a pu évoluer positivement depuis le Décret 903/2021 du 19 octobre 2021 que l'on abordera dans la section suivante. A l'époque, le jeune majeur devait trouver un travail offrant un salaire minimum, opportunité extrêmement difficile à trouver à Ceuta où le taux de chômage s'avérait très élevé.

<sup>13</sup> Formule généralement utilisée par les jeunes pour mentionner qu'ils vivent dans la rue au port de Ceuta, y compris par les arabophones ou ceux parlant d'autres langues (anglais/ français).

<sup>14</sup> Voir par exemple l'article signé par Carmen Echarri du quotidien El Faro de Ceuta, 'El Gobierno cursa una petición de auxilio al Estado por los menores inmigrantes' du 15 février 2019. Le représentant du gouvernement répète qu'il n'y a aucune faille existante auprès du centre pour mineurs et que les enfants sont à la rue car ils le veulent.

<sup>15</sup> Les arrestations et menottages sont toujours fréquents mais deviennent incessants lorsqu'un événement concernant les jeunes et relayé par les médias survient.

n'est pas rare qu'ils qualifient le centre par des termes répressifs ('Policia nacional' ; 'Prison San Antonio'<sup>16</sup>), en signant les poignets collés pour désigner les menottes.

Considérer que ces jeunes sont à la rue simplement parce qu'ils le veulent, ne peut raisonnablement pas être une lecture sensée de la situation. Vivre à la rue pour un jeune qui tente le passage de la frontière, cela signifie dormir dehors, à même le sol, dans le froid et la pluie. Cela signifie aussi ne pas manger à sa faim, porter des vêtements en lambeau pendant des jours sans pouvoir les laver et se laver, marcher nu-pieds et ne pas recevoir de soins malgré les fréquentes blessures et maux divers. La vie de la 'zanka'<sup>17</sup>, c'est également risquer sa peau à chaque tentative de passage de la frontière, faire face à la consommation de drogue et à la colle. Pire encore, cela signifie être victime quotidiennement de la violence physique, morale et sexuelle des adultes rencontrés dans la rue, dont certains sont des représentants de l'autorité publique et d'autres des individus ordinaires, et qui profitent que leurs actes ne fassent presque jamais l'objet de poursuites et de condamnations car commis à l'encontre de jeunes à qui on dénie tout droit (Save the Children, 2018 ; Migreurop, 2018 ; UNICEF, 2019 ; APHDA, 2019). Ces conditions de vie dans la rue démontrent par elles-mêmes qu'il existe des raisons objectives conduisant les jeunes à faire le choix de la 'harraga'<sup>18</sup>.

Outre les difficultés posées par la vie de la rue et le danger de la frontière 'ceuti', on peut aussi s'interroger sur le futur et les perspectives d'avenir pour ces jeunes.

## Vivre après la harraga

Une partie des jeunes a franchi 'l'Estrecho'<sup>19</sup> agrippée sur un coin d'un bateau. Arrivés en Espagne, ils ont parfois été pris en charge par des centres pour mineurs. Parmi ceux que j'ai côtoyés et qui ont été accueillis, on note que leurs conditions de vie se sont nettement améliorées : certains sont scolarisés, d'autres ont commencé une formation et les relations dans les centres d'accueil semblent plutôt bonnes. J'ai ainsi eu l'occasion d'échanger avec certains de leurs éducateurs par le biais d'appels vidéos au cours desquels ils m'indiquaient que tout se passait bien avec les jeunes. Après avoir été témoin des conditions dans lesquels ils ont vécu à Ceuta, ces conversations ont été un soulagement et une source d'espoir.

L'accueil satisfaisant en centre pour mineurs ne sera cependant pas l'issue pour tous. Certains jeunes vont continuer à vivre dans l'errance. Traverser la France, rejoindre l'Allemagne, être déçus par ce qu'ils y rencontrent et choisir de revenir en Espagne. Traverser la France, aller en Italie et constater que « *polic franc igwal polic maroco* »<sup>20</sup>.

À cette époque (fin des années 2010), la prise en charge des mineurs âgés de plus de 17 ans est compliquée dans la péninsule espagnole. Plusieurs d'entre eux voient

<sup>16</sup> Voir note 10.

<sup>17</sup> 'Rue' en arabe marocain..

<sup>18</sup> Terme désignant le passage clandestin vers la péninsule. Littéralement, les jeunes le traduisaient comme signifiant 'le risque'.

<sup>19</sup> Détrroit de Gibraltar.

<sup>20</sup> 'La police en France est pareille qu'au Maroc'. Message reçu par un des jeunes suite à son passage en France.

la porte du centre s'ouvrir le jour de leurs 18 ans et se refermer derrière eux. Ils n'ont alors plus aucun accompagnement et ils retournent alors à la vie d'errance. En effet, le cadre juridique espagnol n'offre à ce moment-là que d'infimes possibilités d'obtention du droit au séjour pour les jeunes 'ex-tutelados'<sup>21</sup> (Duan Ruiz, 2020, p. 19). Autrement dit, les jeunes qui ont été admis en centre tardivement n'ont pas eu le temps de mettre en place des éléments qui leur permettraient de rentrer dans des catégories juridiques offrant un titre de séjour : études, travail, apprentissage de l'espagnol... La législation impose alors des conditions extrêmement difficiles pour obtenir un titre de séjour, incluant notamment la nécessité de disposer d'un emploi offrant un salaire minimal.

Le Décret 903/2021 du 19 octobre 2021 a, depuis, permis de faire évoluer positivement cette situation. Auparavant, les autorités avaient 9 mois pour délivrer un titre de séjour aux MENA, ce qui impliquait que de nombreux jeunes arrivaient à la majorité sans avoir eu leur 'autorisation de résidence'. Désormais, les autorités doivent délivrer l'autorisation dans les 3 mois suivant la date de prise en charge. Le droit à mener une activité professionnelle faisait par ailleurs l'objet d'une réglementation ambiguë, et les éclaircissements du nouveau décret ont permis à de nombreux jeunes de pouvoir commencer à travailler avant la majorité. Enfin, le nouveau décret facilite considérablement le renouvellement du droit au séjour pour les jeunes majeurs et offre de réelles possibilités d'obtention d'un titre de séjour pour ceux qui n'en disposaient pas encore à leurs 18 ans<sup>22</sup>. Un nombre assez important d'associations proposent des accompagnements et des possibilités d'hébergement pour ces jeunes majeurs. En Andalousie et en Catalogne, des collectifs de jeunes se sont constitués en association. Parmi les jeunes que j'ai suivi, certains ont pu bénéficier ainsi de logements et ont réussi ensuite à obtenir des opportunités professionnelles.

C'est le cas par exemple de Rachid. Arrivé dans une petite ville du sud de l'Espagne, il est pris en charge en tant que mineur grâce à un test osseux positif. Rachid est un garçon exemplaire. Il étudie dur, apprend vite l'espagnol et finit par être recruté pour accompagner lui-même les MENA. Grâce à ses soutiens, il finit par obtenir un droit au séjour. Malgré ce parcours sans faille, Rachid garde en mémoire la souffrance de Ceuta, et peine à se stabiliser matériellement du fait de difficultés imposantes dans sa famille d'origine : un frère gravement toxico-dépendant qui ne laisse rien à sa mère, laquelle peine à se défendre.

En effet, le passage des frontières et plus généralement le parcours migratoire laissent des séquelles, même pour ceux qui réussissent à passer. Plusieurs proviennent de milieux très pauvres et ont grandi en partie dans la rue, ils arrivent à Ceuta déjà fortement dépendants de certaines drogues ou de la colle. D'autres sont restés longtemps à la frontière entre le Maroc et l'enclave et ont commencé à respirer de la colle pour supporter les conditions de vie. Pour d'autres, c'est à Ceuta que

<sup>21</sup> Terme utilisé en Espagne pour désigner les jeunes adultes qui sortent à 18 ans d'une prise en charge institutionnelle (tutelle) en tant que mineurs non accompagnés.

<sup>22</sup> Ministerio de inclusión, seguridad social y migraciones, Menores no acompañados y jóvenes extutelados con autorización de residencia, 13 p.

commence le parcours de dépendance à ces substances. C'est une des choses les plus douloureuses auxquelles j'ai assisté à Ceuta : constater, impuissante et désespérée, la chute libre de certains jeunes qui commencent à respirer la colle jusqu'à ne plus pouvoir s'en passer. Cette situation n'est pas isolée et les autres points de départ des jeunes vers l'Europe sont également concernés, comme Melilla ou Tanger (Przybyl et Ben Tayeb, 2013).

Certains d'entre eux ont franchi la frontière, emportant avec eux cette dépendance. J'ai eu plus de mal, pour des raisons évidentes, à suivre les jeunes dans des situations de ce type. J'ai pu avoir des nouvelles de l'un d'eux, Jonas, âgé de peut-être 14 ou 15 ans, qui a été renvoyé d'un centre pour mineurs de Valencia suite à une altercation avec un éducateur. Il a alors été amené dans un centre fermé d'où il a fugué pour retrouver ensuite une vie d'errance à la rue. Les dernières nouvelles que j'ai reçues de lui me disaient qu'il aurait rejoint la France. Mon propos ici ne vise bien sûr pas à donner une image négative de Jonas bien au contraire, c'est un jeune que j'ai toujours beaucoup apprécié, toujours souriant et agréable, qui n'a jamais eu un geste ou une parole de trop à mon encontre. Il représente cependant à mon sens l'image d'un jeune que le franchissement de la frontière a détruit. Il incarne une problématique réelle, que j'ai constaté sur tous mes terrains : la naissance de l'addiction pour supporter les conditions de vie au cours du parcours migratoire. Il s'agit pour moi d'une réalité négligée et non prise en compte, qui conduit généralement à condamner les individus qui en sont victimes, au lieu de s'intéresser aux causes de ces addictions et de chercher des solutions.

J'ai eu aussi l'occasion d'observer des situations similaires, à Barcelone, où je suis allée rendre visite à certains jeunes, avec qui j'avais gardé contact depuis notre rencontre à Ceuta. La plupart d'entre eux étaient pris en charge, soit dans un centre pour mineurs soit dans un centre pour majeurs. Mais parallèlement à ces situations relativement positives<sup>23</sup>, à savoir des jeunes accompagnés, suivant un parcours de formation et d'apprentissage, j'ai aussi revu des jeunes vivant des réalités plus complexes. Non pris en charge dans des centres et sans réelle possibilité de pouvoir l'être à terme, beaucoup d'entre eux, parfois très jeunes, étaient encore en situation d'errance. J'ai ainsi constaté la continuité de leurs addictions et l'absence totale d'assistance à leur attention.

De mai à juillet 2018, la situation des jeunes marocains du quartier de la Goutte d'or dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris a fait la une de plusieurs médias<sup>24</sup>. Les situations décrites m'ont rappelé la réalité vécue par plusieurs jeunes rencontrés à Ceuta. Les associations parisiennes mentionnent également le problème des addictions. On pourrait considérer que les réponses institutionnelles françaises (Gisti, 2018) sont très proches de celles observées à Ceuta ou à Valence dans le cas du jeune Jonas, en ignorant complètement la réalité des parcours vécus par ces jeunes.

Leur dépendance aux stupéfiants n'est pas liée à des phénomènes de 'mode' ou en raison d'une crise d'adolescence exacerbée. Elles sont le résultat de mois et

<sup>23</sup> Les notions de 'positif' et de 'négatif' ici sont à apprécier uniquement en comparaison avec la situation d'extrême précarité à laquelle ils faisaient face à Ceuta.

<sup>24</sup> Voir sur cette situation par exemple les articles du Monde suivants : 'De Tanger à Paris dans les pas des enfants perdus du Maroc' et 'Face aux mineurs marocains isolés toxicomanes et violents, Paris en appelle à l'état' les deux du 17 mai 2018

d'années de vie d'errance. Vivre dans la rue au quotidien ne laisse pas indemne une personne et encore moins un enfant<sup>25</sup>. Or, ce profil de jeune qui présente une situation de toxicodépendance implique des difficultés particulières en ce qui concerne leur accompagnement et leur prise en charge du fait de modèles d'accueil fortement inadaptées<sup>26</sup>. Après des années de vie sans codes et sans cadres, à lutter pour survivre, il devient nécessairement compliqué d'intégrer un centre avec des règles définies, des horaires précis et des sanctions difficilement compréhensibles. Il m'est apparu dans les différents discours qu'aucune solution alternative à la sanction pénale ou au renvoi dans le pays d'origine n'a pu être proposée à ces jeunes livrés depuis longtemps à des injustices<sup>27</sup>. Il paraît ainsi difficile d'imaginer que ces deux solutions puissent réellement les aider. Les deux ont un seul et même mérite : elles les écartent de nos yeux impuissants.

Enfin, au-delà des jeunes qui parviendront à franchir la frontière, et pour lesquels les parcours de vie sont plus ou moins heureux, il restera ceux qui ne passeront pas. Certains tenteront, désespérément, pendant des mois et même des années. Plusieurs finiront par renoncer. Soit ils repartiront vers le Maroc, soit ils atteindront leur majorité à Ceuta, à continuer de rêver sur la rive Sud du détroit et à endurer ces conditions de vies, sans jamais y parvenir.

Parmi ceux qui ne passeront pas, il y a aussi ceux qui ne survivent pas à la frontière. Leur vie s'arrêtera là, au cours de la 'Harraga'<sup>28</sup> : noyades, chutes, meurtres, autant de situations qui rappellent ô combien les frontières érigées par les gouvernements européens assassinent chaque jour des âmes innocentes. Ce fut le cas d'Omar, un des jeunes que j'ai côtoyé pendant plusieurs mois à Ceuta. Un de mes 'escorteurs'<sup>29</sup>, qui m'a attendu chaque jour avec son sourire et son éducation exemplaire. Lui, s'il était passé, il aurait sans aucun doute intégré un centre et réalisé une formation. Sauf que lui, il n'est pas passé.

Un soir d'avril 2018, un camionneur exaspéré par la situation de la frontière a décidé que la vie de ces jeunes ne valait rien. Il a bondi sur son camion et a accéléré, fonçant droit sur Omar, qui venait d'être surpris à tenter de se glisser sous le véhicule<sup>30</sup>.

Le jeune court sur le sable, soulevant des petits nuages de poussières sur son passage. Peut-être ne pense t'il même pas à ce qu'il va se passer. Peut-être pense-

<sup>25</sup> Moi-même, plusieurs mois après mon retour, et n'ayant pourtant qu'assisté à leurs conditions de vie pendant les heures de la nuit, je serai toujours autant prise à vif à l'évocation de ces souvenirs. J'ai eu le sentiment pendant ces mois à Ceuta que j'assistais littéralement à l'horreur humaine, un sentiment à mon sens qui ne peut que marquer une vie entière. Il est presque inimaginable de penser aux conséquences morales de ce passage à Ceuta pour ceux qui l'ont vécu en première personne.

<sup>26</sup> Voir à cet égard dans ce dossier l'article d'Olivier Peyroux, Fairouz Idbihi et Juliette Bobeau ainsi que celui de Manon Danger et Léa Loth qui abordent dans leur analyse les questions de toxicodépendance ainsi que les situations d'errance, déviance et même emprise que cela engendre.

<sup>27</sup> Quand je mentionne qu'aucune solution n'a été cherchée, j'exclus les assistances strictement matérielles, qui ont bien sûr existé tant à titre individuel qu'associatif mais sans constituer pour autant une solution de futur pour ces jeunes.

<sup>28</sup> Voir note 19.

<sup>29</sup> Lors de mes mois à Ceuta, je devais faire une longue marche à pied pour rejoindre les jeunes, portant plusieurs sacs avec de la nourriture et des activités. Rapidement, des jeunes prennent l'habitude de venir à ma rencontre pour m'aider à porter les affaires, malgré les hauts risques de contrôles policiers pour eux, lorsqu'ils s'approchent du centre-ville.

<sup>30</sup> Sur cet événement, voir El Faro de Ceuta, 'Fallece un jóven inmigrante atropellado por un camión en el puerto' du 6 avril 2018 ; '¿Quién era Omar, el jóven fallecido tras ser atropellado en el puerto de Ceuta ?' du 8 avril 2018.

t-il à une intimidation, rien de plus. Ou peut-être rêve-t-il à l'Europe en cet instant, l'Europe où il veut devenir boucher-charcutier. Peut-être pense-t-il à ses parents, en situation d'extrême précarité, près d'Agadir, et à ses neuf frères et sœurs. Peut-être, enfin, qu'il sait que la mort est à ses trousses mais qu'il refuse de se retourner pour la regarder venir.

Un corps de seize ans face à un camion. L'homme exulte sa rage. Les gamins du port assistent, abasourdis. L'âme d'Omar s'envole, loin de cette terre injuste.

Pour lui le passage, ça aura été de la vie, à la mort.





Crédits photos : Oriana Philippe (ou les jeunes utilisant son appareil)

Page précédente : Un jeune observe les lumières de l'autre côté du Détroit de Gibraltar

Cette page : Atelier de coiffure

Page suivante : No photos please & Réunion autour du feu



## 2025, une solution plus enclavée que le territoire ?

De 2017 à 2018, je passe une année à Ceuta, impliquée entre autres auprès des jeunes marocains tentant le passage vers l'Europe. J'écris alors ce témoignage, alors que les souvenirs et l'émotion sont encore frais, la situation toujours actuelle. Sa republication aujourd'hui mérite quelques éléments de contexte actualisé, et pourtant, la récurrence du « spectacle de la frontière » (Cuttita, 2012 : p. 20 ; De Genova, 2013 : p. 1181) repris par Lorenzo Gabrielli en 2015 (Gabrielli, 2015 : p. 75-98) au sujet de Ceuta, Melilla et des Canaries, semble en tout point similaire en 2025. Les mêmes actes se jouent, les crises et les actions d'urgence, censés appartenir à une situation ponctuelle, se répètent continuellement. D'une semaine à l'autre, les différents actes conceptualisés par Cuttita sont mis en scène : fermeté, humanité, urgence, objectif zéro immigration (Cuttita, 2012 : p. 97 et suivantes). L'afflux de jeunes marocains continue, ponctué de ses dangers, de ses drames, de ses débats politiques.

En revanche le visage du passage frontalier a connu des changements sur certains aspects. La fermeture toujours plus importante de la frontière a conduit les candidats à l'exil à emprunter davantage la voie de la mer<sup>31</sup>. Le passage à la nage, notamment, s'est considérablement développé et est devenu, en 2025, la pratique la plus usitée pour franchir la frontière, même si le transport par des pêcheurs marocains est fréquent, malgré les peines de prison encourues par ces derniers<sup>32</sup>. Le 'goteo de nadadores'<sup>33</sup> alimente chaque jour la presse. Les nageurs couvrent tout type de profils, et parmi eux, il y a de très nombreux mineurs, de plus en plus de femmes, il y a même eu une femme enceinte et une personne handicapée. La situation est en effet dramatique : sur l'année 2025, il y a 46 noyades connues<sup>34</sup>. Le 5 septembre, ce sont deux mineurs dont l'âge est estimé à une douzaine d'années qui se sont noyés<sup>35</sup>. Les arrivées sont parfois en continu, certaines nuits, les nageurs arrivent par dizaines<sup>36</sup>, en particulier les nuits de brouillard<sup>37</sup> ou d'orage. C'est ce type de migration, dangereuse, angoissante, qui caractérise Ceuta.

La dernière tentative massive de passage de la 'valla' (barrière) a eu lieu le 15 septembre 2024 : les autorités ont chiffré à 200 le nombre de migrants à tenter de passer. 150 d'entre eux ont été arrêtés et détenus par les autorités marocaines, 5 personnes incitant au passage ont été condamnés à des peines de prison. Il est

<sup>31</sup> Sur ce point, il est essentiel de préciser que les entrées à la nage sont comptabilisées en entrées par voie 'terrestre', aussi d'un point de vue statistique, la majorité des entrées sur cette dernière année est par voie terrestre et non par voie maritime.

<sup>32</sup> El Faro de Ceuta, 'Un pescador detenido con inmigrantes en otra noche de presión en Ceuta' du 31 août 2025.

<sup>33</sup> El Periódico de Ceuta, 'Crece el goteo de migrantes nadadores ahogados en Ceuta mientras Marruecos relaja la vigilancia en la playa fronteriza' du 26 décembre 2024 ; The Objective, 'La Guardia Civil, desbordada por el goteo de 'nadadores' en Ceuta: Hay 100 intentos al día' du 29 août 2025 ; Ceuta actualidad, 'El goteo de nadadores, un fenómeno que no cesa en las aguas ceutíes' du 12 janvier 2025 ; The Objective, 'El goteo de 'nadadores' colapsa el centro de inmigrantes de Ceuta y cien duermen en la calle' du 03 septembre 2025.

<sup>34</sup> Ceuta TV, '46 vidas y una frontera que no da tregua: 2025 cierra con más presión migratoria', 3 janvier 2026.

<sup>35</sup> El Faro de Ceuta, '¿Quienes son los niños fallecidos al cruzar a Ceuta ?' du 06 septembre 2025.

<sup>36</sup> La Verdad de Ceuta, 'Salvamento Marítimo rescata a 19 migrantes, entre ellos varios menores, que entraban a nado en Ceuta' du 04 septembre de 2025 ; La Razón, 'Noche de presión en Ceuta con 200 nadadores mientras Marruecos trata de desmantelar las redes que animan a los jóvenes a entrar en España' du 24 de agosto de 2025.

<sup>37</sup> El País, 'Un centenar de migrantes trata de cruzar a nado a Ceuta en una noche de fuerte presión migratoria en la frontera sur' du 10 août 2025.

constant que le Maroc participe intensément au contrôle de la frontière et les peines de prison en lien avec le passage sont fréquentes. Une pratique ancienne visant à envoyer dans le sud du pays les migrants qui ont tenté de passer semble se maintenir et se développer même à l'égard des ressortissants marocains. Ainsi, mi-décembre 2025, des groupes de migrants sub-sahariens se sont présentés aux abords de la *Valla* pour tenter de passer en profitant d'une situation météorologique particulière et ils ont été empêchés par la police marocaine et sortis du périmètre<sup>38</sup>.

Sur 2024, il y aurait eu environ 2500 migrants à entrer à Ceuta et en majorité par voie terrestre, et parmi eux 950 mineurs<sup>39</sup>. Cela constituait une augmentation de 137% vis-à-vis de 2023, et pourtant en ce mi-décembre 2025, il y a déjà eu plus de 3401 arrivées pour cette année<sup>40</sup>. Au-delà de ces chiffres, qui sont finalement très relatifs, la pression migratoire se traduit surtout par un débordement des structures d'accueil à Ceuta : il y a plus de 500 mineurs pour 132 places au centre d'accueil<sup>41</sup> et le CETI (Centre de séjour temporaire qui accueille les migrants adultes) est complètement débordé par les 1000 personnes accueillies. Des tentes sont installées tout autour, constituant un campement conséquent<sup>42</sup>.

Les appels à l'aide de Ceuta au gouvernement et à l'UE sont récurrents. Depuis décembre 2024, le gouvernement travaille sur un projet de répartition des mineurs non accompagnés sur l'ensemble du territoire espagnole, en application du droit des étrangers qui prévoit ces transferts entre communautés autonomes (régions) en vue de pouvoir apporter 'des meilleures conditions d'intégration aux mineurs'<sup>43</sup>. Les discussions ont été houleuses<sup>44</sup> parmi les représentants des communautés autonomes (régions) et Ceuta a notamment été 'trahie' par les régions gouvernées également par des membres du Partido Popular (PP)<sup>45</sup> qui refusent généralement de recevoir des mineurs sur leur sol. Néanmoins, un Décret a été adopté en mars 2025 disposant que « dans des situations de 'contingence migratoire extraordinaire' » les mineurs qui arrivent en territoire espagnol pourront être transférés dans les 15 jours suivant leur identification et suite à l'audition du mineur, du représentant de la communauté autonome de destination et du procureur<sup>46</sup>. Finalement, la répartition, qui concerne également Melilla et Les Canaries, semble être bien lancée. Ceuta a terminé tous les dossiers et les transferts viennent de commencer début octobre 2025<sup>47</sup>. Les mineurs déjà présents à Ceuta doivent être placés avant mars 2026. Le lieu des placements est tenu secret pour éviter les réactions des opposants dans les

<sup>38</sup> El Periódico de Ceuta, 'Marruecos refuerza el control y aleja a varios centenares de migrantes del perímetro fronterizo de Ceuta' du 18 décembre 2025.

<sup>39</sup> El Pueblo de Ceuta, 'Ceuta cierra 2024 con la entrada ilegal de más de 2.530 migrantes, un 137% más que en 2023' du 2 janvier 2025 ; La Verdad de Ceuta, 'Aumento de la presión migratoria sin precedentes en Ceuta con casi un millar de menores atendidos en 2024' du 27 décembre 2024.

<sup>40</sup> El Pueblo de Ceuta, 'El número de entradas de migrantes triplica ya el de las registradas en 2023', du 16 décembre 2025.

<sup>41</sup> Europa Press, 'Ceuta acoge ya 510 menores pese a tener 132 plazas disponibles' du 17 août 2025.

<sup>42</sup> El Faro de Ceuta, 'El CETI número 2 : el otro poblado de inmigrantes que crece a sus puertas' du 8 septembre 2025.

<sup>43</sup> Article 35.12 de la Loi 4/2000 de 11 janvier 2000.

<sup>44</sup> El Faro de Ceuta, 'Llega al Congreso el Decreto de menores inmigrantes' du 09 avril 2025.

<sup>45</sup> El Faro de Ceuta, 'El PSOE critica el 'boicot' del PP en la Sectorial del reparto de menores' du 18 juillet 2025.

<sup>46</sup> Article 3 du Décret Royal 2/2025 du 18 mars 2025 qui ajoute un nouveau article 35 quater à la Loi 4/2000 du 11 janvier 2000.

<sup>47</sup> El Faro de Ceuta, 'Siete menores marroquíes han salido ya de Ceuta tras el Real Decreto' du 7 octobre 2025.

régions autonomes de destination et pour préserver l'intimité des jeunes.

Les aides financières et techniques de la part du gouvernement espagnol à la cité autonome de Ceuta sont également fréquentes : en octobre 2024, le gouvernement octroie 7 millions d'euros pour la gestion migratoire<sup>48</sup> et à nouveau 7 millions pour l'accueil des mineurs en juillet 2025<sup>49</sup>. En début d'année 2025, 24,5 millions d'euros sont consacrés au développement technologique pour le contrôle des frontières<sup>50</sup> et en juin a été lancée l'opération Minerva 2025<sup>51</sup> menée par Frontex et la police nationale espagnole. Au cours des derniers mois, des réseaux d'immigration irrégulière ont été démantelés<sup>52</sup>. L'Asociación Unificada de Guardias Civiles<sup>53</sup> (AUGC) se saisit très régulièrement de la situation migratoire, évoquant la pression vécue par les gardes civiles pour réaliser le secours en mer, les plaintes de ces derniers sur les conditions de travail, leur impossibilité de respecter les droits humains dans ce contexte, de ponctuelles blessures des agents, la demande de moyens supplémentaires<sup>54</sup>.

Au cours des derniers mois, quelques éléments clefs concernant les questions de droit et de justice à Ceuta ont été marquants. La mise en œuvre bien sûr du Décret 2/2025 concernant la répartition des mineurs décrite précédemment, devrait alléger la saturation structurelle de l'accueil. Le 20 mai 2025, un nouveau règlement sur l'immigration est entré en vigueur en Espagne<sup>55</sup>, élargissant et assouplissant les critères d'obtention d'un titre de séjour et le développement des visas pour y venir de façon régulière. L'impact de la nouvelle norme ne concerne pas directement Ceuta, mais pourrait avoir des effets indirects. En ce qui concerne le volet contentieux, des jugements importants concernant Ceuta sont survenus au cours des derniers mois : en janvier 2024, la Cour Suprême a confirmé l'illégalité des refoulements de mineurs non accompagnés qui ont eu lieu en août 2021<sup>56</sup> ; en mars 2025, la Cour de justice en Andalousie est venu confirmer une décision rendue en septembre 2024 par le Tribunal administratif n° 2 de Ceuta sur le refoulement à la frontière des personnes arrivant par voie maritime. La juridiction a considéré que les refoulements à chaud ('devoluciones en caliente' équivalent des reconduites immédiates à la frontière) comme il existe à la 'valla' (barrière frontalière) ne peuvent pas être mis en œuvre dans la situation des arrivées par la mer<sup>57</sup>. Une autre décision survenue le 11 septembre 2025 par la sixième section de la Cour départementale de Cadix, siégeant à Ceuta,

<sup>48</sup> El Faro de Ceuta, 'Más de 7 millones del Estado para inmigración y coste de la desaladora' du 30 octobre 2024.

<sup>49</sup> Ceuta Actualidad, 'Ceuta recibirá 7 millones de euros para reforzar la atención a menores inmigrantes' du 15 juillet 2025.

<sup>50</sup> El Pueblo de Ceuta, 'El Gobierno invertirá 24,5 millones en I+D para mejorar la vigilancia de fronteras y la inmigración irregular' du 22 mars 2025.

<sup>51</sup> La Verdad de Ceuta, 'La Policía Nacional y Frontex activan el dispositivo Minerva 2025 contra la inmigración irregular y el crimen transfronterizo' du 19 juin 2025.

<sup>52</sup> El País, 'Cae una red que usaba a menores para pilotar embarcaciones con migrantes y hachís' du 19 juin 2025.

<sup>53</sup> Association unifiée des gardes civils (corps similaire à la Gendarmerie nationale).

<sup>54</sup> El Pueblo de Ceuta, 'La AUGC advierte de la tragedia humanitaria que se vive en la frontera de Ceuta' du 19 septembre 2025 ; La Verdad de Ceuta, 'La AUGC pide refuerzos en la frontera por la entrada de migrantes a nado' du 28 juillet 2025 ; Ceuta TV, 'AUGC denuncia la violenta agresión a un guardia civil durante un nuevo asalto a la valla fronteriza' du 12 mai 2025.

<sup>55</sup> Real Decreto 1155/2024 du 19 novembre 2024.

<sup>56</sup> RTVE, 'El Supremo confirma que la devolución de menores no acompañados de Ceuta a Marruecos en 2021 fue ilegal' du 22 janvier 2024.

<sup>57</sup> El Pueblo de Ceuta, 'El TSJA confirma que las devoluciones en caliente por entradas a nado en Ceuta son ilegales' du 27 mars 2025.

est venue condamner à 9 ans d'interdiction d'exercice de fonction publique pour l'ex-déléguée du gouvernement à Ceuta, Salvador Mateps, et la ex-première vice-présidente du gouvernement de Ceuta, Mabel Deu, pour le refoulement express de 55 mineurs au Maroc en 2021<sup>58</sup>. Ces deux contentieux importants sont susceptibles de faire évoluer la gestion frontalière.

Une autre décision juridique concernant Ceuta a été rendue dernièrement. En septembre, un 'ultra' (militant d'extrême droite) a été condamné pour inciter à tuer les migrants sur les réseaux sociaux<sup>59</sup>. Le phénomène n'est pas nouveau : sur les réseaux sociaux, de nombreux 'ultras' s'expriment avec virulence sur le thème des mineurs isolés et de la migration (Kuric Kardelis et al., 2024). En effet, le thème de la migration est constamment sujet à instrumentalisation politique à Ceuta et en particulier par le Partido Popular (PP) qui gouverne Ceuta et Vox, parti d'extrême droite. Vox en particulier surfe sur la démagogie. Ainsi, le parti va prétendre par exemple qu'ils ont retrouvé des familles de mineurs isolés et que c'est le Maroc qui va empêcher leur rapatriement. Il arrive régulièrement qu'ils incriminent le Maroc d'avoir laissé passer les migrants. En début d'année, Vox a invité la création de 'campus patriots' pour combattre la migration<sup>60</sup>. À de nombreuses reprises, le parti met la pression au PP sur ce thème<sup>61</sup>, ce dernier réagissant à son tour à l'encontre du gouvernement national socialiste (PSOE).

À jouer du thème de la frontière et de la migration, il n'y a pas que les discours politiques mais également, les médias. La reprise médiatique de cette question fait partie des éléments qui illustrent le spectacle de la frontière selon Lorenzo Gabrielli (Gabrielli, 2024 : p.137). En effet, « les représentations médiatiques sont cruciales parce que toute la connaissance des questions politiques est inéluctablement et intrinsèquement médiatisé » (Bleiker et al., 2013, p. 399), or au travers des médias se joue la performativité de l'état dont le pouvoir va finalement s'appuyer sur un discours légitime et répété (Butler, 1993 : p. 2). La réitération constante de ces narratives concernant la migration va jouer un élément clef dans l'effet de 'crises' qui caractérise l'enclave de Ceuta, mais également de Melilla.

Un autre élément caractéristique des récits médiatiques c'est le ton dramatique et l'usage du « lexique sensationnaliste » (Gabrielli, 2024 : p. 137) qui accentue la pression mise sur les questions migratoires à Ceuta. Le vocabulaire négatif et sensationnaliste concerne autant les migrants que la situation vécue par les forces de l'ordre et l'accueil en général. Régulièrement, les journaux titrent en utilisant le superlatif : « La peor noche de presión en Ceuta con inmigrantes cruzando a nado » (La pire nuit de pression à Ceuta avec migrants traversant à la nage)<sup>62</sup>, « Al menos 3 niñas cruzan a Ceuta en la noche de mayor presión migratoria » (Au moins trois

<sup>58</sup> Poder Judicial España, 'La Audiencia de Cádiz condena a nueve años de inhabilitación a la exdelegada del Gobierno en Ceuta por la devolución de menores a Marruecos en 2021' du 11 septembre 2025.

<sup>59</sup> El País, 'Condenado a prisión un ultra por instigar en redes sociales a 'tirar a matar' a migrantes en la frontera de Ceuta' du 3 septembre 2025.

<sup>60</sup> El Pueblo de Ceuta, 'Redondo expone cómo combatir la presión migratoria en la frontera sur' du 24 novembre 2024.

<sup>61</sup> Ceuta al Día, 'Vox denuncia que los ceutíes tengan que pagar la inmigración ilegal promovida por PSOE y PP' du 3 octobre 2024.

<sup>62</sup> El Faro de Ceuta du 10 août 2025.

filles traversent à Ceuta dans la nuit de majeure pression migratoire)<sup>63</sup>. Ces mêmes formules sont mobilisées de façon récurrente, ainsi l'expression 'la pire nuit de pression' a été utilisée à de nombreuses reprises<sup>64</sup>, alors que syntaxiquement elle ne devrait avoir lieu qu'une fois. Des vocables comme 'pression migratoire'<sup>65</sup>, 'débordé/ débordement'<sup>66</sup>, 'nuit de pression'<sup>67</sup>, 'égouttement de nageurs / migrants'<sup>68</sup> sont utilisés de manière répétitive dans les titres des journaux entre octobre 2024 et octobre 2025. Ces tournures contribuent à la mise en scène d'un flot continu de personnes, non identifiées, impossibles à stopper.

L'usage des chiffres est également instable et contradictoire : dans l'exemple du Faro de Ceuta du 7 août 2025 cité ci-dessus, le journaliste utilise la formule 'la nuit de majeure pression migratoire' pour seulement 3 mineures arrivées alors que d'autres jours, il y a eu une vingtaine, une cinquantaine et même jusqu'à 200 passages de nageurs<sup>69</sup>. Le 12 août dernier le journal 'Ceuta al día' titre : 'Ceuta acoge a 480 menores extranjeros solos tras un nuevo repunte migratorio' (Ceuta accueille 480 mineurs non accompagnés après un rebond migratoire) bien qu'en réalité, la lecture de l'article nous permet de comprendre que sur 2 jours, il y a eu seulement 12 arrivées, les autres mineurs étaient là au préalable. Ainsi, les formules utilisées ne sont pas forcément cohérentes avec les chiffres réels et visent généralement à créer un effet ampliatif de la situation ne permettant pas d'évaluer objectivement le contexte.

Le traitement médiatique de la question migratoire à Ceuta est donc intense, fréquent, sensationnaliste et parfois peu objectif sur les faits ou les données chiffrées. Il participe à la mise en scène d'un spectacle tragique ou mélodramatique. Plusieurs années après mon départ de Ceuta, il est toujours plus difficile de pénétrer dans l'enclave espagnole, et cette fermeture implique une mise en danger permanente des candidats à l'exil mettant toujours en lumière que plus une main frappe, plus l'autre main doit soigner (Agier, 2008 : p.15) dans la gestion des frontières.

## Oublier Ceuta ?

En évoquant Ceuta quelques années plus tard, il me semble intéressant de se questionner de l'empreinte laissée au chercheur dans le cas d'un terrain aussi hautement émotionnel. Depuis, je n'ai jamais pu retourner, mais l'expérience vécue a constitué un impact intense sur ma vie et continue de la marquer des années plus tard. Pourtant, la relecture de mes notes de terrain me replonge dans des souvenirs oubliés, me fait revivre les squats, les rats entre les pieds, les innombrables et oppressants contrôles des forces de l'ordre qui me font perdre pied, et finissent même par me faire fuir et me cacher avec les jeunes, me mettant encore plus en péril. Je revis des altercations violentes avec des personnes qui s'en prenaient aux

<sup>63</sup> El Faro de Ceuta du 07 août 2025.

<sup>64</sup> El Faro de Ceuta, 'Más de 50 menores marroquíes cruzan en la peor noche de prisión' du 26 juillet 2025.

<sup>65</sup> 3 mentions en un an dans les titres (Octobre 2024- Octobre 2025)

<sup>66</sup> Une dizaine de fois en un an dans les titres (Octobre 2024- Octobre 2025)

<sup>67</sup> Plus de 30 mentions en un an dans les titres (Octobre 2024- Octobre 2025)

<sup>68</sup> Une dizaine de mentions en un an dans les titres (Octobre 2024- Octobre 2025)

<sup>69</sup> Voir note 36.

jeunes, et puis je revis aussi des souvenirs beaux et magiques qui m'ont touchés à jamais.

Jusqu'à aujourd'hui je repense et je revis ces nuits dans l'enclave, ces sourires, cette survie terrifiante, cette haine ambiante qui habitait de nombreux 'ceuties' face à ces jeunes. Sales, vêtus de haillon, ils effrayaient la classe aisée. Les jeunes à Ceuta errent de nuit ou mendient, se déplacent en groupe, souvent pieds nus, aux vêtements déchirés et salis à l'extrême du fait des tentatives de passage (à se glisser sous les camions par exemple). Ces ombres de la nuit ne sont pas perçus comme des enfants, qui seraient chacun différent et vulnérable, mais comme une masse impersonnelle et dangereuse, délinquante et droguée, qui effraie les habitants locaux. Face à cette image, le lien que je crée avec ces jeunes à l'époque est bouleversant pour moi. Je suis tout à fait chamboulée par leur douceur, leur affection, contrastant tellement avec leurs conditions de vie et leur perception par la société locale. La rupture est telle qu'elle contribue finalement à accentuer mon besoin de les protéger, de les chérir. La violence du sentiment d'injustice que cela me procure alors va m'amener à être marquée très intensément par ces jeunes. Ce lien avec eux n'a pas réellement perduré dans sa réalité puisque les échanges sont assez rares, mais il a largement perduré dans son intensité et dans son émotion. Ceuta reste un souvenir tenace pour tous ceux qui y sont passés. Le genre de bout d'histoire gravé dans la chair, qui ne s'oublie jamais. Une expérience transcendante, marquante, que les jeunes que j'ai rencontré à cette époque me mentionnent à chacun de nos échanges. Quel bonheur particulier quand un petit message m'annonce qu'un d'eux a trouvé une porte de sortie, rencontré une compagne, trouvé un travail, eu des enfants, ou encore qu'ils voyagent librement et sans mise en danger. C'est une telle revanche sur le vécu atroce qu'ils ont connu là-bas. A contrario, rares sont les échanges avec ceux pour qui l'issue n'est pas positive. Pourtant, je suis parfois amenée à croiser des jeunes passés par Ceuta ou Melilla et je retrouve instantanément en eux ce vécu.

C'est le cas de ce jeune interpellé dans les Pyrénées Orientales et placé en centre de rétention en avril 2024. Regard hagard, cheveux ébouriffés, il rentre dans mon bureau. Il a la vingtaine, à peine, « *yo hablo espanol* ». Je le lis je le sais déjà, c'est un jeune qui a vécu l'enfer d'être mineur dans les enclaves, à côtoyer la mort et la misère de l'intercontinent. « *Yo vivía en la calle, sufri mucho* ». Les drogues l'ont détruit et anéanti, il en porte les marques physiques et morales. S'ensuivent des discussions compliquées. Il veut rentrer au bled mais n'a pas de documents pour justifier de son identité. Il change de noms continuellement, s'imagine que tout le monde est contre lui et lui veut du mal. Régulièrement, il s'emporte, balance ce qui lui passe sous la main, hurle, part puis revient, reprend ses propos sur ses souffrances, son souhait de repartir puis à nouveau des propos incohérents sur des pensées paranoïaques. Il me rappelle des jeunes que j'ai côtoyé à Ceuta. Je suis tellement partagée entre une empathie immense pour lui pour ce que j'imagine qu'il a pu vivre et la terrible réalité: ce jeune garçon en souffrance dans la rue est devenu un jeune homme impulsif et violent, dangereux sûrement, à certains moments, et je ne suis pas toujours sereine face à lui. À un moment, je me fâche, le reprend sur un ton autoritaire. Il s'apaise, redevient tout calme, sourit, écoute ce que je lui dis, accepte de se reprendre. À

nouveau mon cœur s'attriste : son âme est restée celle d'un enfant balancé dans une vie trop dure. Et puis un matin, on apprend l'incendie d'une partie du centre. Il fait partie du groupe des incendiaires, et s'est enfui. Retrouvé, il sera déféré en prison et condamné. Les conséquences de cette vie de la 'calle' auront été sans pitié pour ce jeune et bien d'autres. Même ceux qui peuvent être fiers de s'en être sortis garderont probablement un traumatisme dans un coin de leur cœur.

## Bibliographie

- AGIER M. (2008), Gérer les indésirables. Des camps des réfugiés au gouvernement humanitaire, Flammarion, Paris, 363 p.
- APDHA (2019), Infancia Migrante, Derechos Humanos en la Frontera Sur 2019, 27 mars 2019.
- BLEIKER R., CAMPBELL D. HUTCHISON E. ET XZARINA N. (2013), The visual de-humanisation of refugees, in *Australian journal of Political Science*, vol.4 (n°48), p. 398-416.
- BUTLER J. (1993), Bodies that matter. On the discursive limits of sex, Routledge, London and New York, 288 p.
- CUTTITTA P. (2012), Lo spettacolo del confine. Lampedusa tra produzione e messa in scena della frontiera, Mimesis, Milano, 134 p.
- DE GENOVA N. (2013), 'Spectacles of migrant 'illegality'. The scene of exclusion, the obscene of inclusion, in *Ethnic and Racial Studies*, 36/7, p. 1181.
- DURAN RUIZ F.J. (2020) MENA y extutelados. La cuestión de las autorizaciones de residencia de los menores extranjeros no acompañados tras la mayoría de edad y la jurisprudencia, in *Revista de Derecho Migratorio y Extranjería* n° 55, p. 17-52.
- GABRIELLI L. (2015), Récurrence de la crise frontalière : l'exception permanente en Espagne, in *Cultures & Conflits*, vol. 3 (n° 99-100), p. 75-98.
- GABRIELLI L. (2024), El espectáculo fronterizo como prisma analítico de la crisis permanente y de la excepcionalidad en Ceuta y Melilla, in *Scripta nova*, vol. 29 (n°1), p. 131-156.
- GISTI (2018), Mineurs marocains isolés, le retour pour seule perspective ?, 13 juillet 2018.
- KURIC KARDELIS S., SANMARTÍN ORTÍ A., MORAÑO FERRER X. ET GUITERAS VILA X. (2024), MENAs y polarización en medios sociales digitales: la retroalimentación del odio, in *ICONO 14 - Revista Científica de Comunicación y Tecnologías Emergentes*, vol. 22(1).

MIGREUROP (2018) L'Espagne et le Maroc doivent respecter les droits des enfants migrants, communiqué du 16 avril 2018.

MINISTERIO DE INCLUSION, SEGURIDAD SOCIAL Y MIGRACIONES, Menores no acompañados y jóvenes extutelados con autorización de residencia, 13 p.

PRZYBYL, SARAH ET BEN TAYEB, Y. (2013), Tanger et les harraga : les mutations d'un espace frontalier, in *Hommes & Migrations*, vol.4 (n°1304), p. 41-48.

SAVE THE CHILDREN (2018), Los más solos : los fallos en el sistema de acogida, protección e integración de los menores migrantes no acompañados que llegan a España, 120 p.

UNICEF (2019), Los derechos de los niños y niñas migrantes no acompañados en la frontera sur española, février 2019, 144 p.

Croquis : Eddy Vaccaro



# {PAROLES DE JEUNES}

Le récit de Maliko

# « On ne peut pas savoir ce qu'on va faire demain ! »

## Le récit de Maliko

(recueilli par Cédric Morère et illustré par Patrick Bonjour)

**E**n prison, je faisais ça tout le temps. Je prenais un stylo, une feuille, je me mettais sur la table et je commençais à écrire. J'écrivais tout. Quand je suis sorti de la prison, j'ai jeté tout ce que j'avais écrit. Je ne sais pas pourquoi. Il y avait plein de trucs. J'écrivais des lettres. Je les envoyais au pays, à la famille. C'était pour expliquer pourquoi j'étais rentré [en prison], à cause de quoi, que j'allais sortir, puis « ne vous inquiétez pas ». C'était à mon père que j'envoyais.

### Un bateau orange

**J**e me rappelle que j'avais quatorze ans. Un collègue m'avait parlé d'un bateau qui faisait les allers-retours entre l'Algérie et l'Espagne. C'était un bateau orange qui partait toutes les semaines, le mardi à 22 heures. Il n'y avait pas de voyageurs. Il transportait de la marchandise. J'habitais devant le port à Oran, alors on voyait les bateaux. C'était quand j'étais chez ma tante paternelle que je voyais ce collègue. J'étais souvent chez elle depuis le décès de ma mère en 2012. Elle a eu un cancer. Elle est restée malade pendant quatre ou cinq mois.

Au début, je faisais moitié-moitié entre chez mon père et chez ma tante. Souvent, je passais la semaine chez mon père et j'allais le week-end chez ma tante. J'ai commencé à vraiment habiter chez elle quand j'ai décidé d'arrêter l'école. Toute ma famille était contre ça, mais je n'avais plus quelqu'un derrière moi pour me dire de faire les choses. Avant, même si je ne-disais rien, ma mère regardait si j'avais des devoirs à faire. Mon père n'avait pas le temps de m'aider. Il travaillait beaucoup. Il est chauffeur de taxi. J'étais aussi un peu fâché contre lui parce qu'il s'était remarié. En fait, il n'avait pas le choix avec mon petit frère qui était très jeune. Il en avait besoin. Avant, il y avait aussi ma mère qui travaillait, comme couturière. Elle taillait les habits avec des machines.

Mon père travaillait et il ne pouvait pas tout faire. C'est dur de vivre au bled. J'ai aussi un grand frère qui est parti de l'Algérie juste un an ou un an et demi après la mort de ma mère. Il est allé à Marseille. J'avais une grande sœur, qui est décédée quand j'étais petit. C'était un accident de voiture en 2005. Je me rappelle que c'était en octobre parce qu'elle venait de m'acheter des affaires scolaires. C'était l'année où je suis rentré à l'école. Je me rappelle de ça.

### Partir

**J**'avais décidé de partir mais je n'avais pas les cinq-cents euros pour prendre un bateau, comme un zodiac. Cinq-cents euros, c'est déjà de l'argent en France, alors au bled c'est beaucoup. Mon père devait gagner dix ou quinze euros par jour en étant taxi. Il fait encore ce travail aujourd'hui.



Patrick Bonjour

Je voyais ce collègue qui m'avait parlé de ce bateau dans lequel on pouvait monter. Il m'a dit « *Je connais les horaires. Je sais qu'il rentre le samedi et il part le mardi à 22 heures. Il part en Espagne, direction Alicante* ». Je lui ai dit que j'étais chaud, que je voulais partir. Mon frère était déjà ici [à Marseille]. Je voulais le rejoindre mais je ne lui avais pas dit.

Finalement, mon collègue est parti sans me prévenir. Je l'ai cherché pendant trois jours. Il n'avait pas l'habitude de traîner ailleurs. Il dormait toujours chez lui. Sa mère aussi le cherchait. Elle était venue me voir chez ma tante parce qu'elle savait que je traînais toujours avec son fils. Ma tante m'a demandé si je savais où il était. Quand elle m'a demandé, j'ai dit que je ne savais pas, mais je me doutais qu'il était déjà parti. Comme je n'étais pas complètement sûr, je ne voulais pas lui dire.

Le lendemain, mon ami a téléphoné à sa mère pour dire qu'il était à Alicante, dans un centre. Dès qu'il est arrivé, il a été envoyé dans le centre parce qu'il était mineur. Il m'a ensuite aussi appelé sur Messenger et il s'est excusé de ne pas m'avoir dit quand il est parti. Il m'a expliqué qu'il voulait faire ça seul. Je lui ai dit « *T'inquiète, moi aussi je vais venir. Je vais te rejoindre* ».

Je me rappelle que je ne voulais pas trop attendre. J'y suis allé la semaine suivante. Mon ami était parti un mardi. Il avait téléphoné le vendredi ou le samedi et moi j'ai décidé de partir le mardi suivant. Je suis allé au port et c'était chaud. J'ai vu qu'il y avait la douane avec des chiens. Du coup, j'ai annulé. J'ai attendu la semaine suivante.

Quand le bateau est revenu, je suis allé voir où il avait accosté sur le port. Il y avait deux côtés au port et mon ami m'avait dit auquel il allait se mettre. J'espérais qu'il soit bien de ce côté parce que de l'autre côté, il y a plus de monde qui surveille. De ce côté, si tu passes c'est sûr que tu tombes sur eux. J'ai vu arriver le bateau et il est allé du bon côté. J'étais content. Je me suis dit que j'allais partir le mardi.

Personne n'était au courant quand je suis parti de l'Algérie. Je n'avais pas de sous. Je voulais acheter de la nourriture et prendre tout ce qu'il fallait. J'ai hésité à demander à mon père et finalement je suis allé voir un collègue. Il m'a demandé pourquoi mais je n'ai pas expliqué. Je lui ai dit que c'était urgent. Il m'a donné des sous et je lui ai dit que mon père lui rendra. Ils se connaissent.

J'ai pris un sac à dos pas trop grand pour être discret, à manger et une petite couette. Je l'avais depuis que j'étais petit. Je suis sorti vers 20 heures. C'était vers février je crois. J'ai pris le bus pour aller au port. Je suis allé à un endroit où il y a des bancs et d'ici, tu vois le port en contrebas. Ça descend très raide à travers les arbres. Je me rappelle que je suis descendu à 21 heures, quand il faisait nuit.

Il n'y avait pas de barrière mais la descente était longue. Je me suis assis et je me suis laissé glisser en me rattrapant aux arbres. Pour descendre, tu prends des risques. Quand je suis arrivé en bas, le bateau n'était pas très loin. J'ai sauté dans l'eau. J'étais obligé d'aller dans l'eau et nager pour longer le bord jusqu'à la chaîne du bateau. J'ai pris mon sac dans mes mains.

Je suis monté par la chaîne du bateau avec laquelle ils l'attachent. J'ai mis mes pieds dans les maillons. J'avais des petits pieds. Je faisais du trente-quatre. Ça faisait comme une échelle. C'était facile. Je suis monté comme ça et personne ne m'a vu. Je me suis dit

« C'est bon, *inch'Allah je passe* ». J'ai sauté sur le bateau. Il y avait l'enrouleur de la chaîne. Derrière ça, il y avait une petite place en contrebas, avec des genres de fenêtres. Je me suis dit « *Je reste là parce que personne ne me voit et personne ne devrait venir par ici* ». Il y avait aussi des choses au-dessus de ma tête qui me cachaient et puis ça me protégeait du froid.

Si des gens venaient pour monter la chaîne, ils ne pouvaient pas me voir mais finalement personne n'est venu. C'était automatique. La chaîne est remontée et je me suis dit « *C'est bon, c'est le départ dans pas longtemps* ».

Je n'avais pas de téléphone mais je sais que je suis monté sur le bateau à 21 heures. Comme mes vêtements étaient trempés, je les ai enlevés. Le pantalon de rechange que j'avais pris dans mon sac était aussi mouillé, mais la couverture ça allait, et je me suis mis dedans. Le sac était étanche pour la pluie. L'eau est rentrée juste au niveau des fermetures. J'ai mangé ce que j'avais pris et j'ai dormi direct. Je ne voulais pas savoir. Même s'ils venaient me réveiller, j'étais en sécurité. Je me suis dit « *Je reste au calme. S'ils viennent, tant pis et s'ils ne viennent pas, demain je suis à Alicante* ». Le bateau est parti à 22 heures comme prévu.

## Au large

**J**'ai dormi et je me suis réveillé à 6 heures du matin. Quand j'ai entendu des sonnettes, je suis sorti cash. J'ai vu que l'on n'était pas à Oran. Les marins m'ont vu. Ils étaient choqués. Je me rappelle qu'il y en a un qui n'était pas loin et qui s'est frotté les yeux en me voyant. Ils m'ont dit « *Mais qu'est-ce que tu fais ici ?* ». Ils avaient déjà vu mon collègue il n'y a pas longtemps. Ils m'ont montré sa photo et ils m'ont dit « *Lui tu le connais ?* ». Je n'ai pas beaucoup parlé avec eux mais ils n'étaient pas méchants avec moi.

Après, ils ont directement appelé la police et on est allé au commissariat. Un marocain a traduit. Les policiers m'ont demandé comment j'avais fait pour monter sur le bateau et plein d'autres choses. Ils m'ont montré la photo de mon collègue et ils m'ont demandé « *Tu le connais ?* ». J'ai dit « *oui* ». Après ils m'ont dit qu'ils allaient m'emmener dans le même centre que lui. Ils ont pris mes empreintes mais rien de plus. Ils étaient gentils.

J'ai vu mon collègue en arrivant. Je me rappelle que je lui ai fait un gros câlin ! Les éducateurs m'ont dit de prendre ma douche et après on a mangé. C'est pas vraiment des foyers comme ici [à Marseille]. Ça s'appelle des 'centros'. Il n'y avait que moi et mon collègue qui étions algériens. Tous les autres étaient marocains.

La première chose que j'ai dite, c'est qu'il fallait que je téléphone et ils m'ont fait appeler. J'ai tout de suite téléphoné à mon père. Je connaissais le numéro par cœur. Mon père a pleuré. C'était dur pour lui. Pour moi aussi.

J'avais de la famille en Espagne. J'avais un oncle et ma grand-mère maternelle. Je me rappelle que c'était en 2005 que ma grand-mère est allée en Espagne parce que c'est cette même année que ma grande sœur est décédée. Je ne voulais pas les voir parce que j'étais en colère contre eux. Quand ma mère est morte, ma grand-mère n'était même pas venue en Algérie. A la mort de ma mère, ça a été compliqué. Sa famille a dit à mon père que c'était de sa faute, que c'est lui qui l'avait rendue malade. Il y a eu des paroles que je ne voulais pas entendre. Mon père et la famille de ma mère ne se comprenaient pas.



Patrick Bonjour

On ne voyait pas souvent la famille de ma mère. Ils habitaient de l'autre côté d'Oran. Quand j'étais petit, on y allait pendant les vacances. Il y en a aussi parmi eux qui étaient à l'étranger. Le père de ma mère était marié avec trois femmes. Ma mère avait sept sœurs et treize frères. Il y en a qui sont en France, en Espagne, en Allemagne et en Belgique mais je ne les connais pas. Je les ai juste vus quand j'étais petit. Mon père voulait quand même que j'aille chez ma famille en Espagne et il leur a téléphoné. Je l'ai aussi appelé. Ils m'ont dit qu'ils allaient venir me récupérer mais ils ne l'ont jamais fait.

Dans ce centre à Alicante, je ne suis pas resté longtemps. Peut-être un mois. Je voulais venir en France pour rejoindre mon frère.

## En route à nouveau

**J**'ai fugué un matin. Mon collègue n'avait pas voulu venir avec moi. Je suis allé cash à la gare mais je ne connaissais pas la carte de l'Espagne. Je voulais aller à la frontière avec la France et prendre un autre train pour passer. Il y avait des trains qui allaient à Valence. Je ne savais pas où c'était mais je suis monté parce que je voulais quitter Alicante.

En arrivant à Valence, je ne connaissais personne et je n'avais pas de sous sur moi. J'ai croisé des marocains. Je leur ai dit que je voulais aller en France. Ils m'ont expliqué « *Tu peux aller à Bilbao et tu rentres par Hendaye et Irun* ». J'ai demandé comment je devais faire et ils m'ont dit d'aller à la gare pour acheter le billet de train.

Je suis retourné à la gare mais je n'avais pas d'argent. Il n'y avait pas de train pour Bilbao. J'ai vu une marocaine et je lui ai dit que je voulais aller à Bilbao. Elle m'a dit « *Tu vas à Granada et de là-bas, il y aura des bus et des trains pour Bilbao* ». Je me rappelle qu'elle m'a payé le train et aussi à manger. Elle allait aussi à Granada. On est monté ensemble dans le train. Elle m'a dit « *Reste à côté de moi parce que si tu es seul, les agents de sécurité vont te voir et ils vont appeler la police* ». On a mis trois heures pour y aller. Je suis allé avec la femme jusqu'à Granada alors que Bilbao était de l'autre côté, tout en haut de l'Espagne.

En arrivant, elle m'a montré où acheter le billet de train pour Bilbao. Finalement, j'ai voulu prendre le bus parce qu'il y avait trop de sécurité à la gare des trains. Je suis allé à la gare routière mais si tu n'avais pas ton billet, tu ne pouvais pas monter dans le bus, alors je suis resté un peu à traîner. La gare était petite alors un agent de sécurité m'a capté. Il a appelé les flics.

## Un nouveau foyer

**L**a police est venue. Ils m'ont fait monter dans la voiture. J'ai été envoyé dans un autre centre. Ici, tu avais le droit de sortir que le week-end. Du lundi jusqu'au vendredi, le foyer était fermé et tu pouvais traîner qu'à l'intérieur du foyer. C'était juste un centre qui t'accueille en attendant d'être transféré ailleurs.

Ça devait être durant un week-end que je suis arrivé parce que c'était ouvert et je ne savais pas qu'ils allaient fermer durant la semaine. Les autres jeunes ne m'avaient rien dit non plus. J'étais le seul algérien. Il n'y avait que des marocains. Les algériens et les marocains ne s'entendent pas bien en Espagne. Ici [à Marseille] peut-être bien mais pas en Espagne, parce que là-bas, il y a que des marocains. Ils te disent « *L'Espagne est à nous* ». Il y en a qui viennent en France mais la plupart restent là-bas. Il y a quelques algériens mais c'est rare.

Le lundi, je me rappelle qu'ils ont fermé le foyer. J'ai serré. Je me suis dit : « Qu'est-ce qui se passe ? ». Les éducateurs m'ont expliqué et ils m'ont dit : « T'inquiète pas. Aujourd'hui tu vas être transféré dans un autre foyer ». Je voulais partir. Je voulais fuguer mais je ne pouvais pas. C'était fermé.

À 10 heures du matin, ils sont venus me chercher avec d'autres jeunes. Je me suis dit que ça allait peut-être m'aider pour la route si on se rapprochait de Bilbao. Eh bien, ils m'ont fait descendre tout en bas de l'Espagne, proche de la frontière avec le Portugal ! C'était à la campagne, proche de Cadix ! Il y avait des montagnes.

On est arrivé dans le centre vers les 18 heures. Il y avait deux éducateurs marocains. C'étaient des gros bâtards. Ils étaient jeunes. Il y en a un qui devait avoir 19 ou 20 ans et l'autre, 23 ou 24 ans. Quand je suis rentré, ils m'ont pris mes cigarettes et tout. Quand tu rentres, tu es obligé de passer à la fouille. Ils nous ont dit : « Si vous avez des sous, il faut nous les donner ». Ils ont dit ça ! En Espagne ce n'es pas comme ici. J'ai répondu « J'ai pas de sous. J'ai que des cigarettes sur moi ». Il m'a dit « C'est interdit de fumer ici. Donne-moi ton paquet ». Je lui ai donné.

Je me rappelle que j'ai demandé à téléphoner à mon père. Avant, je ne connaissais pas qu'il fallait mettre l'indicatif 00213 pour l'Algérie. Un des éducateurs a marqué directement un indicatif et il m'a dit « marque ton numéro ». Je tapais le numéro de mon père et ça ne répondait jamais. C'était bizarre. L'éducateur me disait « Tu veux que je fasse quoi si ton père ne répond pas ? ». J'ai compris plus tard qu'il faisait 00212. C'est l'indicatif du Maroc. Il savait très bien que j'étais algérien. Il m'avait raconté qu'il avait un pote à Oran. Je ne sais pas s'il a fait exprès ou pas. Bref, c'étaient des bâtards. Du coup, je n'ai pas pu parler à mon père et il devait penser que j'étais toujours à Alicante.

Je me rappelle que j'ai passé une mauvaise soirée. Je n'étais pas content. A part un algérien, il y avait presque que des marocains et c'était à la montagne.

Le lendemain, on a pris le petit-déjeuner dans des verres jetables. Ils ne faisaient même pas à manger sur place. Je ne sais pas qui amenait la nourriture. C'était dans des boîtes, avec des couverts jetables. Le matin, au petit-déjeuner, tu avais des couverts, un verre et une assiette en plastique et tu devais les laver pour les garder jusqu'au soir. Je te jure ! On mangeait toujours dehors. Il y avait un genre d'abri fait avec des planches fixées entre des arbres qui faisaient comme une tonnelle, avec des plantes grimpantes dessus. C'était vraiment la montagne ! À côté, il y avait une fontaine où on faisait la vaisselle, à tour de rôle. Dans les chambres, on dormait à six. Dans le centre, il devait y avoir environ vingt-cinq jeunes.

Je pleurais. Je me sentais seul. Je me disais « Soit je reviens au pays, soit je reste ici ». Finalement je ne suis resté que quatre jours parce que le bon Dieu m'a sauvé. J'ai dit à l'autre algérien qui était ici que je voulais partir. Il m'a répondu que c'était chaud. Si tu partais, tu allais forcément croiser les képis [les policiers] sur la route. Il fallait marcher deux heures le long d'une autoroute pour rejoindre la ville. C'est presque obligé que tu tombes sur eux. Il n'y avait pas de bus. Si tu n'as pas de voiture, c'est mort.

J'ai décidé de partir un matin vers 10 heures. Il y avait deux collègues marocains avec moi. J'ai dit « Venez, on se taille. Il faut qu'on parte. J'ai pas envie de partir tout seul. Je connais pas. Il faut qu'on tente la chance. Venez, on essaye ». Il y en avait un qui connaissait. Il fallait

marcher deux heures, à côté d'un genre d'autoroute et après on avait besoin d'avoir 1.20 euros par personne pour prendre le bus. On comptait aller avec ce bus jusqu'à Sevilla. Ce n'était pas trop loin.

On a fait un plan pour sortir. L'algérien ne voulait pas partir avec nous, mais il a appelé les éducateurs pour les occuper le temps qu'on sorte. Il a fait comme je lui ai dit. On a couru parce que s'ils nous voyaient partir, ils allaient appeler les flics et c'était facile de nous trouver au bord de la route. Même une heure après être parti, ça allait être facile.

On a pris déjà dix ou quinze minutes pour aller jusqu'à la route. Il n'y avait pas d'animaux mais c'était vraiment la forêt. À la route, mon collègue a dit « *C'est dans cette direction* ». *On a marché. J'ai dit « Inch'Allah on se fait pas contrôler ».* On a marché les deux heures. Il n'y a pas eu de contrôle, pas de police. On a eu de la chance.

On est arrivé à la ville. C'est là qu'on a croisé une marocaine. On a vu une femme voilée. On s'est dit « *C'est une arabe. C'est sûr* ». On est allé la voir. J'ai dit « *Tata, est-ce que tu peux nous aider. On connaît pas la route. On veut aller à Sevilla. On est en train de quitter le centre qui est à côté et on n'a pas de sous* ». En fait, mon collègue connaissait comment aller à Sevilla mais c'était juste pour lui parler. La femme a répondu « *C'est pas un foyer. J'avais mon petit cousin là-bas mais maintenant il est parti chez son oncle. Les éducateurs ne sont pas gentils. Vous avez bien fait de partir* ». C'était sûr qu'elle parlait du même foyer parce que je lui avais dit le nom. Maintenant, je n'arrive plus à m'en souvenir. Elle nous a donné cinquante euros. Elle nous a dit « *Mangez quelque chose et allez tranquillement prendre le bus. Il n'y a pas de contrôle* ». On est allé manger. Il y avait un snack hallal. Ça a fait dix euros pour nous trois.



Patrick Bonjour

## Séville

On a pris le bus pour Séville. On a payé chacun les 1,20 euros pour le billet. C'était le soir lorsqu'on est arrivé. On est allé manger et on est allé à la gare des trains. Je me rappelle qu'il y avait un train pour Madrid. Ce n'était pas trop loin. On voulait le prendre mais on n'y arrivait pas parce qu'il fallait d'abord passer ton billet dans une machine, avant de descendre par des escalators pour qu'ensuite arriver à un contrôleur au niveau de la voie. On ne pouvait pas passer.

On a cherché et on a vu une voie sans contrôleur. C'est parce que c'étaient des trains qui n'allait pas loin. C'est comme si tu vas de Marseille à Aix en Provence, il n'y a pas toujours des contrôleurs, mais si tu vas à Paris, tu ne vas pas pouvoir monter sans billets. Voilà, là-bas c'était exactement comme ça. On s'est dit que l'on allait longer cette voie pour s'éloigner un peu, pour ensuite traverser les autres et arriver jusqu'à celle où il y avait le train pour Madrid et revenir jusqu'au train pour monter dedans.

On a marché et au bout on a commencé à traverser les voies. Je me rappelle qu'il y en avait quatre. Premier rail, deuxième, troisième et quand on a grillé le quatrième, ils nous ont vus ! Il y a deux contrôleurs qui sont arrivés. Ils ont commencé à dire « *Comment vous faites pour passer ? On vous a vu !* ». Ils nous parlaient mais je ne comprenais même pas ce qu'ils disaient.

Ils nous ont fait remonter en haut, dans la gare. Il y avait un commissariat. On est arrivé au moment où deux képis partaient du commissariat. C'était le moment où ils finissaient leur journée de travail. Ils étaient en tenue de sport. Ils étaient sur le point d'aller jouer au foot. Ça se voyait qu'ils étaient dégoûtés de ne pas pouvoir partir à cause de nous.

Un des deux policiers nous a demandé notre âge et notre nationalité mais il s'en battait les couilles de nous. On était dans un couloir et il nous a laissés seul. Il a rejoint l'autre policier qui était dans une pièce au bout du couloir. A côté de nous, il y avait la porte d'entrée du commissariat. Dans la pièce, les deux policiers ont parlé pendant quelques minutes et l'un deux est revenu. Il a ouvert la porte du commissariat et il est retourné avec son collègue dans la pièce. On ne s'est pas taillé. On restait. On était tous les trois à côté de la porte. Il y a un de mes collègues qui a dit « *Venez ! On se taille* ». Je lui ai répondu « *Non non* ».

Encore une fois, le policier est sorti et il a ouvert encore plus en grand la porte. On a attendu deux minutes et on s'est taillé. C'est comme s'il nous avait dit de partir. J'ai dit à mes collègues « *On ne part pas en courant* » mais ils ont couru et j'ai fait comme eux pour les suivre.

Nous sommes allés dans un jardin. On n'avait pas beaucoup de sous mais on a quand même acheté des cigarettes. Dans ce jardin, on a croisé des jeunes qui nous ont donné des joints. On en a fumé deux et on a dormi jusqu'à 10 heures le lendemain matin. C'est parce que j'avais jamais fumé.

On s'est levé et on a cherché une mosquée parce que c'était chaud pour prendre un bus ou un train. Il y avait trop de sécurité à la gare. On s'est dit qu'on allait demander des sous aux gens à la mosquée. Le problème, c'est qu'on ne savait pas où c'était. J'ai vu une femme marocaine. On lui a demandé et elle nous a indiqué. On a trouvé et on est rentré. Il y avait des gens qui venaient prier. On a expliqué que l'on avait fugué d'un centre, et que sans argent, on se faisait contrôler à chaque fois en rentrant à la gare. J'ai expliqué que je voulais

rejoindre ma famille. Il y a un de mes collègues qui a dit qu'il allait voir son frère, l'autre qui allait voir sa tante ou je ne sais plus quoi. On est resté un moment pendant que les gens parlaient entre eux. En tout, ils nous ont donné deux-cents euros. Ils avaient tous donné dix ou vingt euros et quelqu'un avait même donné cinquante euros. On était refait.

Je me rappelle être resté un peu avec eux et on est parti vers 17 ou 18 heures. Avec les deux-cents euros, on était content comme si on avait les papiers. Vers 21 heures, on a acheté les billets à la gare routière. Le départ était à 00h45.

Dans la gare, il y avait trop d'agents de sécurité alors pour ne pas prendre de risque, on est allé attendre dans un jardin à côté. On a croisé des jeunes marocains des quartiers. Ils sont restés avec nous et nous ont proposé « *Est-ce que vous fumez ?* ». J'ai dit « *Non, on a de la route là* ». L'heure est arrivée et on est revenu à la gare prendre le bus de Sevilla à Madrid.

## Madrid

J'ai dormi pendant le voyage. On est arrivé entre 7 heures et 7 heures 30. Les gens dans la rue partaient au travail. Je ne comprenais rien. Je voyais des gens partout qui marchaient, qui couraient ! C'était la capitale. C'est bizarre. Tu ne peux pas marcher. Si tu ne cours pas, tu fais des bouchons sur le trottoir.

On cherchait un cybercafé pour internet. On en a trouvé un et on est rentré. C'est là que j'ai pu parler avec mon père et lui dire que j'étais à Madrid. Ça faisait plus d'une semaine que je ne l'avais pas eu au téléphone. C'est à ce moment aussi que j'ai commencé à parler avec mon frère à Marseille pour la première fois depuis que j'étais parti de l'Algérie. Enfin, c'était juste par message. Il m'a dit « *Rejoins-moi à Marseille* ». En même temps, j'ai aussi parlé à des amis qui étaient à Bilbao. C'est à ce moment que j'ai voulu aller de Madrid à Bilbao pour passer en France.

On est sorti du cyber et mes collègues se sont demandés ce qu'on allait faire. Puis, ils m'ont dit « *On va encore à la mosquée et comme ça on va jusqu'à Paris !* ». J'ai dit « *Bien sûr, on va faire toutes les mosquées ! On dirait qu'on va aller comme ça jusqu'en Amérique ! Non, on se taille. J'ai pas envie de perdre de temps* ».

Je voulais partir le même jour mais on a dû rester une nuit. On n'a pas pu rentrer à la gare. Il y avait des civils [policiers en civil] de partout. Je les ai repérés. Ça se voyait que c'étaient des civils. On n'avait plus d'argent et c'était trop difficile de monter dans un train sans payer les billets.

On est reparti et à un endroit dans la rue, il y avait comme une préfecture de police. On est passé devant sans s'en rendre compte. Juste au moment où j'ai vu qu'il y avait des voitures de police, il y a une femme et un mec qui sont sortis du bâtiment. On a compris que c'étaient des civils. Ça faisait longtemps que nous n'avions pas pris de douche et puis on avait des sacs à dos. On n'était pas discret et ils sont direct venus vers nous.

On s'est fait contrôler. Heureusement qu'ils étaient hyper gentils eux. Ils nous ont dit « *Si vous restez ici, c'est mort. Qu'est-ce que vous comptez faire ? Vous allez ailleurs ou vous comptez rester ?* ». J'ai répondu « *Non, nous on vient d'arriver ici et on va continuer la route. On va aller à Bilbao. Là, on va acheter les billets à la gare* ». On comprenait un peu ce qu'ils disaient parce qu'il y avait un des deux marocains avec moi qui parlait plus ou moins

espagnol. Les policiers ont dit que ça allait et ils nous ont pris en photo. Ils étaient gentils. Ils nous ont parlé normalement.

On est reparti mais on ne savait pas où aller. Finalement, on a décidé d'aller à la mosquée. On a croisé des arabes et on leur a demandé comment il fallait faire pour y aller. C'était un peu loin du centre-ville. J'ai oublié le nom du quartier. On a pris un bus. Je me rappelle que c'était un vendredi. C'était fermé quand on est arrivé. On n'avait pas d'endroit où aller, alors on a passé la nuit dehors. On a vu une poubelle pour les cartons. Elle était très grande et pas complètement remplie. C'était propre. On est rentré tous les trois. On a dormi dedans parce qu'il faisait hyper froid.

Le matin, je me suis réveillé. C'est un chien qui a pissé sur la poubelle et qui aboyait qui m'a réveillé. J'ai ouvert un peu le couvercle de la poubelle pour voir s'il faisait jour. J'ai dit à mes collègues « *C'est bon, on se taille* ». On dirait que c'est le bon Dieu qui nous a sauvés parce que quand on avait dormi dans le jardin à Sevilla, ils ne voulaient pas se réveiller. Cette fois quand j'ai dit « *On se réveille* », ils se sont levés et en deux secondes on est sorti. Trente secondes plus tard, il y a un camion poubelle qui est arrivé. Il a pris la poubelle et l'a vidée. Il n'y avait même pas un employé derrière le camion. C'est tout automatique. J'ai dit à mes collègues « *Si on n'était pas sortis, on serait morts. S'il n'y avait pas eu le chien, on serait morts* ». On aurait été écrasé et le chauffeur ne l'aurait même pas vu. J'ai imaginé ce truc et j'étais trop mal. On dirait que le bon Dieu a envoyé le chien.



Patrick Bonjour

De là, on a rejoint la mosquée qui était fermée le jour d'avant. On a parlé avec l'imam. On lui a expliqué que l'on voulait aller à Bilbao mais qu'il nous manquait de l'argent pour acheter les billets. Il a parlé aux gens. Ils nous ont amené à manger. Ensuite, ils ont fait la prière. Quand ils ont fini, il y a quelqu'un qui nous a donné des sous. Ils nous ont donné 70 euros à chacun.

Direct on est allé à la gare des bus. Le départ était tard le soir et on est arrivé dans la nuit. En arrivant à Bilbao, je me rappelle qu'il y avait la fête. Tout le monde était *khabta* [ivre]. J'avais l'impression que j'étais arrivé aux États-Unis. On voulait acheter à manger. Il nous restait des sous mais tout était fermé. On a fini par trouver une boulangerie.

## Bilbao

**M**es amis ont décidé d'aller au centre-ville. Ils ne voulaient plus rester avec moi. Ils cherchaient une patrouille de police pour être emmenés dans un centre. Je me rappelle qu'ils ont trouvé des policiers mais ils s'en foutaient et ils leur ont dit d'aller à un endroit dans la ville. Ce n'était pas comme ailleurs en Espagne.

Mes amis sont partis et je suis resté tout seul. Il me restait douze euros dans la poche. J'ai marché jusqu'à l'endroit où des gens faisaient la fête dehors. J'ai trouvé un marocain et je lui ai demandé où je pouvais trouver un cybercafé. Je voulais appeler mes amis qui étaient ici, à Bilbao. Il m'a dit qu'il fallait prendre le bus. Je suis resté avec lui un peu avant d'y aller. Il m'a fait fumer. J'étais défoncé.

À huit heures, j'ai pris le bus et je suis arrivé au cyber. J'ai appelé mes amis avec la webcam. Il y en a un qui a reconnu un truc rouge derrière moi. En fait, il connaissait ce cyber. Il m'a dit « *Ne bouge pas, on arrive* ». J'ai raccroché et pendant le temps qu'ils venaient, j'ai appelé mon père et mon frère, ma famille. J'ai parlé avec eux jusqu'à ce que mes amis arrivent.

J'étais content. J'avais des collègues. Ils m'ont emmené avec eux. Cash ils m'ont payé le coiffeur. Il y en a un qui m'a ramené chez lui. Je ne sais plus à qui était l'appartement. Peut-être que c'était à sa tante. C'était toujours à Bilbao mais pas dans le centre.

J'ai pris la douche. Il m'a donné des habits. Je me sentais bien. Après mon ami m'a dit « *Viens on sort* ». On est sorti et on a passé la soirée. Dans la nuit, on a voulu rentrer et on a pris le métro. On est tombé sur des contrôleurs et ils ont appelé les képis. On a attendu qu'ils arrivent et on est allé au commissariat. La police a pris nos empreintes et après ils m'ont emmené dans le centre où il y avait mes collègues avec qui j'étais venu.

Je suis resté trois semaines dans ce centre. Le directeur était marocain. Je lui ai dit que je voulais aller en France, pour savoir s'il pouvait m'aider. Il m'a donné quatre-vingts euros et m'a dit que je pouvais y aller. À Bilbao, on m'avait dit qu'il y avait un bus qui va jusqu'à Saint Sébastien. Je suis sorti du centre vers 17 heures. J'ai acheté mon paquet de cigarettes et mon billet de bus. Je préférais la nuit pour ne pas me faire arrêter, même si ça me faisait dormir dehors. Je suis arrivé à Saint Sébastien dans la soirée et j'ai vu deux algériens qui voulaient aussi passer la frontière. Ils m'ont dit qu'il fallait prendre un bus pour aller juste avant la frontière, à Irun. Nous sommes partis ensemble.

## Frontière Franco-Espagnole

À partir de là, j'ai commencé à croiser des français. D'Irun, il faut aller à Hendaye en France. La frontière est entre les deux. On a marché et on est arrivé à la gare d'Hendaye. Ce n'est pas loin. Comme on est arrivé à trois heures du matin, c'était fermé et on s'est fait repérer avec les caméras. La police est venue et ils m'ont pris. Les deux algériens que j'avais suivis n'ont pas été arrêtés. La police ne les a pas vus.

Ils m'ont ramené jusqu'au commissariat. J'ai dit que j'étais mineur, etcetera. Ils m'ont dit « *Tu n'as rien à faire en France. Rentre en Espagne par où tu es venu* ». Après, ils m'ont fait un papier comme quoi je suis libre et ils m'ont ramené au niveau de la frontière avec l'Espagne. Il y avait un rond-point qu'ils ne pouvaient pas dépasser avec la frontière. Ils m'ont fait descendre et ils m'ont dit « *Traverse et rentre* ».

J'ai traversé et j'ai demandé à quelqu'un à quelle heure ouvrait la gare d'Hendaye. On m'a répondu que c'était à cinq heures du matin. Je me suis assis dans un rond-point et j'ai attendu avec mes cigarettes. Il était trop beau ce rond-point. Il y avait de l'eau et des fontaines. Ça faisait comme un jardin. C'était magnifique. J'ai attendu ici. J'en n'avais rien à foutre.



Patrick Bonjour

Il y avait presque personne mais j'ai trouvé quelqu'un et je lui ai demandé l'heure. Je me rappelle que je suis allé vers lui et il avait peur. Il pensait que j'allais le voler. Il traînait avec un chat dans ses mains. Je ne comprenais pas l'espagnol et j'ai demandé à regarder sur sa montre. C'était quatre heures et demie. J'ai attendu dix minutes parce qu'il fallait juste dix minutes de marche. Tu passes un pont et tu vas tout droit. Heureusement que j'ai retenu la route quand je suis passé la première fois avec les autres.

Je suis arrivé à cinq heures. La gare était ouverte. Je suis rentré et j'ai vu qu'il y avait un train. J'ai vérifié qu'il allait bien en France et directement je me suis assis. Dedans, il y a un contrôleur qui m'a dit « *Sois tu payes, sois tu descends à la prochaine gare* ». J'ai dit que je payais. Ça coûtait trente-cinq euros. Le train faisait Hendaye-Bordeaux. Dans le train, j'ai rencontré quelqu'un dans la même situation que moi. Il voulait aussi aller à Marseille donc quand même, je n'étais pas tout seul.

En France, je n'ai pas passé de nuit avant d'arriver chez mon frère à Marseille. On est arrivé à Bordeaux vers 7 ou 8 heures du matin. On voulait aller à Marseille mais c'était trop cher et il fallait réserver à l'avance. On est sorti de la gare et on est allé prendre un petit-déjeuner. Ensuite, on est allé à une agence pour prendre des billets de bus. Ça a été difficile pour acheter les billets. Ils nous ont demandé des pièces d'identité mais on n'en avait pas. Mon collègue avait déjà un papier de l'ASE et ça a suffi pour lui. Moi j'ai donné le papier de la police à Hendaye qui me disait que je n'avais pas le droit de rentrer en France. Le gars n'a même pas regardé. Il a juste regardé mon nom, mon prénom et ma date de naissance. Ça a fonctionné alors que s'il avait lu le papier, il m'aurait dit que c'était interdit que je sois ici et il ne m'aurait peut-être pas vendu le billet.

C'était impossible de trouver un billet direct pour Marseille. On a d'abord pris un billet pour aller à Toulouse. Ça coutait environ 10 euros. Le départ était à 14 heures. En attendant l'heure, je me rappelle que l'on est allé manger. Il m'a payé le repas. On a fumé des cigarettes et à 13 heures on est allé vers la gare. On a pris le bus de Bordeaux à Toulouse.

Quand on me demande si je suis allé à Toulouse, je dis non parce que je suis juste passé par la gare. Je ne suis même pas resté cinq minutes. Je me rappelle juste de comment est faite la gare. On est arrivé à la gare des bus et juste en face, il y a celle pour les TGV. Cash on y est allé. Sur le tableau, on a vu que juste cinq minutes après, il y avait un train pour Marseille. On a regardé la voie. On a couru et on est monté dedans. Ça devait être 17 heures. J'ai dormi et à 23 heures, je me suis retrouvé à Marseille. Mon frère ne savait pas que j'arrivais.

## Marseille

**J**e suis allé à un taxiphone juste en bas de la gare, pour appeler mon frère mais ça ne répondait pas. Le mec qui était avec moi est allé à Noailles et je suis allé avec lui. Il m'a payé à manger et après il m'a passé son téléphone pour que j'essaye encore d'appeler mon frère. Cette fois, il a répondu et je lui ai dit que j'étais à Noailles. Il m'a dit « *Ne bouge pas, j'arrive* ». Il est venu me récupérer et il était content de me voir. Ça faisait environ deux ans que l'on ne s'était pas vu. Lui, il était venu en bateau. Il a dû partir en 2012 ou 2013. Il n'est pas resté longtemps après le décès de notre mère.

Ça a été un trajet quand même pour arriver à Marseille ! C'était un peu dur de vouloir traverser des pays sans argent. C'était impossible et en même temps possible.

À ce moment-là, mon frère habitait à la Joliette, dans un appartement avec un collègue. Il gagne sa vie encore aujourd'hui en travaillant dans la coiffure. Il a appris ce métier au pays. C'est vrai que c'était un peu dur quand je suis arrivé parce qu'il ne gagnait pas beaucoup. Des fois vingt euros dans la journée et parfois rien, s'il n'avait pas de client. Il n'avait pas de papiers et il est toujours sans papiers aujourd'hui.

Il m'avait trouvé un travail dans une boucherie. C'était un peu dur. Je ne travaillais pas beaucoup d'heures et le salaire était bas. Le patron me faisait venir de 7 heures jusqu'à 9 heures du matin. Je nettoyais les frigos, la chambre froide, les vitres. Je regardais aussi s'il manquait des boissons dans les frigos. C'était ça mon travail. Des fois, si la femme de ménage ne venait pas, je revenais le soir. Je nettoyais le rôtisseur à poulet. Quand je faisais le matin et le soir, il me donnait trente euros. Si je faisais que le matin, il me donnait que dix euros. Il y avait des moments où la femme de ménage venait tous les jours, alors ça faisait que 10 euros. Des fois, le patron m'aidait en me payant des habits, ou un téléphone. Ça lui arrivait aussi de me donner cent euros pour aider mon frère. J'ai travaillé sept ou huit mois dans cette boucherie.



Patrick Bonjour

Plus tard, le boucher m'a dit qu'il prenait des risques en me faisant travailler parce que j'étais petit et que c'était pas déclaré. Il me disait qu'il voudrait m'embaucher en contrat pour que ce soit plus tranquille. Je ne savais pas comment faire les démarches. À un moment, j'ai arrêté de travailler parce qu'il y avait beaucoup de contrôles. Mon frère voulait que j'aille en foyer. Il voulait m'emmener à l'Addap 13. Je ne connaissais pas. Il venait de rencontrer sa copine qui voulait aussi m'emmener. Je savais que j'avais le droit de partir dans un foyer mais comme j'étais encore petit, je me disais que ce n'était pas le moment et puis je voulais rester avec mon frère.

## Basculements

Il y a un moment où mon frère est rentré au dépôt [centre de rétention administrative]. Il y a eu un contrôle de papiers dans la rue. C'est sa copine qui m'a appelé pour me prévenir. Je n'étais pas bien ce jour-là. J'avais peur qu'il soit renvoyé au bled et que je reste tout seul. J'avais quinze ans. C'était la deuxième fois qu'il y allait mais la première fois, j'étais encore au pays.

À ce moment-là, on n'habitait plus à la Joliette. On venait de partir vivre vers National. L'appartement était au premier étage du coiffeur où il travaillait. C'était un squat. Mon frère avait repéré que personne n'y vivait pendant les trois ou quatre ans qu'il était travaillé ici et il a décidé d'y habiter.

C'était vraiment la galère quand mon frère est parti au dépôt. C'était un peu dur pour moi parce que je n'avais plus personne et le boucher ne me faisait pas venir tous les jours, jusqu'au moment où il m'a dit ne plus venir du tout. C'était compliqué sans mon frère et sans argent. Je volais parfois de la nourriture dans les supermarchés mais je n'étais pas fait pour ça.

C'est de là que j'ai commencé à fréquenter des gens. Jusque-là, je ne connaissais personne. C'étaient des jeunes de quartier que j'avais rencontrés. Ils n'étaient pas comme moi. Ils avaient des papiers. Ils travaillaient au réseau, à la cité de la Castellane et ils m'ont proposé de travailler. J'y suis allé. Je n'avais pas le choix.

Je faisais le guetteur. Je commençais le soir à 17 heures et s'il n'y avait pas de relève, alors je finissais à 1 heure du matin. J'étais au milieu de la cité. Je surveillais si je voyais des mecs bizarres ou des civils. Je travaillais tous les jours dans le réseau. Je prenais soixante euros et parfois cent ou cent-vingt si je restais toute la journée. C'est vrai que j'ai pu mettre des sous de côté. Mon frère est resté deux mois au dépôt et quand il est sorti, je lui ai acheté plein de trucs.

Quand mon frère est sorti, il voulait que j'aille en foyer. Il m'a demandé ce que j'en pensais en me disant que je pourrais retourner voir le patron de la boucherie pour travailler avec un contrat et puis que j'aurais une chambre pour moi. Je ne l'ai pas écouté. Je m'étais habitué à travailler au réseau.

J'ai commencé à faire des sous et quand tu fais ça, tu as plein de collègues autour de toi. C'était comme ça. Je ne dormais même plus à l'appartement avec mon frère. À la Castellane, j'avais pris un appartement. C'est moi qui payais le loyer. C'était un gérant qui m'avait passé cet appartement. Aussi, parfois je dormais dans des hôtels. Je faisais ma vie et je n'étais pas vraiment disponible.

## Embrouilles

Je travaillais tous les jours. C'était devenu comme un travail normal. C'est là que j'ai rencontré des mecs qu'il ne fallait pas. C'est par rapport à eux que je suis rentré en prison. C'étaient des mecs et des filles qui n'étaient pas de Marseille. Il y en avait d'Aix, de Vitrolles ou de Martigues. On était comme des collègues mais il ne fallait pas que je reste avec eux. À ce moment-là, je *jobais* [travailler dans les réseaux de cannabis] mais je ne suis pas rentré par rapport à ça. Je suis rentré par rapport à une autre histoire.

Une fois, j'avais beaucoup travaillé. J'avais fait trois semaines d'affilées. Pendant ces trois semaines, je travaillais la journée et quand je finissais, je dormais. Je n'étais pas descendu en ville pendant tout ce temps. Parfois, il y avait des gadjis qui venaient à l'appartement. Je faisais comme ça tous les jours. Après, je me suis dit que j'allais déguster [me faire plaisir] en ville. C'était le début de l'été. J'ai appelé les collègues. Ceux qu'il ne fallait pas que je rencontre. J'ai dit « *Venez, on va faire des soirées* ». Ils sont venus et on est allé passer la soirée et la nuit à Martigues. On était cinq. Le lendemain, on a décidé de rentrer à Marseille. La journée, on est allé à la plage. Il faisait chaud ce jour-là. Ça devait être le 2 ou 3 juin. En fin de journée, on est rentré et on est allé se doucher chez un de mes collègues en centre-ville.

Je n'avais plus de sous sur moi et j'ai décidé d'aller à la Castellane voir le gérant pour récupérer ce qu'il me devait. J'ai fait l'aller-retour. Je suis revenu vers neuf heures du soir. J'ai appelés mes collègues pour les retrouver. Ils étaient au Vieux-Port. Je les ai rejoints et on y est resté jusqu'à une heure du matin. On s'est dit qu'on n'allait pas passer une nuit blanche, alors on a décidé de rentrer chez un des collègues qui habitait près de la gare. On avait faim, alors sur la route, on est passé par la porte d'Aix parce qu'il y a une boulangerie qui ne ferme pas la nuit.

En redescendant vers Colbert, c'est là qu'on a croisé deux gars. Ils sont venus vers nous et ils nous ont donné des cigarettes ! C'était comme si c'étaient des fous. J'ai pris une cigarette et je l'ai allumé. Ils étaient un peu plus âgés que nous. On s'était assis dans un bloc [le bas d'un immeuble]. On discutait et je me suis dit « *Tout va bien* ». Je faisais attention parce que j'avais des sous sur moi. Comme je revenais d'en récupérer au gérant à la Castellane. Je devais avoir autour de quatre-cents euros.

À ce que j'ai compris, les deux gars venaient d'arriver en France depuis deux jours. Ils étaient de la Côte d'Ivoire. Il y en a un qui parlait avec une fille de notre groupe. La fille regardait les photos sur le téléphone de l'ivoirien et à un moment, elle l'a donné discrètement à mon collègue. Il est monté dans le bloc avec le téléphone en prenant l'ascenseur.

Cinq minutes plus tard, l'ivoirien a voulu dormir. Il était un peu fatigué. Il a dit « *Mon téléphone, il est où ?* ». Je lui ai répondu « *Mon collègue arrive. Il va te le rendre* ». Le mec a commencé à insister. J'ai téléphoné à mon collègue et il m'a dit « *Fais le sortir du bloc. Il faut pas que je sorte devant lui* ». C'est là que j'ai compris qu'il voulait lui voler. Moi, je n'avais même pas pensé à voler le téléphone. J'en n'avais pas besoin parce que j'avais des sous sur moi. J'avais déjà coffré de l'argent.

Après le mec a voulu monter dans le bloc et on a pris l'ascenseur. J'ai prévenu mon ami par téléphone. On ne trouvait pas mon collègue et le mec s'est énervé. Il a pris un extincteur et il le vidait dans les étages. Ça a fait beaucoup de bruit. J'ai eu peur que des habitants de l'immeuble sortent et on est vite descendu avec l'ascenseur.

On est resté en bas un moment. Ma copine était avec moi. Mon collègue avait réussi à sortir de l'immeuble sans se faire voir. Il est parti se cacher vers le métro. On a voulu aller le rejoindre et on a dit au mec qu'il s'était fait voler son téléphone, que mon collègue était parti. Il a commencé à pleurer en disant « *Rendez-moi mon téléphone* ». Il m'a fait de la peine et j'ai appelé mon collègue pour lui dire de lui rendre. Mon collègue m'a répondu « *Non je le veux, t'inquiète pas* ». Je lui ai dit « *Qu'est-ce que tu le veux ? Rends-lui. Il n'a pas un euro* ». Il ne voulait pas. Il disait qu'il allait le garder.

Je voulais partir mais je ne pouvais pas laisser ma copine dans la merde avec eux. Sinon je serais parti. J'avais tout ce qu'il faut avec moi, des sous et mon collègue était en train de voler le mec. Je n'avais pas besoin de ça et puis je n'étais pas en règle sans les papiers.

Finalement, à un moment, j'ai dit « *Moi je pars* ». Ma copine a dit qu'elle venait avec moi et tout le monde m'a suivi. L'ivoirien aussi nous a suivis. On allait en direction du Vieux-Port. J'ai appelé mon collègue qui avait volé le téléphone et il est venu, mais il se cachait derrière les voitures pour ne pas que l'ivoirien le voit. Il faisait le gamin.

À un moment, l'ivoirien a mis un gros coup à la *gadji* qui était avec nous. C'était la copine à mon collègue qui avait volé le téléphone. Du coup, il est sorti de derrière les voitures et il est venu en courant. Il a poussé le mec qui est tombé en arrière. La fille a sorti un couteau de son sac et elle l'a donné à mon collègue. Il a mis sept coups de couteau au mec, au niveau des cuisses.



De là, il y avait deux darons qui partaient à la mosquée pour faire la prière. Ça devait être six heures du matin. Ils allaient appeler la police et on est parti en courant. Le mec qui a pris les coups de couteau a quand même réussi à nous courir après. On a couru jusqu'à la Joliette et on a réussi à le perdre. On a pris le métro et on est parti à la gare. À ce moment-là, j'ai dit que je rentrais et finalement on est resté ensemble pour aller à Noailles. Mon collègue a vendu le téléphone. Ensuite, on est allé manger et tout le monde est rentré chez soi. Moi je suis allé chez mon frère pour me changer.

Le lendemain, je suis retourné travailler au réseau à la Castellane. C'est dix jours plus tard que je me suis fait arrêter à National. J'étais habillé pareil que sur les images des caméras de surveillance. J'allais prendre le bus pour aller travailler à la cité. La police est venue vers moi. Avec eux, il y avait l'ivoirien qui avait pris les coups de couteau, qui m'a reconnu.

## Prison

**J**e suis parti en garde-à-vue pendant quarante-huit heures. Après je suis passé devant la juge et elle m'a dit « *Un an de mandat de dépôt* ». Elle n'a pas voulu comprendre.

J'ai fait cinq mois et demi de prison. Pendant les quatre premiers mois, ma famille n'était pas au courant. Même mon frère ne savait pas. Le seul numéro que j'avais, c'était celui de mon père mais je ne l'ai pas dit aux éducateurs de la prison. Le seul truc que je me suis souvenu pour contacter mon frère, c'était l'adresse de la boucherie où j'avais travaillé. J'ai envoyé une lettre et mon ancien patron a dit à mon frère que j'étais en prison. Quelques jours plus tard, il m'a emmené des affaires. J'ai écrit à ma famille et j'ai tout expliqué. J'ai dit que j'étais vraiment désolé. Je sais que j'ai fait quelque chose de pas bien et le bon Dieu m'a puni. Il ne fallait pas que je fasse ça.

Quand je suis rentré [en prison], je me suis vraiment rendu compte. J'ai fait un changement qui pour moi est incroyable. Avant ça, j'étais comme méchant. J'avais perdu ma mère. Quand je suis arrivé en France, je n'avais pas ma mère et tout ce que je voyais me paraissait normal. J'étais capable de faire des choses difficiles, comme de venir tout seul de l'Algérie et en même temps de faire des choses mal. Ce n'était pas mon objectif de faire ça mais j'en étais capable. Je ne voulais pas être méchant. Par exemple, je ne faisais pas de vols à l'arraché. Le problème, c'est que mon frère était allé au dépôt et je n'avais pas d'argent. Si je ne travaillais pas au réseau, je n'avais pas de sous. Personne n'allait me dire « *Tiens, prend ça, mange !* ». Je n'avais pas le choix. J'ai préféré faire ça, plutôt que de voler.

Quand j'étais en prison, je faisais que de gamberger « *Pourquoi je suis venu en France ? Pourquoi je suis rentré en prison ?* ». J'étais venu dans l'objectif de faire ma vie, pas pour faire le con.

Quand je suis rentré, c'était tarpin dur [très dur]. Je me disais que le bon Dieu m'avait puni, que j'avais fait une erreur qu'il ne fallait pas faire. Je me suis dit « *Comment j'ai pu faire ça à quelqu'un qui venait d'arriver en France ?* ». J'ai pensé à moi quand je venais d'arriver en Espagne. Je me suis imaginé que j'avais un téléphone avec les numéros de mon père ou de mon frère et que quelqu'un me l'aurait pris. J'aurais été très mal. En plus, c'était un mec qui n'était pas dans son pays. Il venait de Côte d'Ivoire. C'était dur pour lui de se faire voler son téléphone alors que ça faisait juste deux jours qu'il était en France. Il n'avait même pas de papiers. Je l'avais méritée la prison. Normalement on la méritait tous dans le groupe. Eux, ils ne sont pas rentrés en prison. Si j'avais été juge, j'aurais fait rentrer tout le monde.



Patrick Bonjour

En prison, c'était dur. Tu t'ennuies toute la journée dans ta cellule. Il y a des activités mais c'est juste un peu. J'étais très content quand ils m'ont fait sortir. Je me suis dit que je n'allais plus faire le con. Je me disais que je ne devais même pas espérer avoir les papiers, que c'était mort.

## Une nouvelle vie en construction

**J**e suis sorti de prison après cinq mois et je suis allé chez mon frère en étant suivi par une éducatrice. Je n'avais pas l'obligation d'être en foyer. Quand j'habitais chez mon frère, je partais souvent chez la juge pour faire le point. La juge m'a dit que j'avais l'obligation de faire une formation.

En sortant de la prison, j'étais inscrit pour faire un CFG [Certificat de Formation Générale]. C'était la prof de la prison qui m'avait inscrit. Je devais le passer en novembre à l'EPM [Établissement Pénitentiaire pour Mineurs]. Ce jour-là, mon éducatrice est venue me chercher chez mon frère pour que je passe l'examen.

On était en novembre et je me disais qu'il ne fallait pas que je perde l'année scolaire. Il y avait un autre professeur à la prison qui a vu que je pouvais faire des études et il m'a cherché une place dans un lycée. Il m'avait pris un rendez-vous au lycée Nord. Durant cet entretien, ils m'ont demandé ce que je voulais faire et ils m'ont dit qu'il y avait une place en CAP Cuisine dans un autre lycée. J'ai eu un autre rendez-vous dans ce lycée. Quand j'y suis allé, j'étais trop motivé et ils l'ont vu. Je me rappelle que c'était la fin de semaine et que j'ai commencé le lundi d'après. J'ai fait un essai de trois semaines.

En étant chez mon frère, c'était quand même un peu compliqué d'aller à l'école. Il n'y avait personne qui me réveillait. Je mettais le réveil pour me lever tout seul. Aussi, je n'avais pas le droit de prendre le bus scolaire. Il me manquait des papiers pour faire la carte. Le professeur de la prison m'avait donné vingt euros pour le bus de la ville. C'était la galère parce je devais prendre plusieurs bus. J'arrivais tous les jours en retard. Les professeurs ne me disaient rien parce qu'ils savaient que je ne prenais pas le même bus que les autres élèves.

La copine de mon frère s'était mise en contact avec mon éducatrice. Elle lui a dit qu'il fallait me trouver un foyer. Je n'étais pas au courant que mon éducatrice cherchait. Moi, je voulais rester chez mon frère.

Je me rappelle que c'était durant la troisième semaine de l'essai à l'école que je suis arrivé ici, au foyer. Je ne voulais pas venir parce que je pensais que c'était pareil que les centres en Espagne. C'était très strict là-bas. Après je me suis rendu compte que ce n'était pas pareil. Petit à petit, je me suis habitué et ça allait. J'étais sérieux à l'école et j'ai eu mon CAP cuisine. À l'école je voulais aussi améliorer le français. C'est dur de parler le français. Bientôt, je vais commencer un Bac pro en apprentissage.

En Algérie, mon petit frère a arrêté l'école. J'aimerais le faire venir ici avec des papiers. Je ne veux pas qu'il souffre comme moi. Soit il vient en règle avec un visa, soit il ne vient pas. Je me pose la question à moi-même « *Est-ce que je serais venu en France si ma mère était encore en vie ?* ». Peut-être que je ne serais pas parti. Après on ne sait pas, c'est le destin.

On ne peut pas savoir ce qu'on va faire demain !



Croquis : Eddy Vaccaro

## {Dossier - partie 2}

**Adolescents maghrébins  
sans référents parentaux  
en situation de migration**

# Emprise et exploitation : un autre regard sur les comportements délinquants chez les MNA

**Olivier PEYROUX**

SOCIOLOGUE, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION TRAJECTOIRES

**Fairouz IDBIHI**

PSYCHOLOGUE, ASSOCIATION TRAJECTOIRES

**Juliette BOBEAU**

CHARGÉE DE PROJET, ASSOCIATION TRAJECTOIRES

## Résumé

L'article analyse les parcours de mineurs non accompagnés marocains et algériens incarcérés en France, en mettant l'accent sur les mécanismes d'emprise et d'exploitation. Il montre que leurs trajectoires sont marquées par des ruptures familiales, la déscolarisation précoce et l'errance. Les parcours migratoires, souvent longs et violents, exposent ces jeunes à des abus et des violences répétées. En France, la vie en squat favorise leur socialisation dans l'errance et leur recrutement progressif par des réseaux délinquants. L'endettement et l'addiction sont utilisés comme leviers pour les contraindre à commettre des délits. L'approche principalement sécuritaire des autorités se révèle inadaptée et aggrave les risques de récidive et de réexploitation. Les auteurs appellent à une réponse coordonnée entre justice, protection de l'enfance et santé pour assurer une réelle protection de ces mineurs.

## Présentation de l'étude et méthodologie

Depuis 2018, la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) sollicitent régulièrement Trajectoires<sup>1</sup> au sujet des publics dits "MNA" (Mineurs non accompagnés) provenant principalement d'Afrique du Nord. À la demande de la SECJD (Service éducatif au centre de jeunes détenus) de la PJJ, Trajectoires a mené une étude portant sur 29 jeunes MNA marocains et algériens placés en détention au quartier mineurs de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en Île-de-France (91). Son objectif consistait à mieux appréhender leurs parcours et identifier les pistes d'accompagnement adaptées à leurs problématiques spécifiques. Les entretiens ont été conduits en janvier puis en juin 2022, sur deux périodes espacées dans le temps afin de mieux observer les potentielles évolutions dans les témoignages de ces jeunes. Les échanges se sont déroulées en langue arabe *darija* (dialecte marocain, proche du dialecte algérien). Afin d'étayer le parcours de ces 29 jeunes, la littérature scientifique (sociologique, psychologique et juridique) en France et à l'étranger a également été mobilisée.

L'article suit de manière chronologique le parcours des jeunes rencontrés et tente d'apporter un éclairage sur les chemins qui les ont menés à l'incarcération. Les contextes de vie au pays puis les parcours migratoires ont donc été analysés, révélant

<sup>1</sup> Association créée en 2013 qui, à travers des recherches-actions, propose des solutions pertinentes pour l'insertion des populations migrantes.

des similitudes mais aussi des particularités constatées entre jeunes marocains et algériens. Leurs difficultés, une fois parvenus en France, ont été étudiées, portant aussi bien sur les logiques d'inscription dans l'errance, leur entrée dans la délinquance et les mécanismes d'emprise à l'œuvre afin de les maintenir dans l'exploitation à des fins de contrainte à la commission de délits. Pour finir, un focus critique soulignera les limites de l'approche sécuritaire de ce phénomène et les difficultés que pose l'absence de protection adaptée aux mineurs désormais utilisés dans le trafic de stupéfiants.

## Contextes de vie au pays

Les profils des 29 jeunes rencontrés sont marqués par des situations familiales complexes avant leur départ. Le plus souvent, ils ont fait l'objet d'une « parentification », notamment en exerçant des petits boulots précoces. Cette inversion des rôles familiaux, créant une perturbation des frontières intergénérationnelles, affecte leur scolarité et entraîne parfois une dynamique d'errance. L'étude REACH (2017) dresse un constat semblable concernant les raisons de départs des mineurs subsahariens vers l'Europe. Ce vécu, bien que commun pour certains, semble particulièrement impacter les jeunes marocains, et de manière plus prématuée. En effet, ces derniers ont évoqué des contextes de vie familiale marqués par des conflits conjugaux ou par le décès d'un parent, une exposition à des violences physiques et/ou psychologiques, et parfois à des négligences (Peyroux & Le Clève, 2018). Dans ce contexte, ils ont pour la plupart été impliqués et exploités dès leurs plus jeunes années dans des activités de mendicité ou de vente de petits objets à la sauvette.

*C'est le cas d'un jeune que nous nommerons Ahmed : Ahmed est originaire du Nord du Maroc. Il vivait avec sa mère depuis le divorce de ses parents et avait peu de contact avec son père. Ahmed n'a jamais vraiment été scolarisé car il séchait les cours. Il passait son temps avec les copains au port de Tanger en tentant de passer en grimpant dans les camions de fret. « J'ai commencé tout petit, on faisait tous ça, c'était comme un jeu presque ». Ces nombreuses tentatives et son errance ont débouché sur des arrestations par la police marocaine et son placement dans des centre de réhabilitation éducative (équivalent à un Centre Éducatif Fermé en France) puis un centre de protection de l'enfance qu'il nomme 'orphelinat' et duquel il fugue et regagne son environnement d'errance, ses camarades au port de Tanger mais aussi ses premières consommations de cigarettes et de cannabis*

L'entrée dans cette économie de survie induit une déscolarisation dès le primaire, phénomène récurrent chez les jeunes marocains rencontrés. En effet, 8 sur 10 MNA marocains de l'échantillon sont déscolarisés avant l'âge de 12 ans, favorisant l'entrée dans des parcours d'errance. Quant aux MNA algériens, ils sont 14 sur 16 à avoir atteint, au moins, le niveau collège. La majorité d'entre eux ont également pu débuter une formation professionnelle au pays et/ou se sont engagés dans des activités professionnelles informelles après leur déscolarisation, telles que la pêche,

la restauration ou encore le travail sur les marchés pour subvenir à leurs besoins.

S'agissant des contextes de départ, les MNA algériens évoquent moins les aspects conflictuels familiaux, mais expriment un manque de perspectives d'avenir en Algérie (Vacchiano, 2014). Leur départ est souvent soutenu ou financé par leurs familles, notamment dans le but de maximiser leurs chances de réussites économiques ou d'accéder à une éducation de meilleure qualité. La plupart des jeunes algériens ciblaient spécifiquement la France avant leur départ, la présence de membres de la famille déjà installés en France influençant leur choix migratoire. Quant aux MNA marocains, leurs trajectoires diffèrent. Avant leur arrivée en France, ces derniers sont le plus souvent passés par plusieurs pays européens. Leur parcours migratoire semble moins préparé et moins souvent soutenu par leurs familles.

La désinsertion scolaire, l'errance et l'inscription dans des activités informelles ne sont pas sans conséquence sur la consommation de drogues par les jeunes au pays. Pour les MNA marocains, si elle est décrite comme récréative, ponctuelle et non addictive en général, elle débute en général vers l'âge de 12 ans, concomitamment à leur déscolarisation. Sept sur 10 MNA marocains rencontrés commencent à consommer du cannabis dès cet âge, la consommation de cachets (Rivotril<sup>2</sup>/Lyrica<sup>3</sup>) étant rare avant leur départ. Suivant cette même logique de désinsertion-consommation, les MNA algériens rencontrés sont concernés par des premières prises de substances psychoactives plus tardives, autour de 15-16 ans. Ils mentionnent une consommation notamment de Lyrica plutôt récréative au pays, s'accentuant et s'aggravant au cours du parcours migratoire. Il est important de rappeler que la précocité des usages peut engendrer des effets durables sur le développement psychique des jeunes. Ils sont, en effet, susceptibles de perturber les fonctions neurocognitives.

## Parcours migratoires vers l'UE

Pour entamer leur parcours vers l'Europe, les MNA marocains de l'échantillon ont, pour la plupart, quitté leur pays à un âge précoce, autour de 13-14 ans. Leurs itinéraires, sur divers territoires européens, s'étalent en moyenne sur une durée variant de 2 à 5 ans avant leur arrivée en France. En revanche, les MNA algériens rencontrés actent leur départ généralement à l'âge de 15-16 ans, avec des transits en Europe d'une durée de 1 à 2 ans maximum. Pour ces derniers, le coût de la traversée en embarcation est compris entre 300 et 500 euros, souvent financés, tout ou en partie, par leurs familles en Algérie. Les MNA marocains, quant à eux, ne mentionnent pas de traversées financièrement coûteuses, mais plutôt des passages par voies terrestres via les enclaves espagnoles (Ceuta et Melilla) situées au Maroc (Peyroux, 2020). Ces tentatives, nombreuses, nécessitant de la technicité, de l'entraînement, peuvent occasionner des arrestations et des séjours prolongés dans ces enclaves, durant lesquels les jeunes sont confrontés à des conditions de

<sup>2</sup> Rivotril est un médicament de la famille des benzodiazépines, utilisé pour traiter des formes d'épilepsie, des crises d'angoisse et de l'anxiété. Une utilisation abusive et répétée du Rivotril peut entraîner une dépendance physique et psychologique, évoluant vers une véritable addiction.

<sup>3</sup> Lyrica est un médicament dont le principe actif est la prégabaline, c'est un anticonvulsivant utilisé pour traiter les douleurs neuropathiques, l'épilepsie et les troubles anxieux. Son usage prolongé peut entraîner une accoutumance, avec des risques similaires à ceux des benzodiazépines.

vie rendues encore plus extrêmes. Ces étapes du parcours sont ainsi marquées par l'exposition des jeunes à la vie en errance, à la violence, les abus sexuels et souvent à la consommation accrue de drogues.

En Europe et avant leur arrivée en France, les jeunes ont généralement effectué des séjours et des déplacements entre plusieurs pays (principalement Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Suède, Allemagne et Danemark). Les MNA marocains mentionnent principalement des séjours en Espagne et en Suède, où environ 7 sur les 10 s'y sont établis au moins un an et y ont souvent bénéficié d'une prise en charge en protection de l'enfance. Les travaux de Maria won Bredow (2019) montrent que Stockholm est perçu comme un de seuls endroits en Europe où ils se sentent véritablement en sécurité des réseaux criminels qui les menacent. Cela est dû entre autre à l'existence de centres de protection de l'enfance hautement sécurisés. En revanche, les MNA algériens témoignent principalement de transits en Espagne d'une durée maximale de trois mois et peu de séjours prolongés dans d'autres pays européens. La présence d'une diaspora algérienne importante en France explique les différences de parcours et d'installation entre les deux nationalités.

Le passage par l'Espagne et les durées de séjour prolongées des MNA marocains peuvent s'expliquer, au-delà de la proximité géographique, par les nouvelles opportunités offertes par une prise en charge au titre de la protection de l'enfance. Depuis novembre 2021, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur<sup>4</sup>. Elle facilite la régularisation des ex-tutelados (ex-MNA) pris en charge par la protection de l'enfance des régions espagnoles. Par ailleurs pour les MNA entrant dans le système sitôt leur accueil au sein des services espagnols de protection de l'enfance, une demande de titre de séjour est déposée puis évaluée dans un délai inférieur à deux mois. Le titre de séjour délivré est valable deux ans et donne le droit de travailler à partir de 16 ans.. Comme précédemment évoqué, le projet migratoire des mineurs marocains s'inscrit dans un contexte de grande précarité. Ainsi, les possibilités, pour eux, d'obtenir une autorisation de travail dès l'âge de 16 ans et de percevoir une rémunération, auxquelles s'ajoute l'obtention facilitée d'un titre de séjour à 18 ans, est de nature à renforcer leur maintien sur le sol espagnol et leur adhésion à une prise en charge. C'est pourquoi, les MNA marocains projettent, à leur majorité, un avenir en Espagne. Les possibilités de régularisation dans d'autres pays européens étant plus difficiles voire impossibles à obtenir, l'entrée dans le système de protection de l'enfance s'en trouve limitée.

## De l'errance au recrutement

### De l'initiation au basculement vers la délinquance

Les MNA interrogés évoquent une progression crescendo des comportements délictueux, débutant par des petits vols à visée purement alimentaire (dans les supermarchés et épiceries) pour s'engager ensuite sur des infractions plus graves comme le trafic de cigarettes, celui de drogues et les cambriolages. Ces comportements sont souvent dictés par l'influence des pairs dans un contexte de

<sup>4</sup> Real Decreto 903/2021 de 19 octobre 2021

vie et de socialisation en errance, en particulier dans des lieux de vie tels que les squats. Les jeunes décrivent ceux-ci comme lieux de basculement important vers l'addiction et les comportements délictueux, lors de leur arrivée en France et plus spécifiquement à Paris. Dans cet environnement, les jeunes apprennent et intègrent les normes et les valeurs qui organisent la vie sociale en errance, ce qui façonne progressivement leurs rythmes physiologiques, psychologiques et sociaux, puis leurs constructions identitaires. Les squats sont identifiés ici comme des lieux où les jeunes sont recrutés pour être initiés aux activités délinquantes et aux comportements à risque, notamment la consommation de cachets. Ces espaces favorisent l'ancrage dans une socialisation en errance et les activités qui en résultent. La rencontre dans ces lieux avec des jeunes plus expérimentés et plus âgés leur offrent une sorte de protection groupale indispensable en situation de rue.

### **Socialisation et moyens d'emprise**

En errance, les jeunes doivent désapprendre les normes sociales antérieures et s'adapter pour survivre dans un contexte de rue, ce qui impacte leur santé physique et mentale. La consommation de drogues devient alors le moyen de faire face aux difficultés de la vie en errance. Leur jeune âge, leur isolement et leur besoin criant d'appartenance suscitent chez eux la nécessité de dépendre d'un groupe, celui-ci étant, comme déjà dit, perçu comme un mode de protection. Leur comportement est dès lors conditionné par la nécessité de se conformer au groupe en adoptant des conduites mimétiques. La double initiation à la consommation de drogues et de cachets, et à des comportements violents et délictueux s'en trouve ainsi favorisée. Ces activités débutent, en général, par de la vente de cigarettes à la sauvette, souvent à crédit, au risque de se retrouver endettés en cas de saisie par la police. Cette dette contractée est un moyen d'emprise efficace pour pousser les nouvelles recrues vers des activités plus risquées mais financièrement plus rentables, cela concerne aussi bien le trafic de cannabis et de médicaments, les vols à l'arrachée et les cambriolages.

Amine, 16 ans, jeune Marocain, évoque son périple dans les squats :

*« Le squat est un endroit où l'influence est forte [...] tu suis le mouvement tellement facilement : l'ambiance, l'alcool, les drogues, le vol, etc.. Il faut bien s'intégrer ! [...] Plus on côtoie des squats, plus on côtoie des "grands" et plus on bascule vers des activités plus graves »*

Les «grands» représentent ici les mains des réseaux qui se présentent souvent comme des ressources de soutien tout en les contraignant crescendo à des conduites à risques. Cela commence par des consommations festives associées à la vente de cigarettes pour participer aux frais de vie quotidienne dans les squats. Amine nous raconte :

*« Au début, je vendais des clopes, mais ça ne rapportait pas. Les jeunes sont endettés et doivent travailler pour les grands pour rembourser les cartouches de cigarettes avancées. Ils sont menacés par les chefs »*

En dehors de l'endettement, les consommations de drogues et de médicaments sont un moyen d'emprise chimique puissant comme en témoigne Ahmed :

« *Les anciens Harragas (migrants en situation irrégulière, plus âgés et expérimentés) nous donnent le Lyrica et le rivotril, ils nous en vendent pour 1,50 ou 2 Eur le cachet, c'est rien ! Et puis ils nous en donnent pour aller voler bien sûr !* »

D'autres moyens viennent compléter et asseoir cette emprise, la violence physique et les menaces en font entièrement partie comme nous l'explique Bader, un jeune Algérien de 16 ans :

« *J'ai vu les jeunes se faire menacer et embriaguer dans des vols. On m'a moi-même demandé d'aller voler si je ne trouvais pas d'argent pour entrer dans le squat, on te le fait bien comprendre, t'es menacé d'être frappé par exemple, sinon tu sors du squat !* »

Les jeunes évoquent une autre forme d'enrôlement orchestrée par les « *libeurs* ». Ce terme désigne des personnes capables, administrativement, d'ouvrir des comptes sur des plateformes de livraison en raison de leur nationalité française ou de leur situation administrative régulière. Ces personnes louent alors leurs comptes de livreurs pour environ 800 euros par trimestre, entraînant ainsi un endettement important pour les jeunes. Les « *libeurs* » jouent, par ailleurs, un rôle important dans le trafic de cigarettes et de drogues, les activités de livraison étant généralement peu rémunératrices. Il s'agit, en définitive, d'une voie de recrutement par l'endettement en vue de contraindre ces jeunes à commettre des délits.

Les moyens d'emprise utilisés par les chefs de réseaux, y compris les « *libeurs* », peuvent être d'ordre psychologique, physique, sexuel ou économique en cas de non-respect des ordres donnés. La crainte des représailles maintient alors durablement les jeunes dans une situation d'exploitation. Ces derniers présentent un double avantage pour les recruteurs. Vulnérables, ils sont aisément malléables et en raison de leur âge ne sont exposés qu'à des peines relativement courtes en cas d'arrestation. Dès leur sortie de détention ou de garde à vue, les jeunes sont récupérés et à nouveau incorporés dans ces réseaux d'exploitation, les liens n'étant jamais vraiment rompus, et ce même au sein de l'enceinte de la prison.

## Consommation et emprise : types et fonctions des consommations

La consommation de substances psychoactives est un facteur clé d'emprise. Les jeunes s'initient aux toxiques pour s'intégrer au groupe (Bouche-Florin, 2019). La vie en errance exacerbant les problèmes d'addiction, le besoin de consommer se renforce et avec lui le phénomène d'ascendance des recruteurs sur ces jeunes. En effet, les produits qu'ils consomment (médicaments de type Lyrica et Rivotril principalement) sont, au départ, fournis gratuitement par les réseaux délictueux pour lesquels ils travaillent.

Par conséquent, plus un jeune est socialisé en errance, plus il est dépendant du groupe et plus il est susceptible d'être soumis à une emprise chimique accrue. Pour faire face aux conditions de vie en errance, cette emprise chimique s'ancre alors rapidement dans le quotidien des jeunes, notamment pour tenir face à un état d'hypervigilance et pour réduire l'impact des troubles du sommeil, de l'épuisement psychophysiologique, de la douleur, le froid... Seulement, ce besoin impérieux de consommer se heurte, par la suite, à la nécessité de devoir gagner de l'argent par n'importe quel moyen pour pouvoir se procurer ces médicaments. C'est, in fine, par le biais de cette emprise chimique que les recruteurs contraignent les jeunes à la commission de délits. Or tant qu'ils restent perçus comme des délinquants commettant des délits pour leur propre compte, les réponses judiciaires se révèlent peu adaptées.

## Réponse des autorités et récupération par les réseaux de trafic de stupéfiants

### Approche sécuritaire et tentative de résorption du phénomène

Les activités délinquantes menées par les jeunes MNA exploités se sont déroulées, de manière très visible entre 2018 et 2022, notamment dans des quartiers proches des centres villes des plus grandes agglomérations françaises : la Goutte d'Or à Paris (Phan, 2021), Noailles à Marseille, la Guillotière à Lyon. Plusieurs agressions violentes ont conduit à un sentiment de peur des habitants et une exaspération de la part des commerçants. Des campagnes médiatiques ont amplifié le phénomène<sup>5</sup>. Après des tentatives de mise en place de maraudes sociales pluridisciplinaires<sup>6</sup>, l'approche sécuritaire a été privilégiée. Cela s'est traduit par une présence policière considérablement renforcée, un grand nombre d'interpellations, de déferlements et d'incarcérations, à tel point qu'en 2021 le quartier des mineurs de Fleury-Mérogis recensait près de 40 MNA<sup>7</sup>, soit plus de la moitié de l'ensemble des jeunes incarcérés, ce qui n'était jamais arrivé. Pour l'ensemble du personnel en détention, ces arrivées ont été vécues comme particulièrement éprouvantes. En effet, celui-ci n'est pas formé à l'accueil de ces jeunes en situation de manque.

Mounir nous explique l'inadaptation, selon lui, des traitements et prises en charge addictologiques disponibles en détention pour traiter cette problématique pourtant omniprésente :

*« 'Mme bonne nuit' c'est ce qu'ils nous donnent ici. Les doses sont nulles ! Avant je prenais 4 cachets par heure, maintenant je prends 4 gouttes de rivotril avec un joint et ça me calme, les autres ça les excite. Pour moi c'était 'Mme courage' avant la prison, maintenant c'est 'Mme bonne nuit' qu'on l'appelle. C'est normal les médecins veulent que tu dormes en prison, c'est les doses de 'Mme bonne nuit' [rire] »*

<sup>5</sup> Un tribune du journal Le Point du 28 juin 2022 rédigé par l'adjoint au maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Antony Samama, intitulé « Délinquance des mineurs isolés : dépasser les postures idéologiques » avance les chiffres suivants : 40% des agressions à Bordeaux étaient liées à des MNA, 75% des mineurs déférés au parquet de Paris sont des MNA, etc.

<sup>6</sup> En 2021, Aurore et Hors la Rue ont ouvert un centre spécialisé pour l'accueil des MNA en errance couplé à des maraudes dédiées à ce public. Ce centre fut entièrement financé par la ville de Paris.

<sup>7</sup> Chiffre communiqué, dans le cadre de l'étude, par le Service éducatif de la Maison d'Arrêt de Fleury en mai 2021.

Une telle consommation doublée de polyconsommation et de toutes les fragilités préexistantes chez ces jeunes nécessiterait en principe une hospitalisation en milieu spécialisé pour une prise en charge sécurisée et multidisciplinaire. Sans une prise en charge incluant des médicaments de sevrage, accompagnés de traitements de soutien pour gérer les effets secondaires et les complications potentielles, il est difficile d'éviter les symptômes de manque, qui peuvent inclure des convulsions, une agitation sévère, des crises d'angoisse aiguës, des troubles du sommeil, des douleurs musculaires intenses, et dans certains cas, des états confusionnels ou un delirium.

Les jeunes évoquent ces symptômes, en particulier ceux liés aux douleurs et aux difficultés à gérer leur agitation et leurs frustrations. Ils sont souvent demandeurs de médicaments anti-douleurs, de consultations dentaires et autres consultations médicales plus générales. Or les temps de demande sont souvent des temps de crise de manque, des moments d'urgence tels que vécus par les jeunes. Face à ce ressenti d'urgence et au rythme de coordination pour la prise en charge réelle par les unités médicales, le décalage est souvent insupportable pour les jeunes qui tentent de se faire entendre par tous les moyens. Mounir nous l'explique clairement en parlant des nouveaux arrivants, dont souvent les manifestations cliniques de manque sont plus intenses :

*« Les nouveaux, ils frappent sur les portes et crient, tout ça c'est parce qu'ils ne savent pas encore comment se procurer le tabac et les drogues, autrement ils ne seraient pas en manque et donc pas surexcités ! »*

Outre ces manifestations, plusieurs jeunes nous ont expliqués recourir à des tentatives de suicide pour accéder à l'infirmerie et espérer obtenir des médicaments sensés les soulager. En quartier mineur, malgré les efforts des unités médicales, des psychiatres et psychologues, les traitements mis en place sont loin d'être spécialisés et adaptés. Leurs objectifs restent celui de maintenir un niveau de fonctionnement minimal chez ces jeunes sans parler de véritable sevrage ni de traitement des conduites addictives. Cela se ressent d'ailleurs dès leur sortie de détention avec le risque de rechute et de récidive.

Seddik, jeune Algérien de 17 ans, nous explique qu'il aura du mal à ne pas rechuter en sortant de détention s'il n'est pas correctement accompagné dans ce sens :

*« Le plus gros problème ici, c'est les drogues, rien ne peut être fait tant qu'il y a des substances... Il faut traiter ça ensuite on verra »*

La suroccupation constatée des quartiers mineurs par ces MNA conjuguée à l'impossibilité de les accompagner de manière adaptée a conduit à une réflexion menée autour de la résorption de cette population carcérale. Suspectant un nombre élevé de jeunes majeurs se déclarant mineurs, les différents parquets concernés se sont rapprochés des consulats du Maroc et d'Algérie avec l'objectif d'obtenir leur identité véritable et leur âge réel.

## Absorption par les réseaux de trafic de stupéfiants

À partir de septembre 2022, une baisse spectaculaire du nombre de MNA incarcérés a été constatée au sein du quartier des mineurs de Fleury-Mérogis. Leur nombre ne dépassait pas les 5<sup>8</sup>. Un peu partout en France, à quelques exceptions près (Bayonne, Nantes), des diminutions similaires ont été observées résultat de ce travail de coopération judiciaire et d'identification.

Ces mineurs et jeunes majeurs n'ont, cependant, pas disparu en masse du territoire français. Leur invisibilité institutionnelle reflète, en réalité, une absorption de cette « main d'œuvre » par des réseaux de stupéfiants. Leur avenir administratif compromis, leurs faibles liens avec l'extérieur sont perçus comme une aubaine pour les trafiquants. Dès 2019, lors d'entretiens, des juges des enfants du tribunal de Marseille nous faisaient part de l'utilisation de MNA comme « guetteurs ». Depuis, les professionnels de la justice et de la police ont confirmé cette tendance, dans le Nord, en Île-de-France, à Lyon... Le recrutement de MNA et de jeunes majeurs pour le trafic de stupéfiants s'est généralisé. Cette main-d'œuvre est perçue, par les réseaux criminels locaux, comme plus rentable et à moindre risque. En effet, leur rémunération journalière s'avère nettement moins élevée que celle des « guetteurs français ». Quant à leur méconnaissance du fonctionnement du trafic, leur précarité sociale et leur faible maîtrise du français, celles-ci limitent considérablement le danger d'une éventuelle collaboration avec les services de police.

## Conclusion : une protection de l'enfance qui peine à s'adapter à la nouvelle donne imposée par les réseaux criminels

L'exploitation de mineurs non accompagnés dans la contrainte à la commission de délits est un phénomène en expansion qui demeure peu investigué. Face à ce recrutement spécifique d'un profil bien particulier de mineurs par des réseaux criminels, les services de protection de l'enfance peinent à s'adapter. En France, l'entrée dans le système de protection de l'enfance des mineurs non accompagnés repose sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement, qui comprend un entretien social puis une présentation en préfecture afin d'effectuer une prise d'empreintes. Or, l'étude menée auprès de 29 de ces MNA incarcérés à la centrale de Fleury-Mérogis démontre que ces derniers sont en réalité très rapidement happés par des adultes malveillants et se présentent donc peu aux services départementaux, ce qui est souvent interprété comme une non-demande de protection<sup>9</sup>. Pour les jeunes qui bénéficient d'une prise en charge, c'est en fait bien souvent suite à un passage en garde à vue et en détention, qu'ils ont fini par être identifiés par l'aide sociale à l'enfance. Cette prise en charge s'avère pourtant souvent inadaptée, ne répondant pas à leurs besoins spécifiques. L'emprise qui est exercée sur eux à travers les addictions ainsi que les psychotraumas qui découlent de leur exploitation ne permettent pas de protection durable.

<sup>8</sup> Chiffre communiqué, dans le cadre de l'étude, par le Service éducatif de la Maison d'Arrêt de Fleury en septembre 2022.

<sup>9</sup> Les chiffres de la mission MNA de la PJJ indiquent que les mineurs algériens représentaient en 2019, 4,11% des mineurs ayant sollicité une protection, les mineurs marocains 3,27. Pour les mineurs marocains ce chiffre est resté stable jusqu'en 2023. Pour les jeunes algériens un pic en 2021 à 8,07 % en 2021 a été constaté pour finalement revenir en dessous de 4% en 2023.

L'utilisation de ces jeunes par des réseaux criminels de taille variable fait l'objet de récupération politique. Selon un rapport de l'Assemblée nationale<sup>10</sup>, ces situations représentent au maximum 10% des MNA pris en charge, les partis xénophobes tentent de jeter l'opprobre sur l'ensemble des MNA. Les débats qui en découlent, contribuent à occulter une nouvelle tendance présente dans différents pays européens. Celle de l'utilisation grandissante des mineurs, par les réseaux criminels (Peyroux, 2020). Dans cette perspective, les MNA objet de notre recherche représentent la partie émergée de l'iceberg. Au Royaume-Uni, selon un rapport du gouvernement (2024), le mécanisme de référencement national des victimes de traite des êtres humains a connu une très forte augmentation du nombre des victimes mineures enregistrées (7 432 victimes soit 44 % du total des victimes identifiées). Parmi ces dernières, 80 % étaient des garçons anglais contraints à commettre des délits, forme d'exploitation constatée la plus importante actuellement outre-Manche (34 % du total des victimes identifiées). L'augmentation importante de ces cas est notamment liée au phénomène dit des « county lines ». Ce terme est utilisé pour décrire l'expansion des réseaux de trafics de stupéfiants depuis les grandes villes vers de plus petites villes ("county") par l'utilisation de personnes vulnérables afin de transporter la drogue. Des lignes ("lines") de téléphones portables sont utilisées pour communiquer les commandes de drogue.

En France, ce sont, de plus en plus des mineures, principalement françaises, qui sont ciblées. L'Office centrale pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH, 2023) estime que désormais elles représentent la moitié des victimes d'exploitation sexuelle. A la différence du trafic de drogue, prostituer des personnes nécessite peu d'apport financier. Cela n'expose pas, non plus, leurs auteurs à des représailles de groupes concurrents pour le contrôle d'un territoire car cette exploitation se déroule quasi-exclusivement dans des lieux fermés (hôtel, appartements). Cette manne financière que représente ce commerce suscite actuellement de plus en plus l'intérêt des réseaux de stupéfiants qui mettent en place une poly-exploitation mélangeant la prostitution forcée et un « travail » de petites mains pour les points de deal.

L'absence de prise de conscience politique de l'utilisation de mineurs par des réseaux criminels divers, loin d'endiguer les phénomènes de délinquance, ne fait qu'accroître, année après année, le nombre et les profils des jeunes enrôlés. Comme le montre notre étude, face à cette nouvelle menace, l'intervention de chaque acteur seul aboutit à un échec. Organiser une protection réelle, pour ces enfants ciblés de plus en plus tôt, suppose une association étroite des acteurs justice, police, protection de l'enfance et santé. C'est seulement à cette condition que la société pourra préserver cette période si précieuse : l'enfance.

<sup>10</sup> Rapport d'information sur les problématiques de sécurité associées à la présence sur le territoire de mineurs non accompagnés, présenté par Jean-François ELIAOU et Antoine SAVIGNAT, 10 mars 2021.

## Bibliographie

- BOUCHE-FLORIN L. (2019), L'addiction chez les mineurs non accompagnés : comment passer du produit au récit, in *Psychotropes*, 2019/1 (Vol. 25), p. 25-45.
- BREDOW (won) M. (2019), 'They will always find me', A study of trafficking and the living conditions of vulnerable children, Länsstyrelsen, Stockholm, 41 p.
- OCRTEH (2023), Etat de la menace 2023.
- EUPROM (2023), Guide européen sur la prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés, projet EUPROM, 75 p.
- EUROTOX - Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles (2022), Usage et mésusage de prégabaline (Lyrica®) : Appel à la vigilance, 28 janvier 2022.
- GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI (2024), Modern Slavery : National Referral Mechanism and Duty to Notify Statistics UK, end of year summary 2023, 7 mars 2024.
- KEMPFER J. (2007), Mésusage du Rivotril®, un état des lieux, SWAPS n°47, p. 2-4.
- PEYROUX O. & LE CLÈVE A. (2018), Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains, Trajectoires, 60 p.
- PEYROUX O. (2020), Les fantômes de l'Europe, Non Lieu, 224 p.
- PHAN O. (2021), Les Mineurs Non Accompagnés dits 'de la Goutte d'Or', in *Nouvelle Revue de l'Enfance et de l'Adolescence*, 2021/1 (N° 4), L'Harmattan, p. 125-138.
- TRAJECTOIRES (2024), Mieux repérer et accompagner les personnes victimes de traite des êtres humains : clé de compréhension à destination des professionnel.le.s de terrain, Trajectoires, 78 p.
- VACCHIANO F. (2014), À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n°1, p. 59-81.
- WEINBERGER D. (2011), Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ?, in *Drogues enjeux internationaux* n° 1, mai 2011, 6 p.
- UNICEF et REACH (2017), Children on the move in Italy and Greece, Genève, juin 2017, 70 p.

# Las niñas marroquíes que migran solas a Aragón

**Alma Pilar MARTÍN**

DOCTORANDA EN SOCIOLOGÍA, UNIVERSIDAD DE ZARAGOZA

**Chabier GIMENO**

TRABAJADOR SOCIAL Y SOCIOLOGO, UNIVERSIDAD DE ZARAGOZA

## Resumén

La investigación tiene como objetivo visibilizar los procesos migratorios de niñas y adolescentes marroquíes acogidas en Aragón, mostrando cómo el género condiciona sus motivos, riesgos y procesos de acogida. Se pueden identificar tres causas principales en la migración de estas jóvenes: explotación, dinámicas familiares y proyectos de autonomía. A partir del análisis de expedientes y entrevistas profesionales se identificaron dificultades en la detección, el impacto del motivo migratorio en su estancia en el país de destino y en el Sistema de Protección, y los conflictos identitarios. El estudio subraya la necesidad de adaptar las intervenciones que se realizan con estas chicas teniendo en cuenta su compleja realidad.

## Introducción

Los proyectos migratorios que experimentan los niños, niñas y adolescentes que migran solos presentan particularidades distintas respecto a los adultos (Bhabha, 2018), de igual forma que sucede con las migraciones femeninas respecto a las masculinas. El factor de género transformará la experiencia de la persona migrante, en cuanto al motivo de migrar, su ruta, y el impacto que genera la migración para la persona (Marco y Gómez, 2020; Torrado, 2012; Torrado y Cáceres, 2021). La conjugación de los factores migrante, mujer y niña o adolescente, construye una realidad compleja y especialmente invisibilizante (García, 2010).

Entre las niñas y adolescentes que migran solas y que son detectadas y acogidas en España, se ha identificado que la mayoría son de origen magrebí, concretamente de Marruecos. La configuración del local patriarcado en los países magrebíes y sus expresiones a nivel macro y micro social (Brook y Ottémoller, 2020) acentúan las escasas oportunidades y la precariedad de la juventud femenina de estos países (Save the Children, 2018). Estas jóvenes, a diferencia de los chicos, tienen mayor riesgo de estar expuestas a situaciones vulnerabilizantes en origen, tránsito y destino, situaciones condicionadas por el género en tanto construcción social: maltrato, matrimonios forzados, ser víctimas de explotación, o coacción de libertad y autonomía (Quiroga y Soria, 2010).

La escasez de investigaciones sobre esta línea temática contribuye a la invisibilización de la realidad de estas jóvenes y de las causas que impulsan su proyecto migratorio (Brook y Ottémoller, 2020). Resulta por tanto necesario desarrollar estudios que, desde una perspectiva interseccional, identifiquen las peculiaridades de este perfil migratorio, sus razones migratorias y las necesidades de intervención específica, con el objetivo de garantizar la protección adecuada que requieren (Torrado, 2015a).

El objetivo principal de la investigación que se presenta en este artículo es contribuir a la visibilización de los procesos migratorios de estas niñas y adolescentes, a partir del estudio de su situación en una administración regional del sur de Europa. Para ello se extrajeron los datos de las niñas y adolescentes que fueron acogidas en el Sistema de Protección de la Infancia de la Comunidad Autónoma de Aragón (noroeste de España) en el periodo 2011-2021. Los datos obtenidos fueron de dos tipos: sociodemográficos y específicos de la acogida institucional. La segunda categoría recogía el número de expediente, provincia de acogida, fecha y edad de inicio y de archivo, duración, medida administrativa aplicada y entidad o persona notificante, así como el motivo del archivo del expediente. Posteriormente a la categorización e interpretación de los datos, se realizaron entrevistas semiestructuradas con profesionales del Servicio de Atención a la Infancia y Adolescencia de Aragón. La muestra de profesionales está formada por aquellos que han intervenido entre 2011 y 2021 con las chicas de los expedientes que anteriormente se han analizado. Su participación permite completar información de las historias de las jóvenes acogidas y la experiencia de su acogida en el país de destino.

En la recogida de la información y el posterior análisis de la misma, se hace especial énfasis en los motivos de la migración - siendo este elemento un factor que influye directamente en su proceso de salida, en la ruta migratoria y en los riesgos de la misma -, y en la acogida institucional y social en el país de destino (Torrado y Cáceres, 2021; Castaño, 2022). El género y la edad son factores que condicionan la causa que origina la migración (Torrado y Cáceres, 2021), las cuales ni se caracterizan por la voluntariedad ni por el ejercicio de la autonomía.

## **Las causas del proyecto migratorio de las jóvenes marroquíes**

Tras realizar revisión de la literatura sobre esta migración, se han identificado tres tipos de causas que impulsan a las jóvenes a migrar, y que resultan útiles para interpretar los datos recogidos: las víctimas de explotación, las causas vinculadas a la familia y los proyectos de autonomía (Martín y Gimeno, 2023). Esta clasificación sería aplicable asimismo en las migraciones de los chicos ; sin embargo, es necesario incorporar la perspectiva de género para proporcionar una mirada interseccional de la realidad que viven las niñas y adolescentes. Las causas que se proponen no son realidades herméticas, puesto que la complejidad de las vivencias de estas jóvenes en origen, tránsito y destino supone que en muchas ocasiones se interrelacionan.

La primera causa es la explotación, que se define como el uso de personas sin su libre consentimiento, a través del engaño o las amenazas, para obtener un beneficio, que no necesariamente tiene que ser económico (Ford et al., 2012). En la presente investigación no se hace referencia a la explotación exclusivamente en redes de trata, sino aquella que es cometida también por agentes ajenos a estas redes, como puede ser la familia, los amigos o la pareja. Algunos factores pueden incrementar el riesgo de ser víctima de explotación, como es la necesidad de huir de una situación de riesgo en el país de origen, el género, la edad o la precariedad económica (Hernández y Rodríguez, 2001; Melgar et al., 2020). Entre algunas menores víctimas

de explotación, el método de captación suele ser a través del secuestro o la venta por parte de sus familias (Jacquemin, 2009). Debido a la cercanía geográfica, el transporte suele ser directo a la península ibérica, acompañadas por familiares, o por personas que simulan serlo, y que les proporcionan documentación falsa (Melgar et al., 2020). Entre las distintas modalidades de explotación que presenta Navarrete (2017), entre las menores marroquíes es común que sea para trabajos forzados domésticos, en beneficio de la familia extensa o de personas cercanas a la familia. Estas jóvenes han recibido el nombre de '*petites bonnes*', jóvenes que son enviadas generalmente por sus familias a otros países, para que las acojan y realicen tareas de cuidados (Llorent, 2013). Estas jóvenes en muchas ocasiones comienzan su proyecto migratorio engañadas, con la expectativa de vivir en un país con mayor libertad y con posibilidad de estudiar; pero, cuando llegan, son sometidas a explotación (Melgar et al., 2020). Esto conlleva la imposibilidad de estudiar, sufren privación de la intimidad y de asistencia sanitaria, o acoso sexual (Llorent, 2013). Los mecanismos empleados en su ruta migratoria, y la reclusión de la joven en el domicilio de las personas explotadoras, invisibilizan su condición de menor no acompañada y dificultan la detección de las mismas. La relación que puede existir con las personas explotadoras, ya sea porque son familia o su propia pareja, la manipulación y amenazas a las que son sometidas y el desconocimiento del país de acogida por la reclusión de las víctimas, incentivan la desconfianza de estas jóvenes hacia los cuerpos policiales y hacia los profesionales del Sistema de Protección de la infancia, lo que acentúa su invisibilización (Gimeno, 2017).

En segundo lugar pueden destacarse las causas vinculadas a la familia. La familia es un factor determinante de la migración de estas chicas (Escartín, 2015), pudiendo identificarse causas como su situación económica, el maltrato o decisiones impuestas en su seno, como la reagrupación familiar o los matrimonios forzados (Brook y Ottemöller, 2020; Castaño, 2022). La explotación de la menor, aunque puede ser causada por la familia, supone unas implicaciones específicas, en ocasiones interconectadas, que se han precisado en el párrafo anterior. La reagrupación familiar se da cuando la familia nuclear de la menor, situada en el país de origen, acuerda con familia extensa en el país de destino su traslado, para poder tener mejores oportunidades en este nuevo país (Morante y Trujillo, 2009), en ocasiones sustituyendo a la figura de la '*kafala*'<sup>1</sup>. Esta forma de migrar es recurrente en las chicas, a diferencia de los chicos, siendo una muestra del control patriarcal sobre estas jóvenes en origen (Torrado, 2012). La familia, siendo consciente de los peligros que entraña una migración en solitario, o por miedo a que la joven se '*occidentalice*', opta por facilitar su migración a través del control y la vigilancia por parte de la familia extensa. Sin embargo, este tipo de migración no garantiza ni protección ni éxito. La reagrupación deriva a menudo en una situación de invisibilidad en la que la menor se encuentra sin sus referentes familiares, en un país que no conoce, con una familia que podría abusar de ella o maltratarla y que la excluye de toda medida de protección dada su condición de menor de edad no acompañada. Algunas de estas jóvenes, mientras realizan su ruta migratoria para llegar junto a la familia extensa, son

<sup>1</sup> Hace referencia a un sistema de acogida de un mujer, similar al acogimiento familiar, que se realiza en algunos países donde la adopción es ilegal, como Marruecos y Argelia. La diferencia fundamental es que no se regulariza la situación de acogimiento (Barraud, 2013).

detectadas en tránsito e identificadas por los servicios de un sistema de protección de la infancia. En estos casos, pueden producirse insistentes llamadas por parte de la familia o manifestaciones reiteradas de la menor de que necesita continuar su ruta, por lo que es común que se fugen de los centros para lograr su objetivo (Save the Children, 2016). A diferencia de las otras situaciones descritas más abajo, estas jóvenes generalmente mantienen contacto y relación afectiva con sus familias, siendo esta familia conoceadora y alentadora de su migración (Jiménez, 2011).

Las siguientes dos subcategorías que se van a describir implican un nivel de violencia intrafamiliar que tiene consecuencias en el desarrollo del ciclo vital de la joven y en la relación que esta mantendrá con su familia. En primer lugar, los matrimonios forzados son una causa directamente vinculada al factor género. La familia acuerda con otra familia o con un hombre adulto un matrimonio, sin el consentimiento de la hija y teniendo como objetivo obtener un beneficio (García, 2010, 2016). Estas jóvenes no tienen la oportunidad de oponerse, por lo que la migración es su única salida. En estas situaciones puede ser la propia joven la que decida desvincularse de su familia, o en ocasiones es la propia familia quien le repudia por haberla deshonrado (García, 2010).

Por último, el maltrato intrafamiliar puede producirse siendo la joven la propia víctima de esta violencia, o siendo testigo de la misma, cuando la violencia se ejerce hacia otro miembro de su familia, a menudo su progenitora; siendo el género determinante también en este último caso (Rodríguez, 2019). Esta violencia no se produce únicamente en la familia nuclear, sino que puede ejercerla su familia extensa (Quiroga y Soria, 2010; Rodríguez, 2019), por lo que aquellas jóvenes reagrupadas con familia extensa en el país de destino, también pueden ser víctimas de maltrato familiar y pueden necesitar huir de tales situaciones. Es común que la joven cuente con un miembro femenino de la familia (madre, abuela, hermana, tía) que le apoye y facilite la huida y la migración (Rodríguez, 2019).

La tercera y última categoría son las jóvenes que migran con proyectos de autonomía (Escámez, 2015), situación que implica una aparente voluntariedad, sin que se detecte ninguna forma de explotación por los servicios sociales especializados. Los objetivos de su proyecto migratorio persiguen escapar de los estrictos roles de género locales, aunque en ocasiones puedan suponer caer en situaciones de explotación en tránsito o destino (Escámez, 2015). Las familias pueden participar o no en la planificación o en la decisión de la migración; aunque, en ocasiones, las jóvenes tienen que desvincularse de sus familias para romper con los estereotipos patriarcales, socialmente construidos, haciendo frente de manera independiente a las represalias que pueden sufrir por su decisión, tanto en origen como en destino, por parte de la comunidad (Jiménez, 2011; Torrado, 2015a; Torrado y Cáceres, 2021). A pesar de su autonomía, la decisión en muchas ocasiones ha sido motivada por factores económicos, pero vinculados al género y a la sociedad patriarcal local, que limita sus oportunidades de forma transversal, en ocasiones sin discriminar la clase social a la que pertenece la joven (Torrado y Cáceres, 2021).

## Perfil y cifras de niñas y adolescentes marroquíes acogidas en Aragón

Durante el trabajo de campo (Martín y Gimeno, 2023) se extrajeron un total de 17 expedientes de niñas y adolescentes que habían sido acogidas en Aragón entre los años 2011-2021. Los orígenes de las chicas se han clasificado en cuatro categorías. La mitad (9) son de origen marroquí, seguido de una cuarta parte (4) procedente de países de África subsahariana, casi una quinta parte de países de Asia (3) y apenas un expediente de Europa del Este. La detección y acogida de estas jóvenes es mayoritariamente próxima a la mayoría de edad, constatándose que la mayoría (10 de 17) tenían 17 años, apenas una quinta parte 16 años (3) y casi una cuarta parte 15 años o menos (4). Entre las chicas marroquíes, esta proporción aumenta, siendo detectadas y acogidas la inmensa mayoría (7 de 9) a los 17 años.

Se puede establecer una relación entre los motivos migratorios y los orígenes de las jóvenes. La explotación (7) y la familia (8) son los motivos más comunes en las migraciones de las jóvenes de los 17 expedientes examinados. Sin embargo, entre las víctimas de explotación (7), tan solo una es de origen marroquí, siendo las demás de países más lejanos, cuyas rutas migratorias son más largas y, por tanto, expuestas a más peligros. Del total de jóvenes que migran por causas relacionadas con la familia, una gran mayoría (6 de 8) son de origen marroquí. Por último, de las migraciones como proyecto de autonomía, todas las jóvenes detectadas son marroquíes (2).

Posteriormente, se clasificaron en subcategorías los motivos de las migraciones de las jóvenes del Magreb (9 sobre las 17). La única joven que fue explotada, fue víctima de explotación sexual por parte de su pareja. Respecto a la segunda categoría (familia), dos chicas fueron reagrupadas, una por su familia extensa y otra por amistades de la familia. Otras dos jóvenes fueron víctimas de matrimonios forzados, siendo una de ellas también testigo de violencia de género en la familia; y la segunda fue ayudada por su madre para huir del país. Fueron testigos y víctimas de maltrato familiar otras dos jóvenes, estando una de ellas también en una nueva relación de maltrato en el país de destino. Por último, dos jóvenes migraron con proyectos de autonomía, huyendo de contextos sociales discriminatorios por su sexo y portando altas expectativas formativas.

Además de los datos sociodemográficos, también se extrajeron datos relativos a la acogida de las menores marroquíes en el Sistema de Protección de la infancia. Respecto a la persona notificante de la situación de desprotección de estas jóvenes, se puede apreciar que la mayoría de los casos (6 de 9) son notificados por la propia menor, seguidos de las notificaciones de la policía y de los Servicios Sociales (2 y 1 respectivamente). Estos últimos, podrían resultar claves como agentes de detección de aquellas jóvenes que están reagrupadas con familias y que se encuentran escolarizadas. Las notificaciones de la menor se producen cuando ella acude voluntariamente a policía o a los servicios sociales a solicitar ayuda y exponer su situación; mientras que en las demás no existe voluntad expresa de la joven, sino que son los agentes de detección, en estos casos policía y Servicios Sociales, quienes identifican esta situación.

La duración de los expedientes de protección es variada y se ha agrupado en períodos de tres meses. Más de la mitad de los expedientes de las jóvenes marroquíes han durado menos de 6 meses. Son pocas sin embargo las que han estado más de 9 meses en el Sistema de Protección (2 de 9). Si se cruza este dato con el de los motivos de migración, la joven que era víctima de explotación estuvo poco tiempo en el Sistema de Protección, mientras que las que migran por causas vinculadas a la familia estuvieron más de 3 meses. No obstante, el factor que más influye en la duración de los expedientes no es tanto el motivo, como la edad a la que son acogidas estas jóvenes, que reduce el tiempo que pueden permanecer en el Sistema de Protección de la infancia.

Por último, el motivo de archivo del expediente es otro parámetro que puede indicarnos cómo es el paso de estas jóvenes de origen marroquí por la acogida. Cuando la joven cumple la mayoría de edad en el Sistema de Protección, se debe decidir si continúa siendo apoyada institucionalmente en su transición a la vida adulta. Dos tercios de estas chicas cumplen la mayoría de edad estando acogidas (6 casos de 9), lo cual puede estar ligado a la edad próxima a la mayoría de edad en el momento de su detección. La mayoría de estas jóvenes que cumplen la mayoría de edad pasan a programas de apoyo a la emancipación (4 casos de 6). Sin embargo, entre las jóvenes que no pasan a estos programas y las que se fugan, son más de la mitad de las jóvenes las que se quedan desprotegidas (2 casos de 3). La única joven que era víctima de explotación se fugó. Respecto a las que migraron por motivos relacionados con la familia, la mitad de ellas (3 de 6) cumplieron la mayoría de edad y pasaron a programas de apoyo a nuevas adultas, garantizándose así la continuación de su proceso social y educativo. Las dos jóvenes con proyectos de autonomía cumplieron la mayoría de edad en el Sistema de Protección.

## **El Sistema de Protección de la infancia ante las niñas que migran solas**

Los datos de los expedientes permiten obtener información concreta de los procesos migratorios y de acogida. Sin embargo, es necesario incorporar la perspectiva de las profesionales que intervinieron con estas jóvenes que han estado en contacto con la realidad de sus procesos. Esta información fue analizada por bloques temáticos: especificaciones sobre el perfil de las menores, la detección, los recursos específicos, causas del cierre de expediente y los patrones de conducta según el motivo migratorio, haciendo en este caso especial mención a sus familias.

En primer lugar, las profesionales<sup>2</sup> identifican algunas especificidades en estas jóvenes. Todas las participantes en las entrevistas coincidieron en que estas chicas tienen menos oportunidades de decisión en sus procesos migratorios. Muchas de ellas en su proceso migratorio van acompañadas de familiares o de personas que simulan serlo, con el objetivo de proteger y controlar su ruta migratoria.

---

<sup>2</sup> En adelante, nos referimos a las personas entrevistadas como Profesional X, con el fin de garantizar el anonimato de estas trabajadoras sociales, abogadas, psicólogas y educadoras sociales.

« Ellas ya viven en su propia sociedad de origen con sus propios riesgos por ser mujeres. Entonces, vivir un proceso en el que tienes que migrar miles de kilómetros en un contexto principalmente masculino, produce miedos, inseguridades »  
Profesional 7

Al estar condicionada su ruta migratoria y sus experiencias vitales por el género, algunas de las profesionales consideraron que es necesario adaptar la intervención con estas jóvenes.

«Trabajar con chicas es distinto, hay que desarrollar una serie de habilidades sociales y profesionales; y aplicar la metodología en chicas es distinto»  
Profesional 2

Respecto a la detección, las profesionales coincidieron en que es una etapa fundamental del proceso de acogida, pero resulta muy difícil ya que no existen las herramientas suficientes para llevarla a cabo. Identifican a la policía como el principal agente de detección, pero ésta no cuenta con los medios suficientes. Además, las estrategias migratorias que son utilizadas una vez en destino, como puede ser la reagrupación con familiares, dificultan su visibilización.

« Las chicas generalmente vienen acompañadas por familiares, por lo que su detección como solas es más difícil »  
Profesional 1

«Que la menor se presente voluntariamente en comisaría demuestra que la menor cuenta con alguien que le ha acompañado (...) También demuestra que quiere entrar en el Sistema»  
Profesional 5

« Por un lado, solo se quiere visibilizar que la chica está sola y que necesita documentación y protección; pero a su vez hay una invisibilización de todo el proceso anterior de la chica, de su país de origen, del objetivo real o de por qué se ha iniciado la migración con esta chica concreta »  
Profesional 7

La edad muy próxima a la mayoría puede convertirse en una barrera para detectar su condición de menores. Además, es más probable que se expongan a pruebas de determinación de edad que no garantizan el respeto del interés superior del menor y son una barrera para trabajar la confianza con estas jóvenes, que en ocasiones deciden fugarse por la lentitud del proceso médico-forense.

« La detección de la minoría de edad también es difícil. La experiencia que tengo demuestra que el cribado muchas veces se ha hecho por la fisionomía física (...) Cualquier prueba de edad se extiende en el tiempo, y teniendo en cuenta la situación de contrarreloj de estas menores, a veces se desaniman del proceso de

acogida y pierden la paciencia y se fugan »  
Profesional 4

El Sistema de Protección de la Infancia y Adolescencia en Aragón no cuenta con recursos específicos para estas chicas, por lo que cuando estas jóvenes son acogidas son derivadas a centros distintos a los de los menores varones que migran solos para garantizarles un tratamiento diferencial. Ellas son acogidas en casas y hogares junto a menores con edades muy inferiores a las suyas.

« *Las chicas no entran por el mismo circuito que los chicos (...) Los más pequeños y las chicas van a las Casas de Acogida y a los Hogares, como el resto de los menores de protección, por su perfil* »  
Profesional 5

« *El procedimiento de la Subdirección en cuanto a la atención de chicas es diferente al de los chicos. Atendiendo a las características de género, por si vinieran de trata. Para darles mayor protección entran en unos centros distintos* »  
Profesional 7

Las amenazas a las que han sido sometidas y el miedo a las represalias que creen que pueden sufrir, condicionan las historias de vida que transmiten a los profesionales. Estos hacen referencia a que la joven suele aportar diversas versiones no concordantes, por el miedo y la desconfianza que tienen hacia los adultos que no conocen, pero con el tiempo y la construcción de un vínculo la joven puede contar su historia.

« *Con el paso del tiempo son las propias menores las que al final destapan la verdadera historia* »  
Profesional 2

Los cierres de expedientes en menores que migran solas pueden producirse por fugas o mayoría de edad. La desconfianza que se menciona puede ser una de las causas por la que la joven se fugue. Sin embargo, según los profesionales, tal fuga puede deberse a diversidad de factores entre los que se incluyen la existencia de redes familiares, la influencia de una red de trata, la existencia de una relación sentimental tóxica, o un patrón de conducta por dificultades de salud mental.

La mayoría de edad es otro motivo de cierre de expediente. En este caso se pueden producir dos situaciones: el paso a un programa de apoyo en la transición a la vida adulta o la finalización de la protección al llegar a los dieciocho años. Los profesionales recalcan la importancia de que la joven se esfuerce en su proceso para lograr el paso a un programa de transición hacia la mayoría de edad, siendo conscientes también de que el contexto de origen y los eventos traumáticos que haya podido experimentar la joven en el proceso migratorio condicionarán su comportamiento en el recurso de acogida, y finalmente en sus posibilidades de acceder a un recurso de emancipación. El Sistema de Protección en ocasiones exige unos requisitos que no

se adaptan a las realidades que experimentan las y los jóvenes.

« *El esfuerzo de la menor es decisivo en el paso a [programa de apoyo a la emancipación]. Tanto el trabajo de la menor como de todos los profesionales que han intervenido con ella* »  
Profesional 2

« *La falta de compromiso de la menor es un factor que supone el no pasar a [programa de apoyo a la emancipación]* »  
Profesional 5

« *El buen comportamiento, las bases de sus valores, su educación... si provenía de una familia acomodada, que le había podido dar una formación. Esto repercute en su paso a [programa de apoyo a la emancipación], por el buen comportamiento* »  
Profesional 7

Las profesionales identificaron algunos patrones de conducta en las jóvenes que se pueden relacionar con sus motivos migratorios. Las jóvenes con proyectos de autonomía suelen provenir de familias con una situación económica más acomodada y tienen unas expectativas de futuro muy elevadas. Entre las principales está poder decidir de qué forma quieren llevar su vida, liberándose de las imposiciones de su familia y de la sociedad de origen.

« *Quienes tienen estos proyectos tienen ideas muy fijas y, a veces, difícilmente se pueden llevar a cabo* »  
Profesional 1

« *La menor buscaba llevar una vida 'occidental', sin dejar de lado su cultura al completo. La familia no siempre entendía este deseo, pero la menor se sentía suficientemente mayor y con las habilidades suficientes para tomar decisiones (...) La edad tan cercana a la mayoría de edad fue una barrera para lograr formarse más* »  
Profesional 7

Respecto a las familias de estas chicas, todas las profesionales coinciden en la importancia que tienen, tanto en su proceso migratorio como en la etapa del ciclo vital en la que se encuentran las jóvenes. Pero algunas de estas informantes destacan la necesidad de detectar que esta relación no es perjudicial para la joven y advierten, además, de que las jóvenes que han sido víctimas de matrimonios forzados suelen estar vinculadas a otros abusos dentro de la familia. Aquellas jóvenes que se han agrupado con familiares, como afirma otra profesional, pueden tener facilidades para adaptarse a los itinerarios de intervención, porque, aunque invisibilizadas, han estado más tiempo en el país de acogida y podrían haber estado escolarizadas, lo que facilita que su proceso tenga éxito. Sin embargo, no todas las jóvenes tienen estas experiencias positivas.

« Si la menor está viviendo en España con familia extensa y se aleja de estos, a veces la familia boicotea la regularización [acceso al permiso de residencia] de la menor »  
Profesional 2

En el caso de las jóvenes que han sido víctimas de maltrato familiar, algunas de las profesionales consultadas detectan que presentan un patrón de conducta que, a pesar de no implicar comportamientos de riesgo, refleja su vulnerabilidad y necesidad de atención psicológica. Las profesionales que han intervenido con este perfil identifican una correlación con la existencia de relaciones amorosas tóxicas que pueden mantener estas jóvenes.

« A veces las menores se refugian en relaciones, porque creen que les van a dar lo que los técnicos no les dan, y no son consecuentes con todo lo que hacen por esas parejas »  
Profesional 7

Por último, las jóvenes que han sido víctimas de explotación presentan mayores barreras para poder intervenir con ellas por la desconfianza que presentan ante los profesionales. Estos coinciden en que la fuga es un patrón de conducta común en las chicas que han tenido estas vivencias. La familia puede estar vinculada a la explotación de estas jóvenes.

« Las familias de origen a veces son una trampa para las menores, ya que las traen a ciertas edades para que realicen trabajos domésticos, trata, trabajos ilícitos »  
Profesional 2

« A veces cuesta hacer ver a las menores que lo que les han prometido en otros países es mentira, ¿a quién van a creer? ¿a unas desconocidas o a alguien que les ha ayudado a migrar y les promete un futuro fácil? »  
Profesional 4

## Realidad interseccional de las niñas y adolescentes marroquíes que migran solas

La conjugación de los resultados obtenidos y de la literatura en torno a jóvenes migrantes no acompañadas ha permitido identificar vulnerabilidades específicas relativas a las chicas dentro del conjunto de la infancia y la adolescencia que migra sola así como algunos patrones vinculados a sus motivos migratorios específicos.

En primer lugar, la detección de la situación de no acompañadas o mal acompañadas de estas jóvenes se encuentra limitada por tres motivos: la voluntad de la adolescente, un agente externo o la edad. Por sus historias migratorias y vitales, estas jóvenes presentan desconfianza ante los agentes de la autoridad o ante las profesionales de los servicios sociales (Qacha, 2005; Kaukko, 2016; Gimeno, 2017), por lo que

pueden forzar su invisibilidad. La no detección puede estar también causada por agentes externos, como podría ser las personas adultas de las redes de trata (Chase y Statham, 2005) o la propia familia de la joven (Ford et al., 2012). Este segundo agente es el más común entre las adolescentes marroquíes, al ser la familia un elemento fundamental de su migración. Por otra parte, la edad cercana a la mayoría de edad dificulta su identificación como menores y las profesionales manifiestan que son expuestas a pruebas de determinación de edad invasivas, que no cumplen con el interés superior del menor. Por último, y a pesar de que la voluntad de ocultarse por parte de la menor es una barrera para su identificación, los resultados y las experiencias demuestran que ellas mismas son la principal fuente de notificación de su situación de no acompañadas o de mal acompañadas (Bjerneld et al., 2018; Digidiki y Bhabha, 2018).

En segundo lugar, se puede identificar una relación entre los motivos de archivo de sus expedientes de protección y los motivos migratorios. Por un lado, las fugas, como mencionaron las profesionales consultadas y se observa en los datos registrados, son un patrón de conducta que confluye en aquellas chicas que son víctimas de explotación o que son presionadas por la familia. En ambos casos, los agentes externos pueden forzar la salida de la joven del Sistema de Protección. Y, por otro lado, la mayoría de los expedientes de acogida que han llegado a la mayoría de edad son de jóvenes muy próximas a la mayoría en el momento en el que ingresan en protección. Para realizar un paso a programas de apoyo a la transición a la vida adulta, las jóvenes han tenido que demostrar “buena conducta” durante su minoría de edad en su paso por el centro de acogida. Aunque casi la mitad de los casos pasan a estos programas de emancipación, las historias vitales de las jóvenes y las situaciones a las que están expuestas pueden condicionar su comportamiento en el centro o su permanencia en el mismo, como sucede con las fugas (Mohwinkel, et al., 2018; Ekström et al., 2019).

En tercer lugar, los motivos migratorios de las jóvenes determinan su ruta, su acogida y su estancia en el país de destino. Entre la diversidad de historias migratorias se pueden identificar algunos patrones. A pesar de que la muestra de los expedientes de acogida solo presenta una víctima de explotación, las profesionales identifican que esto se debe a la ya mencionada desconfianza de las jóvenes hacia las instituciones públicas, así como a los mecanismos de invisibilización existentes en este perfil migratorio (Hernández y Rodríguez, 2001; Jacquemin, 2009; Melgar et al., 2020). En ocasiones, la explotación ha sido originada por la propia familia de la joven, como relatan las profesionales y demuestra la literatura, por ejemplo, con los casos de las ‘petites bonnes’ (Trujillo, 2010; Llorent, 2013; Melgar et al., 2021). Respecto a las jóvenes que migran por causas vinculadas a la familia, la muestra ha sido algo mayor y los testimonios de las profesionales subrayan que la familia es el factor fundamental que condiciona la migración de las jóvenes, independientemente del motivo (Jiménez, 2011; Torrado, 2012; Escartín, 2015; Brook y Ottemöller, 2020; Castaño, 2022). A diferencia de los chicos, a menudo la familia es la guía del proceso migratorio de la joven, ejerciendo su poder para controlar su migración (Hosseini y Punzi, 2022; Torrado y Ceballos, 2023). Algunas profesionales señalan que aquellas

jóvenes que han estado reagrupadas irregularmente con familiares pueden tener mayores facilidades para adaptarse al país de destino, porque han residido en él previamente a la acogida en protección (Morante y Trujillo, 2009). A pesar de ello, la relación con la familia extensa suele haberse construido en base al beneficio de los adultos, que pueden acoger a la joven a cambio de su trabajo doméstico o para obtener alguna prestación económica por parte de la familia nuclear en origen (Quiroga y Soria, 2010; Ford et al., 2012; McDonald, 2016; Belloni, 2019; Rodríguez, 2019; Melgar et al., 2020). Las profesionales también identifican que las víctimas de matrimonios forzados han sido a menudo víctimas de abusos en la familia nuclear. Esta violencia supone unas secuelas emocionales en la joven (Rodríguez, 2019) y condiciona su comportamiento en el Sistema de Protección, observando las profesionales aptitudes disruptivas en estas jóvenes y, en muchas ocasiones, la existencia de relaciones afectivas tóxicas con otros jóvenes, condicionadas por sus carencias afectivas (Demazure et al., 2018; Mohwinkel et al., 2018; Radjack et al., 2022). Por último, en lo que respecta a las jóvenes que migran con proyectos de autonomía, como mencionan las profesionales, en ocasiones sus expectativas no se ajustan a las posibilidades que presenta la sociedad de destino (Torrado y Cáceres, 2021). Las dificultades que existen para alcanzar sus elevados objetivos generan frustración en las jóvenes y, en ocasiones, su estancia en protección queda condicionada por la gestión emocional de esta situación (Bjerneld et al., 2018).

En cuarto y último lugar, la crítica situación socioeconómica de algunas regiones de origen en el Magreb, la estructura patriarcal local, las expectativas familiares sobre su condición de mujeres, la relación entre su edad y su ciclo vital, así como las condiciones de extrema vulnerabilidad en sus rutas migratorias, son algunas de las realidades a las que están expuestas estas jóvenes (Torrado, 2015a; Kime, 2020). Sin embargo, las realidades individuales de cada una de ellas están condicionadas por el género. En el país de destino se les imponen nuevos estereotipos, por género y por origen, muy distintos en algunos aspectos a los que conocían (Torrado, 2015b; McDonald, 2016). A estos, se les suma el racismo, la islamofobia, el 'feminismo blanco' y, nuevamente, la estructura patriarcal local del país de destino (Torrado, 2015b; McDonald, 2016). Así, las jóvenes son revictimizadas por algunas teorías feministas eurocéntricas, que invalidan el islam y lo consideran una barrera para la inclusión y para el empoderamiento de la mujer (Ekström et al., 2019). Para las jóvenes, pero especialmente para aquellas con proyectos de autonomía, esto supone un conflicto intrapersonal: por un lado, están las discriminaciones por género que les motivaban a irse del país de origen y, por otro lado, un anhelo de 'occidentalización' que les impone alejarse de sus orígenes y, en ocasiones, de sus pares étnicos en el país de destino (Ekström et al., 2019; Hosseini y Punzi, 2022). Las niñas y adolescentes que migran solas, en su proceso de acogida, basculan, por tanto, entre dos 'deber ser': el de origen y el de acogida (Hosseini y Punzi, 2022). Un proceso que se ve condicionado por las situaciones de vulneración de derechos que muchas de ellas soportan en su historia vital y que dificulta su integración en un contexto social distinto al que conocían (Torrado, 2015b).

## Conclusión

Las migraciones de niñas y adolescentes marroquíes no acompañadas presentan desafíos únicos, influenciados por factores como el género, la edad y el origen. Los resultados obtenidos de los expedientes analizados y de las experiencias de las profesionales consultadas, permiten afirmar que sus migraciones tienen unas características diferenciales de las experiencias de sus pares varones. La edad es otro factor diferencial respecto al resto de mujeres migrantes, estando estas niñas y adolescentes en una etapa del ciclo vital especialmente vulnerable. Estas jóvenes se enfrentan a situaciones como la explotación, los matrimonios forzados y la falta de autonomía respecto a su proyecto vital, condicionadas por las estructuras locales del patriarcado, y siendo la edad un factor que acentúa el riesgo de ser víctimas.

Identificar los motivos migratorios de las jóvenes permite conocer las realidades a las que están expuestas y las implicaciones que tienen estas situaciones tanto en su desarrollo personal como en su proceso de acogida en el país de destino. Se ha podido evidenciar que para las niñas y adolescentes marroquíes, la familia presenta un carácter dual: pueden ser un factor de protección o un factor de control en su proyecto migratorio. La forma en la que participan las familias en sus procesos migratorios es diferente respecto a los varones jóvenes. En ocasiones, es la familia, nuclear o extensa, la que explota a la joven, lo que acentúa su invisibilización y produce su infra-detección por los sistemas de protección de la infancia. La detección de estas jóvenes puede dificultarse también debido a la desconfianza, la edad cercana a la mayoría de edad y la falta de recursos específicos para su atención. Por último, respecto a las jóvenes que migran con proyectos autónomos, pese a su voluntariedad, su decisión está impulsada por una situación de desigualdad de género en el país de origen.

Pese al reducido volumen de expedientes de jóvenes no acompañadas en el territorio estudiado, las aportaciones de las profesionales en su intervención con las adolescentes y la literatura científica existente han permitido cumplir con el objetivo fundamental de la investigación: contribuir a la visibilización de las realidades de este colectivo.

Esta investigación ha permitido evidenciar la necesidad de mejorar las herramientas y conocimientos en la fase de detección, así como la necesidad de intervenir con mayor amplitud y atención a la salud mental de estas jóvenes, por las situaciones especialmente vulnerables a las que están expuestas, con gran impacto para su desarrollo personal y emocional. Es fundamental comprender las vulnerabilidades específicas de esta población y adaptar las intervenciones para garantizar su protección y bienestar. La visibilización de sus experiencias migratorias y la identificación de los diversos patrones de conducta según el motivo migratorio pueden contribuir a mejorar la atención y el apoyo a estas niñas y adolescentes marroquíes migrantes no acompañadas.

## Bibliografía

- BELLONI, M. (2020), Family project or individual choice? Exploring agency in young Eritreans' migration, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(2), p. 336-353.
- BHABHA, J. (2018), Introduction, in J. Bhabha, J. Kanics y D. Senovilla (eds.), *Research handbook on child migration*, Edward Elgar Publishing, p. 1-6.
- BJERNELD, M., ISMAIL, N. Y PUTHOOPPARAMBIL, S. J. (2018), Experiences and reflections of Somali unaccompanied girls on their first years in Sweden, in *International Journal of Migration, Health and Social Care*, 14(3), p. 305-317.
- BROOK, M. I., & OTTEMÖLLER, F. G. (2020), A new life in Norway: The adaptation experiences of unaccompanied refugee minor girls, in *Children and Youth Services Review* 117, Article 105287.
- CASTAÑO, M. J. (2022), Niños y niñas en situaciones de trata y explotación. En C. Martínez y R. J. Meana, *Dignidad y equidad amenazadas en la sociedad contemporánea. Aproximación multidisciplinar*, Aranzadi, p. 561-592.
- CHASE, E. Y STATHAM, J. (2005), Commercial and sexual exploitation of children and young people in the UK, in *Child Abuse Review*, vol. 14(1), p. 4-25.
- DEMAZURE, G., GAULTIER, S. Y PINSAULT, N. (2018), Dealing with difference: A scoping review of psychotherapeutic interventions with unaccompanied refugee minors, in *European Child and Adolescent Psychiatry*, 27(4), p. 447-466.
- DIGIDIKI, V., & BHABHA, J. (2018), Sexual abuse and exploitation of unaccompanied migrant children in Greece: Identifying risk factors and gaps in services during the European migration crisis, in *Children and Youth Services Review*, 92, p. 114-121.
- EKSTRÖM, E., BÜLOW, P. Y WILINSKA, M. (2019), 'I don't think you will understand me because really, I believe' – Unaccompanied female minors re-negotiating religion, in *Qualitative Social Work*, 19(4), p. 719-735.
- ESCÁMEZ, M. I. (2015), Las menores extranjeras no acompañadas en la ciudad fronteriza de Melilla, in *Documentos de Trabajo Social*, número especial, p. 77-85.
- ESCARTÍN, M. J. (2015), Las migraciones en femenino. Cambios familiares y redes sociales de las mujeres migrantes, *Tesis doctoral*, Universitat d'Alacant.
- FORD, M., LYONS, L., Y VAN SHENDEL, W. (2012), Labour migration and human trafficking: an introduction, in W. van Shendel, L. Lyons, & M. Ford (Eds.), *Labour Migration and Human Trafficking in Southeast Asia: Critical Perspectives*, Routledge, p. 1-22.
- FECHAUT, A. (2014), Emilie Barraud. L'adoption entre France et Maghreb. De terre et de sang, in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 136.

GARCÍA, M. J. (2010), 'Bajo el casco de Hades' : Menores migrantes no acompañadas como posibles víctimas de trata y su triple invisibilización, in *Migraciones* 28, p. 193-223.

GARCÍA, T. (2016), El delito de trata de seres humanos con finalidad de matrimonio forzoso en el ordenamiento jurídico español, in *Anuario de Derechos Humanos* 12, p. 85-101.

GIMENO, C. (2017), Propuestas de protección para las menores extranjeras prostituidas, in A. Salvador, *Reconstruyendo un mundo con ojos de niñas*, GEU, p. 186-195.

HERNÁNDEZ, A. M., Y RODRÍGUEZ, S. (2011), La trata de niños y niñas: Estado de la situación actual, *Nova et Vetera*, 20(64), 195-210.

HOSSEINI, M. Y PUNZI, E. (2022), Integration from the perspective of young women who came to Sweden as unaccompanied asylum-seeking girls from Afghanistan. An interpretative phenomenological analysis in *European Journal of Social Work*, 25(2), p. 263-275.

JACQUEMIN, M. (2009), 'Petites nièces' et 'petites bonnes' à Abidjan : Les mutations de la domesticité juvénile, in *Travail, genre et sociétés*, 22(2), p. 53-74.

JIMÉNEZ, M. (2011). Intrusos en la fortaleza. Menores marroquíes migrantes en la Frontera sur de Europa, Tesis doctoral en Antropología Social, Universidad Autónoma de Madrid.

KAUKKO, M. (2016), The P, A and R of participatory action research with unaccompanied girls, in *Educational Action Research*, 24(2), p. 177-193.

KIME, S. (2020), Les Harragates algériennes: La fuite vers un destin inconnu, in *Recherches Internationales*, 118(1), 157-178.

LLORENT, V. (2013), Las 'Petites Bonnes' marroquíes: Causas y consecuencias socioeducativas, in *Educatio Siglo XXI*, 31(1), p. 335-356.

MARCO, E., Y GÓMEZ, E. (2020), Ni villanos ni heroínas: Discursos sobre la infancia vulnerabilizada, in *Sociedad e Infancias*, 4, p. 123-133.

MCDONALD, K. (2016), The social networks of unaccompanied asylum-seeking young people in the transition to adulthood, Tesis doctoral. University of York.

MELGAR, P., MERODIO, G., DUQUE, E., Y RAMIS, M. (2021), 'Petites Bonnes' minors sex trafficked in Morocco and Spain, in *Children and Youth Services Review*, vol. 120, 105719.

MOHWINKEL, L. M., NOWAK, A. C., KASPER, A. Y RAZUM, O. (2018), Gender differences in the mental health of unaccompanied refugee minors in Europe: A systematic review, in *BMJ Open*, 8(7), e022389.

MORANTE, M.<sup>a</sup> L. Y TRUJILLO, M.<sup>a</sup> A. (2009), Las niñas y adolescentes que emigran solas a España: ¿Un nuevo fenómeno social? En A. Jiménez (ed.), *Menores migrantes sin referentes familiares*, Grupo Editorial Universitario, p. 65-68.

NAVARRETE, J. A. (2017), Delito de trata de personas. Análisis de derecho comparado desde la perspectiva mexicana, Tesis doctoral, Universidad de Sevilla.

QACHA, F. (2015), Immigrées et migrants: Des femmes en réseaux, in *Cuadernos Manuel Giménez Abad*, n° extra 4, p. 5-20.

QUIROGA, V., Y SÒRIA, M. (2010), Los y las menores migrantes no acompañados/ das: Entre la indiferencia y la invisibilidad, in *Educación Social: revista de intervención socioeducativa*, 45, p. 13-35.

RADJACK, R., MOLINO, L., OGRIZEK, A., NGAMENI, E. G. Y MORO, M. R. (2022), How Do We Address and Treat the Trauma of a 16-Year-Old Girl, Unaccompanied Minor, and Her Rape-Born Son? A Case Report, in *Healthcare*, 10(10), 2036.

RODRÍGUEZ, A. (2019), Consideraciones acerca de la violencia familiar que se ejerce sobre los menores, in *Revista sobre la infancia y la adolescencia*, vol. 16, p. 51-77.

SAVE THE CHILDREN (2016), Infancias invisibles. Menores extranjeros no acompañados, víctimas de trata y refugiados en España, Save the Children.

SAVE THE CHILDREN (2018), Los más solos. Los fallos en el sistema de acogida, protección e integración de los menores migrantes no acompañados que llegan a España, Save the Children.

TORRADO, E. (2012), Las migraciones de menores no acompañados desde una perspectiva de género, in *Dilemata*, vol. 10, p. 65-84.

TORRADO, E. (2015a), Menores basculando entre continentes. Cartografías de las opresiones de género en las migraciones de niñas africanas hacia España, in *Tábula rasa*, 23, p. 245-265.

TORRADO, E. (2015b), Vulnerabilidades y opresiones de género en las migraciones intercontinentales de menores, in *Revista de Direito da Cidade*, 7(4), p. 1902-1922.

TORRADO, E., Y CÁCERES, C. M. (2021), Huir del fuego para caer en las brasas. Niñas y jóvenes transmigrantes con destino a Europa, in V. Quiroga & E. Chagas, *Empuje y audacia: Migración transfronteriza de adolescentes y jóvenes no acompañados/as*, Siglo XXI, p. 81-98.

TRUJILLO, M. (2010), Acogida inmediata a menores que migran sin referentes familiares. Reflexiones para la práctica profesional, in *Educación Social*, 45, p. 112-136

### **Agradecimiento y contexto de esta investigación**

Nuestro agradecimiento al Instituto Aragonés de Servicios Sociales por facilitar esta investigación, así como a las profesionales que han colaborado generosamente en la misma. Para conocer más ampliamente los resultados, pueden consultarse las siguientes publicaciones:

MARTÍN, A. P. Y GIMENO C. (2023), Las niñas y adolescentes migrantes no acompañadas: un reto para el Sistema de Protección de Menores, in *Sociedad e Infancias*, 7(1), p. 27-39.

GIMENO, C., MENDOZA, K., Y RODRÍGUEZ, A. (2024), Niñas y adolescentes que migran solas: Análisis de expedientes de protección, in *Papers*, 109(2).

MARTÍN, A. P., Y GIMENO, C. (2024), Mejorando la Acogida de Niñas y Adolescentes que Migran Solas, in *Cuadernos de Trabajo Social*, 37(2), p. 365-375.

GIMENO, C., Y MENDOZA, K. (2024), Invisible and Feminized Migration of Unaccompanied Girls: A Challenge for Child Care, in *Affilia*, p. 65-82.

Croquis : Eddy Vaccaro



# {PAROLES DE JEUNES}

Le récit d'Idriss

## « Sortit du brouillard »

### Le récit d'Idriss

(recueilli par Cédric Morère et illustrée par Patrick Bonjour)

**J**e vais raconter mon histoire à partir du moment où les problèmes ont commencé. Il y avait des problèmes de famille, entre ma mère et mon père. J'ai encore des scènes qui me reviennent dans la tête, leurs embrouilles, tout ça. Il la frappait, il l'insultait. Tout ça se répète dans ma tête.

A ce moment, on habitait à Alger. J'ai deux frères et une sœur. C'est moi le plus petit. Le plus grand va faire 31 ans. L'autre va faire 30 ans et ma sœur a 24 ans.

Ma mère travaillait tous les jours et lui il ne faisait rien. Je ne veux pas trop en dire mais mon père travaillait rarement et c'est lui qui prenait les sous que ma mère gagnait. Il allait par-ci par-là faire la fête. Lorsque mon père travaillait parfois, c'était dans un bureau à la mairie.

Ma mère est pharmacienne depuis 1996. C'est même avant ma naissance. Elle essayait de mettre de l'argent de côté. Elle avait le projet de construire une maison. Tout ce qu'elle gagnait, elle le coffrait. Elle n'avait même pas un bon téléphone.

Plus tard, en 2008, ma daronne a décidé de divorcer. J'avais cinq ans. Pour moi, elle a eu raison. Il y avait des problèmes entre eux. C'était une relation toxique. Quand ils ont divorcé, il est resté encore six mois et après il s'est taillé et je suis toujours resté avec ma mère. Mon père avait la haine que ma mère ait divorcé.

Elle a réussi à construire une maison dans une petite ville, à une centaine de kilomètres d'Alger. Elle a fait un crédit à la banque. Je crois qu'elle a mis cinq ans pour rembourser tout ça.

#### Disputes familiales

**L**e problème, c'est que mon père me dérangeait. Il allait voir mes professeurs ou même le directeur de mon collège et il leur demandait de me mettre des mauvaises notes. À un moment, ma daronne a capté parce que j'avais toujours été bon à l'école. 'Zerma', j'avais eu 16 sur 20 au contrôle et sur mon bulletin, c'était écrit 7 ou 8. Mon père le faisait pour emmerder ma mère. Il le faisait aussi à mes frères et à ma sœur. Il y arrivait parce que, comme j'ai dit, il allait faire la fête et il invitait beaucoup de monde ! Alors il connaissait du monde.

Aussi dans mon club de natation, il allait voir l'entraîneur et il lui disait « *Lui c'est mon fils. Sors-le de ce club* ». J'étais le premier du club. Ce qui faisait que même si j'étais le meilleur du club et que tout le monde faisait des compétitions, l'entraîneur ne me prenait jamais. Tout ça parce que mon père le connaissait. J'ai dû changer de club pour être un peu plus tranquille.

En 2012 ou 2013, je devais avoir un peu plus de dix ans. Il est revenu habiter dans la même ville où je vivais avec ma mère. Il m'a appelé et m'a dit « *Tu es où ? Viens on se voit* ». Malgré tout ce qu'il avait fait, c'est mon père. Je ne peux rien faire. C'est l'histoire entre lui



Patrick Bonjour

et ma mère. Je ne peux pas intervenir. Il me faisait chier juste pour emmerder ma mère. Au fond de lui-même, ce n'était pas moi qu'il visait.

Je n'ai pas dit à ma mère que mon père m'avait appelé et que j'allais le voir. Il m'a invité dans un café. Il m'a payé un jus d'orange et on était en train de parler. Il me disait « *Tu fais quoi dans la vie ?* », des choses comme ça. Après il m'a dit « *Viens chez nous un temps* ». Il habitait chez ses frères. Ils sont tous dans la même maison. Aucun d'eux n'est marié. Ils sont grands. Le plus jeune avait 40 ans. Même ma tante n'est pas mariée.

J'y suis allé et il m'a enfermé dans la maison. Il a commencé à me frapper, à me donner des coups de ceinture. Il m'a dit « *Tu vas aller voir ta mère et lui dire que je t'ai frappé* ». J'avais des bleus partout. Ma mère a porté plainte, mais ça n'a rien donné.

Il y avait trop de problèmes. Mes oncles du côté de mon père me crachaient dessus lorsqu'ils me voyaient dans la rue. Ils m'insultaient « *Fils de pute. Ta mère c'est une grosse pute !* ». C'était galère. Le temps a passé et il continuait à m'emmerder, à emmerder ma mère, mes frères et ma sœur. Par exemple, ma mère a des clients à sa pharmacie et elle a fini par comprendre qu'il leur parlait. Il leur disait « *C'est une voleuse. Elle vous prend votre argent. Elle se moque de vous. Elle ne vous donne pas le bon médicament* ». Ma daronne n'a jamais volé. Elle a toujours été stricte. D'ailleurs, ce n'est pas possible de voler dans une pharmacie mais il y a des gens qui ont cru mon père. C'est ceux qui ne l'ont pas cru qui ont parlé à ma mère. Ils ont demandé « *Pourquoi votre ex-mari vient nous dire ça ?* ». Elle expliquait que c'était juste pour l'emmerder. Meskina, elle pleurait toute la nuit.

Même dans la famille du côté de ma mère, il y avait des problèmes. Ils vivaient tous dans le même immeuble qui appartenait à mon grand-père, à Alger. Personne ne payait de loyer.

J'avais un oncle qui était un voyou. Il a fait de la prison. Il vendait de la drogue, il volait. Une fois, il a même frappé quelqu'un avec une hache. Ma mère allait voir sa famille tous les quinze jours. Un week-end, cet oncle est venu et lui a dit « *Pourquoi tu viens ? Ici c'est pas chez toi. Tu n'as rien à faire ici* ». Ma mère a remarqué qu'il était sous drogue. Elle lui a répondu « *Je suis venu voir ma mère. Pourquoi tu me parles comme ça ? Je suis ta grande sœur* ». Il a continué à lui dire de sortir, qu'il ne voulait pas la voir ici. Ma mère ne voulait pas partir. Elle lui disait « *C'est pas chez toi ici. C'est pas toi qui va me dire de sortir* ». Après ça, mon oncle l'a tirée par les cheveux et lui a enlevé son foulard. Il l'a faite sortir comme ça. C'était une heure du matin. Il y avait aussi ma sœur et ma tante. Ma mère a dû faire une heure et demie de route pour rentrer à la maison.

## Ça deborde !

**E**n 2017 et 2018, il y avait beaucoup de choses à gérer. Ma mère travaillait beaucoup. En Algérie, en principe, le père doit donner des sous chaque mois à son ex-femme pour les enfants mais il n'a jamais donné un dinar. Elle n'a jamais rien demandé. Il y aurait eu encore beaucoup d'embrouilles pour aller au tribunal.

En même temps, j'avais un frère qui faisait un peu des conneries. Comme on dit, il n'était pas carré. Il faisait des problèmes par-ci par-là. Pour elle meskina, c'était trop.

Au bout d'un moment, je suis arrivé au lycée. Ça faisait un an que mon père avait arrêté de m'embêter. À ce moment, il était dans le sud de l'Algérie. Il s'est remarié neuf fois ! Neuf



Patrick Bonjour

fois ! Il ne faisait que de se marier, de divorcer puis de se remarier. Tout ça, c'était juste pour mettre la haine à ma mère.

En 2018, il a finalement recommencé à m'embêter. Il a débarqué dans le lycée et commencé à crier « *Il est où mon fils ?* ». Le CPE est venu me voir et m'a dit « *Il y a ton père* ». J'étais choqué. Je me suis dit « *Mais qu'est-ce qu'il veut lui ?* ». Je l'ai vu et il m'a dit « *Qu'est-ce que tu fais encore au lycée ? Je t'ai dit d'arrêter !* ». Il ne m'avait jamais dit ça. « *Écoute, tu ne m'as jamais dit de quitter l'école* ». Il m'a répondu « *Maintenant tu vas arrêter. Tu vas signer les papiers avec moi* ». J'ai dit « *C'est ma mère qui prend ces responsabilités. Pourquoi tu te mêles ?* ». J'ai commencé à parler comme ça. Si tu touches à ma scolarité, je deviens fou parce qu'il y a que ça qui peut me sauver. J'ai tout de suite appelé ma mère. Elle est venue tout de suite et il a disparu.

## Une occasion se présente

**E**n plus de tout le reste, mon grand-père était malade. Il était en chaise roulante. C'est moi qui l'emménageais à l'hôpital quand il n'y avait pas d'ambulance. De temps en temps, il allait aussi se faire soigner en France. Je m'occupais de faire ses affaires, les formalités administratives, un peu tout. Je prenais ses valises et je l'emménageais à l'aéroport.

Mon grand-père est resté trente ans en France. Au début, il était au Havre et après il est descendu à Marseille. Il travaillait dans une usine de ciment. Il avait aussi été un ancien combattant de la seconde guerre mondiale, à l'âge de 17 ou 18 ans.

Ensuite, il allait en France pour ses rendez-vous médicaux. Mon grand-père avait la dialyse et à un moment, il a eu le cancer des poumons. Il venait chaque trois mois pour se faire soigner à Marseille. En France, ce n'est pas le même corps médical.

Ma mère laissait son travail et elle l'accompagnait en France. Une fois, elle m'avait dit qu'elle n'en pouvait plus de faire les voyages, alors quand j'ai eu le visa, je suis venu avec elle. En tout j'ai eu deux visas. La première fois c'était au mois de mars 2018, lorsque j'étais en seconde. J'y suis allé pour aider ma mère. J'y suis retourné une deuxième fois quand j'étais en première, en juin 2019. Cette fois, c'est seulement moi qui ai obtenu le visa donc j'étais seul avec mon grand-père.

À Marseille, il avait payé un hôtel. Après trois jours, il n'était vraiment pas bien du tout. J'ai appelé les ambulances et ils sont venus le récupérer. Il a été emmené à l'hôpital Européen. Après une semaine, il y était encore. Il m'avait dit « *Tiens prends cet argent. Tu te payes l'hôtel et si je meurs, tu vas à l'association et tu leur donnes tout ça pour qu'ils me renvoient* ». Il y a une association pour rapatrier les corps. Quand il venait, que ce soit seul ou avec ma mère, il avait toujours les sous avec lui. Il avait prévu. Il sentait qu'il allait mourir. Il savait qu'il avait la dialyse, le cancer des poumons...

Un jour, j'étais sorti pour voir un collègue. Nous étions au palais du Pharo. Il y a une infirmière qui m'a téléphoné. Elle connaissait ma mère. J'ai répondu et elle m'a dit « *Veuillez venir, votre grand-père ne va pas bien* ». Elle l'a dit comme ça, pour ne pas me choquer. J'y suis allé en cavalant, du palais du Pharo jusqu'à l'hôpital Européen. Je ne me suis même pas arrêté. Je suis arrivé et c'étaient ses dernières minutes. Dieu merci, j'ai pu être avec lui.

Je suis allé voir l'association pour le renvoyer au bled. Heureusement parce que ma mère ne pouvait pas venir. Ça coûtait 3 000 euros. Quand il travaillait en France, il cotisait avec une assurance mais en revenant en Algérie, il a arrêté. C'est pour ça qu'il venait avec tout cet argent sur lui. J'ai fait ce qu'il fallait avec l'association pour qu'il soit rapatrié en Algérie.

## Rester

**M**on visa était fini mais j'ai décidé de ne plus revenir. En fait, déjà en partant d'Algérie, j'avais prévu que je ne reviendrais pas. Dans ma tête je ne voulais pas. Je comptais juste accompagner mon grand-père jusqu'à l'aéroport pour que l'on s'occupe de lui et rester ici. J'avais tout prévu. Je me suis dit que j'allais galérer mais qu'un jour, ça payerait.

Je ne voulais pas revenir. C'était trop compliqué par rapport à mon père et aussi pour les histoires dans la famille du côté de ma mère. Il y avait trop de problèmes et j'avais aussi vu qu'en Algérie, il y a plein de personnes qui réussissent leurs études, avec un master 2 ou un doctorat, mais ils n'avaient pas de travail. Zerma, c'est juste si tu connais quelqu'un qui connaît quelqu'un qu'ils vont t'embaucher. Nous, on avait déménagé d'Alger et ma Daronne ne connaissait personne là-bas.

J'avais utilisé tous les sous pour le rapatriement de mon grand-père. Il me restait 5 jours d'hôtel. Les démarches pour rapatrier mon grand-père en Algérie avaient pris trois jours donc il me restait deux nuits d'hôtel. Je m'étais fait plus ou moins quelques collègues ici, comme un que j'avais rencontré au Vieux-Port. J'en ai appelé un et je lui ai dit « Écoute je suis en galère. J'ai pas de sous. Est-ce que je peux dormir chez toi ? ».

J'ai dormi chez lui une semaine et après je me suis retrouvé à Saint Charles. Je dormais à la gare. Une des personnes que je connaissais m'a conseillé d'aller à l'Addap 13. Le premier rendez-vous que j'ai eu était fin juin. À ce moment-là, le bureau était à National. La deuxième fois que j'y suis allé, c'était à Bougainville.

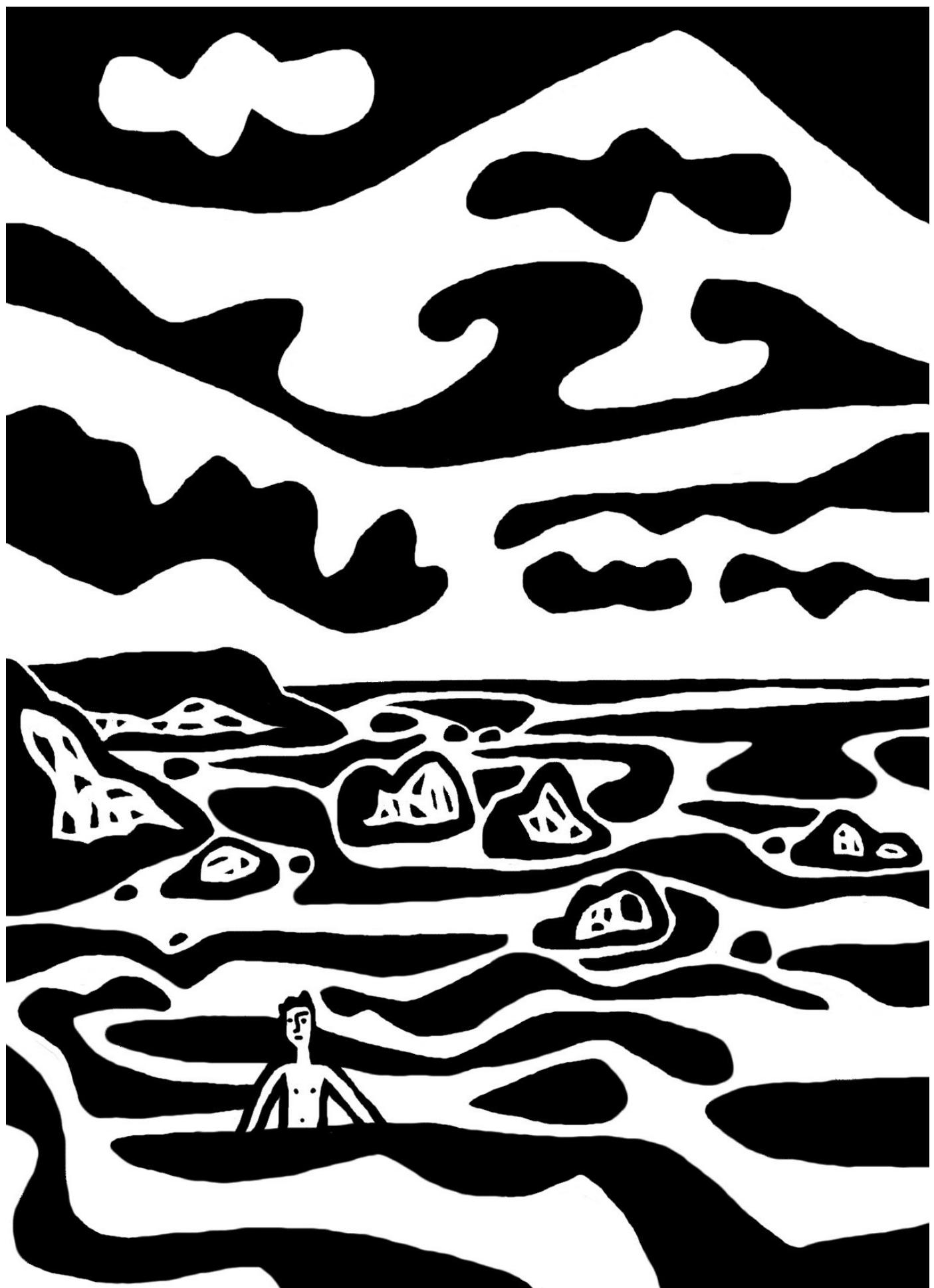
Ils m'ont enregistré. J'ai raconté mon histoire et ils m'ont dit d'attendre. J'ai dû dormir au moins vingt jours à la gare. Heureusement qu'il y avait des snacks qui m'ont laissé manger alors que je n'avais pas de sous. Pour me laver, j'allais à la mer.

J'ai téléphoné à ma mère pour lui dire que j'étais resté en France. Elle s'est énervée contre moi. C'était la galère. J'étais dehors mais je lui ai dit que je dormais chez un collègue.

## École

**J**e me suis dit « Même si je suis dehors, je vais à l'école ». Je connaissais le CIO parce que quand j'étais venu en France la première fois avec ma mère, elle m'a dit qu'elle allait m'inscrire à l'école. Elle ne m'avait rien dit mais elle avait pris les papiers. C'est juste quand on y était qu'elle m'avait dit « Si tu es d'accord, je vais t'inscrire ici ». Moi j'étais hyper content.

On avait tout fait pour l'inscription. Tous les papiers étaient remplis et il ne restait que la signature. C'est au moment de signer qu'elle m'a dit « Non, je ne peux pas. Tu vas dormir où ? Comment tu vas faire ? Je peux pas te payer le loyer tous les mois ». Déjà qu'elle était en galère en Algérie, alors en échange des monnaies ! Tu prends une énorme liasse de dinars pour avoir 100 euros ! Je te jure ! Je lui ai dit que c'était pas grave mais depuis ce jour-là, j'avais mémorisé l'endroit.



Patrick Bonjour

Le CIO m'a donné un rendez-vous à côté de Saint Charles pour passer une évaluation. Je suis parti avec la mère d'un collègue à moi pour faire comme si c'était la mienne. Finalement, je n'ai même pas repassé les tests. J'étais encore enregistré. J'avais passé les tests de Maths, de Français, d'Anglais et d'Arabe quand j'étais venu avec ma mère. Ils m'ont dit que je pouvais choisir entre passer à nouveau les tests ou garder les résultats de l'année d'avant. Comme je n'avais pas révisé et que j'étais en galère, j'ai choisi de garder ces évaluations. J'ai donc été évalué avec le niveau de seconde. Ensuite, ils m'ont renvoyé au CIO. J'y suis allé tout seul en disant que ma daronne était malade et qu'elle ne pouvait pas venir.

J'allais à l'Addap 13 deux fois par semaine. Une fois, j'ai vu une éducatrice et je lui ai fait de la peine. Elle m'a dit d'attendre ici. Je suis resté de 10 heures à 13 heures et à partir de ce jour, ils m'ont mis dans un hôtel. J'avais téléphoné à ma mère pour lui dire que maintenant j'étais dans un hôtel, toujours sans lui dire que j'avais dormi à la gare.

J'ai expliqué à l'éducatrice que je m'étais inscrit au lycée. Elle m'a demandé comment j'avais fait. Je lui ai expliqué et elle m'a dit que c'était bien. Elle a repris contact avec le CIO et on a eu un nouveau rendez-vous. Ils m'ont dit d'attendre la rentrée et que j'allais pouvoir aller au lycée.

## Au foyer

**J**'ai été convoqué par l'inspectrice de l'ASE. Ce n'est pas mon éducatrice qui est venue avec moi mais la chef de service de l'Addap 13. Elle m'aimait bien. J'ai raconté mon histoire à l'inspectrice, même les problèmes avec mon père. Elle voulait me renvoyer en Algérie. Elle m'a dit « Monsieur Idriss, pourquoi vous voulez rester en France ? Vous avez une famille en Algérie ». Je lui ai expliqué « Si je reviens en Algérie, je vais dormir où ? Ma mère m'en veut. La famille du côté de mon père, je ne vous en parle même pas ! Du côté de ma mère, c'est pareil ! Je vais où ? ». Puis elle m'a dit « Je vais réfléchir ».

J'ai finalement été placé jusqu'à mes dix-huit ans. Je suis resté à l'hôtel de fin juillet jusqu'en octobre 2019 et je suis arrivé au foyer. Maintenant je suis en contrat d'aide à jeune majeur. Au foyer, j'ai repris un peu ma forme. Je pouvais un peu me vider la tête.

À mon arrivée, je parlais avec personne. Je me méfiais beaucoup. Petit à petit, j'ai commencé à parler avec des jeunes, avec des éducateurs, à raconter un peu mon histoire. Vers le mois de mars, j'ai commencé à être vraiment à l'aise.

Puis plus tard, j'ai commencé à fumer un peu le shit. J'ai eu une période difficile. C'était trop pour moi. Je n'en pouvais plus, avec la pression, avec tout ce que j'avais vu, la galère quand je dormais à Saint Charles avec les embrouilles... Cela avait été l'enfer. Aujourd'hui ça va. Dieu merci.

Pour mon cas, le foyer m'a beaucoup aidé. Ça m'a permis de faire des choses que j'ai toujours voulu faire, par exemple la natation, l'école et tout ce qui est en rapport avec mes projets. Cela m'a ouvert des portes. Après le reste, c'est à moi de le faire. Ce n'est pas les éducateurs qui vont aller à l'école ou faire des compétitions de natation à ma place.

Je suis en première S. J'ai toujours de bons résultats. Au dernier trimestre, j'ai eu 14 de moyenne avec que des bonnes remarques. Tout se passe bien. J'ai repris la natation et j'ai eu le diplôme du BNSSA [Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique].



Patrick Bonjour

J'ai aussi passé le PSE1 [Premiers Secours en Equipe de niveau 1]. En ce moment, je suis en train de passer le BIA [Brevet d'Initiation Aéronautique]. Ce diplôme m'aidera plus tard dans mon projet de devenir pilote. Je vais deux heures par semaine dans un autre lycée pour passer ce diplôme. On apprend ce qui est en rapport à l'aéronautique et aux avions. À l'examen, il y a six QCM. En ce moment, je suis en train de passer le Bac et le BIA en même temps alors je me concentre sur ça. Après je passerai le permis de conduire.

Il y a deux semaines, je suis retourné au CIO parce que je ne savais pas quelle orientation prendre pour devenir pilote. Je ne savais pas quelle université ou quelle école il fallait choisir. Ils m'ont dit qu'il faut que je fasse une prépa scientifique après le bac et qu'en même temps, il faut s'inscrire pour passer le concours d'entrée à l'ENAC. C'est l'école nationale de l'aviation civile. Avec le BIA, je n'aurai pas à le passer.

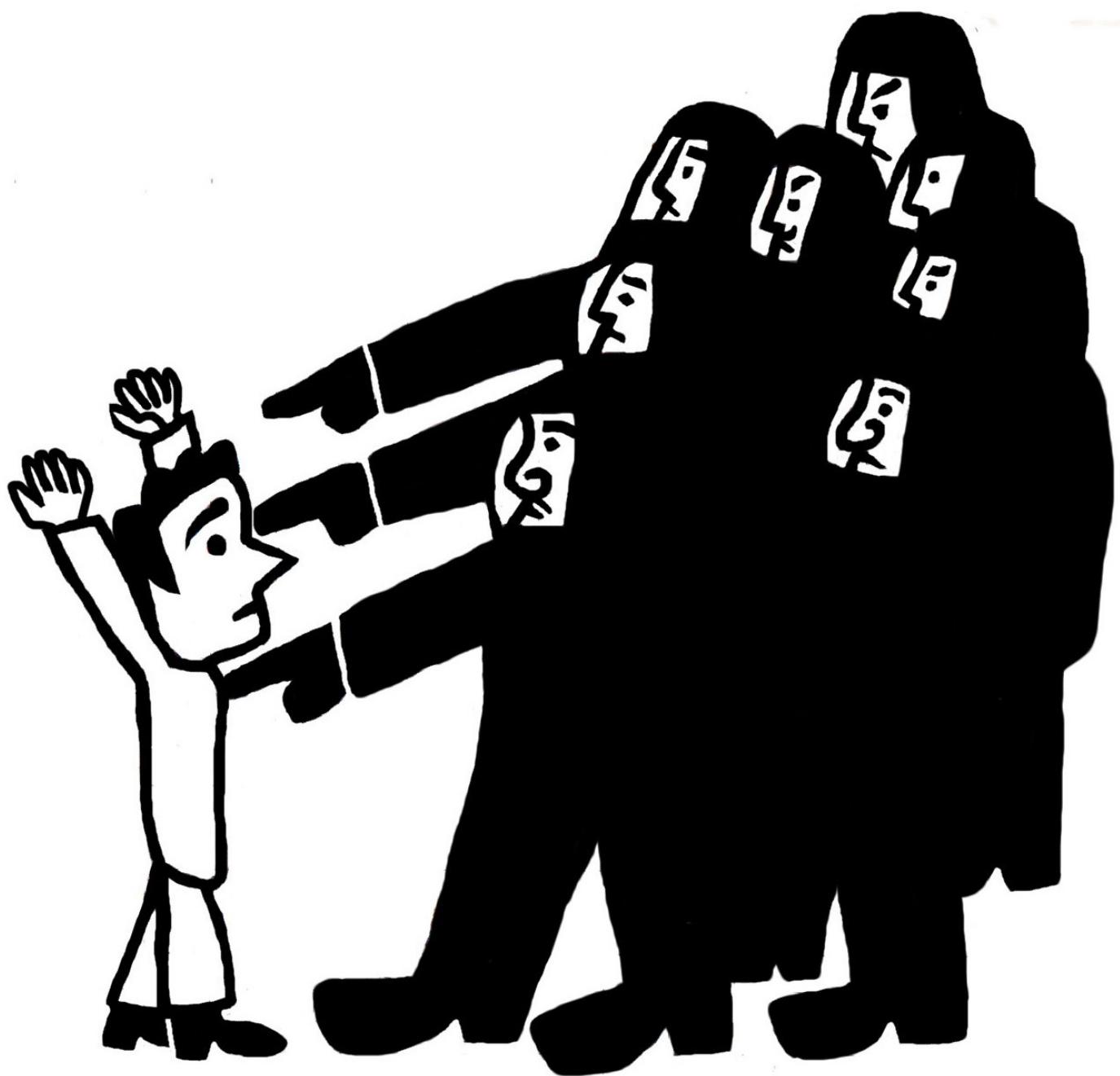
J'avais fait une année d'Allemand quand j'étais petit mais avec le temps j'ai oublié. C'était un truc en dehors de l'école. J'aimerais bien reprendre. Je me débrouille bien en Anglais alors je voudrais me concentrer sur l'Allemand. C'est une langue qui m'intéresse et c'est important de parler plusieurs langues pour devenir pilote.

Ce qui me gonfle au foyer, c'est le passage en appartement extérieur. J'ai demandé depuis longtemps et il y a toujours des jeunes qui sortent avant moi. La dernière fois, on m'a dit que j'allais sortir dans un appartement la semaine suivante et après on m'a dit que finalement un jeune allait passer avant moi. Enfin, malgré cela, pour moi c'est pareil si je suis dans le foyer ou dans un appartement extérieur. L'essentiel c'est que j'ai un toit, de quoi manger et un endroit pour faire mes devoirs. C'est le plus important mais le soir au foyer, il y a beaucoup de bruit. Je ne dis rien parce que je n'habite pas tout seul. On est en collectivité mais c'est difficile de se concentrer. Le matin aussi, quand je n'ai pas cours et que je veux dormir un peu, même quand les jeunes ne font pas de bruit, c'est les éducateurs qui en font.

## CRS

Il m'est arrivé une mauvaise expérience que je voudrais raconter. Il y a quelques mois, j'étais avec un collègue au Vieux-Port. À côté, il y avait quelqu'un assis comme nous. Il n'était pas avec nous mais je le connaissais de vue. À un moment, il y a quelqu'un qui est venu avec sa copine et il nous a demandé « Vous savez où je peux toucher de la beuh ou du shit ? ». C'était un militaire. Il est venu me demander à moi parce que j'étais habillé en survêtement. Je lui ai dit « Écoute, ici tu es en centre-ville. Je crois pas que tu vas trouver ». Celui qui était assis à côté de nous a dit « Oui moi je peux t'en trouver. Tu veux combien ? ». Je crois qu'il voulait payer vingt euros mais il n'avait qu'un billet de cinquante. Le mec a dit à celui qui voulait acheter qu'il allait lui faire la monnaie et qu'il revenait.

Un peu plus tard, j'ai vu l'heure et je me suis dit que j'allais rentrer au foyer pour manger. Il devait être 18 heures. J'ai marché vers le bureau de tabac. J'ai acheté un paquet de cigarettes et je suis allé vers Colbert pour acheter une pizza avant de rentrer. Juste avant de rentrer dans le métro, le militaire est venu et il m'a attrapé. Il a commencé à me dire « Vous m'avez volé mes cinquante euros ! ». J'ai répondu « Qu'est-ce que tu me racontes ? C'est avec moi que tu as négocié ? C'est à moi que tu as donné l'argent ? ». Il a menacé de me frapper et je lui ai dit « Si tu as envie, viens on va là-bas et on discute ». Sa copine a eu peur et elle a dit à son copain « C'est bon laisse tomber, c'est comme ça. Ils nous ont volés ». Je lui ai répondu « Écoute, moi j'ai rien volé. C'est lui qui vient m'insulter et qui veut me frapper ». Après elle disait « Il y a rien du tout. Tu peux y aller ».



Patrick Bonjour

Je suis parti et j'étais en train de marcher tranquille. Je pensais qu'il avait lâché l'affaire. En fait, il est allé voir des CRS qui étaient dans le coin. Il est revenu en courant avec eux et il m'a fait une balayette par derrière. J'ai rien vu arriver et je suis tombé. J'ai encore des cicatrices. Je me suis relevé et j'étais énervé. J'allais m'emboucaner avec lui et puis j'ai vu huit CRS derrière ! Je me suis laissé faire. Je me suis dit que j'allais parler avec eux, qu'ils allaient comprendre que je n'avais rien fait. Le militaire a menti aux CRS. Il a dit que j'avais pris les cinquante euros dans sa poche. J'ai jamais fait de choses comme cela de ma vie et je n'ai aucune raison de le faire.

Le CRS m'a fouillé de haut en bas. Sur moi j'avais le paquet de cigarettes que je venais d'acheter et dix euros. J'ai dit « *Est-ce que vous avez trouvé cinquante euros ?* ». Ils ont dit « *Non mais tu pouvais les jeter* ». J'ai répondu comme ça « *Vous pensez que moi je vais voler les sous d'un mec et qu'après je vais les jeter ?* ». Ils m'ont dit « *Tu nous a vus. C'est pour ça que tu les as jetés* ». Je ne les avais même pas vus arriver et premièrement, le mec m'avait fait une balayette devant eux, comme si c'était normal. En plus de cela, les CRS disaient « *Va porter plainte contre lui* » et ils lui ont indiqué l'adresse du commissariat.

Après j'ai dit à un CRS « *Écoutez monsieur, moi je fais pas des trucs comme ça. Je suis pas un mec comme ça* ». Ils m'ont répondu « *Non tu es un arabe. Tu fais des trucs comme ça. Tu es un voleur* ». J'ai dit « *Monsieur, pourquoi vous dîtes ça ?* » et il a dit « *Vous les arabes vous êtes comme ça* ». J'ai répété « *Vous ne me connaissez pas. Moi je fais pas des trucs comme ça* ». Puis il m'a dit « *Ferme ta gueule. Ne parle pas avec moi* ».

En arrivant devant le camion. Il m'a demandé ce que je faisais dans la vie. Je lui ai répondu « *Je suis en première scientifique* » et il m'a dit « *Arrête de mentir !* ». J'ai dit « *Ouvrez ma sacoche et vous regardez mon carnet de correspondance* ». Il y avait ma photo sur mon carnet et il m'a dit « *Non c'est pas toi* ». Même maintenant que je te raconte ça, j'ai mon carnet sur moi. Regarde la photo. C'est qui ? C'est le pape ? Non c'est moi !

Le CRS a commencé à dire que j'avais volé ce carnet. Je me suis dit « *Laisse tomber, je vais pas parler avec lui* ». Dans le camion, les CRS ne voulaient pas que je m'assoie sur le siège. Ils voulaient me mettre par terre. Je leur ai dit « *Je vous jure que si vous voulez, je vais à pied avec les menottes au commissariat mais je m'assois pas là* ». Il y en a un d'eux qui a dit « *Non c'est vrai ça se fait pas. Au moins on lui fait un voyage de luxe !* ». Ils se foutaient de ma gueule. Je n'ai rien dit. Sur leur rapport, les CRS ont écrit que je ne m'étais pas laissé faire et que j'avais mal parlé alors que pas du tout.

Le mec a porté plainte et j'étais en garde-à-vue. Ils m'ont mis dans une cellule. Oh la la ! C'était l'enfer ! Il y a comme un genre de petite banquette où tu peux mettre seulement tes jambes. En plus, tu le partages avec quelqu'un d'autre, sinon tu ne peux pas dormir et débrouille-toi. Jamais de la vie tu t'assois par terre. Il y a des crachats, une odeur de pisse. Ils te ramènent quelque chose à manger de dégueulasse. Je n'y ai pas touché.

C'était un vendredi soir et j'avais cours le samedi matin. J'ai dit aux policiers que je ne voulais pas être absent. Ils m'ont répondu « *C'est pas notre problème. Il ne fallait pas faire de conneries* ». J'ai répondu « *Vous verrez bien sur les caméras que j'ai rien fait et que le mec a raconté une histoire* ». Ils allaient bien voir que le mec avait sorti les cinquante euros de son portefeuille et qu'il les avait donnés à l'autre. Faut quand même être con pour donner des sous à un inconnu.

À 4 heures du matin, ils m'ont réveillé pour faire les empreintes. À 10 heures du matin, il y a un policier qui est venu me voir et il m'a dit « *Vous êtes innocenté. Vous sortez. Vous n'êtes pas concerné. C'est pas vous* ». Donc j'ai passé une garde à vue pour rien. Quand je suis arrivé au foyer, je suis resté deux heures sous la douche.

Je suis allé porter plainte contre le mec qui a menti. J'y suis allé avec une éducatrice. La police a forcément son identité mais sur la plainte il y avait marqué 'Plainte contre x'. On y est retourné. On a refait la queue pendant trois heures pour demander pourquoi il y avait marqué cela. On nous a répondu « *On va voir. C'est pendant l'enquête qu'on va changer de nom* ». J'étais certain qu'il n'y aurait jamais de réponse et jusqu'à maintenant, il n'y a rien eu.

Déjà avant, j'avais une image pas trop nette de la police, mais depuis ce jour, je me dis que ce n'est pas des gens bien, des racistes. Ils ne veulent pas notre bien. Après quand j'ai commencé à faire le BNSSA, j'ai vu que c'étaient des policiers qui nous entraînaient. Ceux-là n'étaient pas pareils. Ils savaient que j'étais dans un foyer et que je venais de l'Algérie mais ils ne faisaient aucune différence entre nous. Au contraire, ils ont vu mon niveau et ils m'encourageaient encore plus. Ça m'a permis de voir le vrai visage de la police. Depuis ce jour, je sais qu'il y en a des bons et des mauvais. Enfin, malheureusement, je sais qu'il y en a plus de mauvais que de bons.

## Les papiers

Cela a été un peu compliqué. Les éducateurs m'ont demandé de ramener des documents à la dernière minute, comme un acte de naissance. Depuis août dernier, je leur demandais ce que je devais ramener. Ils m'avaient dit « *T'inquiète quand le moment arrivera, on te dira* ». Je voulais avoir le temps de demander à ma famille et éviter de payer cher pour un envoi rapide. Pour être tranquille, je voulais déposer mon dossier à mes dix-huit ans et un jour. Un mois avant, les éducateurs m'ont dit que je devais ramener un acte de naissance. J'ai demandé à ma mère mais elle ne voulait pas me l'envoyer. Elle m'a dit « *Tu es parti. Tu te débrouilles* ».

Après j'ai demandé à ma sœur. Elle me comprend. Elle voulait me faciliter les choses et elle m'a dit « *D'accord* ». Elle a scanné l'acte de naissance et elle me l'a envoyé par mail. Les éducateurs ont dit que ça n'allait pas être accepté. J'ai rappelé ma sœur et elle me l'a envoyé par la poste. La première fois, je ne l'ai pas reçu. Je lui ai demandé à nouveau et elle a dû encore payer la mairie pour qu'ils fournissent un autre acte de naissance. Cette fois, je l'ai reçu. Ça a pris encore du temps parce qu'il fallait aussi attendre de recevoir le contrat jeune majeur de l'ASE avant d'envoyer le dossier à la préfecture.

J'ai peur d'avoir une OQTF mais mon avocate m'a dit que normalement tout était carré pour moi. On était allé la voir avec mon éducatrice pour savoir comment cela se passait, les démarches et tout ça.

Le dossier a été déposé et un mois plus tard, j'ai reçu un récépissé. J'attends maintenant la carte de séjour. Dans le dossier de demande de titre de séjour, j'avais fait une lettre où j'expliquais ma situation. J'ai écrit que je faisais le diplôme du BNSSA et que je voudrais travailler l'été avec ce diplôme. C'est peut-être pour cela que j'ai obtenu l'autorisation de travail puisque c'est un brevet national.



Patrick Bonjour

## Se réconcilier avec la famille

Parfois, j'appelle mon père. Il a fait ce qu'il a fait mais il reste mon père. Je suis éduqué comme cela. Jamais de ma vie, ma daronne a parlé mal de lui. Elle me disait « *Tout ce qu'il a fait, c'était entre moi et lui. Vous, vous ne vous mêlez pas. S'il vient te parler, tu parles avec lui et s'il te fait un truc de pas bien, tu viens me le dire directement* ». Elle ne m'a jamais dit de ne pas lui parler ou que c'était un voyou. Jamais de la vie.

Aujourd'hui, je ne sais pas trop s'il laisse tranquille ma mère parce qu'elle ne veut pas me raconter. Même ma sœur et mes frères ne veulent pas me dire mais je sais qu'il ne va jamais les laisser tranquilles.

Avec ma mère cela va mieux mais quand même, elle m'en veut toujours. Elle essaye de ne pas montrer qu'elle est fâchée mais je l'ai remarqué. C'est avec le temps que ça va passer mais si je reviens en Algérie uh ! Je ne crois pas qu'elle va me comprendre. Elle va me dire « *Tu es égoïste. Tu penses qu'à toi. Tu m'as laissée comme ça toute seule* ». J'étais le plus jeune, le dernier. Elle comptait sur moi. Elle va me dire « *Toi tu m'as laissée. Moi je vais te laisser maintenant* ». Je ne sais pas où je dormirai. La famille du côté de mon père, laisse tomber ! Du côté de ma mère, pareil !

Aujourd'hui, il y a un frère et ma sœur qui sont à la maison avec ma mère. Le plus grand est marié et il a une fille. Eux ils ont choisi de rester là-bas en Algérie et moi j'ai choisi de venir ici. Ils ont réussi à supporter tout cela, mais pour moi c'était trop.

Je veux réussir mes études pour rendre ma mère fière de moi et comme ça, elle ne va plus m'en vouloir. À quatre-vingts pourcent, c'est pour elle que je veux réussir mes études et ma vie. C'est le plus important.

# {HORS DOSSIER}



Croquis : Eddy Vaccaro

# L'expérience scolaire des MNA en recours et jeunes majeurs non reconnus mineurs : une scolarité à l'épreuve des défis liés au refus de la prise en charge

**Khalif TRAORE**

SOCIOLOGUE, CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ASSOCIATION LE 113-MARSEILLE

## Résumé

Alors que le soupçon du mensonge sur l'âge finit de mettre fin aux souhaits de prise en charge par l'ASE de nombreux MNA, la socialisation par l'école entamée par ces derniers hérite de ce marqueur social. Dès lors, ces jeunes font face à une nouvelle forme de marginalisation qui prend la forme de nano-racisme de la part de leur pairs issus de l'immigration subsaharienne et maghrébine<sup>1</sup>. Se déploient ainsi, au sein d'un même espace scolaire, des volontés de démarcations d'une part et des stratégies de défense d'autre part qui mettent à nu, les tensions pouvant exister au sein social en apparence homogène aux regards des origines.

## Introduction

Pour les mineurs non accompagnés (MNA), l'école est une étape importante du processus d'insertion. Car à la clé, une qualification professionnelle est indispensable pour obtenir un titre de séjour à 18 ans (Lemaire, 2012 : p. 34 et 38)<sup>1</sup>. De ce fait, il existe donc un lien entre « études et régularisation » (Ibid. : p. 39). Il s'agit d'une socialisation via l'école au cours de laquelle, ils devront apprendre à connaître et se familiariser aux valeurs et modèles culturels de la société française, se former pour trouver un emploi. Cependant, cette expérience est vécue différemment qu'on soit reconnu mineur et pris en charge ou pas par le département. Pour ceux qui ne le sont pas, l'expérience de la socialisation via l'école est marquée par une non-assistance institutionnelle. Comment cette non-assistance est-elle vécue et quels sont ses impacts sur le processus d'apprentissage des jeunes ? Pour parvenir à répondre à cette question, je me suis fixé comme objectifs de :

- Faire ressortir les conséquences d'une non-prise en charge sur le processus d'inscription scolaire qui est généralement entamé avant la décision finale qui suit l'évaluation de la minorité ;
- Identifier les différentes formes d'interaction qui se créent à l'aune du statut administratif précaire de ces jeunes en milieu scolaire et ses éventuelles effets ;
- Mettre en lumière les différentes stratégies développées par les jeunes pour faire face à cette situation et continuer à évoluer.

Ces questions et objectifs de recherche ont permis de faire ressortir plusieurs constats. Dans un premier temps, un processus d'inscription scolaire qui s'écoule en même temps qu'un refus de prise en charge, laissant les jeunes dans la confusion et l'abandon. Dans un second temps, une scolarisation qui se déroule généralement sous le prisme d'une marginalisation subie mais, à laquelle, les jeunes apportent des réponses.

<sup>1</sup> A cet effet notons l'article L 313-15 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Les résultats de l'enquête ont été recueillis à Marseille et sont le fruit de plus d'une vingtaine d'entretiens avec des mineurs déboutés de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en instance de recours, jeunes majeurs jamais reconnus mineurs et certains membres d'associations de soutien à ces jeunes. Recueillis entre juillet 2024 et juillet 2025, ces entretiens formels et informels se sont déroulés en Français, Anglais, français populaire ivoirien avec parfois des références en nouchi<sup>2</sup> et pour finir le malinké<sup>3</sup>. Les passages d'entretien évoqués dans des langues peu compréhensibles par un public francophone ont été traduits et mis en bas de page. J'ai opté pour une analyse de contenu et une analyse thématique verticale, dont l'objectif consiste à avoir un regard sur : « [...] l'ensemble des entretiens, dans le but d'avoir une vision comparative sur chaque thème » (Bolzman, Gakuba et Guissé, 2011 : p.11), qui semblent appropriés pour le traitement des données qualitatives qui avaient été recueillis (De Landsheere, 1982 : p.78).

## Première partie : Les institutions scolaires et de protection sociale de l'enfance dans le processus de scolarisation des MNA en recours, déboutés de l'ASE et jeunes majeurs jamais reconnus

### Le désengagement du département après une évaluation négative : les prémices d'une scolarité difficile

Pour commencer, il faut savoir que les premières difficultés débutent dès la contestation de la minorité. Nombreux sont ces jeunes, qui sortis du dispositif de protection restent parfois sans réponses des tests CASNAV<sup>4</sup> qu'ils ont passé et dont la réponse parvient aux travailleurs sociaux après leurs départs des hôtels lors de la mise à l'abri. Dans certains cas<sup>5</sup>, ils se retrouvent sans aucun soutien pour les aider à finaliser le processus d'insertion scolaire engagé même quand les résultats sont disponibles. Dans la quête d'associations et collectifs de soutien pouvant les aider à finaliser leurs démarches entamées avec le département, de longs mois s'écoulent voir même plus d'une année pour certains :

« J'ai fait mon test CASNAV le 06 juin 2023, le 13 juin 2023 j'ai reçu le résultat et le 15 juin 2023 ils m'ont appelé pour dire qu'ils ont trouvé une école pour moi. J'étais encore avec l'ADDAP 13<sup>6</sup>. Avec l'éducatrice, on a commencé à remplir les documents. Mais, ils ont dit qu'ils attendent l'OPP<sup>7</sup> pour finaliser tous les documents pour déposer à l'école. [...] Quand je n'ai pas été placé, ils m'ont abandonné. [...] Je ne partais pas à l'école malgré que j'avais réussi mon test. C'est en janvier 2024, j'ai croisé des bénévoles du collectif 113, ils sont rentrés en contact avec le CIO<sup>8</sup> qui les a appelés le 26 juin 2024 pour dire que j'ai eu

<sup>2</sup> Argot de rue parlé par les jeunes dans les villes de Côte d'Ivoire.

<sup>3</sup> Langue parlée dans plusieurs pays en Afrique de l'Ouest parmi lesquels : La Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée, Le Burkina et bien d'autres.

<sup>4</sup> Le test CASNAV est un test de positionnement pour le niveau de pratique du français pour les élèves allophones.

<sup>5</sup> Il s'agit généralement des cas où les jeunes sont nouvellement arrivés dans la ville et qu'ils ne connaissent pas les différentes associations et collectifs vers lesquels ils peuvent se tourner.

<sup>6</sup> Structure chargée de l'évaluation des mineurs étrangers isolés à Marseille.

<sup>7</sup> OPP : Ordonnance de Placement Provisoire.

<sup>8</sup> Centre d'information et orientation : dépendant du Ministère de l'éducation ce sont des lieux d'information et de conseil lors des orientations scolaires.

une place au lycée. Et que je dois aller là-bas dans trois jours pour apporter le dossier et que je dois être accompagné. Il y avait une bénévole qui m'a accompagné le lendemain, on a déposé les dossiers. J'ai commencé les cours en septembre 2024 »

Sam, 18 ans, ex-MNA débouté de l'ASE, Marseille, avril 2025

Les propos de ce jeune sont corroborés par une ex-bénévole de l'association SENSÉ qui affirme « Le fait de ne pas être pris en charge par le département impacte la scolarité des jeunes puisqu'il n'y a pas de suivi adapté à leur situation. Souvent, moi je fais les démarches pour le test CASNAV pour qu'ils aient une affectation. Ce ne sont pas les 'éducs' d'ADDAP qui vont s'occuper de ça. Soit il n'y pas de scolarité, soit il y'a une scolarité mais sans suivi ou avec des choix par défaut, avec des décrochages scolaires [...] »

A côté de cette situation, bien qu'ils soient socialement et juridiquement vulnérables, l'obligation de scolarisation des MNA de plus de 16 ans n'est pas une priorité absolue pour les institutions de l'éducation nationale. Angle mort du système d'accueil et de scolarisation des jeunes allophones, ces jeunes font face à « une non-scolarisation non souhaitée » (Armagnague et Rigoni, 2018) alors qu'il est du devoir de l'Etat français de les scolariser<sup>9</sup>. La motivation de ces jeunes se heurte à des problèmes d'ordre structurel : « d'où parfois l'émergence d'une certaine incompréhension ou frustration » (Lemaire, 2009 : p.28). Dans ce contexte, l'appel au respect du droit à l'éducation pour tous les enfants est mobilisé pour exiger la scolarisation des plus de 16 ans. A Marseille, cette revendication est portée auprès de la DSDEN<sup>10</sup> par un collectif de jeunes et mineurs appelé BINKADI<sup>11</sup> afin d'exiger une scolarisation pour tous les MNA de plus de 16 ans :

« On a fait des manifestations à la DSDEN parce qu'on refusait de nous scolariser sous prétexte que l'obligation de l'école pour les plus de 16 ans n'était plus valable. On nous tournait en rond. On s'est assis avec d'autres bénévoles et avocats pour réfléchir à comment faire. On a réuni des arguments pour repartir vers eux, on a commencé à être scolarisé [...] »

Porte-parole du collectif BINKADI, mars 2025

Après le désengagement du département, la finalisation du processus d'inscription scolaire repose sur des personnes solidaires. Dans cette course contre la montre engagé avant la rentrée et par ricochet la fin des inscriptions, plusieurs MNA courrent le risque d'être scolarisés avec un retard significatif ou de ne pas l'être du tout. Lorsqu'ils le sont finalement, ils arrivent dans une institution où les stéréotypes qui leur sont associés les ont précédés.

<sup>9</sup> Il est mentionné dans la synthèse du rapport EVASCOL (Armagnague et Rigoni, 2018, p.7) que : « selon la CIDE, l'État français doit assurer un droit à l'éducation à tout jeune de plus de 16 ans s'il en fait la demande ».

<sup>10</sup> DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education National..

<sup>11</sup> Collectif auto-géré des MNA à Marseille qui s'est constitué dans le sillage de la création du collectif de jeunes du parc Belleville à Paris.

## De l'ASE à l'école : d'une institution à une autre, le sentiment de marginalisation et le poids des préjugés dans la fabrique du regard social

### Les soupçons du mensonge sur l'âge : un legs du passage à l'ASE

Dans le processus d'évaluation des MNA, l'âge déclaré - même si accompagné de documents d'identité - ne suffit pas à conclure à une minorité (Carayon, Mattiussi et Vuattoux, 2018 : p.32). L'apparence physique, et plus particulièrement le développement musculaire du jeune, devient un élément à scruter et à confronter avec l'âge déclaré. Cette suspicion s'incruste dans les interactions scolaires une fois à l'école. Les jeunes interrogés ont pointé du doigt ce soupçon du mensonge sur leur âge qui s'exprime par des rumeurs ; des boutades et des commentaires désobligeants sur leur physique et leur âge. Le regard, comme dimension essentielle des relations entre individus et les messages verbaux ou gestuels qui s'en suivent (Rimé, 1977), devient un canal d'expression de ce soupçon.

« *Ici, c'est leur slogan : il te demande 'tu as quel âge ?' [...] Il y'a des gens de ma classe qui doutent [...] Mais au fait, c'est ton accent, ta manière de parler, ta manière de t'habiller, tu sais quand tu es ici ta peau et leur peau ne sont pas la même chose même si tu es noir. C'est tout ça qu'il calcule, et ils te disent 'tu as tant*<sup>12</sup>. *En Afrique, tu peux avoir 15 ans, et tu es grand de taille en forme*<sup>13</sup>. *Au fait, c'est pas les mêmes visions*<sup>14</sup>, *eux ils calculent ça en fonction de chez eux ici. A partir de leurs visions, ils te jugent. Plusieurs fois on me parle mal, on me dit toi t'as 27 ans [...] C'est comme un peu un harcèlement* »

Mouss, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

Les activités sportives, les enjeux compétitifs et les tensions qui peuvent en découler et qui y sont associés, peuvent être des moments propices d'expression de ces soupçons du mensonge sur l'âge. Pour rappel, la pratique du sport acquiert une certaine importance pour ces jeunes, dans la mesure où : « le sport pourrait être l'un des moyens d'exister, avec ou sans papiers, dans une situation marquée par des contraintes temporelle, corporelle et sociale » (Gernet, 2014 : p.12). Dans ce contexte, les bonnes performances sportives de ces jeunes qui doivent en général susciter l'admiration, sont généralement mises en doute, car supposées être en décalage avec l'âge qu'ils disent avoir. Ces performances sont frappées du sceau de l'imposture et les jeunes qui en sont les auteurs des imposteurs. En conséquence : « l'impression d'une égalité entre les joueurs » (Ibid. : p.18) s'effrite sous les suspicions liées au mensonge sur l'âge avérée.

« [...] Même si parfois on ne nous dit pas, on sent même dans la manière de nous regarder. Je me rappelle l'année passée j'ai un ami à qui ils ont dit ça quand on jouait au foot. Le gars lui a dit : 'tu n'as pas 16 ans, tu as plus'. Il s'est frustré, il est sorti du terrain, et les professeurs sont venus le consoler pour lui demander pardon. Ça l'a fait mal »

Fadel, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

<sup>12</sup> Cette expression fait référence au fait d'essayer de deviner l'âge d'une personne.

<sup>13</sup> 'Être en forme' traduit du français populaire ivoirien signifie être 'bien bâti'.

<sup>14</sup> Par cette expression le jeune a voulu mettre en avant les critères retenus pour déterminer l'âge de quelqu'un en France.

« Dans le lycée, il y'a le doute qui règne autour de nous et ça fait mal [...] Même mercredi avant d'aller en congés, on a fait un tournoi. Moi j'étais nouveau, j'avais pas d'équipe, j'étais avec un ami. [...] Moi ce sont les jeunes de 3<sup>e</sup> qui m'ont pris pour jouer avec eux. [...] On a gagné le tournoi avec les petits de 3<sup>e</sup>, ils ont commencé à dire celui-là, il dit qu'il a 17 ans, or il n'a pas 17 ans. Regardez sa manière de jouer. [...] Sinon, ça fait mal, toujours on te questionne sur ton âge, et quand tu donnes ton âge, on doute de toi. A part les profs souvent qui peuvent demander ton âge, je réponds. Sinon, quand c'est les élèves, je dis 'mon âge, c'est ma vie privée'. Je suis strict là-dessus »

Frédéric, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

Ce soupçon du mensonge sur l'âge favorise le développement de stéréotypes via des imaginaires construits (Gastaut, 2007) et participe à un processus de mise à distance.

## Être un mineur non-reconnu dans une école : une catégorisation synonyme de mise à l'écart

« Souvent le mot même qui me fait mal, on dit 'les mineurs isolés', ça m'énerve »

Frédéric, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025.

La marginalisation et l'exclusion touchent aussi bien des individus que des groupes sociaux (Laberge et Roy, 1994 : p. 5). Les jeunes de cette enquête constituent un groupe à part entière évoluant aux marges de la protection de l'enfance. Cette marginalité s'exprime via la création d'une distance (Zwick Monney et Grimard, 2015) qui se traduit par le refus d'un certain nombre de droits, ce qui est ressenti comme une mise en marge.

« [...] On dit par exemple, il y'a réunion des parents, ceux qui sont reconnus, leurs éducatrices viennent. Bon toi, y'a personne. Ton prof va te dire 'comme toi tu es mineur, tu n'es pas reconnu, on ne peut pas te donner ton bulletin'. Il faut que quelqu'un soit là. [...] Le prof a dit que l'état va verser une somme pour les lycéens. Il dit que ceux qui sont nés ici (les Français) ont droit à ça, ceux qui sont reconnus, ils ont droit à ça. Maintenant, il a dit qu'il y'a certains parmi vous, qui ne sont pas parmi ces deux cas. Pour eux, c'est très difficile, il va citer leurs noms. Quand c'est comme cela, tout le monde te regarde, ça murmure. [...] Moi-même, il y'a un de mes amis qui m'a parlé que dans son lycée, là-bas à la cantine, ils étaient deux qui n'étaient pas reconnus, ils partaient manger, on les a rappelés qu'ils n'ont pas le droit de manger à la cantine parce que à cause de leur situation. Moi mon ami est sorti, il est allé s'assoir dans un endroit à côté de la cantine. Après, on leur a dit de revenir. Mon ami a dit non, qu'il va pas manger. Donc, toute sa vie, ils vont le poursuivre avec les histoires de 'tu n'es pas reconnu' même pour une simple nourriture. La dame lui a dit que ce n'est pas sa faute, eux ils suivent les instructions. Ce jour-là, il n'a plus fait cours, il est venu à la maison. [...] Si tu n'es pas fort moralement, tu es frustré. Quand c'est comme

cela, toi même ça te touche, tu te fais pitié toi-même<sup>15</sup>. Tout cela parce que les procédures sont en cours, les jeunes ne sont pas reconnus. Ça devient ta carte d'identité'»

Bam's, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

« C'était le début d'année, on devait réunir tous les documents pour qu'on nous vire l'argent pour les stages. Tout le monde sait à l'école là-bas que je suis pas reconnu. J'ai rempli tous les documents, j'ai envoyé. Plus tard, on cite le nom des gens qui ont droit aux primes de stages, je n'entends pas mon nom. Je repars à la scolarité pour demander. La dame me dit : 'ah toi, je me rappelle de toi, tu n'as pas droit aux primes'. Je lui ai dit 'tu savais ça et puis tu m'as laissé remplir tous ces papiers'. Je lui ai dit 'OK, remets-moi mes papiers, je vais rentrer chez moi avec' [...] »

Roma, 17 ans, mineur débouté de l'aide sociale à l'enfance, Marseille, juin 2024

Bien qu'ils puissent parfois se fondre dans l'anonymat que confère la masse, le statut de non-reconnu et l'impression de la mise à l'écart se révèlent à des moments où le statut juridique de ces jeunes restreint leur accès à des droits.

Au terme de l'analyse de cette première partie, il convient de rappeler que les difficultés de scolarisation débutent dès les premières phases d'inscription, et se poursuivent après l'entrée à l'école. La catégorisation juridique de ces jeunes au sein de l'institution scolaire en fait des sujets qui ne sont pas tout à fait à part entière du système éducatif car leur statut juridique restreint leur accès à certains droits auxquels leurs pairs accèdent normalement. Ils vivent des « expériences marquantes de l'étiquetage » (Armagnague et Rigoni, 2018)<sup>16</sup> dans lesquelles les valeurs républicaines n'ont plus vraiment de véritable sens comme le rappelle Sey, 19 ans, ancien MNA : « Je vois qu'ils y'a des trucs, ils disent leur parole liberté-égalité-fraternité, je peux dire ça c'est entre eux, sinon nous on n'est pas dans ça. C'est pas la même chose, entre nous et leurs enfants ».

## Deuxième partie : Mépris, nanoracisme et stratégies d'affrontement dans un contexte de stigmatisation : les dessous des interactions entre les MNA et les autres élèves

### « I didn't expect it from black people »<sup>17</sup>: les 'bledards' et les 'wakanda', sobriquets et paroles blessantes dans les interactions

Dans le rapport de recherche EVASCOL, plusieurs membres du personnel éducatif d'un collège de Seine-Saint-Denis remarquaient que les élèves de l'UP2A-NSA étaient victimes de moqueries et que le terme 'blédard' était utilisé pour désigner ces derniers (Armagnague et Rigoni, 2018). Ce type de situation m'a été spécifié par

<sup>15</sup> Éprouver de la peine pour ta propre personne.

<sup>16</sup> Terme utilisé dans le rapport de recherche EVASCOL pour caractériser la nature de l'expérience scolaire des jeunes du voyage.

<sup>17</sup> Propos recueillis à Marseille en Mars 2025 auprès de Karim, 19 ans, ancien MNA.

une grande partie des jeunes interrogés et m'a amené à me poser ces questions : Comment ces jeunes réagissent-ils face à ces propos ? En quoi ces propos s'inscrivent-ils dans un processus de catégorisation identifiable à du nanoracisme ? En quoi ce processus nous informe des différentes perceptions de soi qui peuvent exister au sein d'un groupe social à première vue homogène ?

Après une présentation de quelques récits relatifs à l'usage de ces sobriquets, je montrerai en quoi les termes employés pour qualifier ces jeunes s'inscrivent dans une forme de nanoracisme défini comme : « [...] cette forme narcotique du préjugé de couleur qui s'exprime dans les gestes apparemment anodins de tous les jours, au détour d'un rien, d'un propos en apparence inconscient, d'une plaisanterie, d'une allusion ou d'une insinuation, d'un lapsus, d'une blague, d'un sous-entendu et, il faut bien le dire, d'une méchanceté voulue, d'une intention malveillante, d'un piétinement ou d'un tacle délibérés, d'un obscur désir de stigmatiser, et surtout de faire violence, de blesser et d'humilier, de souiller celui que l'on ne considère pas comme étant des nôtres? (Mbembé, 2018 : p. 93) ». De même, l'étude de Fanon (1955) sur les perceptions des Antillais sur les Africains permettra de démontrer qu'avoir la même couleur de peau au sein d'un même groupe social ne garantit pas identification et solidarité mutuelle entre ses différents membres. Avant d'avancer, voici quelques extraits de témoignages sur l'usage de ces termes à caractère stigmatisant :

« [...] Il y'a une fille en classe qui m'a traité de blédard, ça m'a énervé, j'ai failli la gifler, le prof. m'a calmé. Je ne m'approche de personnes en classe, j'ai pas d'amis. Le prof me demande pourquoi je n'ai pas d'amis. Je dis ça ne m'intéresse pas, nos chemins ne se croisent pas »

Marius, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, août 2024

« [...] Il y'a une fille, une africaine, elle nous a appelé les 'wakanda', je lui ai dit

où tes parents étaient avant d'arriver en France »

RK, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, août 2024

Ces sobriquets peuvent être adressés, en dehors des salles de classe, dans la cour de l'école :

« [...] Beaucoup de personnes parlent de ton âge, parlent de ton habillement, te regardent dans ton visage<sup>18</sup>. Je n'ai jamais vu cela avant dans ma vie. C'était très difficile, tu sais nous les noirs on ne se supporte pas entre nous [...] Tu es assis dans ton coin, les gens vont venir s'approcher de toi pour t'espionner et après aller parler de toi. Ils vont dire voici ce que j'ai, voici ce que j'ai vu. Ce qui me fait mal, c'est les africains qui font ça. Tes propres frères africains vont venir te regarder bizarrement et aller parler de toi »

Karim, 18 ans, ancien MNA débouté de l'ASE, Marseille, mars 2025

« Ce sont des moqueries, des rabaissements, eux ils font ça en rigolant alors que ce n'est pas pour rigoler. Ils se moquent de nous, ils disent que nous on

<sup>18</sup> Cette expression fait référence au fait de dévisager quelqu'un.

est des blédards. Les enfants des immigrés, c'est idiot de leur part au fait [...]

On peut pas dire eux tous, mais au moins 80%. [...] souvent quand des filles s'approchent de nous, ils nous rabaiscent, ils disent aux filles tu ne le vois pas ?

Regarde sa dégaine, ce genre de rabaissements. Ils disent qu'on est immigrés, ils nous rabaiscent [...] Un jour, il y'a eu une dispute entre moi et un gars pour ce genre de trucs. Je suis allé me plaindre à l'administration, il ne m'a plus embêté.

[...] Il pense que parce que je n'ai pas de papiers, il va m'embêter, je ne vais pas répondre. Je te jure, si on me disait que les noirs traitent certains de leurs frères noirs ici comme ça, je ne vais pas croire, ça allait m'étonner. Mais j'ai vu ça de mes yeux. Je sais que tu ne vas pas me croire, mais c'est vrai en tout cas. Les enfants d'immigrés, c'étaient comme s'ils sont nés ici c'est un privilège pour eux »

Oum, 19 ans, ancien MNA débouté de l'ASE, Marseille, octobre 2024

« Il y'a trois gars, depuis le début de l'année ils parlent de moi, je ne parle pas. Quand je suis à côté d'eux, ils commencent à se moquer de moi. Mon habillement, tout ce que je porte, ils se moquent [...] Ce sont des Brésiliens, des noirs bronzés [...] Même si vous voulez critiquer quelqu'un, cachez- vous pour parler de lui. Je suis derrière eux, ils parlent de moi, regarde son flow (son style). J'ai dit à certains de mes amis, que je vais aller dire ça à la vie scolaire, ils m'ont dit que si je vais dire ça là-bas, ils ne vont pas me croire. Ils sont trois ou encore, comme ils sont nés ici, ils vont leur donner raison »

Mouss, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, mars 2025

Après maintes difficultés à se faire inscrire et intégrer le milieu scolaire, les relations entre les jeunes isolés et leurs pairs nés en France issus de l'immigration ne sont pas tout à fait cordiales car, souvent, teintées de propos stigmatisants. Cependant, loin d'être des acteurs passifs, les jeunes mobilisent diverses ressources et stratégies en guise de réponse.

## Stratégies de réponse en contexte de stigmatisation

Face à ces différentes appellations, les réactions des jeunes sont tout aussi diverses et en fonction de : « [...] leur tempérament, leurs ressources rhétoriques, le moment et le contexte social général » (Ndiaye, 2008 : p.212). En tant que minorités, ces jeunes développent des réponses stratégiques identitaires (Taboada-Leonetti, 1991 : p.59) pouvant prendre plusieurs formes - dont l'assimilation au majoritaire – ainsi qu'un désir de surpassement pour améliorer leur condition et faire changer le regard porté sur eux.

## L'assimilation au majoritaire et le contournement

Arrivé en France en 2022 du Sénégal à l'âge de 16 ans, Sow (18 ans, ancien MNA jamais reconnu) se définit comme quelqu'un de cultivé et curieux. Il va découvrir au cours de sa scolarisation un fait jamais vécu auparavant : les affinités entre élèves en fonction des origines et de la couleur de la peau. « Quand je regarde les élèves, je

vois qu'ils sont séparés, il y'a les blancs à part d'un côté, il y'a les noirs et les arabes qui sont nés ici à part, et il y a les MNA à part aussi. Je n'avais jamais vu cela, chacun dans son groupe. Je me suis dit, leur histoire des blancs d'un côté et l'histoire des noirs d'un autre côté, ça commence depuis l'école ».

Après son refus de prise en charge, il fut l'expérience des stigmatisations et des frustrations liées à ce statut avant sa scolarisation. Une fois cette dernière entamée, par crainte de subir une seconde fois cette mise à l'écart, il a adopté une conduite qui a certaines caractéristiques de l'assimilation au majoritaire définie par Taboada-Leonetti (1991). Il précise à ce sujet : « Moi personne ne savait que j'étais MNA en plus, j'ai réussi à être avec tout le monde. J'avais des amis parmi les petits blancs, j'avais des amis parmi les jeunes arabes et noirs qui sont nés ici et aussi j'avais des amis parmi les MNA. Quand je discute avec mes amis blancs, les autres disaient que je suis Bounty<sup>19</sup> ». Définit comme : « [...] une stratégie par essence individuelle qui consiste, pour nier ou pour se débarrasser d'une identité minoritaire infériorisée, à se désolidariser de son groupe d'appartenance, à refuser cette appartenance pour chercher à pénétrer dans le groupe majoritaire » (Ibidem. : p. 67-68), Sow ne s'affilie pas spécifiquement ou uniquement à un groupe majoritaire au détriment des autres, plutôt il se lie d'amitié avec tout le monde. Pour y parvenir, il a réussi : « [...] à dissimuler, voire à effacer tout signe qui se trouve constituer un symbole de stigmate » selon Goffman (1975 : p. 112). Dans son cas, il s'agissait de son statut de MNA en recours, vivant dans des conditions précaires. Autrement dit, il usa de techniques « pour s'opposer à tout dévoilement » (Ibidem.). De ce fait, il n'a rien laissé apparaître de sa situation précaire et des difficultés liées à sa condition d'ancien MNA jamais reconnu. Passée cette étape, pour se rapprocher du groupe des 'petits blancs' comme il le dit, il va mettre en avant quelques attributs qu'il estime être valorisants au regard dudit groupe. Il insiste sur le fait que sa très bonne maîtrise de la langue française contrairement à d'autres jeunes MNA, son grand intérêt pour la politique française et l'histoire de France<sup>20</sup>, ses visites et sa passion pour les musées et sites historiques français sont tant de sujets de discussion sur lesquels il échange avec le groupe majoritaire. En mettant en avant sa connaissance : « [...] des instruments sur lesquels le majoritaire fonde sa place sociale (la maîtrise de la langue officielle, la constitution d'un réseau de relations parmi les dominants, l'acquisition d'un capital culturel : culture scolaire mais aussi culture au sens de habitus, c'est à-dire comportements, attitudes, goûts et 'bonnes manières' [...] » (Taboada-Leonetti, 1991 : p. 69), Sow se réapproprie des éléments qu'il pense être valorisants et rattachés au groupe dominant. Il souhaite par ricochet aussi prendre ses distances d'une : « identité négative attachée à son groupe d'origine » (Ibidem.). Il le dit lui-même, « Les jeunes MNA, les petits noirs et les arabes, parlent uniquement de foot, de musique, à part ça, ils n'ont pas d'autres sujet de causeries ».

Des frustrations générées par la désignation via des termes stigmatisants peut naître aussi un désir de revanche animé par des ambitions de surpassement. Et cela dans

<sup>19</sup> 'Bounty' : expression péjorative (en référence à un type de chocolatine) employée par des personnes noires envers d'autres personnes noires supposées avoir des comportements de blancs.

<sup>20</sup> Ayant visité son lieu de vie, j'ai pu constater qu'il avait des collections de livres en lien avec l'histoire de France, la fondation de la République, les penseurs de lumière et bien d'autres.

un contexte où la personne concernée est porteuse d'un handicap à partir duquel on veut l'enfermer dans une relation d'infériorité et lui coller une image de personne de peu de valeur car physiquement diminuée.

## Désir de surpassement comme réponse au stigmate

Au cours d'un entretien, Sey<sup>21</sup> est longuement revenu sur son expérience de stigmatisation en UP2A qui a fait naître chez lui un désir de revanche :

« *L'année dernière, en première classe UP2A là-bas, c'était pire. Mais au collège où je suis actuellement, il n'y a pas assez de moqueries de la part des petits africains, des petits arabes. Quand tu écoutes cela, tu ne vas pas avancer, tu mets tout de côté<sup>22</sup>. Surtout moi à cause de mon pied<sup>23</sup>. Ils racontent beaucoup de choses, lui là, il est comme cela, il ne peut rien faire, il est handicapé, au début ça me perturbait dans ma tête* »

Ce jeune vit la double expérience douloureuse de l'isolement en tant qu'ancien MNA jamais reconnu et de la stigmatisation car porteur d'handicap. Les propos et critiques qui lui sont adressées ont pour objectif de l'enfermer dans la catégorie des personnes diminuées physiquement et supposées incapables de rivaliser avec les personnes apparemment bien portantes. Cette situation va faire naître chez lui un désir de surpassement qu'on retrouve généralement chez les personnes porteuses d'handicap et stigmatisées. Goffman disait que : « L'individu stigmatisé peut aussi chercher à améliorer indirectement sa condition en consacrant en privé beaucoup d'efforts à maîtriser certains domaines d'activité que, d'ordinaire, pour des raisons incidentes ou matérielles, on estime fermés aux personnes affligées de sa déficience » (1975 : p. 20). Dans ce contexte et en réponse à sa situation, Sey affirma :

« *[...] Tous ceux qui racontent n'importent quoi sur moi, ils savent que si on nous met en concurrence, je t'assure, malgré que j'ai mal au pied s'ils ne font pas gaffe, je vais les battre avec mon handicap. Malgré qu'ils ont une carcasse qui est propre [...] Je ne suis pas à côté de mes parents, mais eux, ils ne peuvent rien faire malgré leur santé. Ils ne peuvent rien faire que moi je ne peux pas faire. Je ne suis pas le seul handicapé sur cette terre. C'est ça que je me dis, les critiques, ça me donne du courage, ça ne me donne plus de leçons. Je dis que je m'en fou, tout ce que tu arrives à faire, je peux le faire aussi, je peux le faire plus que toi, que tu sois français ou pas [...]* »

Au-delà du fait que Sey cherche à modifier le statut de 'personne physiquement incapable' qui lui est attribué, son objectif final est de mettre fin au mépris qui préside au fondement de ses relations avec ses pairs. Parce que : « lorsque l'un des acteurs cherche à modifier l'identité qui lui est attribuée, cela signifie qu'il doit modifier le rapport entre les deux partenaires et donc, que ce qui est en jeu n'est pas seulement l'identité de l'un ou de l'autre mais la situation qui contient leur

<sup>21</sup> Sey, 19 ans, ancien MNA jamais reconnu, entretien réalisé à Marseille en été 2024..

<sup>22</sup> Faire fi de tout ce qui est raconté sur sa personne.

<sup>23</sup> Ce jeune est porteur d'un difformité des membres inférieurs : il est boiteux.

rapport » (Taboada-Leonetti, 1991 : p. 56). Son souhait à partir de là, est d'amener les personnes à décentrer le regard sur son handicap et à entretenir des relations d'égal à égal avec lui. L'accent mis sur ses capacités et facilités d'apprentissage, de même que ses excellentes performances scolaires, deviennent les grilles d'observations sur lesquelles il souhaite être jugé, donc intellectuellement et au-delà de cette difformité de naissance à laquelle il est constamment ramené et jugé.

## **Mépris par la boutade et le détournement sémantique : vecteurs d'un nanoracisme qui se déploie silencieusement**

Au-delà des réactions des jeunes, il faut montrer en quoi les propos qu'ils subissent - sans formellement être identifiés comme tels par les auteurs - sont en réalité des actes racistes. Ils s'inscrivent dans une logique d'exclusion par la différenciation et prennent la forme d'un nanoracisme qui est amplifié par le contexte politique. Le nanoracisme – comme signalé plus haut – étant cette forme de racisme qui se distille dans les actes anodins de la vie quotidienne (Mbembé, 2018 : p. 93), l'emploi des termes 'blédards' ou encore 'wakanda' pour désigner certains MNA correspond à cette définition et s'exprimerait sous forme de plaisanterie ou boutade. Hors contexte migratoire, l'usage du terme 'bled' n'a rien de raciste ou de stigmatisant en soi, à savoir « l'intérieur des terres en Afriques du Nord ; une contrée, un lieu que l'on habite ; où l'on est née »<sup>24</sup>. Cependant, lorsqu'on place le terme 'bledard' dans son contexte migratoire et plus particulièrement sous l'angle de la question de l'intégration, il désigne « un immigré dont les coutumes et la culture différentes sont encore visibles par manque d'intégration »<sup>25</sup>. Une deuxième spécificité du mot est son utilisation pour désigner les personnes en provenance d'Afrique quelle que soit la couleur de peau. Il peut aussi s'employer parfois avec auto-dérision entre personnes issues de l'immigration. À l'image du mot 'bounty' utilisé pour désigner un africain qui emprunte des codes culturels spécifiques aux personnes blanches, le mot 'bledard' peut être utilisé pour fustiger quelqu'un dont on estime qu'il a des attitudes dignes d'une personne venant d'Afrique. Le détournement sémantique peut désigner un endroit de pénitence, de dureté et peut servir de menace à l'égard d'enfants récalcitrants, dont les parents s'imaginent qu'un séjour au 'bled' peut faire changer d'attitude. Entre personnes issues de l'immigration, les imaginaires associés au 'bled' sont chargées de stéréotypes. Son emploi pour désigner une personne arrivée d'Afrique peut sous-entendre, le désir d'établir une différenciation ou une démarcation via l'exclusion et la marginalisation.

Plusieurs éléments concourent à démontrer l'intention stigmatisante cachée derrière l'usage de ce mot. L'accompagnement de commentaires ou de boutades sur l'accoutrement, l'accent, le niveau de langue, les parcours migratoires chaotiques, le statut administratif et les conditions précaires de vie de ces jeunes, migrants font de l'emploi de ce mot un élément visant à mettre une distance entre 'eux' (venus d'ailleurs) et 'nous' (nés et grandis en France). Et cela même si la couleur de peau peut être le dénominateur commun. L'objectif premier de ce nanoracisme consiste à fondre « [...] dans un tout, 'les extérieurs' au groupe comme pour les préparer à en

<sup>24</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bled/9799>

<sup>25</sup> [https://www.le-dictionnaire.com/definition/bl%C3%A9dard#google\\_vignette](https://www.le-dictionnaire.com/definition/bl%C3%A9dard#google_vignette)

accepter les conditions qui suivent, à savoir l'infériorisation » (El Miri, 2018 : p. 109). Dans leur périple vers l'Europe, de nombreux migrants font l'expérience du racisme en Afrique du Nord via leur interpellation par des termes dégradants qui les unifient : 'Afriqayin', 'Khol' (noir), 'Négro', 'Abd' (esclave), 'Zoulou', 'Mandela', 'King Kong » (Ibidem. : p. 108-109). Dans le cadre des interactions scolaires, on assiste à ce même processus d'unification via la dénomination commune 'blédard', cela en dépit des origines et nationalités différentes des jeunes désignés ainsi. Cette uniformisation au détriment de l'identité personnelle est censée ramener les MNA à l'Afrique d'où ils viennent et où ils sont nés. À l'image d'un insulte, ce terme tend à : « [...] poser un trait identificatoire censé résumer l'identité de celui ou de celle qui est ainsi jugé » (Durif-Varembont et Weber, 2014 : p. 158). Ce souhait de démarcation avec des personnes dont on partage des caractéristiques biologiques et phénotypiques rappelle les travaux de Fanon (1955) entre antillais et africains.

Fanon disait : « En 1939, aucun Antillais aux Antilles ne se déclarait nègre, ne se réclamait nègre. Quand il le faisait, c'était toujours dans ses relations avec un blanc. C'est le blanc, le 'mauvais blanc' qui l'obligeait à revendiquer sa couleur, plus véritablement à la défendre [...] » (1955 : p. 264). Avec l'actuelle montée des extrêmes droites et des actes et crimes racistes assumés, des jeunes africains nés en France peuvent à certains moments revendiquer et défendre leur couleur de peau face au racisme. Au-delà de ce fait, il serait difficile qu'ils s'identifient à des personnes venues directement d'Afrique comme les MNA dans d'autres circonstances. Du fait de leur nationalité française et d'être nés en France, ces jeunes peuvent considérer ceux qui viennent d'Afrique plus 'africains qu'eux'. A l'image, des Antillais qui se considéraient 'noirs', mais pour qui « le nègre était en Afrique » (1955 : p. 264), on peut se permettre de faire un parallélisme et dire qu'il y'a d'un côté le jeune MNA 'Pur Africain' et de l'autre les Européens, les jeunes descendants d'Africains nés en France, noirs de peau ou pas. La visibilité des tensions et hiérarchies liées à sa propre perception de soi et des autres peuvent nettement être perceptibles quand la différence de la couleur de peau demeure le marqueur principal. Cependant, ces faits restent difficilement perceptibles de l'extérieur au sein d'un groupe où ce trait est le dénominateur commun.

La situation de ces jeunes met en lumière, le vécu d'une minorité au sein d'un groupe homogénéisé par la couleur de peau. Dans le cas des interactions scolaires, les MNA se découvrent une double noirceur parmi des noirs, une double africanité parmi des africains. Ils y découvrent des africains qui se pensent différents d'eux à cause de leur nationalité. Alors qu'ils partagent leurs origines, les mêmes patronymes africains, parfois les mêmes religions et traits culturels. L'expérience de ces jeunes semble rappeler celle vécue par Fanon (1955). Bercé dans l'illusion de son enfance martiniquaise qu'il était français, il se découvre noir une fois en métropole. Venus d'Afrique tout en sachant qu'il existe en France des jeunes comme eux qui sont 'leurs frères de couleur', ces jeunes déchantent face à l'attitude de ces derniers. Ils font l'expérience qu'avait faite Fanon au cours de son voyage en métropole : « Je me détourne de ces scrutateurs de l'avant-déluge et je m'agrippe à mes frères, nègres comme moi. Horreur, ils me rejettent. Eux sont presque blancs [...] » (1952 : p. 94). Ces

jeunes se rendent compte qu'ils font l'objet d'une volonté d'infériorisation portée par d'autres jeunes d'origine africaine comme eux qui les rejettent. L'évidence du rejet de ces jeunes est claire, ils viennent d'Afrique, ils sont reconnaissables d'abord par leur couleur de peau, par leur accent aussi et enfin surtout par leur statut juridique précaire avec tout ce que cela charrie comme préjugés négatifs et stigmatisants. Comme le disait Fanon (*Ibidem.*) à propos du caractère étouffant des préjugés liés à sa peau : « Ma noirceur était là, dense et indiscutable. Et elle me tourmentait, elle me pourchassait, m'inquiétait, m'exaspérait ». Pour ces jeunes, ce statut juridique précaire est source de tourments et pourchasse, il est un élément structurant du rejet dont ils sont victimes de la part d'autres africains comme eux. Ce rejet n'est pas sans lien avec le contexte politique actuel en France. Pour rappel, le discours politique actuel dans sa construction de l'autre, du non-européen, de l'africain (noir ou pas) et plus précisément en situation irrégulière est un discours stigmatisant qui participe à l'édification d'une frontière institutionnelle incarné par la figure du 'sans papiers' (Withol De Wenden, 2022). Il est révélateur des tendances racistes et xénophobes dont certains médias se font les relais<sup>26</sup>. Dans ce contexte, l'arbitraire qui préside l'accueil et la prise en charge de ces jeunes, le soupçon du mensonge sur l'âge qui les suit et la répression policière dont ils sont victimes<sup>27</sup> peuvent contribuer à leur stigmatisation.

## Conclusion

Au terme de la présentation de ces divers parcours scolaires, il convient de rappeler que l'expérience de jeunes migrants isolés est jalonnée par trois faits : (1) Un désengagement de l'état qui impacte les chances d'entrée dans le système éducatif, les motivations et performances scolaires ; (2) une volonté de mise à distance par les élèves issus de l'immigration (Afrique subsaharienne et du nord) ; (3) le déploiement de stratégies de défense pour contrer la marginalisation institutionnelle et intrapairs. Ces différentes situations amènent à questionner l'expérience des minorités visibles et stigmatisées au sein de l'institution scolaire : c'est le cas des jeunes de cette enquête.

Enthousiastes pour certains une fois arrivés en France de pouvoir poursuivre leurs études et par extension réaliser leurs rêves, ils sont rapidement rattrapés par leur condition de groupe minoritaire visible, stigmatisé et étiqueté par des institutions qui sont censées les protéger et les traiter en toute égalité. Mais qui en réalité font tout le contraire. Après cela, ces jeunes découvrent que le partage en commun d'une couleur de peau ne préserve pas des dérives liés à des attitudes racistes. Bien au contraire, d'autres éléments peuvent être convoqués pour justifier ces actes. L'expérience scolaire devient donc le lieu de l'expérimentation du racisme entre noirs, au cours de laquelle des stratégies de défense sont développées par ces jeunes pour revendiquer ou négocier un rapport d'égal à égal.

<sup>26</sup> À titre illustratif, les propos du polémiste Éric Zemmour qui traitait les MNA sur le plateau de CNEWS en septembre 2020 de : « voleurs et voleurs ».

<sup>27</sup> Le 18 mars 2025, près de 400 MNA qui s'étaient installés à la Gaité Lyrique à Paris ont été violemment expulsés par la police faisant des blessés parmi les jeunes, les journalistes présents et les membres de la CRS. Voir journal en ligne Le Monde du 18 mars 2025, signé Le Monde avec AFP.

Pour finir, il convient de retenir que cette stigmatisation est d'abord et avant tout le fruit de tout en ensemble de procédures institutionnelles qui mobilisent diverses pratiques scandaleuses portant atteinte à l'identité et l'intimité des jeunes concernés. Cette stigmatisation dont le corolaire principal est le doute qui pèse sur l'identité est amené à perdurer jusqu'à ce que ces jeunes atteignent un stade de leur vie où l'âge ne sera plus l'élément central qui façonnera le regard porté sur eux.

## Bibliographie

- BOLZMAN, C. GAKUBA, T.-O. & GUISSÉ, I. (2011), Emigration clandestines des jeunes dans trois pays africains : Cameroun Sénégal Mauritanie. Résultats de recherche, in Bolzman, C. Gakuba, T.-O. & Guissé, I., Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne. Quels défis pour l'avenir ?, Eds. L'Harmattan, p. 15-101.
- CARAYON, L., MATTIUSI, J. & VUATTOUX, A. (2020), Étrange jeunesse, jeunesse étrangère. Formes de culturalisme dans l'évaluation des jeunes isolés étrangers, in *Agora débats/jeunesses* vol. 84 (1), p. 109-124.
- CARAYON, L., MATTIUSI, J. & VUATTOUX, A. (2018), 'Soyez cohérent, jeune homme !' Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris, in *Revue française de science politique* vol. 68(1), p. 31-52.
- ARMAGNAGUE, M. ET RIGONI, I. (2018), Rapport de recherche EVASCOL - Étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV), Défenseur Des Droits & INSHEA - Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adapté, 424 p.
- DE LANDSHEERE, G. (1982), *Introduction à la recherche en Éducation*, Eds. George Thone, 307 p.
- DURIF-VAREMBONT, J-P & WEBER, R. (2014), Insultes en tous genres : construction identitaire et socialisation des adolescents à l'école, in *Nouvelle revue de psychosociologie* (n°17), p. 151 -165.
- EL MIRI, M. (2018), Devenir « noir » sur les routes migratoires : racialisation des migrants subsahariens et racisme global, in *Sociologie et sociétés* 50(2), p.101-124.
- FANON, F. (1955), Antillais et Africains, in *Esprit* (vol. 2), p. 261-269.
- FANON, F (1952). Peau noire masques blancs, Éditions du seuil.
- GASTAUT, Y. (2007), La délinquance immigrée : tranche d'histoire d'un préjugé à la peau dure, in *Migrations Société* 109(1), p. 49-70.

GERNET, S. (2014), 'Passions ordinaires' des jeunes mineurs isolés étrangers : l'exemple de la pratique sportive comme processus de transformation identitaire, in *Jeunes et Mineurs en Mobilité*, n°1, p. 11-20

GOFFMAN, E. (1975), *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Les Editions de Minuit, 176 p.

LABERGE, D. & ROY, S. (1994), Marginalité et exclusion sociales : des lieux et des formes, in *Cahiers de recherche sociologique* (22), p. 5-9.

LEMAIRE, É. (2012). Portraits de mineurs isolés étrangers en territoire français: apprendre en situation de vulnérabilité, in *Revue internationale de l'éducation familiale*, 31(1), p. 31-53.

LEMAIRE, É. (2009). Les enjeux sous-jacents de la scolarisation des mineurs étrangers isolés, in *Le français aujourd'hui*, 164(1), p. 21-32.

MBEMBE, A. (2018), *Politiques de l'inimitié*, La Découverte.

NDIAYE, P. (2008), *La Condition Noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy.

RIME, B. (1977), Les déterminants du regard en situation sociale, in *L'année sociologique* vol.77, (n°2), p.497-523.

TABOADA-LEONETTI, I. (1991), Stratégies identitaires et minorités, in *Migrants formation*, n°86, Identité et communautés, p. 54-73.

WITHOL DE WENDEN, C. (2022), *Figures de l'autres. Perceptions du migrant en France 1870-2022*, CNRS Eds.

ZWICK MONNEY, M & GRIMARD, C. (2015), De la marginalité à la vulnérabilité : quels liens entre concepts, réalités et intervention sociale ? in *Nouvelles pratiques sociales* 27(2), p. 45-59.





Croquis : Eddy Vaccaro

## {Dossier - partie 3}

**Adolescents maghrébins  
sans référents parentaux  
en situation de migration**

# La régularisation administrative des ressortissants algériens victimes de traite des êtres humains : vide juridique ou trop-plein politique ?

**Manon DANGER**

**Léa LOTH**

CHARGÉES DE MISSION LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÉTRES HUMAINS- ASSOCIATION HORS LA RUE

## Résumé

Les mineurs non accompagnés algériens victimes de la traite des êtres humains (TEH) rencontrent, à leur majorité, d'importantes difficultés pour régulariser leur situation administrative. Alors que le droit commun prévoit un dispositif de régularisation spécifique pour les victimes de TEH, les ressortissants algériens en sont exclus. En effet, leur statut administratif relève des accords franco-algériens, lesquels ne prennent pas en compte la situation particulière des victimes de la traite des êtres humains. Ces difficultés engendrent une insécurité à tout niveau pour ces jeunes, ainsi qu'un sentiment d'impuissance chez les professionnels qui les accompagnent.

*« Souvent, les victimes de traite ne dénoncent les réseaux que lorsqu'elles peuvent être sûres d'obtenir un titre de séjour. Or, en pratique, outre les barrières juridiques, il existe de nombreuses barrières institutionnelles. Il est donc souvent difficile d'apporter des garanties à ces jeunes victimes. L'issue heureuse est rare et les acteurs de terrain sont confrontés à d'autres difficultés plaçant les victimes dans des situations inextricables »<sup>1</sup>*

Maître Peschanski <sup>2</sup>

Depuis 2017, l'association Hors la rue<sup>3</sup> accompagne en région parisienne, des mineurs non accompagnés (MNA) maghrébins en errance aggravée, en situation de poly-consommation médicamenteuse, notamment de Lyrica et Rivotril (OFTD, 2022, p. 8-15) et en activité délinquante intensive. Celle-ci peut être forcée et relève donc d'une situation de traite des êtres humains (TEH) au titre de la contrainte à commettre des délits au regard de l'article 225-4-1 du code pénal<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Extraits d'un échange entre Flora Peschanski et Manon Danger en octobre 2024.

<sup>2</sup> Flora Peschanski est avocate en droit d'asile et en droit des étrangers, spécialisée sur les questions liées aux victimes de violences de genre et de la traite des êtres humains. Elle est aussi membre de l'association des avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE) et de l'association ELENA, qui regroupe des avocats intervenant dans la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle a représenté plusieurs jeunes accompagnés par l'association Hors la rue.

<sup>3</sup> Hors la rue est une association créée en 2004. Elle a pour objectif d'accompagner les enfants et adolescents étrangers en danger. Pour cela, une équipe pluridisciplinaire effectue des missions d'aller-vers en région parisienne. A côtés de ces actions de terrain, l'association mène également des actions de sensibilisation et de plaidoyer afin de favoriser une meilleure prise en charge des enfants étrangers en danger par les pouvoirs publics. Site internet : <https://horslarue.org/>

<sup>4</sup> L'article 225-4-1 du Code pénal prévoit : « La traite des êtres humains est le fait, en échange d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage, de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir, pour la mettre à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre cette personne des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre cette personne à commettre tout crime ou délit. La traite des êtres humains est punie de sept ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende ».

Entre le 9 et le 12 janvier 2024, le procès Trocadéro qui s'est tenu au Tribunal correctionnel de Paris<sup>5</sup>, a mis en exergue cette forme d'exploitation souvent invisibilisée et méconnue. En effet, six personnes ont été condamnées pour avoir forcé dix-sept mineurs non accompagnés, marocains et algériens, âgés de 8 à 17 ans au moment des faits, à voler des touristes sur le parvis du Trocadéro au cours de l'année 2021. La reconnaissance du statut de victime de l'ensemble de ces jeunes, souvent appréhendés comme délinquants, est le résultat d'un travail de longue haleine mené par l'équipe pluridisciplinaire d'Hors la rue et d'Aurore, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département de Paris, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les services hospitaliers, l'administratrice *ad hoc* des jeunes, les avocats, le service enquêteur, les parquetiers ainsi que les juges.

La mobilisation de l'équipe d'Hors la rue autour de l'accompagnement social, sanitaire et judiciaire des jeunes présumés victimes de traite, concernés par trois affaires au pénal dont celle du procès Trocadéro, a rapidement été suivie, par une bataille sur le plan administratif pour quatre jeunes algériens victimes ou témoins de TEH, présumés ou reconnus, qui sont entre-temps devenus majeurs. En effet, leur régularisation administrative est incertaine du fait de la nature de leur exploitation étroitement liée au trouble et à la menace à l'ordre public mais aussi de leur nationalité algérienne.

## La régularisation administrative pour les victimes de traite

Les articles L425-1 et L425-3 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) encadrent le droit au séjour des victimes et des témoins de TEH ressortissants étrangers<sup>6</sup>. Au niveau administratif, une distinction est faite lorsque la procédure pénale est en cours dans la mesure ils sont présumés victimes ou témoins, puis lorsqu'il y a une condamnation définitive les reconnaissant comme tels.

L'article L425-1 susmentionné dispose ainsi que la personne étrangère qui porte plainte ou témoigne à l'encontre d'une personne qu'elle accuse d'avoir commis des faits répondant à la qualification de TEH au sens des articles 225-4-1 et suivants du Code pénal, se voit délivrer le temps de la procédure pénale une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » d'une durée d'un an renouvelable. En complément, l'article L425-3, indique que lorsqu'une condamnation définitive de la personne mise en cause est prononcée, la victime ou le témoin de TEH se voit délivrer une carte de séjour de résident de 10 ans.

<sup>5</sup> Cf. Tribunal correctionnel de Paris, 12 janvier 2024. Décision confirmée par la Cour d'appel de Paris, 18 novembre 2024.

<sup>6</sup> L'article L425-1 du CESEDA prévoit que « L'étranger qui dépose plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis à son encontre des faits constitutifs des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme, visées aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal, ou témoigne dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions, se voit délivrer, sous réserve qu'il ait rompu tout lien avec cette personne, une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » d'une durée d'un an. La condition prévue à l'article L. 412-1 n'est pas opposable. Elle est renouvelée pendant toute la durée de la procédure pénale, sous réserve que les conditions prévues pour sa délivrance continuent d'être satisfaites. L'étranger mentionné à l'article L. 425-1 se voit délivrer, en cas de condamnation définitive de la personne mise en cause, et sous réserve de la régularité du séjour, une carte de résident d'une durée de dix ans. ». L'article L425-3 du CESEDA prévoit lui, que : « L'étranger mentionné à l'article L. 425-1 se voit délivrer, en cas de condamnation définitive de la personne mise en cause, et sous réserve de la régularité du séjour, une carte de résident d'une durée de dix ans. »

Pour les victimes, le parcours judiciaire est particulièrement long et éprouvant. Il nécessite parfois de revivre les violences subies en témoignant, ce qui peut raviver des traumatismes. La crainte des représailles, en lien avec les témoignages lors des procès, représente également un frein majeur à la prise de parole des victimes<sup>7</sup>. Il y a également un risque qu'il n'y ait *in fine* pas de condamnation après plusieurs années de procédure. L'un des jeunes suivis par Hors la rue a été dans cette situation ; le service enquêteur avait investigué sur une courte période avec peu de moyens, les éléments apportés lors du procès n'avaient pas une force probante suffisante.

## **L'exception pour les victimes de nationalité algérienne : un bricolage juridique insatisfaisant**

Les ressortissants algériens sont confrontés à une difficulté supplémentaire car ils ne tombent pas sous le couvert des dispositions du CESEDA susmentionnées. Ils dépendent des accords franco-algériens du 27 décembre 1968 qui supplantent les lois internes françaises selon la hiérarchie des normes de Kelsen (1934)<sup>8</sup> ; ces accords bilatéraux ayant d'ailleurs été initialement pensés pour faciliter la délivrance des titres de séjour aux ressortissants algériens présents en France. Le Conseil d'État a confirmé que les accords franco-algériens régissent pleinement les conditions dans lesquelles les ressortissants algériens peuvent séjourner et exercer une activité professionnelle en France (CE, 27 juillet 1990, n°96321). Toutefois, les dispositions du CESEDA s'appliquent aux domaines qui ne sont pas couverts par les accords franco-algériens comme les règles de procédure de délivrance de titres de séjour ou encore les mesures d'éloignement. Cependant, les victimes et témoins de TEH algériens rencontrent actuellement de grandes difficultés quant à leur régularisation administrative car la délivrance d'un titre de séjour liée à la TEH n'a pas été anticipée dans les accords franco-algériens de 1968<sup>9</sup>.

La seule possibilité de régularisation administrative pour les victimes et les témoins de TEH algériens est que le préfet, dans l'esprit des dispositions du CESEDA, leur délivre, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, un certificat de résidence sur les fondements des articles 6 ou 7 des accords franco-algériens qui prévoient des motifs de régularisation initialement imaginés pour d'autres types de situations. Les préfectures bénéficient alors d'une grande marge de manœuvre sur l'appréciation de la situation des victimes et des témoins de TEH de cette nationalité. De surcroit, une grande hétérogénéité de l'appréciation de ces situations par les préfectures au niveau national est à prévoir dans la mesure où ces dernières ne sont pas toutes sensibilisées de la même façon à la question. À cet égard, Maître Peschanski indique « *De même, d'un juge à l'autre, les décisions rendues ne sont*

<sup>7</sup> Sur les dix-sept jeunes victimes concernés par le procès Trocadéro, seulement un a accepté de témoigner en première instance, en visio-conférence. Il s'agissait d'une première en France.

<sup>8</sup> Dans 'La Théorie pure du droit' (1934), Hans Kelsen développe sa notion de la hiérarchie des normes en expliquant que l'ordre juridique est structuré comme une pyramide, où chaque norme inférieure doit être conforme à celle qui lui est supérieure. Au sommet se trouve la Constitution, suivie des lois, des règlements, et des actes administratifs (p. 134-136). Les accords bilatéraux et les traités internationaux occupent une position intermédiaire, souvent subordonnée à la Constitution mais supérieure aux lois nationales. Le droit européen, notamment les règlements et directives, peut se situer au-dessus des lois nationales en vertu du principe de primauté du droit de l'Union européenne (*Ibid.*, p. 156-158).

<sup>9</sup> L'infraction de traite des êtres humains telle que définie aujourd'hui, aux articles 225-4-1 et suivants du code pénal est récente en droit français. Elle a été introduite par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003.

pas les mêmes. Certains juges considèrent que la préfecture n'a pas commis d'erreur d'appréciation et a fait usage de son pouvoir discrétionnaire. Le cercle vicieux de la précarité administrative se poursuit<sup>10</sup>». L'avocate évoque aussi le décalage exacerbé pour les victimes algériennes de TEH, entre l'enquête au niveau pénal et la régularisation administrative : « Le traitement des dossiers, notamment d'admission exceptionnelle au séjour pour les ressortissants algériens, peut être très long et durant l'instruction, les préfectures peuvent ne pas délivrer de récépissé durant toute la première phase d'enregistrement de la demande de titre de séjour. Or, pendant cette période, les victimes ne peuvent ouvrir leur droit au logement, aux allocations et à la couverture maladie universelle complémentaire, elles n'ont pas le droit de travailler durant cette période, ce qui retarde leur intégration et leur véritable reconstruction<sup>11</sup>»

Face aux difficultés rencontrées lors des recours individuels, d'autres possibilités de contentieux et de saisines ont commencé à être envisagées en cas de persistance de blocages.

Il a notamment été mentionné de demander à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de se positionner sur la non-conformité des accords franco-algériens avec le droit européen, plus précisément, avec la directive du Conseil du 29 avril 2004 relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine qui coopèrent avec les autorités compétentes, dont les dispositions ont été transposées aux articles L-425-1 et suivants du CESEDA. Il serait aussi possible de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) et/ou le Défenseur des Droits sur le caractère potentiellement discriminatoire de l'absence de réponse ou du refus de délivrance d'un titre de séjour à une victime ou à un témoin de TEH du seul fait de sa nationalité. En ce sens, dans une décision du 2 avril 2021 relative au refus de renouvellement d'un titre de séjour opposé à une ressortissante algérienne victime de violences conjugales, le Défenseur des droits indiquait déjà « que les violences conjugales alléguées par la réclamante sont caractérisées et auraient été de nature à déclencher le mécanisme protecteur de l'article L.313-12 du CESEDA si la réclamante n'était pas algérienne, si bien que le refus de renouveler du titre de séjour revêt un caractère discriminatoire à raison de la nationalité de la réclamante »<sup>12</sup>.

## Les conséquences délétères pour les jeunes et l'impuissance des professionnels

Certains jeunes algériens victimes ou témoins de TEH présumés ou reconnus, accompagnés par Hors la rue, contribuent depuis plusieurs années à l'avancée des procédures judiciaires. La libération de leur parole et la conscientisation de leur statut de victime représentent un travail de longue haleine mené par l'équipe pluridisciplinaire de l'association et par l'ensemble des acteurs de la prise en charge de ces jeunes (HLR, 2022). Elles demandent pour ces adolescents au parcours chaotique

<sup>10</sup> Extraits d'un échange entre Flora Peschanski et Manon Danger en octobre 2024.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Cf. Défenseur des droits, décision, 2 avril 2021, n°2021-42, page 4.

accompagné de poly-traumas, de mobiliser des ressources internes considérables.

La régularisation administrative de ces jeunes permet, entre autres, de renforcer leur protection notamment face au risque de représailles auquel ils peuvent être exposés. Elle permet également une certaine stabilité et sécurisation nécessaire pour entamer des soins psychiques sur le long-terme. Elle est aussi indispensable pour qu'ils puissent se projeter dans une nouvelle phase de leur vie, en envisageant par exemple une formation professionnelle. Aujourd'hui, il leur est demandé d'être régularisés même pour s'inscrire dans un club de sport ou pour assister à des cours de français certifiants.

Les jeunes rencontrent des difficultés pour obtenir leur acte de naissance ou leur «S12»<sup>13</sup> : solliciter la famille et des proches pour cet envoi n'est pas une démarche simple compte tenu de la teneur des relations entretenues parfois avec leur famille. Ces dernières peuvent également être mises en difficulté par cette demande. Pendant cette longue période d'attente, certains d'entre eux se sont vus délivrer une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) assombrissant davantage leurs perspectives de régularisation administrative. L'un des jeunes suivis par Hors la rue a même fait l'objet d'un placement en centre de rétention administrative (CRA)<sup>14</sup>. La contestation de ces mesures est incertaine et l'issue varie grandement d'une situation à une autre.

La lourdeur judiciaire et maintenant celle liée à l'incertitude de leur régularisation administrative représentent un coût pour la santé mentale des jeunes concernés. Il est difficile pour les travailleurs sociaux de continuer de les encourager à prendre part aux procédures pénales en l'absence de garanties du respect de leurs droits en tant que victimes et témoins de TEH, d'autant plus lorsque leur régularisation administrative est liée aux relations bilatérales entre la France et l'Algérie. Par ailleurs, l'efficacité de la lutte contre les troubles à l'ordre public causés par les personnes exploitant ces jeunes pâtit de cette incertitude relative à la régularisation administrative des victimes. Pire, le maintien dans une situation administrative incertaine de ces jeunes vulnérables, qui s'engagent dans des procédures judiciaires incertaines et coûteuses, participe à leur déstabilisation et peut encourager de nouveaux passages à l'acte sous la contrainte de tiers qui offrent eux une certitude.

## Un espoir d'avancée

La résilience et la ténacité de certains jeunes ont permis, pour quatre d'entre eux, de finir par obtenir un récépissé, deux autorisations provisoires de séjour et une carte de résident algérien d'un an. Ces quatre régularisations administratives ont par ailleurs, eu lieu dans quatre départements français différents. Elles ont pu, pour trois d'entre elles, aboutir notamment grâce la mobilisation institutionnelle ; en l'espèce, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les vio-

<sup>13</sup> Le « S12 » aussi appelé acte de naissance spécial, est un document officiel algérien attestant de l'état civil. Il est obligatoire de le présenter pour la demande de passeport biométrique. Il est délivré qu'une seule fois.

<sup>14</sup> Tribunal administratif de Montreuil, n°2400049, 10 janvier 2024.

lences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Ce déblocage sur ces situations individuelles permettra peut-être, de servir de précédent en vue d'une avancée globale sur cette problématique dans les années à venir. La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) s'est saisie du sujet dans son Avis sur la traite à des fins de contrainte à commettre tout délit ou crime dans lequel elle a exhorté « *les pouvoirs publics à garantir aux victimes de la traite à des fins de contrainte à commettre tout crime ou délit un droit au séjour effectif sans condition de nationalité, y compris pour les ressortissants algériens relevant d'un accord bilatéral* » (CNCDH, 2024, recommandation 29).

## Bibliographie

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH), Avis sur la traite à des fins de contrainte à commettre tout délit ou crime (A-2024-2), Journal officiel de la République française, n° 0082, 7 avril 2024.

KELSEN, H. (1934), Théorie pure du droit, La pensée juridique, Bruylant (ed. de 1999), 376 p.

HORS LA RUE (2022), Rapport d'activité 2022. Vers la conscientisation du statut de victime, 35 p.

OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TENDANCES ADDICTIVES - OFDT (2022), Usage de drogues et conditions de vie des mineurs non accompagnés, Octobre 2022, 20 p.

## Entretien avec Demse, jeune accompagné par Hors la rue

Demse (prénom pseudonymisé) est un jeune majeur originaire de la ville de Ain Temouchent en Algérie. Il a rencontré l'équipe éducative de l'association Hors la rue en août 2022, dans le cadre de ses activités d'aller-vers auprès de mineurs non accompagnés en Seine-Saint-Denis. Demse a été victime d'une agression au couteau et a par la suite, témoigné dans une affaire de traite des êtres humains à des fins de contrainte à commettre des délits. Il a été éloigné du territoire parisien afin d'être protégé via un dispositif spécial dédié aux majeurs victimes ou témoins de traite des êtres humains. Il est actuellement pris en charge dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Demse a aujourd'hui accepté d'échanger au sujet de sa régularisation administrative avec Claire Sipahimalani (art-thérapeute) et Manon Danger (chargée de mission de lutte contre la traite des êtres humains). Demse avait introduit une demande de titre de séjour en juillet 2023 mais avait reçu auparavant une obligation de quitter le territoire (OQTF). Pour cette raison, il a d'ailleurs failli être exclu de son lieu d'accueil en mars 2024. Demse a finalement été reçu en personne en août 2024 par le préfet du département dans lequel il est domicilié. Ce dernier lui a remis une autorisation provisoire de séjour de six mois.

### Manon : Bonjour Demse, peux-tu expliquer les conditions dans lesquelles tu es arrivé à Paris ?

**Demse** : Je suis venu en France avec des idées et des objectifs. J'ai essayé d'atteindre ces objectifs mais ça ne s'est pas passé comme prévu. Je pensais que j'allais travailler, avoir un salaire, trouver une femme, me marier, payer mon loyer, ouvrir un compte bancaire et réparer mes dents. En arrivant en France, j'ai découvert un autre monde. J'ai été agressé. J'ai dû trouver des solutions pour sortir de la galère. J'ai dormi dehors car je n'avais pas toujours de quoi payer mon loyer.

### M. : As-tu parlé de cette agression à tes proches ?

**D** : Non. Mon père sait que j'ai été agressé mais ne connaît pas les détails.

### M : De quoi as-tu peur si tu leur parles de cette agression ?

**D** : Qu'on me voit comme une balance car j'ai parlé aux policiers. On est des musulmans, des humains, on n'aime pas la bagarre. J'ai pleins de cicatrices sur mon corps. On m'a frappé avec un couteau dans le dos.

### Claire : As-tu fait des rencontres amicales en France ?

**D** : Je n'ai pas besoin de faire des connaissances. Depuis l'agression, je ne veux rencontrer personne. Je ne veux pas d'amis pour l'instant. Si tu fais le bien avec eux, il revient du mal. J'étais plein de sang, je ne pouvais pas en parler, ce n'est pas comme ça l'amitié. J'ai ma famille et mes cousins, ça me suffit.

### M : Comment as-tu fait pour survivre avant d'être pris en charge ?

**D** : J'ai rencontré une association qui m'a permis de dormir dans une tente. Je ne voulais pas rester un clochard. J'étais gagnant même avec une place dans une tente protégée par une association. Des potes et des voisins m'ont aussi aidé, ils m'ont ramené des choses. Ma famille m'envoyait de l'argent. J'ai aussi réussi à prendre des cours de français pendant deux mois. J'ai aussi dit que j'étais mineur alors que je ne l'étais pas pour bénéficier d'une prise en charge.

Il faut se réveiller tôt le matin, même si t'as rien à faire sinon...

### M : Comment as-tu vécu la révélation de ton identité aux éducateurs d'Hors la rue ?

**D** : J'ai décidé de dire que j'étais majeur, c'est très important de dire la vérité. Je reste le même Demse, Demse c'est le même. Je me suis aussi dit que tout le monde allait me détester.

Je me suis aussi dit qu'à Hors la Rue, ils sont sérieux. Je vais rester sérieux avec eux. J'ai dit ma vraie date de naissance le jour où on a fait mon curriculum vitae. Vous à Hors la Rue, vous avez un grand cœur.

**M : Tu es témoin dans un dossier pour traite des êtres humains. Tu as été personnellement menacé par les personnes mises en cause. Que penses-tu d'être régularisé administrativement via cette procédure pénale ?**

**D :** J'ai dit la vérité, dit ce que j'ai vu, ce qu'il s'est passé pour moi. Je ne voulais pas que les personnes qui passent après moi tombent dans les mains de cette clique.

Je suis arrivé en pensant récupérer des papiers, travailler, construire une famille. J'ai eu mes papiers en deux ans mais à la suite d'une agression.

Est-ce que c'est mieux d'avoir mes papiers au bout de deux ans et une agression ou patienter quatre ans sans agression, sans cauchemars ? J'aurais préféré ne pas être agressé.

« Il se peut que vous détestiez quelque chose alors que c'est un bien pour vous. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est néfaste. C'est Allâh qui sait, alors que vous ne savez pas. » (Sourate Al Baqarah verset 216)

**M : Comment as-tu réagi à la suite de l'audience de janvier 2024 où le juge n'a pas annulé ton OQTF ?**

**D :** Vu que j'étais impliqué dans l'enquête, la préfecture n'avait pas le droit de me donner une OQTF et elle m'en avait quand même donné une. Le juge m'a coupé tout espoir en m'opposant les accords franco-algériens.

**M : En mars 2024, on te dit que tu dois quitter ton logement puis finalement que tu peux rester. En août 2024, tu es reçu en personne par le préfet pour recevoir ton titre de séjour. Comment as-tu vécu ce contraste ?**

**D :** Je n'ai rien compris. Je ne connais pas tout ça. Moi je n'ai pas les capacités de comprendre, je suis quelqu'un de moyen. J'ai fait confiance à Hors La Rue, qu'à Hors La Rue. Nous, on sera toujours vu comme des étrangers. Mais ce n'est pas grave, on mange les choses.

**M : Ça veut dire quoi 'manger' les choses ?**

**D :** C'est une expression. Ça veut dire 'retenir sa colère'. Parfois je ne parle pas, je reste dans le silence, dans le calme. Les gens verront la réalité avec le temps. Je n'ai pas de colère mais je suis brisé à l'intérieur. Je m'investis mais je n'ai pas forcément de résultats.

**M : Comment as-tu réagi quand tu as su que tu étais convoqué à la préfecture pour te voir délivrer une autorisation provisoire de séjour ?**

**D :** J'étais à la gare. Je déjeunais avec un copain, on prenait des billets pour aller en vacances. J'ai reçu un mail mais je n'ai rien dit à mon ami. En quatre secondes, deux ans de ma vie ont défilé.

Chaque matin, quand je me réveille j'ai oublié que j'ai l'autorisation provisoire de séjour puis je m'en rappelle et ça me fait plaisir.

**M : Comment te sens-tu aujourd'hui ?**

**D :** J'ai eu le moral à zéro. Maintenant ça va, j'ai les papiers. Il faut de la patience. Je n'ai pas eu de chance.

Je suis stressé sur ce que je vais faire maintenant. Quand t'as trop t'as rien, quand t'as rien t'as trop.

**C : Une dernière chose à ajouter ?**

**D :** Les choses que j'ai vécues m'ont fait rire, m'ont fait pleurer. C'est la vie, c'est ça la vérité.

# ¿QUÉ SIGNIFICA MELILLA?: UN TALLER DE DIBUJO EN LAS CALLES DE LA CIUDAD FORTALEZA

Elisa FLORISTAN MILLAN

DOCTORA EN ANTROPOLOGÍA- UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MADRID

## Resumén

A través de un enfoque etnográfico y el uso de metodologías cualitativas, específicamente un taller de expresión plástica (dibujo), se explora la dicotomía de la existencia de jóvenes migrantes marroquíes en la Ciudad Autónoma de Melilla, en el contexto de la Frontera Sur europea : el agotamiento físico derivado de las prácticas de cruce clandestino (risky) y la violencia institucional frente a sus deseos de movilidad y aventura (zigzagueo). El artículo completo se encuentra dentro del Special Issue 'New anthropological perspectives on children and youth on the move', in Anthropology in Action, 31 (1), p. 1-8.

Mes de agosto de 2021 en Melilla. Sol, calor agobiante y mucha humedad. El reloj acaba de marcar las 12 de la tarde. Las calles están vacías y la mayoría de comercios cerrados, ya que en España agosto es el mes oficial para las vacaciones de verano. Decido pasear por el Rastro, un barrio cercano al centro de la ciudad en donde los jóvenes marroquíes que han rechazado el Sistema de Protección a la Infancia o han sido determinados mayores de edad intentan 'buscarse la vida' (González, 2018).

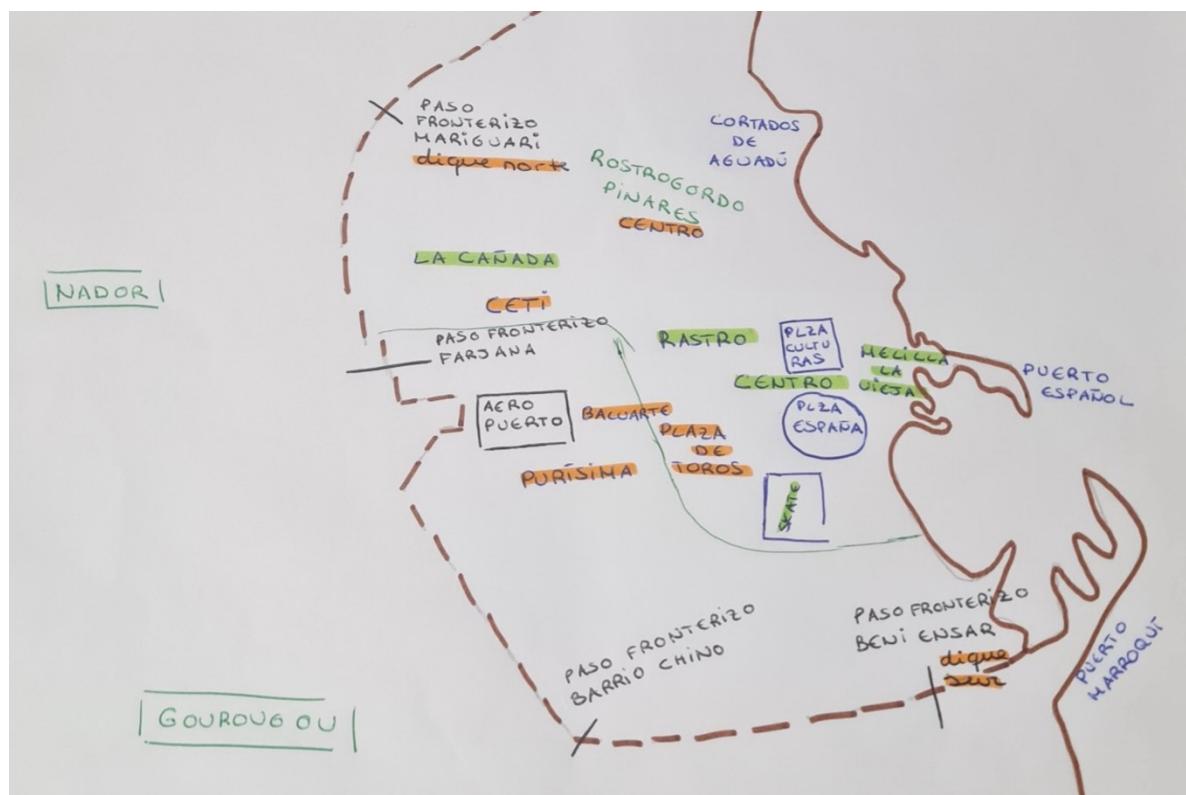


Imagen 1 - Mapa de la Ciudad Autónoma de Melilla dibujado por la autora

La situación en los centros de menores es dramática. La falta de interés por regularizar su situación administrativa dentro de los centros de menores, junto con el racismo institucional que los considera antes extranjeros que niños, y la falta de recursos e infraestructuras adecuadas para acogerlos, lleva a estos jóvenes a preferir vivir en la calle (Suárez Navaz, 2004). Algunos venden ropa de segunda mano, otros algunos artículos que han encontrado en la basura. Hay chicos que se dedican a llevar las bolsas de la compra a las personas mayores a cambio de algunas monedas. Otros, sencillamente, se dedican a la mendicidad.

Estoy muy cansada porque el trabajo de campo no avanza. Los chicos<sup>1</sup> me conocen y confían en mí, pero tienen otras preocupaciones que no pasan por ofrecerme una entrevista o una historia de vida. Se encuentran sobre expuestos a estas técnicas de investigación cualitativa de parte de trabajadores sociales, policías, guardia civil, abogados, etc. No lo sienten como una conversación horizontal, sino como un interrogatorio (Senovilla & Marmié, 2020). Por ello me rechazan y se niegan a conversar. Por las mañanas, están muy cansados porque han estado toda la noche intentando cruzar de forma clandestina el Mar Mediterráneo como polizones en los barcos que cruzan a la Península, práctica conocida como 'risky'. Las humillaciones, vejaciones y golpes de la guardia portuaria no pasan en balde. Por las tardes, en cambio, están demasiado excitados. Han comenzado a prepararse para hacer 'risky'. Muchos días esas preparaciones implican el consumo de drogas como las anfetaminas con el objetivo de poder correr mejor y no tener miedo. En uno u otro horario es imposible sentarse a hablar conmigo.



Imagen 2 - Dibujo realizado por Mustapha en el que explica qué es el 'risky' : "Todas las formas de hacer risky son muerte: muerte, muerte y muerte"

<sup>1</sup> Los jóvenes con los que he trabajado en la Ciudad Autónoma de Melilla eran todos varones. En este artículo me centro específicamente en los chicos que se encuentran en situación de calle. Las chicas, en general, suelen encontrarse dentro de los centros de protección a la infancia y se enfrentan a otras problemáticas sociales y violencias.

Mientras camino entre los pocos puestos de ropa de segunda mano del barrio del Rastro, me doy cuenta de que no tiene mucho sentido volver a agobiar a los chicos con preguntas. Llevo dos semanas en la ciudad y solo he conseguido informaciones vacuas y, sobre todo, un malestar generalizado entre los jóvenes que viven en las calles. Tras saludar a algunos de ellos, entro en un bazar casi de forma automática. Se me ocurre comprar unos folios en blanco y unas pinturas. Pienso que quizás en la playa puede haber algunos chicos descansando a los que les apetezca dibujar. Antes de llegar al paseo marítimo me encuentro con Mustapha, Marwan, Omar y Youssef. Están discutiendo. Resulta que ayer casi consiguen colarse en el barco, de no ser porque uno de ellos se retrasó y, entonces, la guardia portuaria les detuvo.

Mustapha tiene 19 años recién cumplidos, llegó a Melilla desde la ciudad de Fez, cruzó la frontera nadando. Llegó siendo mayor de edad y sin ningún interés en entrar dentro de la categoría jurídica de menor extranjero no acompañado (MENA). Su objetivo es moverse clandestinamente hasta un pueblo de Francia, en donde está su familia. Habla muy poco castellano y nunca fue a la escuela, no sabe ni leer ni escribir.

Marwan tiene 24 años. Fue determinado como MENA y estuvo acogido dentro de un centro de menores en Barcelona. Habla muy bien castellano y también domina el inglés. Salió de ese centro de menores sin su documentación en regla. A pesar de que se arraigó a la sociedad catalana e, incluso, tuvo una novia durante varios años - como presume orgulloso -, fue expulsado a Marruecos y ahora vuelve a intentar el mismo proceso siendo mayor de edad.

Omar tiene 17 años y es de un suburbio de Casablanca. La policía nacional lo detuvo en el mar, mientras nadaba a Melilla. Lo llevaron al centro de primera acogida de la ciudad. A pesar de ser considerado menor de edad y, por tanto, categorizado bajo la figura jurídica MENA, él decidió rechazar el Sistema de Protección a la Infancia para intentar cruzar clandestinamente a la Península. No tiene un destino claro y tampoco le interesa en exceso definir su itinerario.

Por último, está Youssef. Aunque es menor de edad, nunca quiso entrar dentro del centro de primera acogida porque, de vez en cuando, decidía volver a cruzar a Marruecos para estar con su madre. Él es originario de un pueblo amazigh cercano a Melilla. A pesar de que quiere llegar a la Península, cuando las dinámicas de la calle se hacen duras, vuelve a visitar a su madre nadando de vuelta.

Los cuatro chicos muestran la realidad diversa de los 'chicos de la calle' de Melilla. Si bien la categoría MENA homogeneiza sus experiencias vitales, son jóvenes diversos que vienen de entornos muy diferentes: edades, dinámicas familiares, pertenencias étnicas, clases sociales, niveles educativos muy heterogéneos (Suárez-Navaz & Jiménez Álvarez, 2011). Me preguntan qué hago con tantos papeles. Les digo que había pensado en hacer un taller con ellos en los que me dibujaran qué significaba Melilla. Me contestan que no tienen nada que hacer y que es una buena idea para matar el tiempo hasta la hora de la comida. Eso sí, se niegan a entrar dentro de la

oficina, el espacio que de vez en cuando una asociación de la ciudad me cede para hacer entrevistas<sup>2</sup>.

Los cuatro chicos comienzan a dibujar y a comentar las figuras que pintan, eligiendo sobre todo los colores negros, amarillos y rojos. La primera idea que aparece tiene que ver con el racismo. A pesar de sus diferencias, la vida cotidiana de estos protagonistas está marcada por la experimentación de las jerarquías raciales globales por primera vez (Floristán Millán, 2024). Melilla es el primer lugar del itinerario migratorio que no es su país de origen. Aunque describen su situación en Marruecos como humillante ('hogra' en árabe marroquí), la sensación de humillación es distinta en cada joven. No es hasta que salen de su barrio, pueblo o 'duar' cuando se dan cuenta de quiénes son a ojos de la Unión Europea (UE) y de cómo son estigmatizados por criterios raciales. La división es clara para jóvenes como Marwan que, desde el primer momento, divide en dos su hoja en blanco.



Imagen 3 - Dibujo realizado por Marwan

Marwan divide la hoja en dos partes no simétricas. La parte más pequeña ocupa menos espacio, es su mundo y el de otros jóvenes como él en Melilla. En ella dibuja un sol negro y triste, la cara de un chico marcada por una cicatriz en el rostro, un policía golpeándole, las manos esposadas y una serpiente venenosa. En el otro lado, un sol amarillo brillante. Ha dibujado a diferentes familias dándose la mano. Me dice: « *esos son los melillitas racistas que nos miran por encima del hombro* ». Incluso ha dibujado flores, palmeras, un columpio, pero también un burro, símbolo de la imbecilidad y la hipocresía de la gente que desconoce su realidad. Por último, ha dibujado un cerebro. Hay una parte en negro, la de los niños marroquíes que están « *podridos* », y otra en rojo, que es la de los que viven en Melilla con papeles.

<sup>2</sup> Los dibujos que aquí se presentan forman parte de un taller realizado en las calles de la ciudad. Los jóvenes han dado su consentimiento para el mismo y también para la utilización de sus dibujos.

Marwan da gran importancia a las miradas, gestos y desprecios de los ciudadanos de Melilla. Melilla es un enclave colonial español, actual Frontera Sur entre Europa y el continente africano (Suárez Navaz & Suárez, 2024). Esta frontera funciona bajo un paradigma de apartheid global (Köhler, 1995), por el cual bienes, informaciones, servicios y capitales cruzan de forma frenética las fronteras para favorecer la acumulación de capital global mientras jóvenes como Mustapha, Marwan, Omar y Youssef se quedan atrapados en ella. El carácter clientelar, la cantidad de miembros de las Fuerzas y Cuerpos de Seguridad del Estado que se desplazan para proteger la seguridad de la Frontera Sur con África, la propia existencia de la valla, hacen que la ciudad sea hostil y difícil de vivir.

Creo que el trato que sufren estos chicos tiene su origen en la categoría legal MENA, que juega un papel fundamental en la opresión de estos jóvenes como extranjeros racializados. Sus experiencias con la policía nacional y el maltrato institucional en los centros de protección a la infancia son los primeros espacios institucionales que imprimen racismo en ellos. Del mismo modo, dicha categoría se ha convertido en una etiqueta biopolítica que, más que designar un estatus legal, enuncia un fenómeno migratorio sobrerepresentado en los medios de comunicación. MENA va así más allá de su estatus legal para designar a un grupo de, sobre todo, chicos marroquíes asociados a la criminalidad, la marginalidad y la pobreza (Jiménez Álvarez, 2011).

A pesar del racismo cotidiano, estos chicos muestran en sus dibujos sus sueños, metas a corto, medio y largo plazo que quieren alcanzar cuando consigan huir de Melilla. Porque Melilla es, o más bien debería ser, una estancia corta, un alto en el camino, no se puede entender la experiencia de la vida cotidiana en la ciudad sin todos esos sueños que implican viajar, moverse y conocer Europa. Zacarías deja claro que es un chico curioso y aventurero, que quiere conocer Europa. A esto lo llama zigzagueo:

« *No sé si después de Melilla estaré en un centro de menores. Primero quiero zigzaguear, ya sabes, moverme, ver mundo [risas]. Luego, cuando encuentre un lugar donde quiera estar, estaré en un centro* »  
 Fragmentos del diario de campo, 2022

El zigzagueo da una dimensión placentera a la migración y choca frontalmente con las representaciones victimistas de estos jóvenes por parte de los sectores humanitarios, donde las personas en situación de movilidad lo hacen única y exclusivamente por motivos negativos (empobrecimiento, persecución política, discriminación, etc.) y no por motivos positivos (experimentar nuevas realidades, acceder a nuevos empleos, conocer lugares diferentes, etc.). Esta forma humanitaria que adquiere en ocasiones la frontera de Melilla forma parte del entramado de control de flujos migratorios a partir del apartheid global, en donde solo se permite atravesar la frontera si existe una razón moral superior para ello (Ticktin, 2015).

Siguiendo la línea de su compañero, Omar dibuja su vida en Melilla como una planta que está creciendo. Melilla es el agua que la hará florecer y le permitirá así llegar a la plaza (la llama Tlasa) de Frankfurt donde los amigos de su barrio de Casablanca pasan todas las tardes.



Imagen 4 - Dibujo realizado por Omar

Pero es difícil mantener esos sueños en un contexto de poca fiabilidad de la minoría de edad como recurso, las prácticas callejeras, el maltrato institucional, la dureza de la vida en la calle y, en definitiva, las dificultades para escapar de Melilla, legal o ilegalmente. Los chicos están frustrados.

Youssef se ha dibujado la cara y, sobre todo, los ojos verdes, lo más característico de él. De las pupilas rojas salen lágrimas de sangre. La boca triste. El sol triste. En un extremo ha dibujado su corazón, con el latido con cambios bruscos y fuego. A un lado de la cabeza, le apunta una pistola. Encima de la pistola, una llave. « *Esta llave es la que impedirá que me pegue un tiro. Debo encontrar la llave que arreglará mi cabeza* ».

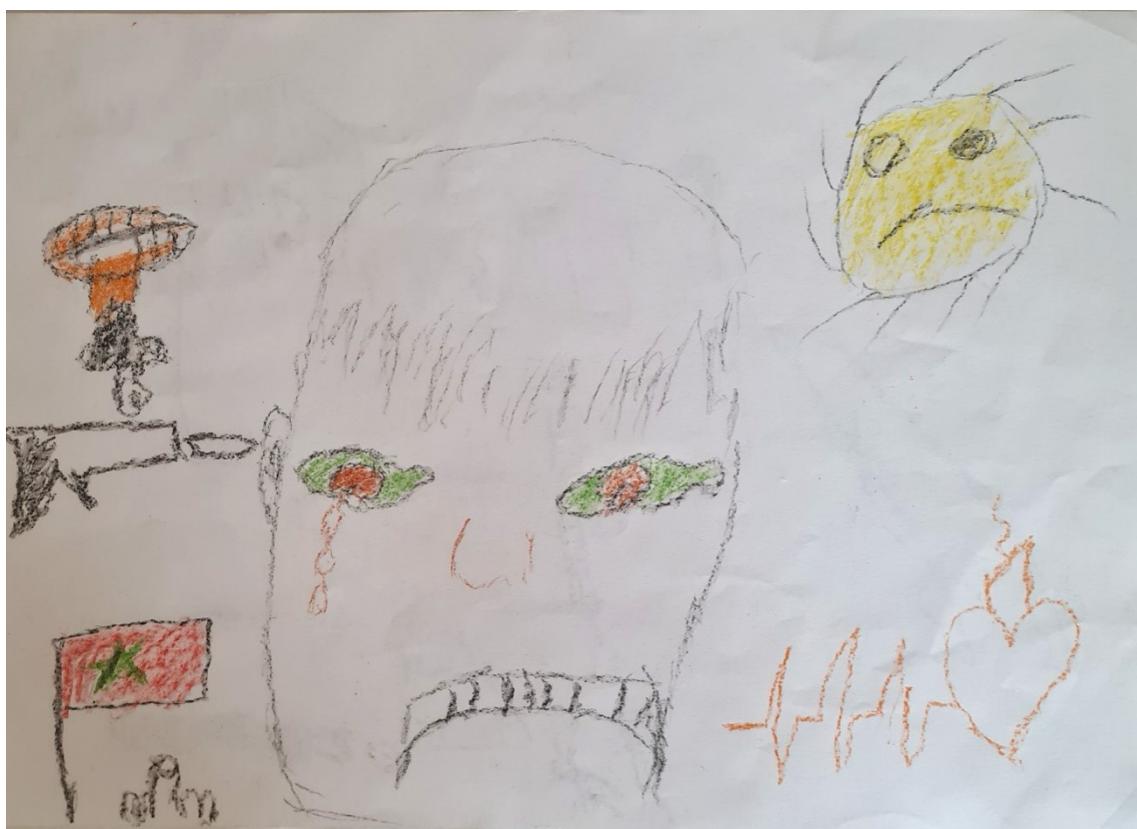


Imagen 5 - Dibujo realizado por Youssef

Estos dibujos muestran una juventud en movimiento motivada por los sueños por una vida mejor, por descubrir el mundo más allá de sus barrios y pueblos. Muestra una juventud con esperanza, con ganas de moverse y vivir aventuras. Sin embargo, la desigualdad en el accidente de nacimiento, la poca valía de un pasaporte marroquí a la hora de obtener libre movimiento, convierte sus viajes en odiseas violentas en donde muchos chicos pierden por el camino sus sueños buscando, como muestra Youssef, una llave que arregle sus cabezas después de tanto sufrimiento. Su estancia en Melilla es clave en este sentido, en esta ciudad viven la ambivalencia entre la cercanía de sus sueños y deseos, y la violencia institucional y cotidiana. Melilla es su cárcel, pero también un puente.

## Bibliografía

FLORISTÁN MILLÁN, E. (2024), Drawing Ambivalence. Moroccan Youth on the Move and the Experience of Melilla, in *Anthropology in Action*, 31, no. 1 (Spring 2024), p. 9–16

GONZÁLEZ, S. (2018), Buscar la vida. Niños marroquíes en las calles de Melilla, Trabajo de Fin de Master, Universidad Autónoma de Madrid, 156 p.

JIMÉNEZ ÁLVAREZ, M. (2011), Intrusos en la fortaleza: Menores marroquíes migrantes en la frontera sur de Europa, Tesis de doctorado en Antropología Social, Universidad Autónoma de Madrid, 356 p.

KÖHLER, G. (1995), The Three Meanings of Global Apartheid: Empirical, Normative, Existential, in *Alternatives: Global, Local, Political*, 20(3), p. 403-413.

SENOVILLA, D. & MARMIÉ, C. (2020), Dar la palabra a los jóvenes y menores migrantes: (Re)conciliar compromiso ético y eficacia científica, in *Jeunes et Mineurs en Mobilité* n° 5, p. 5-67.

SUÁREZ NAVAZ, L. (2004), Niños entre fronteras: Migración de menores no acompañados en el Mediterráneo Occidental, in *Migración y Desarrollo*, 2.

SUÁREZ NAVAZ, L. & SUÁREZ, I. (2024), Sexo, sangre y frontera sur, Ed. Fabricantes de Sueños, 359 p.

SUÁREZ NAVAZ, L. & JIMÉNEZ ÁLVAREZ, M. (2011), Menores en el campo migratorio transnacional: Los niños del centro (Drari d' sentro), in *Papers: revista de sociología*, 96(1), p. 11-33.

TICKTIN, M. (2015), Los problemas de las fronteras humanitarias, in *Revista de Dialectología y Tradiciones Populares*, 2(LXX), p. 291-297.

# {PALABRAS DE JOVENES}

« Más allá del ring! »

(Un podcast de la Asociación Social Combativa)

Croquis : Eddy Vaccaro



# Más allá del Ring

## Un podcast de la Asociación social combativa



LA ASOCIACIÓN SOCIAL COMBATIVA NACE EN NOVIEMBRE DE 2020 CON EL PROYECTO DEPORTIVO DE BOXEO INCLUSIVO "BOXEO SOCIAL COMBATIVO", PASANDO A CONSTITUIRSE COMO ASOCIACIÓN EN VERANO DE 2021.

EL PROYECTO ES INICIADO POR DOS PROFESIONALES DE LA INTERVENCIÓN SOCIAL Y APASIONADOS POR LAS ARTES MARCIALES, POR LO QUE LAS SESIONES VAN MÁS ALLÁ DE LA ACCIÓN MERAMENTE DEPORTIVA GENERANDO UN ESPACIO DE SEGURIDAD, PERTENENCIA Y CONFIANZA.

A LO LARGO DEL CURSO, SE SUMAN AL EQUIPO DOS PROFESIONALES MÁS DEL ÁMBITO SOCIOEDUCATIVO Y SE COMIENZAN A PONER EN MARCHA DIFERENTES ACCIONES ORIENTADAS A OFRECER UN SERVICIO MÁS INTEGRAL QUE ACABAN CONFLUYENDO EN DIFERENTES PROYECTOS INDEPENDIENTES, PERO SINÉRGICOS ENTRE SÍ.

DESDE ENTONCES, EN ASC TRABAJAMOS CON ADOLESCENTES Y JÓVENES EN SITUACIÓN DE VULNERABILIDAD, EN SU GRAN MAYORÍA MIGRANTES Y/O RACIALIZADOS, QUE CARECEN DE UNA RED DE APOYO Y UN ESPACIO SEGURO DE PERTENENCIA EN LA COMUNIDAD DE MADRID.

Iris - Muy buenas a todas y todos, bienvenidas, bienvenidos, al segundo episodio de "Más Allá del Ring", el espacio de podcast de la Asociación Social Combativa.

Hoy tenemos con nosotros a Ayoub y a Ibra, dos de los chicos que están en la asociación que comenzaron también con el proyecto de boxeo, ahora además también participan en otros proyectos y siguen siendo de la familia.

También tenemos a Carlos, nuestro compañero, y los cuatro hoy vamos a hablar sobre el acceso a la vivienda, uno de los derechos fundamentales que vemos cada día como está vulnerado y queremos compartir con vosotros esta situación de primera mano. Doy paso a mi compañero Carlos.

Carlos - ¿Qué tal? ¿Cómo estáis? Ayoub, Ibra, ¿cómo estáis? Salam Aleykum. ¿Todo bien?

**Ayoub e Ibra - Bien, muy bien.**

Carlos - Bueno, como dice Iris, el programa de hoy va a estar centrado principalmente en la vivienda, hablaremos de las dificultades de acceso a la vivienda, qué apoyos hay y temas relacionados como por ejemplo el empadronamiento. Y bueno, para empezar ¿qué dificultades habéis vivido o creéis que existen para acceder a una vivienda?

**Ibra - Pues hola, hola, buenas tardes a todos y me presento, me llamo Ibra. Pues te cuento por el tema de la vivienda.**

**Por ejemplo, yo salí de un centro de menores y cuando cumplí 18 años no encuentras un lugar donde dormir. Porque lo peor es cuando buscas una habitación para dormir y te piden, por ejemplo, la fianza, y te piden muchas cosas y eso es lo peor. Y cuando consigues una habitación, te dicen que no se puede**

**cocinar, que no se puede meter gente, no se pueden hacer muchísimas cosas. Eso es lo peor del tema de la vivienda en Madrid.**

Iris - Con lo que has comentado de que una vez cuando cumpliste los 18 años y saliste del centro de menores, que la alternativa residencial era difícil, ¿con qué apoyos contaste? ¿Del propio centro de menores te brindaron apoyos, te mandaron a alguna entidad? ¿Cómo fue todo ese proceso? ¿Cómo viviste tú el cumplir 18 años y que el regalo por la mayoría de edad fuese dejarte en la calle?

**Ibra - Pues te cuento, cuando cumples 18 depende de los centros, depende de los educadores y directores y eso. Pues cuando cumples 18, te sacan fuera y no te dan dónde dormir ni nada, ¿entiendes? Así que te dicen que cuando cumples 18 pues tienes que hacer lo que puedas, eso es lo peor. Y es muy difícil encontrar una vivienda o dónde dormir en Madrid.**

Iris - A ver, Ayoub, cuéntanos.

**Ayoub - Primero, me llamo Ayoub, como ha dicho mi amigo Ibrahim, el primer regalo que te dan después de salir del centro de menores es salir a la calle. Entonces al salir a la calle, bueno, como mucho tienes la residencia pero sin trabajar ¿vale? Tienes que buscar una vivienda y tienes que buscar un trabajo ¿vale? Para buscar un trabajo tienes que estar mentalmente muy bien, tienes que tener dónde dormir, dónde ducharte y tal. Para conseguir una vivienda así, tienes que tener un trabajo ¿vale? A ver, yo me encontré con muchas personas que les llamo y les digo 'hola buenos días, me gustaría visitar esta habitación, por el precio me parece muy bien'. Primero me preguntaba por el trabajo ¿vale? No tenía el trabajo. Dos, ¿de dónde soy? Es que nota mi acento muy diferente. Me pregunta por mi nombre : Ayoub ¿De dónde vienes? ¿De Marruecos? Pues ya**

**se aleja un poco ¿sabes?**

**A veces sufrimos un poco de racismo de esta parte, del origen y tal, porque yo me encontré con muchas personas que directamente cuando notan tu acento, de dónde vienes y tal, ya te buscan excusas ¿sabes? Vale, que (el piso) está reservado o algo así...**

Carlos - Ayoub, háblanos si cuando tienes trabajo también se presenta la dificultad : porque tú puedes tener un trabajo, un contrato estable, pero por tu origen, lo que decías, te busquen excusas ... Háblanos un poco de eso.

**Ayoub - Sí, como te dije, después de encontrar un trabajo dices, vale, voy a encontrar una vivienda donde voy a estar mejor. Todavía me acuerdo que una vez en Móstoles estaba buscando un alquiler y llamé una habitación porque era más barata económicamente para mi bolsillo. Llamé a la señora, pregunté por la habitación, le pregunté si estaba disponible y me dijo que sí. Y después me dijo 'una preguntita, ¿de dónde eres?' Le dije 'soy marroquí'. Entonces pregunté '¿a qué hora? ¿a las 8?' ; '¿podría ser más a las 9?' Le dije vale, a las 9. A las 9 menos 10 llamé para confirmar la reserva y ya no me cogía el teléfono...**

Carlos - Que sepas que desapareció del mapa...

**Ayoub - Claro, y a ver, eso es solo un caso de muchos. Porque también podemos sacar otro tema : el empadronamiento. Porque hay mucha gente que te da la vivienda, pero no el empadronamiento, que es tu derecho.**

Carlos - Es que no solamente es el hecho de encontrar un sitio donde vivir, sino que eso te permita seguir avanzando y progresar

**Ayoub - Por ejemplo, te dan la primera residencia de un año, tú en siete meses ya tienes que renovarlo. Entonces, para renovarlo, uno, tienes que tener un contrato de trabajo, y dos, tienes que tener un empadronamiento. Entonces tú cuando pides el trámite de empadronamiento, te dicen, 'Ah, no, es que el tema de Hacienda, no sé qué, no sé cuánto' ¿sabes? Entonces, si quieras seguir aquí sin empadronamiento, bienvenido, si no quieras, búscate la vida<sup>1</sup>.**

**Iris - Además que no disponer de un empadronamiento implica que no podemos acceder a un montón de servicios, como puede ser el médico, tramitar o renovar la documentación y un montón de situaciones más ¿Qué otras situaciones habéis encontrado que al no disponer de empadronamiento no habéis podido acceder?**

**Ibra - Pues, por ejemplo, cuando alquilas una habitación, cuando le dices que necesito un contrato de la casa y un empadronamiento, te dicen que no pueden, nada más. Cuando pregunto el motivo me dicen que no pueden y ya está, no me dicen nada más.**

**Por ejemplo, yo estoy alquilando ahora mismo una habitación por 330€, con gastos incluidos, El primer día, cuando le doy la fianza me dice 'una cosa, aquí no tengo el tema de contrato ni empadronamiento'. Pues me quedé flipado, en el primer momento, cuando llegué para visitar la habitación, me dice que no.**

**Carlos - Otra dificultad añadida es el tema económico. Mi pregunta es, ¿un requisito que piden a la hora de entrar a una vivienda es que tú demuestres tu**

<sup>1</sup> Ayoub hace referencia a que muchos arrendadores no desean declarar fiscalmente el importe del alquiler que perciben. Es por ello que deniegan el trámite de empadronamiento lo cual tiene numerosas implicaciones negativas, como se va a exponer, para las personas extranjeras.

capacidad económica y que esto sea una dificultad porque te exigen mucho dinero? ¿Cómo lo veis?

**Ibra - Pues yo por ejemplo, mi ingreso económico serían como 600 euros al mes. Pues te piden como 1.200 ó 1.300 euros. Son casi tres meses. Es que es mucho para mí, y lo peor es que cuando consigues una habitación, te piden mucho dinero de alquiler. Una habitación como de 7 metros cuadrados, te piden 500 ó 600 euros. Esa es la putada de verdad.**

**Iris - Y luego además es que si invertimos casi más del 60% a la hora de pagar un alquiler, ¿qué nos queda para vivir? Para sobrevivir podemos llegar, pero para vivir...**

**Ibra - Nada. No me llega ni un euro al final del mes.**

**Ayoub - Del tema del sueldo y de la vivienda... depende de cada persona. A ver, por ejemplo, si tengo ese trabajo por 600 euros, es que obviamente que no me voy a meter en una habitación de 500 euros. Depende de mi bolsillo también, ¿sabes?**

**Por ejemplo, al hablar de la fianza, porque hay gente que pide tres meses de fianza más el mes corriente, más no sé qué, no sé cuánto, que al final son cinco meses, eso sí. Pero del precio de una habitación, depende de cada persona.**

**Iris - Pero ¿cuánto está ahora mismo el precio medio de alquiler de una habitación, incluso en ocasiones sin derecho a cocina? No bajan de 350 euros.**

**Ayoub - Es que ha subido todo, hasta los productos de limpieza. Los alquileres también han subido, ¿sabes?**

**Iris - Claro, Ayoub lo que está diciendo es que hay que ajustar el precio que pagas por un alquiler con respecto a lo que ganas, pero es que hay veces que el propio salario**

que cobramos no da casi ni para cubrir el alquiler de una habitación...

**Ibra** - **Ni para comer tampoco. Si consigues una habitación en plan de 350-300 euros, pues bien. Pero si no consigues una habitación de 300 euros, no te llega para nada al final del mes, porque si ganas por ejemplo 800 o 600 o 900 euros, no te queda nada. No te llega ni para comprar productos para el baño, para limpiar y encima la comida. Ni para cargar el abono de transporte, ni para el móvil, ni nada. No te llega nada al final del mes.**

**Iris** - Y es que llegamos a un momento en el que parece que estamos todo el rato en la casilla de salida. Yo trabajo, pago, si no tengo para pagar, me quedo sin poder alquilar, me quedo en la calle o teniendo que pedir a un amigo o a alguien donde poder estar. Si encima no tengo una vivienda, puedo poner en riesgo el trabajo...

**Ayoub** - **Ya sí, eso me pasó. A ver, por ejemplo, si no tienes vivienda, pones en riesgo el trabajo también. Te afecta en el trabajo.**

**A mí una vez me pasó y eres la que me salvó, la que me echó una mano, que te doy muchas gracias. Había una época en que lo pasaba muy mal y tal, vivía en la calle y eso me afectó en el trabajo porque estaba muy mal y al final me tuvieron que echar. Y a ver, gracias a Iris me sacaron de la calle que llevaba casi como 15 días, no me acuerdo bien, 15 días o más o menos en la calle ...**

**Iris** - Sí, yo te quiero dar las gracias por contar esta situación. Esto ya lo hemos hablado, la gente recibe lo que da y tú te mereces todo lo mejor. Pero dicho esto, lo que estabas diciendo, en ocasiones el no poder acceder a una vivienda nos afecta a la salud mental, nos afecta en el día a día, nos afecta cómo nos vemos a nosotros

mismos, cómo nos ven los demás. No estamos al 100% para darlo todo en un trabajo.

**Ayoub** - **Porque si estás muy bien en tu casa, bueno, en tu habitación y tal, tu espacio donde duermes y donde tienes tus cosas. Si estás muy bien, segurísimo que fuera también vas a estar muy bien. Si fuera tampoco estás bien, seguro que fallas tú. Pero yo creo en eso. Si estás bien dentro, vas a estar muy bien fuera.**

**Iris** - Tener tu refugio...

**Ibra** - **Por ejemplo como yo cuando llevaba 10 meses abajo del puente, pero he estado bien, duchándome todos los días, con mi cama limpia, todo limpio. Pero luego me has conseguido una pensión donde dormir. Llevo ahí como cuatro meses. Por eso quiero daros las gracias a vosotros, porque me habéis conseguido un techo donde puedo dormir.**

**Iris** - Muchas gracias Ibra también a ti por las palabras que compartes. Aquí sale otro tema que yo creo que también es bastante impactante. ¿Qué lleva a algunos chavales a preferir estar en situación de calle antes que en un propio centro, en un albergue o en un recurso de la administración?

**Ibra** - **Pues te cuento. El tema de lo que has dicho ahora mismo : yo prefiero estar en la calle mejor que estar en un albergue. ¿Sabes por qué? Porque duermes mal y te dan mala comida y encima te tratan mal. No digo todos, algunos. Te tratan como un animal y tampoco puedes tratar a un animal mal, ¿me entiendes? Porque somos personas humanas. Tienes que tratar bien a cualquier persona.**

**Te tratan mal, te hablan mal y encima te echan a la calle. Por ejemplo, como me ha pasado a mí que he estado en un albergue donde puedes estar solamente desde las 8 de la noche hasta las 8 de**

la mañana y tienes que salir fuera. Te quedas todo el día en la calle, sin comer, sin nada. Pues allí tuve un problema con una educadora, que me ha tratado mal, y querían echarme. Y eso que yo hablo español perfectamente y encima les he estado ayudando a ellos. Pero me echaron fuera y desde ahí me fui directamente a vivir abajo del puente.

**Por eso digo que prefiero estar en la calle mejor que en un albergue.**

Iris - Preferirías tener tu propio espacio, aunque fuese el chabolo...

**Ibra - A mí no me gusta que alguien me mande, quiero ser libre. ¿Me entiendes?**

Iris - Luego también podemos hablar del tema de la distancia a la que están los albergues de los núcleos urbanos. La cercanía a las estaciones de autobús, de las estaciones de Renfe y todo eso, que normalmente siempre pasa como con los centros penitenciarios. Se localizan en las afueras de las ciudades. Esto implica que el acceso a un empleo para poder salir de esa situación también se dificulte.

**Ayoub - Vale, a ver, no he tenido mucha experiencia en albergues, pero puedo contar la experiencia de mis amigos. Bueno, dos diferencias entre la calle y el albergue es que en el albergue tienes comida y tienes lavadora para lavarte la ropa, nada más. A ver, ¿es seguro? No, no es seguro y la calle tampoco es segura.**

**El albergue no es seguro porque ahí duermes, por ejemplo, te levantas a las 6 de la mañana o a las 7 y podrías no encontrar tus cosas, por ejemplo, tu móvil, tu cargador, tu cartera y tal. Vale, entonces no es seguro igual que la calle.**

**Segundo ¿es limpio? Tampoco es limpio porque las sábanas y la cama no está limpia, puedes encontrar bichos. Las**

**duchas están bien, pero es que fuera también hay duchas públicas. Yo cuando vivía en la calle me duchaba en las duchas públicas y son casi iguales.**

**Entonces, ¿qué sacamos de ahí? Pues, las dos cosas que tienes en el albergue es la comida y, a ver, la comida también la puedes encontrar en comedores sociales. Entonces, nos quedamos solo con una, con la lavadora, que vale 800 euros (risas)**

Iris - Muy buena conclusión Ayoub (risas)

Carlos - Habéis contado vuestra experiencia con ASC, tanto Ibra como Ayoub, ¿qué otros apoyos o ayudas creéis que podéis encontrar? Si es que los hay, que igual no los hay...

**Ibra - Por ejemplo, cuando sales de un centro (de menores) y nadie te ayuda por el tema de la vivienda, para tener un techo donde puedes dormir. Y cuando tú piensas que vas a encontrar un sitio donde te pueden ayudar, pues al final te dicen que no se puede. Te dicen que tienes que esperar, en plan, lista de espera como de un año. Y tú piensas que vas a esperar un año en la calle sufriendo, sin dormir, sin... bueno ducharte, puedes ducharte. Puedes comer también, pero dormir, no sabes dónde...**

Iris - En la lavadora! (risas)

Carlos - Lo que dice Ibra es que cuando acudes a una entidad o un organismo, vas buscando ayuda y encuentras listas de espera, dificultades, excusas... realmente no te supone ninguna ayuda, sino más frustración y desesperación de decir, vengo aquí a que me echen un cable y salgo peor de lo que estaba.

**Ibra - Ya, pero cuando escuchas eso, te quedas pensando todo el día, toda la semana, qué voy a decir, qué voy a hacer, pues luego piensas que a ver si puedo**

**encontrar un trabajo en negro, yo qué sé, pero cuando encuentras un trabajo en negro, te dan un salario muy bajo ¿me entiendes? Y con eso no puedes hacer nada, ni cogerte una habitación de alquiler, ni comprarte ropa, ni comprar comida, ni mandar dinero a tu madre, ni nada, ¿me entiendes?**

Iris - Todo eso también nos da para otro episodio más, la precariedad laboral. Yo, antes de despedir, sí que os quiero dar las gracias por todo lo que habéis dicho, por toda la fuerza y toda la energía, y por todas esas ganas de comeros el mundo que tenéis y que demostráis siempre.

Ibra - Yo quería daros las gracias a vosotros por traernos aquí y poder contaros un poco de nuestra vida, lo que

**está pasando en el tema de la vivienda y eso. Pues nada, gracias a todos y a usted también.**

**Ayoub - Primero quiero daros las gracias a vosotros. Y a ver, detrás de todas estas dificultades que hemos hablado, lo único bueno es que te hacen ser una persona muy fuerte. La última frase que os voy a decir es que no te rindas y no te eches para atrás, que el mundo sigue para adelante. Venimos para dejar nuestras huellas.**

**Ibra - Y nunca digas que hay algo imposible en la vida, nunca. No hay nada en la vida imposible. Mientras que estés viviendo, no hay nada imposible en la vida.**



Croquis : Eddy Vaccaro

## {Dossier - partie 4}

**Adolescents maghrébins  
sans référents parentaux  
en situation de migration**

# L'effectivité de la protection des mineurs étrangers non accompagnés dans le cadre de la politique migratoire marocaine

**Oumaima RAMDANI**

DOCTORANTE EN DROIT PUBLIC, LABORATOIRE DES ÉTUDES ET DE RECHERCHES JURIDIQUES ET POLITIQUES,  
UNIVERSITÉ MOHAMMED 5 DE RABAT

## Résumé

La situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) au Maroc est un indicateur des tensions politiques entre les dispositions internationales relatives à la protection de l'enfant et les impératifs sécuritaires liés à l'externalisation des frontières européennes. Une étude du cadre juridique marocain, notamment la loi 02-03 de 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au royaume du Maroc et des stratégies nationales d'immigration et d'asile établies à partir de 2014, démontre cette opposition persistante entre la normativité affichée et la protection effective des enfants migrants. Cet article vise à démontrer comment la sécurisation des frontières, transformant le Maroc en « zone tampon », impacte la situation des migrants vulnérables, notamment les MENA. Principalement, l'absence de dispositif juridique autonome et la conditionnalité des droits à la régularité administrative des migrants limitent l'effectivité des garanties des droits des enfants.

## Introduction

Dans le cadre des dynamiques contemporaines de gouvernance migratoire, la situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) au Maroc constitue un révélateur des tensions structurelles entre les engagements internationaux en matière de protection des droits de l'enfant et les impératifs sécuritaires imposés par l'externalisation des frontières européennes. Si le Maroc a initié, à travers sa Nouvelle Politique Migratoire de 2013 et la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) de 2014, une volonté de rupture avec une approche exclusivement répressive de la migration, l'analyse de terrain et des dispositifs existants laisse apparaître une fragilité notable quant à la prise en charge des migrants, notamment les plus vulnérables, à savoir les mineurs. Sur le plan institutionnel, Le Maroc est signataire des conventions internationales relatives à la protection des droits humains, donc la Convention de Genève de 1951 pour les réfugiés, la Convention internationale des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Cet arsenal juridique international constitue un premier cadre garantissant le respect des droits des populations vulnérables. Sur le plan Africain, il existe également un dispositif régional que le Maroc a signé : La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1981 dispose dans son article 18, alinéa 3 que « L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales ». Néanmoins, le pays n'a pas ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990 qui prévoit notamment dans son article 23 l'octroi du statut de réfugié par les Etats parties aux enfants selon les dispositions nationales

et internationales, qu'ils soient accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur ou non.

En 2024, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a recensé 1 024 enfants non accompagnés ou séparés sur le territoire marocain dont 639 enfants étrangers (OIM Maroc, 2025). Néanmoins, ce chiffre s'inscrit dans un cadre précis, issu d'un partenariat entre l'OIM et les acteurs associatifs des villes de Nador, proche de l'enclave espagnole de Melilla, Casablanca et Marrakech, espaces très réputés pour les opportunités de travail informel. Il ne reflète donc pas la réalité du terrain dans son ensemble et peut être considéré comme une sous-estimation du nombre réel des MENA au Maroc, notamment ceux qui ne sont pas en contact avec les services d'assistance ou qui se trouvent dans des zones plus difficiles d'accès. Par ailleurs, et à la lecture des rapports et documents officiels, on remarque que les institutions nationales ainsi que les organismes œuvrant au Maroc utilisent davantage l'appellation d'enfants non accompagnés ou séparés (ENAS) qui englobe à la fois les mineurs étrangers et nationaux. En effet jusqu'à présent, les programmes menés par le gouvernement Marocain ou d'autres acteurs concernent les deux catégories. Dans cet article et pour des commodités internationales on utilisera l'abréviation MENA (mineurs étrangers non accompagnés)<sup>1</sup>. Ces mineurs sont majoritairement âgés de 13 à 17 ans (seulement 7% de moins de 13 ans) et sont originaires de 26 nationalités, avec une prédominance des Guinéens, Sénégalais et Ivoiriens selon les données de l'OIM et du Ministère marocain des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger (désigné ci-après par ministère des affaires étrangères).

Dans un contexte de renouveau institutionnel et juridique marqué par les événements du printemps arabe, le Maroc a entamé de nombreuses réformes à partir de 2011 avec pour ambition une meilleure protection des droits et libertés. Ainsi, le pays a adopté une nouvelle constitution en 2011, qui n'aborde pas de manière directe les questions liées à la migration mais qui dispose dans son article 30 que les étrangers bénéficient des mêmes libertés fondamentales que les nationaux. Néanmoins, il s'agit là d'une disposition très spécifique relative au droit de vote lors des élections locales. Quant à la protection des enfants migrants, l'article 32 de la constitution garantit « [...] une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants, abstraction faite de leur situation familiale ».

Bien que certaines avancées aient été faites sur le plan politique, la situation juridique des étrangers demeure jusqu'à présent régie par la loi 02-03 de 2003 'relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières'. Malgré son caractère sécuritaire, cette loi prévoit quelques dispositions relatives à la protection des enfants, notamment contre les décisions d'éloignement ou de reconduite à la frontière (article 26 et 29). Les mineurs étrangers peuvent également obtenir une carte d'immatriculation ou de résidence (faisant office de

<sup>1</sup> Cet article ne porte pas sur l'ensemble des enfants non accompagnés ou isolés, catégorie qui inclut également les mineurs marocains, mais se concentre exclusivement sur les ressortissants étrangers. La raison est que dans le contexte marocain, l'absence de documents de voyage ou de pièces d'identité accroît la vulnérabilité des personnes migrantes, car la plupart des programmes d'insertion socio-économique prévus par les politiques nationales exigent la présentation d'un titre de séjour en cours de validité. Pour cette raison, notre analyse se focalise sur la situation spécifique des mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

titre de séjour) à condition qu'un de leurs parents soit de nationalité Marocaine, un étranger ayant une carte de résidence ou un réfugié (article 6)<sup>2</sup>. Il ressort de cette disposition que la filiation constitue un critère central dans l'octroi de documents de séjour aux mineurs étrangers. Cette logique fondée sur le rattachement familial exclut de facto les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), qui ne disposent ni de représentant légal ni de statut administratif proprement reconnu. L'absence de référence explicite à cette catégorie dans la loi de 2003 révèle ainsi une lacune normative, laissant leur situation à l'appréciation discrétionnaire des autorités administratives et les exposant à une vulnérabilité juridique et sociale accrue. Les cas de régularisation d'enfants étrangers sont minimes donc par rapport au grand nombre de MENA qui demeurent seuls sans identité ni statut. À titre d'exemple, le rapport de 2024 de l'OIM indique que seuls 62 enfants non accompagnés ou séparés ont bénéficié de services d'intégration scolaire, soit à peine 6 % du total recensé. Privés de protection effective, les MENA se trouvent dans une position de grande vulnérabilité sans moyen de recours. Contrairement au cadre européen, il n'y a pas de protection systématique des MENA au Maroc, ou de processus déclenché automatiquement dès identification. C'est au mineur de se rendre auprès d'un organisme tel que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'OIM ou une association pour solliciter une assistance (Ghatous, 2022).

Notre approche permet de mettre en lumière une dissonance structurelle, soulignant la nécessité d'un recentrage des politiques publiques autour des droits fondamentaux de l'enfant, indépendamment de son statut migratoire. Notre étude s'intéresse donc à la réponse juridique et politique du Maroc aux difficultés rencontrées par les MENA se trouvant sur son territoire. L'objectif étant d'analyser le cadre juridique et les programmes politiques afin de mieux comprendre la situation de cette catégorie particulière de migrant, souvent marginalisée dans les dispositifs juridiques nationaux. Dans cette contribution, nous nous intéresserons à l'impact de la politique d'externalisation des frontières européennes sur la gestion des migrations au Maroc et les nouvelles orientations politiques du pays sur la matière. Cette analyse nous permettra ainsi de relever les lacunes en termes de protection des MENA au regard des dispositions internationales.

## Les MENA face à la sécurisation des frontières

Le traitement juridique et institutionnel des MENA au Maroc s'inscrit dans une dynamique plus large marquée par la montée en puissance des politiques d'externalisation des frontières menées par l'Union européenne. À la croisée des logiques sécuritaires et humanitaires, la protection de cette catégorie particulièrement vulnérable de migrants soulève des interrogations majeures quant à l'effectivité des

<sup>2</sup> L'article 6 de la loi 02-03 dispose que « [...]Sous réserve des conventions internationales, les mineurs âgés de moins de dix-huit ans dont l'un des parents est titulaire d'un titre de séjour, [...] , ainsi que les mineurs entrés au territoire marocain pour y suivre des études sous couvert d'un visa de séjour d'une durée supérieure à trois mois, reçoivent, sur leur demande, un document de circulation qui est délivré dans des conditions fixées par voie réglementaire. » Il ressort de cette disposition que la filiation constitue un critère central dans l'octroi de documents de séjour aux mineurs étrangers. Cette logique fondée sur le rattachement familial exclut de facto les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), qui ne disposent ni de représentant légal ni de statut administratif proprement reconnu. L'absence de référence explicite à cette catégorie dans la loi de 2003 révèle ainsi une lacune normative, laissant leur situation à l'appréciation discrétionnaire des autorités administratives et les exposant à une vulnérabilité juridique et sociale accrue.

droits fondamentaux dans un contexte de coopération migratoire asymétrique.

Le Maroc, devenu un acteur central des politiques migratoires euro-africaines, se trouve progressivement transformé en un espace de gestion déléguée des flux migratoires, conséquence directe de l'externalisation des dispositifs de contrôle des frontières européennes. Dans cette architecture, les MENA sont souvent considérés non pas en tant que titulaires de droits spécifiques, mais comme des «objets» des politiques de dissuasion migratoire. Leur présence sur le sol marocain est dès lors abordée sous l'angle du risque sécuritaire et de la pression migratoire, reléguant au second plan les impératifs de protection juridique consacrés par les normes internationales et régionales.

Si le Maroc s'est engagé depuis 2014 dans une stratégie nationale en matière de migration et d'asile, affichant une volonté de rupture avec la logique purement sécuritaire, force est de constater que l'effectivité de la protection des MENA demeure largement insuffisante. Les dispositifs de prise en charge existants restent fragmentés, souvent dépendants des moyens et priorités des acteurs internationaux, notamment l'OIM, dont le rôle oscille entre assistance humanitaire et soutien à la politique de retour volontaire. Cette dernière, bien qu'à priori basée sur le consentement du migrant demeure cependant un instrument d'une politique migratoire sécuritaire et une extension de l'externalisation de la gestion migratoire de l'Europe vers des États voisins (Maâ, 2021).

L'intervention croissante de l'OIM dans la gestion des MENA, notamment à travers des programmes d'aide au retour, soulève la question de la conformité de ces actions avec le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, consacré par la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Maroc, en tant qu'État de transit, mais aussi de plus en plus de destination, est confronté à des injonctions contradictoires : satisfaire les exigences européennes en matière de contrôle migratoire tout en garantissant une protection effective aux mineurs isolés. Cette tension structurelle constitue un frein majeur à l'élaboration d'une politique publique consacrée à la protection effective de l'enfant migrant, qui ne saurait se limiter à une gestion casuistique ou sécuritaire. Par extension, le statut des MENA au Maroc ne peut être analysé indépendamment des logiques d'externalisation qui influencent la gouvernance migratoire dans la région. Ces logiques contribuent à diluer les responsabilités des États européens tout en transférant vers des pays tiers, aux ressources souvent limitées, le fardeau de la gestion des conséquences humaines des politiques de fermeture des frontières (Zacharie, 2017). En contrepartie, l'UE soutient financièrement les pays tiers de la Méditerranée connus comme pays de transit ou d'origine de la migration afin de couvrir les besoins humanitaires et renforcer le contrôle des frontières (Pariat, 2025). Le Maroc, en acceptant ce rôle de 'zone tampon', se trouve de facto engagé dans une stratégie qui fragilise la protection des droits des enfants, en particulier ceux en situation d'errance ou de précarité extrême (Jiménez Sedano & Izquierdo Collado, 2013). En résulte une situation paradoxale : bien que juridiquement protégés, les MENA demeurent les figures les plus précaires et les moins visibles de la gouvernance migratoire marocaine, victimes d'une défaillance systémique de

protection. Dans les faits, la procédure d'asile constitue la principale voie permettant aux enfants non accompagnés de formaliser leur séjour (Ghatous, 2022). Toutefois et comme le souligne le HCR dans son rapport soumis dans le cadre de l'Examen périodique universel du Maroc, aucun agent n'est spécifiquement désigné pour la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Cette absence de référent institutionnel empêche leur audition par le HCR, rendant ainsi difficile l'examen de leur demande et, par conséquent, leur régularisation administrative (Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2022).

## Le cadre juridique relatif à l'expulsion des étrangers

La protection des mineurs contre les décisions d'éloignement, telle que prévue par l'article 26 de la loi 02-03<sup>3</sup>, peut être levée selon l'article 27, si l'expulsion est considérée comme nécessaire à la sûreté de l'État. En d'autres termes, s'il est estimé que l'étranger, peu importe sa condition, constitue une menace grave à l'ordre public, il peut être expulsé. Néanmoins dans les faits, l'expulsion semble rarement appliquée et concerne essentiellement des cas de personnes accusées de prosélytisme (GADEM, 2014), c'est-à-dire d'avoir promu ouvertement et publiquement une autre religion que l'Islam<sup>4</sup>. Toutefois, le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de l'ONU (CPDTM) avait exprimé dans ses observations finales concernant le second rapport périodique du Maroc de 2023 ses préoccupations quant à des allégations de déportation d'enfants et de femmes, y compris de demandeurs d'asile et de réfugiés (CPDTM, 2023). La question de l'expulsion des mineurs avait déjà été soulevée dans les observations du rapport périodique pour le comité des droits de l'enfant de 2014 (CRC/C/MAR/CO/3-4) (Comité Droits de l'Enfant, 2014), suite à des allégations de reconduite à la frontière de MENA dans le désert près de l'Algérie en 2013. Le Comité avait d'ailleurs rappelé à cette occasion la nécessité de l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel garantissant la protection des droits de tous les enfants étrangers.

Le rapport de 2021 de la SNIA faisait état de l'évolution des projets de loi N°72-17 relatif à l'entrée et au séjours des étrangers au Royaume du Maroc et à la migration qui devait, entre autres, abroger les dispositions considérées comme obsolètes et encourager l'intégration socio-culturelle des étrangers ainsi que le projet de loi n° 66-17 relatif à l'asile et conditions de son octroi. Cependant et jusqu'à présent, ces deux textes n'ont toujours pas été adoptés. La loi relative à l'asile constituerait pourtant une grande nouveauté dans la juridiction marocaine en matière de protection des réfugiés dont les demandes sont presque exclusivement gérées par le HCR (Perrin, 2023). L'autre instance responsable de l'attribution du statut administratif est le Bureau des Réfugiés et des Apatriides, chargé de reconnaître la qualité de réfugié à toute personne qui relève du mandat du HCR, ou qui répond aux définitions de l'article premier de la Convention de Genève, selon les dispositions du décret

<sup>3</sup> Article 26 de la loi de 2003 dispose que « Ne peuvent faire l'objet d'une décision d'expulsion : [...] 8 - l'étranger mineur. »

<sup>4</sup> L'article 220 du Code pénal marocain dispose que « [...] Est puni de la même peine [d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 200 à 500 dirhams], quiconque emploie des moyens de séduction dans le but d'ébranler la foi d'un musulman ou de le convertir à une autre religion [...] ». Pour le cas d'étrangers présent sur le territoire, peu importe la situation administrative, l'expulsion est pratiquée même sans présence d'une disposition légale. A ce sujet, en 2010 ont même été rapportés des faits d'expulsion de citoyens chrétiens marocains lors de la session de question parlementaire en parlement européen avec demande de réponse écrite (E-3982/2010).

constitutif de 1957. Cependant, ce bureau est souvent critiqué du fait qu'il n'œuvre par continuellement et ait fermé à plusieurs reprises (Bellamine, 2023).

## Les MENA dans la nouvelle stratégie Marocaine d'immigration et d'asile

Le Maroc a mis en œuvre une nouvelle stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) en 2014, suite aux recommandations du Conseil National des Droits de l'Homme dans son rapport de 2013<sup>5</sup>. Cette nouvelle orientation se voulait davantage humaniste, basée sur une approche globale mettant à contribution différents partenaires gouvernementaux et associatifs et rappelant la nécessité du respect des droits humains. Elle est structurée en 11 programmes dont les deux premiers concernent directement la protection et l'insertion des enfants migrants : éducation et culture d'une part et jeunesse et sport d'autre part.

Suite à cette nouvelle politique, deux campagnes de régulation de migrants ont été lancées en 2014 et 2017 permettant l'octroi à plus de 50 mille étrangers de cartes de séjour ou d'immatriculation (Azdem & Ziou Ziou, 2023). Les Syriens (considérés comme réfugiés par le Haut-Commissariat pour les réfugiés) et les Sénégalais seraient les nationalités en tête des bénéficiaires de cette régularisation représentant respectivement 23% et 21% des personnes régularisées lors de la première campagne. Les enfants représentaient 8% des 23 056 personnes régularisées mais il n'y pas mention des MENA. Néanmoins, il n'y a pas de données précises sur les mineurs étrangers ayant obtenu un titre de séjour lors de ces campagnes. De plus, ces dernières ont été décriées du fait qu'il n'y ait pas eu de suite après l'expiration du titre, exposant ces personnes de nouveau à l'irrégularité administrative. Cette question est centrale car la jouissance des programmes de la SNIA est conditionnée par une situation administrative régularisée au Maroc.

La SNIA prévoit quelques actions visant à insérer les mineurs étrangers dans les programmes éducatifs et culturels tels que la veille éducative du Ministère de l'éducation nationale qui prend en compte les enfants migrants et réfugiés non scolarisés dans des opérations d'orientation préventive (Ministère des affaires étrangères, 2019). En 2021, on comptabilise près de 4 mille enfants étrangers inscrits dans l'enseignement formel ou non-formel, grâce au 'dispositif d'intégration éducative des enfants migrants et réfugiés', élaboré et mis en place en 2018. Ce dernier définit les démarches d'accueil, d'orientation et d'inscription des enfants 'indépendamment de leur nationalité et de leur situation administrative' (Ministère des affaires étrangères, 2022). Cependant, les MENA n'ont été mentionnés que dans le cadre des programmes d'éducation non-formelle, c'est-à-dire des formations visant soit la mise à niveau pour pouvoir par la suite intégrer l'enseignement formel (à destination des enfants de 8 à 13 ans) ou la mise à niveau éducative pour l'insertion professionnelle (concernant les jeunes de 13 à 20 ans). Ce sont essentiellement des associations qui sont mobilisées, dans le cadre de conventions de partenariat, pour assurer les programmes d'éducation non-formelle. Sur 407 bénéficiaires de ces dernières, on compte 30 MENA qui sont suivis par l'OIM (Ministère des affaires

<sup>5</sup> Conclusions et recommandations du rapport : « Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle »

étrangères, 2022). Cette dernière avait également élaboré le projet 'Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés' au profit de 1.268 enfants marocains et étrangers afin de leur fournir une assistance médicale et des médicaments dans les villes de Casablanca, Marrakech, Tanger, Oujda et Nador, et 763 ont bénéficié d'une assistance psychologique et psychosociale (Ministère des affaires étrangères, 2022).

## Les réformes en matière d'accueil des MENA

Malgré les avancées politiques annoncées pour améliorer la condition des migrants au Maroc, leur situation juridique reste encadrée par la loi 02-03 de 2003. Elle mentionne très brièvement les enfants migrants et ne prévoit pas de dispositions spécifiques pour les MENA. De plus, les dispositions pénales sanctionnant l'entrée et la sortie de façon clandestine sur le territoire Marocain s'appliquent à tout étranger indépendamment de l'âge. Bien que les mineurs soient exemptés de l'obligation d'obtenir une carte d'immatriculation ou de résidence au vu des dispositions de l'article 6 « L'étranger en séjour [de plus de 90 jours] sur le territoire marocain, âgé de plus de dix-huit ans, doit être titulaire d'une carte d'immatriculation ou d'une carte de résidence », ils ne sont reconnus juridiquement que si l'un de leurs parents est marocain, étranger en situation régulière ou réfugié reconnu par les autorités nationales. Par conséquent, et comme l'a d'ailleurs rappelé le rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants au Maroc, les MENA, souvent en situation administrative irrégulière, ne peuvent accéder aux services et activités de loisirs prévues par la SNIA. Celles-ci sont en majorité prévues pour les personnes dont le séjour est regularisé, et ce même si la loi de 2003 ne prévoit pas la nécessité d'obtention d'un titre de séjour pour les mineurs (UNICEF/Maroc & Observatoire National des Droits de l'Enfant, 2019)

Il demeure actuellement difficile d'évaluer l'efficacité des politiques migratoires marocaines en raison de l'absence de données fiables, en particulier pour les cas les plus sensibles tels que les MENA. Bien que le Maroc soit partie au Pacte de Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Assemblée Générale des Nations Unies, 2018) dont le premier objectif est la collecte est l'utilisation de données précises pour élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits, les données enregistrées par les institutions nationales ne portent principalement que sur le cas de migrants en situation régulière, invisibilisant de ce fait ceux sans pièce d'identité. De plus, ces mêmes données varient selon les institutions et les organismes (Azdem & Ziou Ziou, 2023). De plus, l'objectif 4 du pacte de Marrakech précise la nécessité de munir tous les migrants de papiers adéquats. Néanmoins, comme nous l'avons vu précédemment au regard de la loi marocaine, il est difficile, voire impossible, pour les MENA d'obtenir une carte d'immatriculation ou de résidence en raison même de leur situation. Il a même été rapporté que les personnes ayant bénéficié des campagnes de régularisation de 2014 et 2017 ont rencontré des difficultés au moment du renouvellement de leur titre de séjour, en raison de la suspension des campagnes de régularisation en 2018 (Ghatous, 2022), les replaçant à nouveau dans une situation d'irrégularité (Panara, 2022). Si

l'on se réfère au rapport de l'association Caritas à Rabat, ce sont en moyenne 600 nouveaux MENA qui sont accueillis chaque année dans son centre à Rabat depuis 2016 (UNICEF/Maroc & ONDE, 2019), soit un total largement supérieur à celui des MENA ayant bénéficié de l'aide de l'OIM en 2024.

## **Garantie de l'accès à l'éducation pour tous les enfants**

Parmi les avancées en matière de protection des droits humains prévues par la SNIA, il y a les réformes juridiques et la mise en place d'actions concrètes pour améliorer l'insertion et la protection des enfants étrangers, indépendamment de leur situation administrative. La circulaire n°13/487 du Ministère de l'éducation nationale est pionnière dans ce sens puisqu'elle autorise les enfants immigrés et réfugiés à accéder aux écoles publiques et privées ainsi qu'à l'éducation non formelle au Maroc, sans distinction de leur statut administratif.

En 2018, la note n°18/139 du Ministère de l'éducation nationale a élargi le champ d'application des dispositions d'inscription scolaire à l'ensemble des enfants venant de l'étranger et a révisé le processus d'intégration éducative pour une prise en charge de qualité. L'année d'après, le Maroc a adopté la loi cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche qui dispose dans son article 2 que les enfants de ressortissants étrangers en situation précaire nécessitent une attention particulière. Elle ne prévoit pas de disposition claire pour les MENA, qui rentrent donc a priori dans la catégorie des enfants abandonnés ou en situation difficile. Le préambule de ce texte ainsi que l'article 19 rendent obligatoire l'accès à l'enseignement pour les enfants de 4 à 16 ans.

## **Protection du droit d'accès aux services de santé**

Le système de santé au Maroc est marqué par des défis budgétaires et organisationnels rendant l'accès aux soins, dans les faits, difficile à la fois pour les nationaux et étrangers, notamment dans les régions reculées du pays. Sur le plan juridique et politique, et au regard de la SNIA, l'accès aux soins est un axe essentiel dans la politique migratoire marocaine. Même avant, le ministère de la santé avait publié deux circulaires en 2003 et 2008, permettant aux migrants en situation irrégulière de bénéficier des prestations sanitaires de base et des soins préventifs et curatifs. L'article 57 du règlement intérieur des hôpitaux de 2011 disposait également que « les patients ou blessés non-marocains sont admis, quel que soit leur statut, dans les mêmes conditions que les nationaux. [...] ». Afin de renforcer cette position égalitaire en matière d'accès aux soins, le gouvernement a mis en place en 2021 le plan stratégique santé migration, présenté comme une démarche répondant aux attentes du projet de plan d'action mondial 2019-2023 de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la promotion de la santé des réfugiés et des migrants.

## Protection contre la traite des personnes

La lutte contre la traite des êtres humains fait partie des principales préoccupations du Maroc qui a adopté en 2016 la loi 27-14 complétant le code pénal à ce sujet. Elle prévoit notamment des sanctions, pouvant être doublées en cas d'infraction commises à l'encontre de mineurs, sans précisions relatives à leur situation juridique<sup>6</sup>. Cette avancée notable prend en compte le cas concret de nombreux MENA présents au Maroc. En effet, des enquêtes menées auprès des mineurs isolés démontrent que leurs trajectoires migratoires sont marquées dès la phase de départ par la violence et les abus. Ont été rapportés des cas de jeunes filles nigérianes, recrutées dans leur pays d'origine sous de fausses promesses et qui tombent dans des circuits transnationaux de prostitution (Ghatous, 2022). D'autres groupes de MENA, notamment originaires de Côte d'Ivoire, du Bénin ou du Togo, tombent dans les filets d'une traite déguisée sous des formes de migration opportuniste, où de faux agents de football leur promettent des carrières sportives en Europe. Après avoir dépouillé les familles de leurs économies, ces acteurs les abandonnent dans les grandes villes marocaines, telles que Casablanca, Rabat ou Nador (Ibid.). Le Maroc devient alors ce territoire de désillusion, marqué par la marginalité, l'errance et la précarité. Ces jeunes, souvent sans papiers ni soutien, s'accrochent pour la plupart à l'espoir d'une traversée vers l'Europe, tout en se confrontant à la dureté d'un espace de transit devenu de plus en plus un espace de blocage aux frontières.

Le dispositif juridique mis en place par le Maroc en 2016 introduit une définition de la traite<sup>7</sup> conforme au Protocole de Palerme (2000) et établit la prévention et la protection des victimes, y compris les mineurs. Elle prévoit, entre autres et selon les dispositions de l'article 4, la gratuité de l'assistance judiciaire, l'accès aux soins médicaux et à un hébergement sécurisé, ainsi qu'un appui psychologique et social. Parallèlement, une Commission nationale de coordination a été installée en mai 2019, chargée d'élaborer des outils d'identification et de détection des victimes, en partenariat avec les associations de la société civile. L'élaboration d'un guide national sur les indicateurs de traite<sup>8</sup> constitue une étape importante vers une meilleure visibilité du phénomène, bien que son opérationnalisation reste encore incomplète. Cependant, la mise en œuvre concrète de ces dispositifs se heurte à la fois à des limites structurelles (manque de moyens humains spécialisés, rareté des foyers d'accueil adaptés...) et à des contraintes géopolitiques externes. En effet, l'impact de la politique d'externalisation des frontières de l'Union européenne, incarnée par la multiplication des accords bilatéraux, les dispositifs de surveillance externalisée et le soutien technique accordé aux forces de sécurité marocaines,

<sup>6</sup> Article 448.4 de la loi 27-14 dispose que « L'infraction de la traite des êtres humains est punie de l'emprisonnement de 20 ans à 30 ans et d'une amende de 200.000 à 2.000.000 de dirhams [...] lorsque l'infraction a été commise à l'encontre d'un mineur de moins de dix-huit ans [...] ».

<sup>7</sup> L'article 448.1 du code pénal marocain, complété suite à l'adoption de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains, définit celle-ci comme étant « [...] le fait de recruter une personne, de l'entraîner, de la transporter, de la transférer, de l'héberger, de l'accueillir ou le fait de servir d'intermédiaire à cet effet, par la menace de recours à la force, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie ou d'abus d'autorité, de fonction ou de pouvoir ou l'exploitation d'une situation de vulnérabilité, de besoin ou de précarité, ou par le fait de donner ou de percevoir des sommes d'argent ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne aux fins d'exploitation ».

<sup>8</sup> Guide des indicateurs de détection et d'identification des victimes potentielles de traite des êtres humains élaboré dans le cadre du Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc 2022-2025 et publié en 2023.

engendre un déplacement des responsabilités sans garantie de protection des migrants, y compris les mineurs.

## Conclusions

L'externalisation des politiques migratoires européennes a profondément transformé en zones tampons les pays du sud de la Méditerranée, comme le Maroc où les mineurs en mobilité sont exposés à une invisibilisation institutionnelle croissante. Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, prévu par la CIDE à laquelle le Maroc est partie, se voit ainsi compromis dans la pratique, du fait de l'articulation entre pressions migratoires externes, déficit de moyens internes et manque de coordination interinstitutionnelle. Les programmes mis en place par le gouvernement et d'autres organismes ne bénéficient pas à la majorité des MENA dont l'objectif principal demeure la fuite vers l'Europe. Ainsi, beaucoup de mineurs, marocains et étrangers, tentent la traversée par Ceuta et Melilla, en risquant leur vie, et, si ils échouent et sont non-regularisés, sont reconduits vers les villes du sud comme Dakhla, Tiznit ou Taza par les autorités Marocaines (El Arabi, 2021).

Actuellement, le Maroc s'appuie sur une approche interinstitutionnelle et multidisciplinaire (Papoutsi, 2020) dans sa gestion des flux migratoires et la protection des étrangers. Malgré les défis auxquels il fait face en matière de développement socio-économique, ses politiques tentent d'intégrer les migrants dans les programmes d'assistance visant à garantir les droits fondamentaux. Néanmoins, ces programmes restent conditionnés par la nécessité pour le migrant d'être en situation régulière. Les MENA se trouvent alors dans une double vulnérabilité, d'abord causée par les implications de leur condition et la difficulté - voire l'impossibilité - pour eux de régulariser leur situation administrative, étape nécessaire à l'accès aux services d'assistance nationaux. Les acteurs internationaux (OIM et HCR) ou associatifs (Caritas, Fondation Orient-Occident) tentent alors tant bien que mal de compenser ces manquements en apportant une aide juridique et médicale aux MENA mais c'est à eux de se rendre auprès de ces organismes.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de repenser en profondeur le cadre normatif et institutionnel marocain relatif à la protection des MENA. Une telle réforme devrait s'inscrire à la fois dans le prolongement des engagements internationaux du Royaume, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, et l'article 32 de la Constitution marocaine qui impose à l'État de garantir la protection de l'enfance dans une dynamique de consolidation interne de la primauté des droits fondamentaux de l'enfant face aux pressions exogènes liées aux politiques d'externalisation du contrôle migratoire. Concrètement, cette refonte implique la mise en place d'un dispositif juridique et institutionnel spécifique prévoyant des mécanismes clairs d'identification, de tutelle, d'hébergement sécurisé et d'accès effectif à la justice. Ces garanties se doivent d'être autonomes par rapport aux logiques de retour et de contrôle migratoire, afin de prévenir toute instrumentalisation sécuritaire et de recentrer l'action publique sur l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux standards internationaux.

## Bibliographie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (2018), Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

AZDEM, M. & ZIOU ZIOU, A. (2023), Chiffres des campagnes de régularisation au Maroc : entre ambiguïté et ambivalence, Madar Network, 11 décembre 2023.

BELLAMINE, I. (2023), Accès des étranger·ère·s à la justice au Maroc : le CNDH dévoile les lacunes, Enass, 2 février 2023.

EL ARABI, S. (2021), Géographie de la dispersion des migrations subsahariennes au Maroc : le cas de deux villes-refuges, Tiznit et Taza, in *Carnets de géographes*, (15).

GADEM (2014), La menace grave à l'ordre public : le cadre relatif au statut des étrangers au Maroc, GADEM Guide juridique.

GHATOUS, F. Z. (2022), Détermination de la catégorisation juridique des mineurs non accompagnés subsahariens au Maroc et rôle des ONG, in *Revue africaine des sciences humaines et sociales*, 2, p. 52-68

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS POUR LES RÉFUGIÉS (2022), Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees for the Office of the High Commissioner for Human Rights' Compilation Report. Universal Periodic Review: 4th Cycle, 41st Session — Morocco.

JIMÉNEZ SEDANO, L. & IZQUIERDO COLLADO, J. D. D. (2013), Lo que se oculta detrás de la categoría “menores marroquíes no acompañados”: miedos cruzados, contradicciones europeas y consecuencias para el trabajo social, in *Cuadernos de Trabajo Social*, 26 (1), p. 193-202.

MAÂ, A. (2021), Manufacturing collaboration in the deportation field : Intermediation and the institutionalisation of the International Organisation for Migration's 'voluntary return' programmes in Morocco, in *The Journal of North African Studies*, 26(5), p. 932-953.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINE ET DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (2019), Politique nationale d'immigration et d'asile : Rapport 2018.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINE ET DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (2022), Politique nationale d'immigration et d'asile : Rapport 2021.

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (2014), Observations finales concernant les troisième et quatrième rapports périodiques du Maroc soumis en un seul document (CRC/C/MAR/CO/3-4), Nations Unies.

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE (2023), Observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Maroc (CMW/C/MAR/CO/2), Nations Unies.

OIM MAROC (2025). Bilan annuel OIM Maroc — Résultats clés 2024 : la diversité au cœur de nos actions, Organisation internationale pour les migrations.

PANARA, M. (2022), 'Malgré tous mes efforts, je suis toujours un migrant' : les sans-papiers, angle mort de la politique marocaine, InfoMigrants, 9 juin 2022.

PAPOUTSI, E. (2020).', The protection of unaccompanied migrant minors under international human rights law: Revisiting old concepts and confronting new challenges in modern migrant flows, in American University International Law Review, 35, p. 219-258.

PARIAT, M. (2025), L'externalisation de la gestion de la migration : un besoin de clarification, Institut Jacques Delors.

PERRIN, D. (2023), La fabrique d'un droit d'asile au Maroc : circulation des normes, tâtonnements juridiques et atermoiements politiques, in *La Revue des droits de l'homme*, Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux, (24).

UNICEF MAROC & OBSERVATOIRE NATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT (2019). Situation des enfants au Maroc : les enfants migrants, Module 4. Observatoire national du développement humain, Observatoire national des droits de l'enfant, UNICEF.

ZACHARIE, A. (2017), Les incohérences de l'externalisation des frontières européennes, CNCD, 13 novembre 2017.

# {PAROLES DE JEUNES}

**La belle aventure artistique  
des jeunes du Prado**

Croquis : Eddy Vaccaro



# La belle aventure artistique des jeunes du Prado

## Dessins de Sarah, Aboubacar, Alessio, Myriam, Wissal et Carole

Priscillia de Corson, avocate et artiste-peintre et Sandrine Gerelli, directrice du Service du Placement Educatif du Prado Bourgogne à Mâcon, ont proposé une série d'ateliers de peinture à 5 jeunes tirés au sort parmi les nombreux volontaires, et à une éducatrice passionnée. L'objectif était de créer des toiles racontant leur parcours d'exil sur le thème des '*oiseaux migrants, porteurs de souvenirs et de rêves*'. Au terme de ces ateliers animés bénévolement, les jeunes ont présenté leurs toiles au public à l'occasion de plusieurs expositions dans des galeries et salles d'exposition.

Aboubacar, Alessio, Myriam, Sarah et Wissal ont osé, avec leur éducatrice Carole, relever un pari fou : découvrir la peinture en 4 séances et créer une œuvre qui raconte, de manière symbolique, leur parcours de vie.

Le thème qui leur était donné, « *Les oiseaux migrants, porteurs de souvenirs et de rêves* », les invitaient à raconter ce voyage loin de chez eux, les souvenirs qu'ils portent au fond de leurs cœurs et à se projeter vers un avenir dans lequel tout est possible.

Venus du Maroc, d'Albanie, de Côte d'Ivoire, ils ont chacun une forte personnalité, des trajectoires qui ne les ont pas épargnés, une résilience admirable et une furieuse envie de vivre.

Ils ont livré des témoignages magnifiques qui nous montrent qu'il existe chez les jeunes des sentiments communs à tous par-delà les frontières : l'amour du pays et de la famille, l'envie de gagner leur vie et de fonder une famille à leur tour.

L'artiste qui les accompagnait a été très émue en voyant le courage avec lequel ces jeunes se sont lancés dans l'aventure, ne craignant pas de s'exposer au regard des autres. Ils étaient aussi motivés qu'infatigables, ce qui leur a permis de s'initier (ou de se perfectionner) au dessin puis à la recherche des couleurs et enfin à la technique de la peinture en un temps record.

Ces ateliers ont aussi représenté une véritable parenthèse, une façon de s'évader un peu du quotidien et d'oublier, le temps d'un instant, les difficultés rencontrées. Les jeunes ont découvert le bonheur d'exprimer leurs émotions à travers la peinture, guidés par une artiste passionnée et bienveillante. Les jeunes mamans ont raconté espérer de transmettre ce goût à leurs enfants.

Tous se sont découverts capables de créer des œuvres belles, expressives et abouties. Au fil des pinceaux, des couleurs et des sourires, chacun a trouvé sa place et a pu laisser parler sa sensibilité.

Wissal raconte ainsi : « Mon tableau est né d'un voyage intérieur. Les oiseaux qui s'élèvent portent avec eux nos souvenirs, parfois légers, parfois douloureux, mais toujours précieux. A travers leurs ailes, j'ai voulu symboliser la fragilité du temps et la beauté des instants partagés. J'ai vécu de merveilleux moments avec Priscillia, des instants gravés en moi et que j'offre ici à travers ces couleurs et ces formes. Mon tableau est une mémoire vivante, une façon de dire que même si les oiseaux s'envolent, les émotions demeurent »

Ces ateliers ont été bien plus qu'une simple activité artistique : ils ont constitué une véritable aventure humaine, un espace d'expression, de partage et de confiance. Dans une atmosphère empreinte de bienveillance, les jeunes ont appris à se découvrir autrement, à s'encourager, à s'émouvoir ensemble.

La peinture est devenue un langage commun, un moyen de se relier aux autres, de se sentir valorisé et reconnu. Ce moment restera pour beaucoup comme une parenthèse de douceur, de créativité et d'humanité partagée.

À l'issue des quatre séances, les jeunes ont eu la chance d'exposer leurs œuvres dans une galerie à Mâcon, aux côtés des toiles de Priscillia de Corson. Lors du vernissage, ils ont pu montrer leur travail à leurs amis, leurs éducateurs, leurs collègues de travail, ainsi qu'aux amateurs d'art de passage.

Ce moment a été empreint d'émotion : la fierté qu'ils ressentaient, le regard bienveillant posé sur leurs créations, tout contribuait à renforcer leur confiance et leur estime d'eux-mêmes. Aux yeux des visiteurs, ils étaient des artistes, faisant ainsi voler en éclat les cases dans lesquelles notre société cherche parfois à enfermer les jeunes confiés aux services de la protection de l'enfance.

Repérés par un amateur d'art, ils ont été invités à exposer dans d'autres lieux, notamment lors d'une exposition aux côtés de 37 peintres amateurs et professionnels. Une reconnaissance touchante, symbole du chemin parcouru et de la valeur de leur engagement artistique.

La graine de la créativité qu'ils avaient chacun en eux s'est développée avec ces ateliers et nous leur souhaitons à tous un très beau chemin artistique !

**Sandrine GERELLI, Carole COMTET et Priscillia DE CORSON**



## Sarah

« Je m'appelle Sarah, j'ai 18 ans. J'ai un petit garçon de 2 ans et demi qui s'appelle Mohamed Junior. Je l'aime beaucoup. J'aime m'amuser et profiter de la vie. J'ai également les sorties et les causeries avec mes amies. »

« Mon plus beau souvenir d'enfance c'est quand j'étais petite et que ma maman me chantait des chansons. Dans les paroles, elle me disait que j'étais la plus belle de la famille, la plus claire, la plus souriante. Elle me chantait ses chansons pour que j'ai plus confiance en moi »

« Mon plus grand rêve est de voir grandir mon enfant, de profiter de la vie avec lui, d'avoir du travail et de l'argent pour bien vivre »

## Aboubacar

« Je m'appelle Aboubacar, je viens d'Aboisso en Côte d'Ivoire. Cela fait 3 ans que je suis en France. Je suis étudiant en mécanique depuis 2 ans. J'aime mon métier et j'aimerais plus tard avoir mon propre garage. Je pratique également la boxe »

« Mon plus beau souvenir d'enfant c'est quand je passais du temps avec ma grand-mère. Dans ces moments-là, elle nous faisait à manger à moi et mes sœurs à sa manière, sans sel, sans huile, Ce n'était pas bon mais on mangeait quand même sinon elle nous disputait. Et quand elle le faisait, cela nous faisait rire. Ce sont des moments qui me manquent »

« Mon plus beau rêve serait d'être milliardaire, de ne pas dépendre des autres et réaliser tous mes rêves : avoir un appartement à moi, une belle famille, faire le tour du monde et être champion de boxe »





## Alesio

« Je viens d'Albanie, j'ai 20 ans. Je suis mécanicien. J'aime bien voyager et le sport en particulier le foot »

« Mon plus beau souvenir d'enfance c'est mon 1er jour d'école en Albanie. C'est ce jour que j'ai rencontré mon meilleur ami qui est aujourd'hui décédé et qui restera toujours dans ma mémoire »

« Mon plus beau rêve serait de construire une belle famille et rendre mes parents fiers de moi »

## Myriam

« Je m'appelle Myriam, j'ai bientôt 20 ans et je suis jardinière. J'aime la solitude et la cuisine »

« Mon plus beau souvenir d'enfance c'est lorsque que j'étais petite et que je partais au marché avec ma maman. Elle vendait des oranges, des arachides et du gombo. Moi je cachais des arachides dans mon pagne et les mangeait en cachette au lieu de les vendre. Ma maman se fâchait mais cela ne m'empêchait pas de continuer car j'adorais ça »

« Mon rêve serait d'avoir mon permis de conduire et de fonder une famille »





## Wissal

« Je m'appelle Wissal, j'ai 19 ans. Je travaille au milieu des livres. Dans la vie j'aime voyager, cuisiner et faire du shopping. »

« Mon plus beau souvenir d'enfance c'est la naissance de mon petit frère. Je ne m'y attendais pas et j'étais très heureuse »

Mon plus beau rêve serait que ma mère, qui vit au Maroc, puisse me rendre visite chez moi quand j'aurai ma propre maison »

## Carole

Mon plus beau souvenir d'enfance : « il est difficile d'en choisir un plus particulièrement. Je dirais donc tous les moments passés avec les personnes qui m'étaient chères et qui ne sont plus là aujourd'hui : mon père, ma grand-mère, mon oncle »

Mon plus beau rêve : « c'est bien évidemment que mes enfants soient heureux et épanouis dans la vie. Sinon, j'aimerais pouvoir visiter le Japon et la Corée du sud au printemps quand tout est en fleurs »



Carole COMTE

Je m'appelle Carole, j'ai 49 ans. J'ai 2 enfants. Je suis éducatrice depuis 24 ans. C'est un métier que j'aime, qui est riche d'expériences de toute sorte et de belles rencontres. J'apprécie de découvrir de nouvelles cultures, tradition auprès des jeunes que j'accompagne.

Dans la vie, j'ai un attrait pour tout ce qui est lié aux arts plastiques et notamment ceux en lien avec la culture asiatique.

Mon plus beau souvenir d'enfance : « il est difficile d'en choisir un plus particulièrement. Je dirais donc tous les moments passés avec les personnes qui m'étaient chères et qui ne sont plus là aujourd'hui : mon père, ma grand-mère, mon oncle »

Mon plus beau rêve : « c'est bien évidemment que mes enfants soient heureux et épanouis dans la vie. Sinon, j'aimerais pouvoir visiter le Japon et la Corée du sud au printemps quand tout est en fleurs »

Croquis : Eddy Vaccaro



## {LU, VU, ENTENDU}

Loin de s'arrêter aux frontières académiques, la thématique des jeunes en migration suscite l'intérêt d'acteurs aux profils variés et aux productions protéiformes (romans, films de fiction, films documentaires, musique, reportages...). L'objectif de cette rubrique est de présenter et de rendre compte de celles qui ont retenu notre attention et notre adhésion.

# Nous ne sommes pas dangereux. Nous sommes en danger !

**Jeunes en exil, mineurs en lutte, un podcast documentaire sur la lutte d'un collectif de mineurs isolés en recours à Lille**

**Lena CHAVANES**

Le podcast est disponible à l'écoute sur [Spotify](#), [Deezer](#), [Youtube](#), [Apple Podcast](#) et [Soundcloud](#)



Photo : Lena Chavanes

À Lille, depuis août 2024, des dizaines de mineurs non accompagnés (garçons et filles)<sup>1</sup> se battent pour être protégés, mis à l'abri, scolarisés et reconnus mineurs. Pour se faire entendre, ils et elles ont créé le collectif des mineurs isolés de Bois Blancs, avec le soutien de l'association Utopia 56 et de personnes solidaires de Lille. C'est leur histoire que raconte 'Jeunes en exil, mineurs en lutte', un podcast documentaire en trois épisodes.

Ces jeunes sont dits 'en recours' car le département du Nord a refusé de reconnaître leur minorité à leur arrivée sur le territoire. Ils ont alors engagé une procédure qui dure en moyenne entre six mois et un an — une période durant laquelle ils ne sont ni considérés comme mineurs ni comme majeurs, et se retrouvent sans hébergement, sans scolarité, et sans accès à des produits de première nécessité. Pourtant, 86 % d'entre eux seront finalement reconnus mineurs par le juge. À Lille, environ 140 jeunes attendent en flux continu la reconnaissance de leur minorité.

Pendant leur longue attente, ils dorment régulièrement dans des tentes dans des parcs lillois, ou passent d'hébergeur solidaire en hébergeur solidaire. Leur présence reste largement invisible dans l'espace public et médiatique. C'est précisément cette invisibilisation que ce podcast cherche à lever.

'Jeunes en exil, mineurs en lutte' est un podcast immersif qui suit le collectif de Bois Blancs au cours de des assemblées générales, manifestations, prises de paroles et rassemblements publics. Les jeunes racontent leur lutte, de la création du collectif à leurs modes d'organisation et leurs stratégies de négociations avec les pouvoirs publics pour faire valoir leurs droits.

Ces modes d'auto-organisation des jeunes, nouveaux à Lille, sont fructueux. Depuis la création du collectif, les jeunes ont obtenu plus de 121 places d'hébergement. C'est la première fois qu'autant de places sont obtenues et la première fois que ce sont les jeunes qui sont en négociation directe avec les institutions par le biais de leur collectif et de leurs délégués. Cette lutte s'inscrit dans un mouvement plus large, déjà visible à Paris, Rennes, Rouen, Grenoble, Marseille ou Tours, où des collectifs de mineurs exilés se constituent pour réclamer leurs droits, jusqu'à créer ensemble une instance plus grande : la coordination nationale des mineurs isolés en lutte.

Le documentaire sonore croise interviews des jeunes, immersion dans les principaux moments de mobilisation de l'année 2025 et regards croisés avec les équipes de l'association Utopia 56 Lille qui les soutient dans la mobilisation.

Le podcast propose un autre récit que le récit médiatique classique sur les migrations de mineurs : celui de jeunes qui prennent la parole, racontent leur quotidien, s'organisent politiquement et personnellement pour s'entraider. Les membres du collectif retracent les moments importants de leur mobilisation, notamment une mobilisation uniquement féminine en février 2025, et reviennent sur leurs revendications, portées à la fois localement par le collectif, mais aussi nationalement par le biais de la coordination nationale des mineurs isolés en lutte.

<sup>1</sup> Les filles représentent environ une vingtaine de personnes dans cette mobilisation, essentiellement masculine.



Photo : Lena Chavanes





**Jeunes et Mineurs en Mobilité  
Young people and Children on the Move**

Revue électronique éditée par l'Observatoire de la Migration des Mineurs  
Laboratoire MIGRINTER - Université de Poitiers - CNRS

**N° 10 - 2025**

**Adolescents maghrébins sans référents parentaux en situation de migration**

**Coordonné par**

**Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ  
Manon DANGER  
ELISA FLORISTÁN MILLÁN**



**Observatoire  
de la Migration  
des Mineurs**

MIGRINTER - CNRS - Université de Poitiers

**ISSN 2492-5349  
Exemplaire gratuit - ne peut être vendu**